



HAL
open science

Le partage du paysage

Anne Sgard

► **To cite this version:**

| Anne Sgard. Le partage du paysage. Géographie. Université de Grenoble, 2011. tel-00686995

HAL Id: tel-00686995

<https://theses.hal.science/tel-00686995>

Submitted on 11 Apr 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anne SGARD
Université de Genève

LE PARTAGE DU PAYSAGE



*Côte est de l'île de Öland, Suède, été 2010
(photographie de l'auteure).*

RAPPORT POUR L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

Spécialité : **Géographie**

présenté par

Anne SGARD

LE PARTAGE DU PAYSAGE

Soutenu publiquement à l'Institut de Géographie alpine le 15 avril 2011 devant un jury composé de :

M. Augustin BERQUE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, Paris, rapporteur,

M. Bernard DEBARBIEUX, professeur à l'Université de Genève, rapporteur,

M. Guy DI MÉO, professeur à l'Université de Bordeaux, rapporteur,

Mme Marie-Christine FOURNY, professeure à l'Université de Grenoble, présidente,

M. Olivier SOUBEYRAN, professeur à l'Université de Grenoble, directeur de recherche,

M. François WALTER, professeur à l'Université de Genève.

Ce texte est une version légèrement remaniée du mémoire présenté lors de la soutenance. Ont notamment été supprimés les éléments biographiques et de positionnement personnel, propres à l'exercice de l'habilitation à diriger des recherches et qui intéresseront peu le lecteur. Le texte a été repris ponctuellement dans sa forme.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION, premier tableau	p. 10
-------------------------------	-------

<p style="text-align: center;">PREMIERE PARTIE : LE PAYSAGE, UNE FENETRE OUVERTE SUR LA GEOGRAPHIE</p>
--

Deuxième tableau	p. 19
------------------	-------

I. <u>REGARDS RETROSPECTIFS</u>	p. 21
--	--------------

1. Une crise du paysage ?	p. 21
---------------------------	-------

<i>La fin d'un monde</i>	p. 22
--------------------------	-------

<i>Et une réflexion sur la modernité</i>	p. 23
--	-------

<i>La géographie interpellée</i>	p. 26
----------------------------------	-------

2. Des évolutions majeures du cadre institutionnel et un glissement vers le politique	p. 29
---	-------

3. Configurations nouvelles	p. 33
-----------------------------	-------

<i>Le paysage, la nature et la culture...</i>	p. 33
---	-------

<i>Habiter le paysage</i>	p. 36
---------------------------	-------

<i>L'entrée par les controverses</i>	p. 37
--------------------------------------	-------

<i>Statut du chercheur</i>	p. 37
----------------------------	-------

Première conclusion	p. 39
---------------------	-------

II. <u>SE METTRE D'ACCORD SUR UNE CONCEPTION DU PAYSAGE EN GÉOGRAPHIE ?</u>	
--	--

<u>PROPOSITIONS.</u>	p. 41
-----------------------------	--------------

1. Éléments de consensus... et de discussion	p. 42
--	-------

<i>Le paysage est un construit</i>	p. 42
------------------------------------	-------

<i>La médiance et les apports de la phénoménologie</i>	p. 44
--	-------

<i>Une construction esthétique ?</i>	p. 49
--------------------------------------	-------

2. ... et prolongements	p. 52
-------------------------	-------

<i>Affirmer le sensible</i>	p. 52
-----------------------------	-------

<i>Des sens aux sentiments</i>	p. 54
--------------------------------	-------

<i>Indissolublement individuel et collectif</i>	p. 56
---	-------

<i>Territoire et paysage</i>	p. 58
<i>Le lieu, questions d'échelles</i>	p. 61
<i>Espace intime, espace public</i>	p. 62
<i>Paysage de rupture, paysage du quotidien</i>	p. 63
<i>L'accessibilité au/du paysage</i>	p. 65
3. Petit lexique paysager	p. 66
4. Une conception dynamique, évolutive	p. 68
Conclusion	p. 72

DEUXIEME PARTIE : LE PAYSAGE EN PAROLES
--

p. 74

I. PRÉALABLE : LES MOTS PLUTÔT QUE L'IMAGE p. 77

II. DE QUI VEUT-ON COLLECTER LA PAROLE ? PLACE DE L'HABITANT, STATUT DU LOCUTEUR. p. 83

- | | |
|---|-------|
| 1. Détour par la tradition géographique | p. 83 |
| 2. Place de cette discussion dans le contexte des années 80-90... | p. 85 |
| 3. ...et reformulation des enjeux méthodologiques | p. 86 |

III. COLLECTER LA PAROLE : L'ENTRETIEN SUR/AUTOUR/À PROPOS DU PAYSAGE p. 89

- | | |
|--|-------|
| 1. Les conditions particulières de l'entretien à propos du paysage | p. 90 |
| <i>Paysage indicible</i> | p. 90 |
| <i>La parole dans le lieu</i> | p. 92 |
| 2. Quelles méthodes et outils d'exploitation ? | p. 94 |

IV. UN CHAMP ENCORE À EXPLORER : L'ARGUMENTATION ET LE PAYSAGE p. 97

- | | |
|--|--------|
| 1. Précautions préalables | p. 98 |
| 2. La dimension argumentative des entretiens | p. 100 |
| <i>Le paysage quand et pourquoi ?</i> | p. 101 |
| <i>Disparition du paysage</i> | p. 102 |

« Déliaison » du discours	p. 103
La tentation : substituer le récit à la description	p. 105
3. L'argumentation du chercheur : un enjeu d'écriture	p. 107
Encore un détour par la tradition	p. 108
Qu'en est-il aujourd'hui ?	p. 110

**V. CES QUESTIONNEMENTS METHODOLOGIQUES SE RENCONTRENT
AUTOUR DU STATUT DE L'INDIVIDU**

1. Écouter la personne ? ...	p. 112
2. ... ou écouter le groupe ?	p. 116

TROISIEME PARTIE : TEMPORALITES DU PAYSAGE ET DE L'ACTION
--

p. 121

**PREMIER CHAPITRE : LE PAYSAGE DANS LES TERRITOIRES
DU QUOTIDIEN**

p. 125

I. UNE QUESTION SANS FINS NI CONTOURS: LA DEMANDE SOCIALE

p. 125

1. « Empaysagement » des sociétés du XXI ^e siècle	p. 126
2. L'effacement du paysage	p. 129
3. Le paysage en creux dans le discours sur l'attachement	p. 132
4. L'expression du paysage dans les situations de conflit	p. 134
<i>Paysage alerte, paysage déclencheur</i>	p. 135
<i>Un exemple emblématique : les éoliennes</i>	p. 137
5. Autre situation de mise en mots du paysage, le parc de la Vanoise	p. 139
6. La question de la norme	p. 142

II. LE PAYSAGE ET LA LOI

	p. 146
1. Une loi qui pose une conception plus originale qu'il n'y paraît du paysage	p. 146
2. Et depuis ?	p. 149
3. Les ombres au paysage	p. 150

<u>III. LE PAYSAGE, UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ? DURABLE ?</u>	p. 155
1. Les relations tumultueuses entre paysage et développement	p. 155
2. Les méthodes d'analyse du « prix du paysage »	p. 158
3. Le paysage abordé comme ressource territoriale	p. 160
 Pour une première conclusion sur la question des valeurs	 p. 163

**DEUXIEME CHAPITRE : LES VALEURS DU PAYSAGE
A L'EPREUVE DES TEMPORALITES**

p. 166

<u>I. UNE « ETHIQUE DU PAYSAGE » : EFFET DE MODE OU VÉRITABLE ENJEU DE RECHERCHE ET D'ACTION ?</u>	p. 170
1. La face obscure du paysage...	p. 171
2. A quelles sources peut puiser une éthique du paysage ?	p. 174
<i>L'apport de Paul Ricœur et le cadre englobant du développement durable</i>	p. 174
<i>L'impasse de l'éthique environnementale</i>	p. 177
<i>La piste de l'esthétique environnementale</i>	p. 179

<u>II. LE PAYSAGE MATERIAU ET EXPRESSION DE L'IDENTIFICATION AU TERRITOIRE</u>	p. 183
---	--------

1. Identification au territoire plutôt qu'identité territoriale	p. 185
<i>L'identité, une relation</i>	p. 185
<i>Des identités plurielles</i>	p. 187
2. De l'attachement à l'identification au territoire	p. 188
3. Quelle échelle ?	p. 191
4. Un processus évolutif	p. 193

<u>III. LE PAYSAGE PRISONNIER DU PATRIMOINE</u>	p. 197
--	--------

1. Le paysage comme regard sur le temps long	p. 199
<i>Le paysage palimpseste ?</i>	p. 200

<i>Nature immuable et histoire fusionnées au sein de la tradition</i>	p. 202
2. Le paysage et la mémoire	p. 204
3. Le paysage objet de patrimonialisation	p. 207
<u>IV. LE PAYSAGE PEUT-IL ÊTRE UN OUTIL D'ANTICIPATION ?</u>	p. 215
1. Anticipation, prospective, durabilité...	p. 216
2. Le paysage dans tout ça ?	p. 217
<u>V. LE PAYSAGE EST-IL UN BIEN COMMUN ?</u>	p. 221
1. L'émergence du paysage à la croisée entre biens communs et Bien commun.	p. 222
2. Qu'est-ce que le paysage peut puiser à la réflexion sur les ressources communes ?	p. 224
3. Le bien commun, une catégorie à remplir	p. 227
4. Une alternative au patrimoine	p. 230
5. Le paysage serait-il un « facilitateur » de démocratie ?	p. 231
Quelques perspectives conclusives	p. 236
Bibliographie	p. 239
Liste de publications	p. 257

INTRODUCTION premier tableau



Ernest-Victor Hareux, « Le chemin du petit séminaire, environs de Grenoble »,
Musée de Grenoble.

Ce tableau d'Ernest Hareux montre le Vercors au soleil couchant, vu depuis la plaine et la ville, ou plutôt, depuis ce qui dessinait à la fin du XIX^e siècle les marges de Grenoble : petit chemin, parcelles de maraîchage et canaux de drainage, bâtiments du séminaire au bout du chemin. Il figure en bonne place au musée de Grenoble dans ses dimensions imposantes, et attire inmanquablement les visiteurs. Je l'avais choisi pour illustrer la couverture de ma thèse

sur les paysages du Vercors¹ ; il me servait alors à montrer combien les représentations du Vercors furent dans un premier temps citadines, exogènes, distancées, produits d'une bourgeoisie grenobloise explorant les montagnes environnantes grâce aux premières routes, appareil photographique et véhicule à moteur aidant. Le Vercors m'a permis d'explorer les processus de codification des paysages de ces montagnes délaissées par les premiers touristes et citadins, ces montagnes que l'on a appelées plus tard « moyennes » et qui restaient jusqu'au début du XX^e siècle en marge de l'économie régionale et de la curiosité des visiteurs. J'ai analysé, toujours à propos de ce cas exemplaire du Vercors, la construction d'un discours avec ses métaphores récurrentes (la forteresse, par exemple) et ses passages obligés, la diffusion de ce discours par la géographie, la mise en place de pratiques associées à des lieux et des itinéraires, puis la valorisation progressive des moyennes montagnes au fil du XX^e siècle, grâce au tourisme climatique, puis aux pratiques contemplatives et enfin aux politiques environnementales et au parc naturel. Le cas du Vercors associait à cette valorisation d'un territoire de montagne la mémoire de la Résistance : montagne, paysage, discours, représentations, mémoire, ces mots-clés ont jalonné mes premiers travaux.

Aujourd'hui ce qui m'intéresse à propos de ce tableau serait davantage son lieu d'exposition et les réactions qu'il fait naître. En effet, ce tableau ne manque pas de susciter intérêt, curiosité et multiples questions : la silhouette du Vercors en arrière-plan est immédiatement reconnue par les visiteurs familiers de la région. Ils s'approchent. Le dessin précis de la crête, les détails de la falaise, les petites corniches parallèles sous le sommet du Moucherotte, ce petit accent du couloir d'avalanche soulignant la pointe des Trois Pucelles : c'est incroyable, rien n'a changé. Le visiteur observe, décompose, attentif aux moindres détails de ce qui fait son cadre de vie quotidien : quel grenoblois n'a pas à un moment de sa journée, une « vue sur » le Vercors ? En contraste, le premier plan confirme l'écoulement inexorable du temps. Plus rien ne ressemble, on peine à localiser le point de vue ; le visiteur s'éloigne de quelques pas : mais où est-ce ? Regard sur l'étiquette : qu'est devenu ce « chemin du petit séminaire » ? Et ce séminaire, qu'est-ce que c'est aujourd'hui ? Les immeubles, le réseau des rues et des rails du tram, ont définitivement effacé toute trace de cette trame. Les enfants attirés par la précision du dessin, sont ébahis : des champs, des canaux à Grenoble ? Ça devait être il y a très longtemps. Le visiteur, qui s'était reculé pour essayer de comprendre où peut bien se trouver ce petit séminaire, se rapproche à nouveau, s'attarde, admire la finesse du trait, la douceur du

¹ Plus exactement la version remaniée pour publication : « *Paysages du Vercors, entre mémoire et identité* » 1997, Revue de Géographie alpine, collection Ascendances.

ciel d'hiver, cette texture si particulière de la neige fondante, la lumière vacillante du réverbère. Le voilà transposé dans un moment de soirée hivernale, plus d'un siècle en arrière, mêlant décor familial et territoire dépaysant. Surprise des plus jeunes, suscitée par le contraste des temporalités entre la montagne et la ville. Nostalgie des plus anciens : la croissance de la ville est récente, postérieure à la seconde guerre mondiale, et certains ont connu ce Grenoble encore enserré dans ses remparts, au-delà desquels s'étendait la plaine maraîchère.

Je les regarde, je me rapproche discrètement, oreille tendue, plus intéressée finalement par leur propos et attitudes que par le tableau.

Regarder celui qui regarde, écouter celui qui regarde : son regard sur un tableau, ici au musée, et au dehors, le regard des « gens » sur le paysage, sur le territoire quotidien, sur leur monde. Le regard mis en mots. Les mots-clés sont toujours paysage et montagne, mais d'autres se sont ajoutés : sensible, temporalité, territorialité.

Mes travaux de thèse s'inscrivaient dans le contexte des années 1980 et 90 où se développait la recherche sur l'histoire du regard, sur l'invention du paysage. Il y eu notamment Alain Corbin à propos du littoral, sous le beau titre *Les territoires du vide*, en 1988, et Yves Luginbühl à propos des paysages du vignoble ; Alain Joutard a ouvert la piste des études sur les montagnes avec *L'invention du Mont blanc* en 1986, et Serges Briffault s'est penché sur le cas des Pyrénées, les mettant à *La croisée des regards*, en 1992. A propos des moyennes montagnes alpines j'ai étudié de mon côté leur émergence en tant que paysages et parallèlement territoires attractifs pour le tourisme. Au-delà de ce cas, j'ai cherché à analyser les interrelations entre ces processus de valorisation esthétique, l'évolution du savoir scientifique et les choix et démarches d'aménagement. L'ensemble de ces approches, fortement inspirées du constructivisme, aux confins entre géographie et histoire, ont permis de poser un cadre novateur et relativement homogène sur le paysage comme construction sociale et historiquement située.

La période qui s'étend de la fin des années 1980 à aujourd'hui correspond donc à la fois à mon parcours individuel dans la thématique paysagère et à une période riche de travaux et de renouvellement interdisciplinaire sur le paysage.

Toutefois, si le paysage constitue le cadre englobant et sert de fil directeur à ce volume, tous les travaux mobilisés ne concernent pas directement cet objet. Cela a été mon choix de ne pas

me consacrer entièrement à la thématique paysagère, au risque de suivre un itinéraire atypique vis-à-vis d'une conception plus « pointue » du chercheur. D'une manière générale il me semble que le géographe doit pouvoir garder une curiosité, un regard attentif et une oreille vigilante sur les pratiques et les discours de ses semblables. Plus précisément, je l'ai évoqué plus haut, ma réflexion est partie avant tout de la problématique de la construction du savoir géographique et m'a amenée à me questionner, en tant que chercheuse, en tant qu'enseignante, habitante et citoyenne, sur les territorialités, sur la géographie de chacun: le paysage en a été l'entrée privilégiée, mais ne m'a pas paru devoir être exclusive. Je prendrai volontiers comme référence l'introduction que Jean Gallais écrivait en 1964 à son étude sur le *Delta intérieur du Niger*. Celle-ci s'ouvre sur le récit-description-impression de son arrivée par avion au dessus du fleuve Niger et le conduit à une interrogation, qui guide ensuite tout son travail, sur les multiples visions possibles de ce paysage et sur la diversité du « sentiment géographique »: « Existe-t-il une géographie pour chacun d'eux ? » demande-t-il. La géographie culturelle a depuis redécouvert ces travaux et répondu par l'affirmative ; mon questionnement dans ce cadre pourrait se formuler ainsi : « quelle est la place du paysage dans cette géographie de chacun ? »

J'ai ainsi été amenée à explorer des pistes qui s'éloignent quelque peu de cet objet paysage (au sens d'objet de recherche) mais qui toujours m'ont permis d'avancer, et tous les travaux que j'ai menés trouvent leur place aujourd'hui dans cet ouvrage et contribuent à étayer ma réflexion. Ainsi, mes recherches sur l'histoire de la géographie alpine, sur Blanchard, Blache ou Reclus m'ont amenée à disséquer l'écriture de chacun, à travailler leurs descriptions, leurs argumentations, leurs outils rhétoriques, leur manipulation des sources, leurs tics et leur routines... et de manière plus globale m'ont conduite vers la question de l'écriture de la géographie et ses traductions. Les séminaires et programmes de recherche collectifs sur le patrimoine et la prospective ou mes travaux plus personnels sur la mémoire et les lieux, ont été extrêmement stimulants pour aborder la question des temporalités, qui organise aujourd'hui ma réflexion sur le paysage. Les études sur les trajectoires résidentielles m'ont fourni des matériaux précieux pour analyser sous un autre angle la question du sentiment d'appartenance. Mes travaux de didactique, portant à la fois sur le savoir géographique et sur les territorialités des adolescents, me sont aujourd'hui indispensables pour aborder cette compréhension du « sentiment géographique ».

En outre la localisation à l'Institut de Géographie *alpine* conduit à travailler en équipe sur des thèmes qui touchent toujours de près ou de loin aux transformations des territorialités en

montagne ; cet objet montagne apparaît donc en arrière-plan de tous mes travaux: plus qu'un terrain, il offre un champ particulièrement fructueux d'observation des relations entre habitants et territoire, d'analyse de la place de la nature, de l'historicité, et bien sûr de la place de ces paysages codifiés et valorisés dans les territorialités des habitants ou des visiteurs. Mon choix a donc toujours été, pour me situer dans ce triangle conceptuel : paysage-territorialité-montagne, de privilégier des collaborations avec des chercheurs non spécialistes du paysage mais permettant de se retrouver sur des problématiques associant montagne et territorialité, plutôt que de poursuivre une voie plus centrée sur le paysage.

Les années 1990 et début 2000 ont été marquées par une tendance assez répandue auprès des géographes travaillant sur le paysage à s'orienter vers des démarches très appliquées, d'accompagnement des politiques publiques (Chartes, documents d'urbanisme, projets de territoire...), répondant là à une forte demande de la part des collectivités locales. Je n'ai pas suivi cette option, non que cette posture soit contestable en soi, bien au contraire, mais à mon avis le géographe occupe, quand il est question de paysage, une place quelque peu ambiguë, à côté du paysagiste d'aménagement ou du bureau d'étude : ni créateur, ni gestionnaire, son rôle est souvent mal cadré et son regard sur le paysage peine à trouver une légitimité. Il peut sortir de cette ambiguïté en optant pour une conception du paysage assimilé au territoire et dans ce cas on attend fréquemment de lui une « lecture de paysage » qui glisse vers le diagnostic de territoire, ou pour une conception naturaliste, assimilant le paysage à l'écosystème et repoussant toute dimension symbolique, ce que l'on appelle généralement l'écologie du paysage. Mes travaux de thèse m'avaient au contraire amenée à centrer ma réflexion sur les dimensions symboliques du paysage, à travailler la relation entre le spectateur et le spectacle et non la matérialité du paysage, toutes choses qui apparaissent peu dans les demandes des collectivités ; et je souhaitais approfondir encore la réflexion sur l'esthétique, sur l'attachement, sur l'identité et sur les modalités de mobilisation collective pour/au nom du paysage, quitte à privilégier une approche académique. Bref, me situer davantage de côté du couple paysage-territorialité que du côté du projet de paysage.

Cette spécificité de mon parcours et des choix que j'ai faits, sont aussi à l'origine de l'option prise pour concevoir ce mémoire d'habilitation : plus que la présentation d'un parcours de recherche linéaire au travers de la thématique paysagère, ce texte souhaite plutôt prendre la forme d'un essai sur ce qui me semble aujourd'hui, à la lumière de mes divers travaux, dessiner un cadre de réflexion et d'action sur le paysage à l'épreuve de l'évolution des territorialités.

C'est à la lumière de cet itinéraire que je veux afficher d'emblée les cadres et limites de ce travail : le paysage offre un champ immense et changeant, jamais maîtrisable. Je cherche avant tout dans cet exercice à construire un positionnement clair, cohérent, et un positionnement de géographe ; si l'inspiration est constamment recherchée ailleurs, mon objectif est de contribuer à répondre à la question : qu'est-ce que la géographie a à dire aujourd'hui sur le paysage ? La plupart des publications récentes de type académique sur le paysage se positionnent dans une approche très transversale, croisant les regards disciplinaires ; je pense notamment à l'ouvrage collectif, *Le paysage, un projet politique* (M. Bédart dir., 2009) ou le dernier ouvrage de Jean-Marc Besse, *Le goût du monde* (2009) ; c'est aussi la caractéristique des associations et groupes de recherche, tels que « Horizon paysage » ou les « Cahiers du paysage ». J'aurai l'occasion de revenir longuement sur la richesse des apports interdisciplinaires, il ne s'agit en aucun cas de rejeter ces échanges au nom d'un repli sur la géographie. Je reste toutefois convaincue que c'est à partir d'un positionnement disciplinaire solide que l'échange avec les autres sciences devient réellement fructueux. Ma préoccupation est donc avant tout de prolonger encore la réflexion sur la complexité des rapports au monde que construisent les habitants, sur les multiples facettes de l'habiter, et il me semble qu'en mobilisant les concepts clés de la géographie, entre territoire et territorialité notamment, il est possible d'avancer encore dans la compréhension de cette relation très particulière que les individus et les collectifs construisent avec les territoires par l'entremise des sens.

Le parti pris choisi pour cadrer autant que faire se peut ce travail très particulier que constitue un mémoire d'habilitation, est de circonscrire le champ temporel de réflexion aux vingt dernières années, pour me situer dans une posture aujourd'hui résolument prospective. Tant de choses ont été écrites sur l'histoire du paysage depuis la Renaissance, il ne me semble pas opportun de revenir sur des débats aujourd'hui bien connus sur la genèse du paysage dans les sociétés occidentales. La fin des années 1980 constitue par ailleurs une borne pertinente au vu de l'importance et de la richesse des publications sur le paysage, dans toutes les disciplines, qui se manifestent alors. Ces travaux, j'aurai l'occasion de le développer en première partie, engagent un renouvellement profond des conceptions du paysage et de sa place dans les sciences sociales, renouvellement qui intéresse au premier chef la géographie. La question est dès lors de savoir si l'on peut s'appuyer sur un fonds de connaissances et de réflexions sur le paysage pour en faire non pas un poste d'observation sur les dynamiques en place, mais un

levier d'analyse et de discussion sur le devenir des territoires. Les dernières années voient se stabiliser me semble-t-il un cadre à la fois conceptuel et opératoire, cadre partagé par les professionnels de l'action sur le paysage, les paysagistes, mais aussi par la recherche en sciences sociales. Les enjeux sont dès lors de plus en plus souvent exprimés en termes politiques et c'est sur cette base que s'appuient les travaux ici proposés.

L'exigence de cohérence (et de longueur de ce mémoire) impose aussi de faire des choix au sein de ce champ immense qu'ouvre le paysage, de laisser de côté (ou pour plus tard ?) des thématiques et des questionnements pourtant stimulants. Outre les discussions sur la genèse des paysages et l'histoire des jardins, je m'arrêterai au seuil d'un domaine, celui du projet de paysage au sens appliqué du terme, qui a été particulièrement travaillé et discuté par les paysagistes ces dernières années (voir en particulier Donadieu, 2002, et la revue *Les carnets du paysage*). N'ayant pas, je l'ai dit, choisi la voie appliquée ni été partie prenante de ces expériences, leur analyse nécessiterait une posture critique (au sens propre du terme) sur les fondements, les modèles, les outils et les pratiques du projet, ce qui constitue un champ de recherche à part entière, champ extrêmement intéressant mais qui déborde largement les limites de cet exercice. Je resterai donc, comme je l'ai indiqué plus haut, « en amont » du projet de paysage, prenant comme cadre d'analyse la problématique des territorialités (je passerai toutefois très vite sur le débat autour du concept de territoire). Je laisserai aussi totalement de côté la discussion sur les conceptions réifiantes du paysage et les références aux auteurs qui les défendent.

Je consacre dans cet esprit les deux étapes préalables à un cadrage d'abord conceptuel puis méthodologique ; cette démarche peut paraître pour le moins formelle mais elle me semble incontournable pour aborder un objet tel que le paysage. Toutes mes expériences de réflexion collective sur le paysage, colloques, séminaires, programmes de recherche, publications collectives, suivis d'étudiants, montrent à quel point les conceptions et pratiques, tant épistémologiques que méthodologiques, sont non seulement diverses mais relevant de postures propres à chaque chercheur. Le paysage est une « boîte noire » très révélatrice des multiples manières de faire de la géographie.

L'entreprise non pas de définition mais de bilan conceptuel sur ce que peut représenter aujourd'hui le paysage pour la recherche en géographie me semble donc devoir être menée avec précision. Qu'est-ce qui constitue un cadre relativement consensuel pour aborder le paysage au sein de la géographie sociale et culturelle? A partir de ces éléments de consensus

quelques pistes peuvent être dessinées aujourd'hui pour à la fois approfondir des démarches actuelles et explorer des aspects encore peu abordés. Je propose des éléments susceptibles de préciser et consolider ce premier bilan, éléments qui se fondent en grande partie sur l'idée que la géographie doit (ré)investir le sensible, prendre toute la mesure de l'attente ? l'exigence ? esthétique des sociétés actuelles et explorer le levier que le paysage clairement campé dans ce champ peut apporter dans le débat politique.

La seconde étape, davantage méthodologique même si le propos déborde largement la seule question des outils et démarches, pose la question du « comment ». Comment concevoir une démarche méthodologique qui soit cohérente avec ce cadre conceptuel et qui soit apte à répondre aux questions que la société pose à la géographie à propos du paysage ? Si le paysage peut être abordé comme l'une des dimensions des relations que les sociétés construisent et expriment avec les territoires, une dimension d'ordre sensible, l'objectif est de concevoir une démarche méthodologique permettant de collecter et d'analyser rigoureusement les formes d'expression de cette relation. Mes propositions se concentrent sur les formes de discours sur, autour, à propos du paysage : qui mobilise la thématique paysagère, dans quelles situations, avec quels mots et pour dire quoi ?

Ces deux premières parties s'appuient sur mes travaux précédents, qui m'ont amenée à préciser ma conception du paysage depuis mes premiers écrits et à dégager un ensemble d'enseignements de mes expériences maintenant nombreuses et diverses de travail de terrain. Au fil de ces recherches je me suis spécialisée dans les méthodes qualitatives, à partir d'entretiens semi-directifs et d'analyses de discours, et cela m'a amenée à me pencher plus précisément sur les enjeux méthodologiques de ce détour par le discours. Ramené au paysage cela pose de délicates questions: comment tourner le dos au paysage, pour prendre comme objet le discours sur le paysage ?

Le troisième et principal chapitre de ce volume est consacré au paysage comme enjeu politique et s'appuie essentiellement sur mes travaux les plus récents. Ma proposition consiste en une exploration de l'action politique dès lors qu'elle se saisit du paysage, partant de l'idée que le paysage est politique parce qu'il pose la question du vivre ensemble. La mobilisation de l'argument paysager, si fréquente aujourd'hui dans les situations locales, met explicitement le paysage en débat, l'érige en problème public. Elle met en confrontation la revendication du droit de regard de tous, qui cherche à ignorer les clôtures et les frontières, et l'appropriation individuelle ; l'argument paysager butte inévitablement sur les pratiques, sur les multiples formes d'appropriation, sur l'exclusion... et fournit difficilement les éléments d'un accord.

Dans un contexte qui met en avant la gouvernance, la participation, le respect des riverains, le paysage apparaît comme un enjeu spécifique parce que insaisissable, injustifiable et pourtant omniprésent. Mon fil directeur dans cette vaste thématique, est la question des temporalités, temporalités du paysage et temporalités de l'action, parce que le paysage occupe une place originale dans le questionnement actuel: il permet d'articuler les temporalités, de mettre en perspective dans le présent de la perception, de la codification et de la mobilisation, les temporalités naturelles et historiques des territoires, la référence au passé et à la mémoire et la difficile projection dans le futur.

« La marche d'une analyse inscrit ses pas, réguliers ou zigzagants, sur un sol habité depuis longtemps »

Michel de Certeau, *L'invention du quotidien*, p. XXXIII.

**PREMIERE PARTIE : LE PAYSAGE, UNE FENETRE OUVERTE
SUR LA GEOGRAPHIE**



Laurent Guétal, *Le Lac de l'Eychauda*, 1886,
182 x 262, Musée de Grenoble

Deuxième tableau

Un autre peintre grenoblois de la fin du XIX^e siècle, Laurent Guétal, me permettra d'ouvrir cette première partie, non pour faire une quelconque analyse de ce tableau mais pour mettre en lumière la diversité des regards grâce à une situation qui prend place cette fois-ci dans une

salle de cours de Géographie. J'introduisais il y a peu un cours de Master sur le paysage avec un collègue; celui-ci, spécialiste d'écologie du paysage, abordait le paysage à travers l'écosystème, les impacts visibles des processus naturels et anthropiques sur les milieux de montagne ; je lui succédais pour présenter une approche sociale et culturelle des paysages à travers les processus de codification et l'histoire des pratiques. Il se trouve que ce tableau figure en fond d'écran sur mon ordinateur, que j'étais en train d'installer, et le tableau de Guétal se trouva projeté à l'écran. Réaction admirative des étudiants rentrant dans la salle: ce tableau par la précision du dessin et l'effet de réalité qu'il produit attire inmanquablement le regard, tout comme celui d'Ernest Hareux : on dirait une photo ! Enthousiasme de mon collègue qui reconnaît le tableau de Guétal et le lac de l'Eychauda et commente pour les étudiants l'état de l'écosystème lacustre à la fin du XIX^e siècle et insiste sur la source précieuse que constituent ces tableaux réalistes pour le géographe d'aujourd'hui. J'enchaîne en montrant aux étudiants que si cette source est aujourd'hui à notre disposition c'est que les pratiques culturelles et les goûts paysagers de la fin du XIX^e siècle se portent vers ces lieux jusque là peu fréquentés : le développement d'une bourgeoisie grenobloise aisée, avide de découverte de la nature, de promenade et de peinture paysagiste a permis à Guétal de vivre de ses pinceaux et de produire une série de représentations de la haute montagne dauphinoise très appréciée de sa clientèle citadine. Le temps -et la préparation- nous ont manqué pour poursuivre plus loin ce dialogue improvisé autour d'un paysage mais ce moment a montré en direct aux étudiants la pluralité et la complémentarité des approches du paysage en géographie.

Cette anecdote est révélatrice de la diversité des conceptions du paysage au sein de la géographie, révélatrice aussi des postures épistémologiques, du rapport au réel, du statut du chercheur. Le paysage ouvre en effet une fenêtre sur les manières de faire de la géographie, tant diachronique, si l'on entre par le paysage dans l'histoire de la géographie, que synchronique si l'on observe les démarches et outils conceptuels de chacun. Cette diversité a pour conséquence la nécessité pour chacun d'entre nous de préciser en toute occasion sa conception, ses cadres théoriques. On insiste toujours sur la polysémie, la « polyphonie », voire le flou du terme, tantôt pour la regretter, tantôt pour l'accepter et y trouver au contraire une richesse stimulante ; je penche clairement pour le second choix malgré les incompréhensions passagères et les contraintes que cela implique. La Géographie s'est longtemps affirmée « sciences du paysage » ; si elle a renoncé à cet étendard, le paysage offre toutefois cette ouverture sur les transformations de la discipline, sur ses objets, ses méthodes,

ses enjeux. J'ai utilisé en titre de cette partie, la métaphore de la fenêtre, tant elle semble ajustée à une réflexion sur le paysage, toute l'histoire des représentations iconiques du paysage jouant de cette mise en abîme en témoin. Je profiterai donc de cette perspective que le paysage offre sur la géographie pour, tout au long des pages qui suivent, d'une part clarifier mon positionnement et expliciter l'évolution de mes recherches, et d'autre part questionner la discipline. En effet, comme je le suggérais en introduction, je fais ici le choix de me centrer sur les vingt dernières années de réflexion et de production sur le paysage. Dans un premier temps, il s'agit de baliser le champ à explorer : revenir sur ces années qui ont vu le paysage (re)prendre une place privilégiée dans la géographie et plus globalement dans les sciences sociales, pour devenir un véritable objet scientifique. On peut dire en forçant un peu le trait que le paysage a élargi son domaine depuis les musées et les parcs pour investir les universités et devenir un terrain à tous les sens du terme. Il semble utile, à partir de ce regard rétrospectif, de tenter de dessiner ce qui fait le débat sur le paysage aujourd'hui : comment sont formulés les enjeux, quels sont les cadres intellectuels et épistémologiques privilégiés dorénavant, comment se positionne la géographie dans le panorama des sciences sociales et quelles sont selon moi les pistes fructueuses à explorer encore.

I. REGARDS RETROSPECTIFS

1. Une crise du paysage ?

Les années 1980 ont été une période de renouveau de la thématique paysagère dans les sciences sociales, de renouvellement des conceptions, des méthodes, des outils, sur laquelle je me suis appuyée à l'époque pour construire mon analyse des paysages de moyenne montagne alpine. La caractéristique de la réflexion sur le paysage de ces années est la convergence entre une interrogation très transversale au sein des sciences humaines et sociales sur la « crise du paysage », un contexte de renouvellement profond propre à la géographie, et une demande explicite des milieux politiques également préoccupés de gestion et de protection des paysages. Il serait bien trop long de dessiner ici un tableau de toute la production sur le paysage, et ce n'est pas la finalité de cet exercice. Je tenterai donc de pointer les apports qui ont été selon moi les plus déterminants.

La fin d'un monde

Cette idée de « crise du paysage » renvoie d'abord au sentiment de fin d'un monde, qui traverse toutes les sphères de la société, traduite ici par la fin des paysages hérités de siècles de codification et d'éducation du regard, fin d'une conception du paysage fondée sur les modèles de paysages naturels et ruraux. Ce premier volet de la crise s'appuie avant tout sur une analyse de la matérialité des paysages, dénonce la disparition des campagnes face à l'urbanisation, à l'industrialisation, à la modernisation de l'agriculture ; s'alarme de la « bétonisation » des littoraux et des montagnes, de la disparition des bocages face aux remembrements, du mitage des campagnes par l'étalement urbain. En parallèle les années 80 sont aussi celles de la désertification des campagnes, de l'enfrichement, de l'avancée des forêts, du retour d'un « sauvage » dont on ne veut pas. Jean-Robert Pitte propose alors une vaste histoire des paysages qui retrace les évolutions sur le temps long de ces composantes des paysages traditionnels (J.-R. Pitte, 1983). C'est la rupture. Odile Marcel et François Dagognet parlent de la « mort du paysage » (1982), un numéro de *l'Ethnologie française* est consacré en 1989 à la « Crise du paysage », un colloque organisé à Lausanne, décale la perspective et évoque une « crise de lisibilité » (Mondada L. et al., 1992). Régis Debray, dans « Vie et mort de l'image » (1992), s'interroge dans un autre registre sur l'évolution de l'image dans les sociétés du XX^e siècle et annonce l'entrée dans la « vidéosphère », âge de la machine, de la simulation et du virtuel. La presse et les essayistes tirent la sonnette d'alarme à propos de « la France en friche » (E. Fottorino), la télévision enquête sur la « France défigurée », des associations s'organisent autour de la défense du paysage, comme « Paysages de France » par exemple, créée en 1992 pour lutter tout particulièrement contre la prolifération des affichages publicitaires. Pour ma part, c'est initialement une réflexion sur l'enfrichement et la désertification en montagne qui m'a conduit à travailler sur le paysage. Il y a donc un sentiment très diffus mais très partagé que les sociétés occidentales sont à un tournant de leur relation à leur environnement, sentiment vécu dans le registre de l'alarme, de l'inquiétude, et de la nostalgie.

Les pouvoirs publics ne sont pas en reste dans ce débat. Les premiers signes d'une réflexion institutionnelle sur l'évolution des paysages se manifestent dans les années 1970 ; on voit apparaître des démarches de paysagisme qui s'éloignent de la tradition du métier, la création de parcs et de jardins, pour s'intéresser à ce que l'on appelle alors le paysagisme

d'aménagement. Il s'agit de travailler avec les collectivités locales, sur des échelles bien plus vastes, pour accompagner les démarches d'aménagement par un regard sur les formes, sur le sensible. Ces premières expériences sont à l'origine d'une réflexion qui s'est étendue sur toute la décennie 1980, à l'initiative du Ministère de l'environnement et plus particulièrement de la division Urbanisme et Paysages, qui associe architectes, paysagistes, philosophes et historiens de l'art, rassemblés par ce « souci du paysage ». L'ouvrage *Mort du paysage ?* paru en 1989, actes d'un colloque réunissant ces divers acteurs, en est un des aboutissements (Dagognet F. dir., 1989). L'enjeu est donc d'emblée très clairement formulé tant du côté des initiateurs institutionnels (notamment M. Chabasson et A. Kriegel) que des philosophes : les paysages « traditionnels » sont menacés, leur matérialité recule et le regard lui-même perd ses repères et ses grilles de lecture. Les solutions ne peuvent être trouvées que dans un retour sur les fondements même du paysage et grâce à une collaboration entre pouvoirs publics, professionnels du paysage et milieux scientifiques.

Et une réflexion sur la modernité

Cette attente rencontre une réflexion fructueuse au sein des sciences humaines et sociales sur ce qui a fait les paysages dont on annonce la disparition. Nombre de travaux de ces années portent sur l'histoire du regard, sur l'émergence du paysage à la Renaissance, sur les pratiques et les codes paysagers : les analyses d'Anne Cauquelin (1989) sur l'invention du paysage, ou la théorie de l'artialisation développée par Alain Roger (1978, 1995) croisent des études plus spécifiques sur des types paysagers, comme celles d'Alain Corbin à propos des littoraux (1988) ou de Philippe Joutard sur la montagne et plus spécialement le Mont Blanc (1986). Denis Cosgrove (1984, 1993) développe une analyse plus critique du paysage depuis la Renaissance comme imposition d'un ordre social, mais il est encore peu connu dans la géographie française. Augustin Berque, en se situant dans une perspective historique, propose un ensemble de critères qui caractérisent les sociétés à paysage, en fonction notamment du lexique et des formes de représentation artistique (1986, 1990, 1995). Ces travaux s'inscrivent très clairement dans une réflexion sur la modernité, sur les valeurs et les modèles qu'elle a produits et sur l'« après ». « *L'espace du projet moderne, qui s'arrogea utopiquement l'universalité aux dépens des lieux concrets, cet espace est renvoyé à l'histoire* » écrit A. Berque (2000, p. 11). Dès lors, la question qui est posée et qui, à mon sens, reste vive aujourd'hui, est celle des modalités d'invention des paysages par les sociétés, passées et actuelles. Si les sociétés contemporaines détruisent les paysages que leur ont légués leurs

prédécesseurs, cela signifie-t-il que le paysage est mort, condamné par des sociétés aveugles à la muséification dans quelques sanctuaires patrimonialisés ou dans les musées ? Ou vivons-nous une transition qui verra se dessiner d'autres modalités de codification d'autres paysages par ces sociétés post-modernes, ou hyper-modernes, ou de la seconde modernité ? Pierre Sansot dénonce ce pessimisme : « *[Cette culture] en appelait à une esthétique du cadre, de la cohérence, de l'unité, de la perspective, toutes valeurs que la peinture ou la musique contemporaines dédaignent et auxquelles elle ne craint pas de se soustraire. En évoquant et en cernant cette notion de paysage, nous serions en retard d'une culture comme certains de nos généraux furent en retard d'une guerre* » (1983, p. 135). François Dagognet, après s'être alarmé de la mort du paysage (1989), en appelle au contraire à l'invention, au renouvellement, à l'ouverture, sous le titre « Mort et résurrection du paysage » ; il confirme cette orientation quelques années plus tard avec un article au titre toujours explicite : « Ne refusons pas le changement » qui ouvre un ouvrage sur *Le Paysage : sauvegarde et création* (1999). Augustin Berque reste lui plus pessimiste : « *Ce qui est en cause, c'est bien le sens de la relation de nos sociétés à l'espace et la nature. C'est ce sens que nous ne maîtrisons pas, c'est pour cela que notre civilisation engendre ces paysages dépourvus de sens* » (Préface à la réédition de Médiance, 2000, p. 8). Dans un ouvrage récent, il oppose les sociétés paysagères -celles qui disparaissent- créatrices de paysages, pensant en faisant paysage, remplacées par des sociétés qui pensent, disent, écrivent le paysage mais consomment et détruisent les paysages qu'elles valorisent : « *...comment se fait-il que nos ancêtres, qui ne s'occupaient pas de paysage aient joui d'une si remarquable pensée paysagère, et que nous, qui regorgeons de pensée de paysage, en soyons si manifestement dépourvus* ». (Berque, 2008, p. 12).

On se demande dorénavant si la ville, la route, la banlieue, l'usine peuvent « faire paysage », rompant ainsi avec la tradition des paysages naturels et ruraux, et dans ce cas, comment analyser ce processus ? Est-ce que les artistes, et on pense notamment aux photographes, qui sont sans doute ceux qui aujourd'hui cultivent une relation particulière avec le paysage, jouent un rôle pionnier ou au moins original dans ce processus ? Ou est-ce que l'artiste précisément ne joue plus ce rôle que la modernité lui avait réservé ? Alain Roger dans sa réflexion sur l'émergence du paysage, ne peut envisager de paysage autre que perçu à travers le filtre des arts, d'une lecture esthétique et donc de compétences particulières, et s'insurge contre la confusion entre paysage et environnement ; il défend une théorie vigoureusement culturaliste et anti-environnementaliste. « *Pourrions-nous percevoir les nodosités rugueuses des oliviers comme si Van Gogh ne les avait pas peintes, la cathédrale de Rouen, comme si Monet ne l'avait pas figurée aux divers moments du jour dans ses épiphanies fugitives? Pouvons-nous*

traverser le Pont Mirabeau, comme si Baudelaire ne l'avait pas célébré? » (Roger, 1978, cité dans (1995), p. 441). Si post-modernité du paysage il y a, ne serait-ce pas justement dans ce rôle contesté des élites que réside le principal facteur de transformation ?

Ces réflexions renvoient à la question englobante des relations entre société et nature. Concernant la matérialité du paysage le tournant contemporain oblige à envisager d'autres paysages et à accepter l'idée que toute portion d'espace puisse être potentiellement regardée en tant que paysage, actant le fait que la frontière entre la nature et l'espace anthropisé soit brouillée si ce n'est définitivement effacée. Le paysage urbain et sa difficile introduction dans le vocabulaire et les pratiques en est le signe. Le cadre épistémologique est également bousculé : étudier l'histoire du regard des sociétés occidentales sur le paysage porte à constater les transformations profondes des représentations de la nature et à envisager la nature comme une construction culturelle, historiquement située. La géographie des années 1980 et 90 n'y était pas prête... La division se fait alors entre les naturalistes qui conçoivent le paysage comme la dimension visible des écosystèmes et la géographie « humaine » qui s'appuie sur la notion de représentation pour explorer les relations que le paysage exprime entre les sociétés et leur milieu. Et cela malgré les apports décisifs de Georges Bertrand qui essaie au contraire de travailler l'interface (notamment dans Roger dir., 1995). Ainsi, en 2000, Pascal Ragouet mène pour le Cemagref une enquête auprès des principaux chercheurs ayant publié sur le paysage depuis les années 1970² ; il aboutit à un classement en deux grands ensembles, distinguant d'une part les représentants de ce qu'il appelle l'« option constructiviste », mettant l'accent sur la perception individuelle et/ou les représentations sociales, et d'autre part l'« option matérialiste-naturaliste », concevant le paysage comme un donné, un espace tantôt exclusivement naturel, tantôt résultat de l'action anthropique. Le premier ensemble (où je me suis trouvée classée) se réfère de manière privilégiée à Augustin Berque, Yves Luginbühl et Alain Roger ; le second, où les géographes sont majoritaires, se réfère avant tout à Georges Bertrand. Chaque ensemble se subdivisant ensuite en variantes et nuances.

C'est tout l'intérêt de cette période, que d'avoir suscité cet engouement pour le paysage dans toutes ses dimensions, engouement ambivalent puisque fondé sur une réaction souvent

² Cette étude analyse un corpus de 140 articles, produits entre 1970 et 2000, pour moitié par des géographes, les autres auteurs se répartissant entre sociologues, économistes et philosophes ; elle s'appuie en outre sur une enquête auprès des auteurs, traitée par analyse factorielle (Ragouet, 2000).

nostalgique voire passéiste à la dégradation des paysages, mais qui suscite toutefois réflexions, travaux, échanges interdisciplinaires. Cela se traduit par un renouvellement profond des conceptions du paysage tant dans les sciences sociales et naturelles que du côté de l'action sur les paysages.

Cette période particulièrement prolifique peut être close au milieu des années 1990 quand paraissent les ouvrages issus de l'« École de la Villette ». La formation « Jardins, paysages, territoires » à l'École d'architecture de Paris-La Villette, a eu un rôle actif, à travers les formations pluridisciplinaires qui alimentent la recherche sur le paysage ; de nombreuses publications collectives en témoignent, notamment autour de l'équipe initiale formée par Augustin Berque, trois paysagistes, Michel Conan, Pierre Donadieu et Bernard Lassus et le philosophe Alain Roger. Au-delà de cette formation doctorale, le projet est plus ambitieux ; il s'agit de fonder une théorie (française) du paysage : un premier ouvrage pose les bases en 1994, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, par les cinq membres de l'équipe annonçant, l'année suivante, l'ouvrage de référence : *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, sous la direction d'Alain Roger (Roger dir., 1995). Le titre « Théorie » du paysage est sans doute excessif, les auteurs parlent du reste d'« anthologie » montrant la diversité des positions et des divisions ; mais il dessine bien les diverses pistes explorées et la consolidation de cette approche « constructiviste » pour reprendre l'expression citée plus haut. Ces quelques repères permettent de faire ressortir d'emblée la spécificité de la réflexion sur le paysage de cette période: elle est fondamentalement pluridisciplinaire et traverse et irrigue toutes les disciplines de sciences sociales et humaines, y compris le droit (à la suite de la loi paysage), les sciences politiques (à propos de son application locale) et l'économie (autour des valeurs paysagères et des aménités).

La géographie interpellée

Toutes les disciplines ressentaient le besoin de chercher plus loin, plus loin que la dénonciation de la disparition des paysages traditionnels et la nostalgie des campagnes bucoliques, et de s'interroger sur ce qui fait le paysage dans les sociétés d'après la modernité. Il y a là une configuration particulière entre un contexte global, un questionnement de la société, une attente institutionnel exprimée clairement, et un réseau de chercheurs et d'acteurs qui font circuler observations, concepts, propositions. La géographie en tant que discipline en a beaucoup reçu, offrant à ce débat un contexte particulièrement « accueillant » à un moment où elle traversait une période de vives interrogations sur les fondamentaux. Cette réflexion sur

le paysage ne pouvait laisser insensible une discipline qui s'est à ses origines affichée comme la science du paysage. Pierre Deffontaines dans la Revue de géographie humaine et d'ethnologie en 1948 n'écrivait-il pas : « *La géographie humaine est l'étude de l'œuvre paysagique de l'homme sur le globe* » (cité dans Besse, 2000, p. 109). L'introduction très progressive et tardive du constructivisme dans la géographie venait tourmenter chaque chercheur et l'obliger à reconsidérer sa conception du monde et de ses objets d'étude. Et le paysage, didactiquement parlant, est un objet particulièrement pertinent pour analyser les modalités de cette construction du réel. Le paysage en retour s'est nourri des apports plus transversaux de la réflexion géographique sur la territorialité, sur l'environnement, sur l'action.

Pour reprendre le titre de cette partie, l'un des intérêts majeurs du paysage est cette ouverture qu'il offre sur l'évolution de la géographie, de ses manières de faire, de ses thématiques, de ses enjeux. Réfléchir sur le paysage impose, je l'ai dit, de se confronter à la place de la nature dans les sociétés actuelles, et en tant que géographe de questionner son rapport au monde, et d'explicitier son positionnement épistémologique. Le paysage a du reste été exploré par tous les principaux courants de la géographie de la fin du XX^e siècle, qui ont testé sur lui leurs avancées: les « matérialistes-naturalistes » pour reprendre l'appellation ont tenté de le modéliser, de l'intégrer aux SIG, de le faire rentrer dans les cadres de l'écologie scientifique en pleine expansion. La géographie économique cherche à quantifier les coûts et les gains du paysage, d'en mesurer les aménités, j'aurai l'occasion d'y revenir. Des lectures d'inspiration structuraliste ont proposé des interprétations en termes de structures paysagères. La sémiologie n'a pas été en reste et des tentatives d'analyse du paysage selon les concepts et les méthodes dérivées de la linguistique ont été menées. La géopolitique n'est pas absente, notamment avec les écrits d'Yves Lacoste dénonçant les usages belliqueux du paysage. Le paysage a enfin été un objet de prédilection pour ce que l'on appelait dans les années 80 la géographie des représentations, qui a notamment développé les analyses de discours et d'images.

La géographie que l'on peut qualifier de manière floue de culturelle, pour rassembler les diverses approches constructivistes, ainsi que toutes les démarches issues de l'analyse des perceptions, des représentations, a pris son essor dans ce contexte. C'est dans cette mouvance que les interactions avec les autres disciplines et les réflexions en cours ont été, à mon sens, les plus fécondes.

Dans cette entreprise, les écrits d'Augustin Berque ont fourni des clés à la fois conceptuelles et épistémologiques. Grâce à la mobilisation de la phénoménologie et au concept de médiance, il m'a permis notamment de dépasser la dualité sujet-objet, très présente dans l'outillage conceptuel des représentations dans les années 90, pour me centrer sur la relation. Son apport présentait l'immédiat avantage de faire le lien entre les interrogations qui se situent dans un premier temps avant tout du côté de la philosophie et de l'esthétique, et le champ alors partiellement en chantier de la géographie. Il a servi de traducteur, dans un contexte où les relations entre géographie et philosophie étaient ténues. Parce qu'il centre sa réflexion sur le cœur de la discipline, les relations entre homme et l'ecoumène, et parce qu'il va chercher son inspiration à la source de la réflexion sur l'être, auprès de la phénoménologie. Il va donc au-delà des limites disciplinaires, et au-delà d'une réponse ponctuelle à une question sur la gestion du paysage, il reconstruit par les fondements le projet de la discipline. Le constructivisme avait sapé à sa base toute notre conception du monde, et engagé un vaste travail de déconstruction et de ré-examen ; la médiance nous oblige à reconsidérer la relation entre l'objet et le sujet. Cela explique l'écho immédiat de ses ouvrages auprès des géographes, malgré une écriture éloignée des habitudes de ces années-là. Citons Jean-Marc Besse (qui ici ne se réfère pas précisément à Berque) : « *les géographes, lorsqu'ils se sont intéressés à la phénoménologie et s'en sont approprié les problématiques, n'ont apparemment pas été découragés par ce qu'ils lisaient, et en particulier cette critique de la géographie, qui selon les phénoménologues manquerait le paysage. A l'intérieur du champ de recherche propre à la géographie, la perspective phénoménologique s'est développée comme une réponse critique à l'hégémonie du positivisme* » (2000, p. 117).

Je me suis pour ma part appuyée sur ce socle conceptuel pour, dans un premier temps, déconstruire le discours sur un espace, en l'occurrence le massif du Vercors, et comprendre l'évolution du discours oral, écrit ou iconique : par quels acteurs, selon quelles temporalités, et dans quels registres, un territoire a été inventé. Comment cette configuration dessinée à la fin du XIX^e siècle entre des acteurs, un territoire et des paysages choisis a ensuite évolué au cours du siècle, et quel rôle y tenait le paysage ?

Le second outil conceptuel qui se constituait au même moment, notamment avec Hervé Gumuchian, Bernard Debarbieux, Guy Di Méo fut le territoire et les territorialités ; celle-ci ont fourni un cadre pertinent pour articuler réflexion sur le paysage et inscription dans une analyse théorique plus spécifiquement géographique qui revisite la question de l'espace et de l'habitant. Je reviendrai plus loin sur cette question.

2. Des évolutions majeures du cadre institutionnel et un glissement vers le politique

Il me semble important dans un second temps de revenir sur les évolutions majeures qu'a connues le cadre institutionnel et légal au cours des années 1990, à l'échelle française mais aussi internationale. En effet, et ce n'est pas sans lien avec les réflexions menées pendant la décennie précédente, la « Loi paysage » est votée en 1993. Si elle ne fait pas référence directement au développement durable et au Sommet de la Terre qui a eu lieu une année auparavant, le cadre d'analyse est néanmoins très proche ; cette loi introduit l'idée d'un paysage ordinaire, quotidien, dont la gestion est confiée au premier des échelons de l'action publique, les communes et intercommunalités (mis à part son article 1 consacré aux paysages remarquables). L'irruption de cet objet incongru dans le cadre légal et dans l'action politique ne s'est pas faite facilement, mais les modalités de sélection des paysages et d'intervention s'en sont trouvés profondément transformés vis-à-vis des modes d'action antérieurs, calqués sur la logique de protection du patrimoine ; j'aurai l'occasion de revenir plus loin sur cette question. Depuis 1993, l'injonction au développement durable s'est progressivement diffusée dans l'ensemble du cadre légal en France et en Europe et le paysage s'en est trouvé plutôt bien loti³. Enfin, en 2000 à Florence, a été votée la Convention Européenne du Paysage, qui prend acte de ces évolutions : le paysage à protéger ou gérer, est tout autant remarquable que quotidien, voire « dégradé », et ce sont les instances locales, intégrant la participation de la population, qui en sont dépositaires.

Cette évolution institutionnelle prend acte et accompagne la transformation majeure et plutôt paradoxale qui s'est progressivement dessinée depuis les interrogations sur la fin d'un monde et la mort du paysage auprès des acteurs scientifiques et professionnels du paysage : le paysage a été sauvé de la mort par sa « banalisation », il a survécu en devenant ordinaire. La crise de lisibilité des paysages de la modernité se résout par une refonte de sa grammaire, si l'on poursuit la métaphore littéraire, et le paysage n'est plus réservé aux grands textes consacrés, il est dans le langage de tous les jours. La notion de paysage ordinaire est depuis rentrée dans le langage et les champs de recherche de la géographie, et sans doute aussi dans

³ Ce n'est pas le lieu ici de développer la question des interactions entre paysage et développement durable ; je renvoi à la troisième partie de ce travail et au dossier consacré à ce thème dans la revue « Développement durable et Territoire », que nous avons piloté avec M.-J. Fortin et V. Peyrache-Gadeau (septembre 2010). Liste de publications n° 12.

les usages communs ; Yves Luginbühl et Pierre Sansot le discutent dès 1989 dans le numéro d'*Ethnologie française* cité plus haut, le premier pour proposer la distinction entre « paysage élitare » et « paysage ordinaire », le second pour se pencher sur cette esthétique particulière. Laurent Lelli y consacre sa thèse en 2000 et Eva Bigando en fait une analyse fouillée dans une thèse plus récente, en 2006, montrant justement cette diffusion du terme et des outils d'analyse.

Sans reprendre en détails ces divers éléments, je voudrais insister sur un autre point : ces évolutions dans le domaine institutionnel sont concomitantes de ce qui me paraît être l'autre caractéristique majeure des écrits sur le paysage de ces dernières années : leur déplacement dans un champ résolument politique. Dès lors que tout fragment du territoire peut potentiellement « faire paysage », et que tout citoyen européen, peut, au nom de la Convention, revendiquer un paysage de qualité ou tout au moins, une intervention en vue de son amélioration, le paysage se trouve au cœur des enjeux de participation, de gouvernance, au cœur de la gestion des territoires. Les politiques paysagères ou à coloration paysagère mises en œuvre depuis 1993 offrent une grande diversité d'expériences. Le paysage pose inmanquablement la question du « vivre-ensemble », si l'on peut encore utiliser cette expression complètement galvaudée: ces divers textes légaux en dessinent les cadres.

Je citerai pour étayer cette affirmation quelques ouvrages récents, qui marquent tout particulièrement ce glissement. Jean-Marc Besse notamment inscrit la question du paysage dans la problématique de l'espace public : « *Le paysage est indissolublement, comme tout espace public, une question politique et sensible* » résumait-il dans une conférence prononcée en 2006. Mario Bédard rassemble en 2009 les interventions à un colloque consacré à « Habiter la terre » sous le titre explicite : « *Le paysage, un projet politique* » (Bédard, 2009) où il pointe notamment les enjeux liés à la Convention européenne. Bernard Debarbieux propose de se pencher sur le processus d'« empaysagement » des sociétés contemporaines et de le lire en termes d'action politique, faisant référence par ces termes à Hannah Arendt (Debarbieux, 2007). François Walter adopte une lecture diachronique et analyse la mobilisation des figures paysagères dans les projets de constructions nationales et l'iconographie patriotique du XVI^e au XX^e siècle (Walter, 2004 et 2009 in Bédard). Marie-Josée Fortin quant à elle identifie trois grands paradigmes de l'analyse des paysages en géographie : un paradigme culturel, un paradigme territorial et un paradigme politique, qui intègre de manière centrale la question des acteurs et des rapports sociaux et sur lequel elle

porte son analyse (Fortin, 2005, 2010). Et il n'est pas indifférent qu'un géographe qui a marqué l'analyse politique des territoires comme Claude Raffestin consacre au paysage un ouvrage récent (Raffestin, 2005). Cette réflexion sur le paysage comme objet politique trouve enfin une inspiration particulièrement stimulante dans les travaux de Jacques Rancière, qui à propos des arts, et notamment du théâtre, aborde de manière très percutante la dimension politique et la place du spectateur : « *La politique porte sur ce qu'on voit et ce qu'on peut en dire, sur qui a la compétence pour voir et la qualité pour dire, sur les propriétés des espaces et les possibles du temps.* », écrit-il dans le *Partage du sensible* (2000, p. 14). On le voit cité depuis peu dans de nombreux travaux sur le paysage ou l'environnement.

Cette évolution des géographes francophones rencontre une tendance plus globale, représentée notamment, et bien plus précocement, par les géographes anglo-saxons, rencontre où il est difficile de démêler les effets d'entraînement des simples phénomènes de contemporanéité. Remarquons néanmoins que les écrits anglo-saxons sont mieux connus aujourd'hui du fait des traductions mais surtout, selon moi, grâce à une meilleure diffusion des travaux sur Internet⁴. Dans les années 80-90, les travaux de J.B. Jackson, Denis Cosgrove et Yi-Fu Tuan étaient les seuls à être régulièrement cités. Il faut sans doute voir là un effet de « contexte » tel qu'il a été exploré par Christine Chivallon (Chivallon et al. dir., 1999)⁵. S'ils sont restés longtemps méconnus, cela tient sans doute aussi au fait que, à propos du paysage, ce sont les fondements culturels profonds qui sont interrogés : le sentiment de la nature, le statut que la société accorde à son environnement, les grilles de lecture, les codes et les normes esthétiques... Le paysage est toujours paysage de quelque part et l'on a tendance à préférer réfléchir sur les lieux que l'on connaît : les écrits sur les bocages normands ou la Ste Victoire ont sans doute plus d'écho que les Rocheuses ou les banlieues américaines. L'« importation » demande des traductions, plus que langagières ; le renouveau de la recherche sur le paysage est resté ainsi très français, au mieux francophone. Pourtant ces réflexions anglo-saxonnes sont proches de l'Europe et les inspirations sont parfois très françaises : Foucault, Bourdieu, Barthes ; les Duncan par exemple s'inspirent très largement des « mythologies » de Roland Barthes et Denis Cosgrove propose une analyse marxisante du paysage qui n'a rien d'exotique. Cette production sur le paysage a été et reste aujourd'hui

⁴ Les bibliothèques françaises étant désespérément pauvres en ouvrages étrangers.

⁵ Je renvoie à cet ouvrage « Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne » Chivallon et al. dir., 1999, pour l'analyse de ce décalage entre une géographie britannique clairement installée dans le « postmodern turn » au cours des années 90 et une géographie française qui restait alors très réservée.

encore riche et innovante, notamment dans le domaine qui nous intéresse, croisant approche critique et intérêt pour les pratiques et les regards des habitants. Toujours est-il que ces travaux sont de mieux en mieux connus ; Denis Cosgrove est aujourd'hui régulièrement cité ; on peut évoquer aussi les études de Duncan sur les paysages de banlieue nord-américaine, l'importance des filtres socio-culturels et des rapports de domination. Et les travaux de Mitchell, plus radicaux, sur les liens entre paysage et oppression, paysage et violence, posant sans relâche la question de la justice sociale derrière/à travers le paysage.

Par cette orientation très politique, les travaux anglo-saxons ont précocement invalidé le reproche que des géographes, notamment d'inspiration marxiste, faisaient au paysage dans les années 60 et 70 : celui de cacher les rapports sociaux et les conflits⁶. Cette critique s'adressait à une conception réifiante du paysage, celle qui était développée dans les démarches classiques partant d'une lecture du paysage pour analyser les adaptations des genres de vie aux données de la nature. Si, comme Cosgrove l'a défendu, le paysage ne relève pas du « seen », de la matérialité comme donnée, mais du « way of seeing » et que l'on déplace la focale sur les manières de voir le paysage et l'imposition des normes sociales et des pratiques, le paysage non seulement se trouve réhabilité mais devient une lunette particulièrement pertinente pour analyser ces formes d'imposition. Porter son attention sur le regard et non sur le spectacle, permet de travailler sur le pourquoi et le comment et non le quoi : pourquoi on voit ce que l'on a envie de voir ou de faire voir, et comment le paysage peut être le résultat d'une grille de lecture dominante imposée. A ces géographes américains ou britanniques, ajoutons les travaux scandinaves, notamment par le suédois Kenneth Olwig et le norvégien M. Jones, qui, souvent en référence avec la Convention européenne, se penchent sur les enjeux de la gestion des paysages, sur les chartes, sur les démarches participatives (Olwig 2006, 2007, Jones, 2007)⁷.

L'élargissement du paysage au banal, au quotidien, à l'ordinaire, transforme bien plus qu'il n'y paraît notre appréhension de notre relation au monde : ce sont nos grilles de lecture, nos normes, nos modes de codification et de gestion qu'il faut reconsidérer. Il me semble que, ainsi repositionné, le paysage reprend sa place d'objet central de la géographie et que dans ce champ, la géographie a encore à dire sur le paysage.

⁶ Je pense notamment à un article de Claude Raffestin paru en 1977 dans la *Revue de Géographie du Québec*.

⁷ Je renvoie tout particulièrement à deux numéros récents de revues consacrés au paysage et à la justice sociale : *Landscape research* (2007, vol. 32) et *Norsk Geografisk Tidsskrift* (2006, vol. 60), où l'on trouve des contributions de ces auteurs.

3- Configurations nouvelles

Je terminerai cette première étape de clarification du contexte actuel et de positionnement personnel dans une certaine évolution des préoccupations paysagères en tentant d'identifier ce qui selon moi dessine, tant du côté des enjeux sociaux que de celui des réponses proposées par les sciences sociales, la configuration actuelle de la problématique paysagère. Le consensus se fait progressivement aujourd'hui autour de l'idée que le paysage est potentiellement partout - on utilise parfois l'expression du « tout paysage »- dans tous les replis des territoires et des regards des habitants. Ce qui amène Jean-Marc Besse à poser une question que je reprendrai volontiers à mon compte : « *Quelles conséquences cet élargissement des objets paysagers entraîne-t-il sur la lisibilité des paysages, mais aussi sur le contenu même du concept de paysage et sur les pratiques paysagères* » (Besse, 2009, p. 12). Il s'agit ici de mettre en lumière ce qui me paraît aujourd'hui encadrer et alimenter cette réflexion et illustrer, une fois de plus, en quoi le paysage permet de rentrer par une porte dérobée dans la fabrique des sciences sociales et de la géographie en particulier. Bien des points que je me contenterai de poser ici seront repris par la suite dans ce travail.

Le paysage, la nature et la culture...

Il me semble important de resituer la réflexion sur le paysage dans la problématique profondément revisitée des relations entre les sociétés et le couple « nature/ environnement ». La prise de conscience des enjeux environnementaux, de la finitude du monde, de la fragilité des modes de vie, de l'épuisement des ressources et de l'inacceptable inégalité des hommes face à ces menaces a transformé les cadres de pensée. « *Dès lors, la divergence moderne du symbolique et de l'écologique, la déconnexion croissante de la science, de la morale et de l'art se sont retrouvées radicalement remises en cause. Une commune mesure s'impose maintenant au paysage et à l'environnement : l'échelle de la Terre* » écrit Augustin Berque, insistant sur les termes scalaires de ce questionnement (2000 rééd, p. 11).

Cette problématique relève, dans le champ de l'action publique, des cadres reformulés par le développement durable : celui-ci est très explicite dans la Convention européenne, il se distille également à tous les échelons des acteurs institutionnel et, selon d'autres canaux et

sous d'autres formes, de l'opinion publique. Quelle que soit la conception que l'on défende du développement durable et de sa diffusion dans la vie politique au sens large, quelle que soit la lecture critique que l'on fasse de ses dérives et détournements, on ne peut pas faire l'impasse sur les effets de cette injonction sur les discours. Le paysage est traversé par tous les grands thèmes actuels du développement durable qu'il s'agisse de la biodiversité, de la gestion des ressources, de l'« éco-construction », de la durabilité des systèmes de production agricole, des démarches participatives... La liste peut s'allonger à l'envie. Si le développement durable offre d'abord un cadre institutionnel, aujourd'hui diffusé à l'échelle mondiale, son appropriation progressive par les milieux scientifiques a aussi fait bouger les lignes entre sciences sociales et sciences de la nature, entre ce que l'on appelait traditionnellement géographie physique et géographie humaine. La géographie s'est définitivement installée dans le champ des sciences sociales, et il me semble que le développement durable a permis de « lisser » quelque peu les barrières, et d'offrir des cadres pratiques de collaboration. Aujourd'hui, même si tous les géographes n'ont pas investi la totalité de la « trajection » pour reprendre l'expression d'Augustin Berque, « entre le physique et le phénoménal », tous en acceptent la pertinence. Rares sont ceux qui refusent toute approche subjective du paysage, pour analyser la seule matérialité campée dans le champ de la nature ; même les approches les plus naturalistes reconnaissent la dimension culturelle et sociale, quitte à laisser à d'autres le soin de l'analyser. Les collaborations menées au nom du développement durable ont aidé cette prise en charge du paysage et réciproquement le paysage est un objet transversal qui facilite ces collaborations.

Le second volet de cette problématique revisitée – volet très lié du reste au développement durable- c'est l'omniprésence du registre de l'incertitude, de la menace, du risque. Cette dimension de nos « sociétés du risque » pour reprendre l'expression d'Ulrich Beck, me semble orienter de manière inédite les réflexions sur le paysage, j'aurai l'occasion de revenir de manière approfondie sur cette question : l'approche du paysage est intimement liée à l'historicité des territoires, des discours et des pratiques. L'intervention paysagère sur la matérialité des territoires s'est longtemps faite au nom des racines, des traces et des héritages, dans une conception sous-jacente d'un paysage palimpseste, à travers lequel les sociétés d'aujourd'hui manifesteraient leur reconnaissance (à tous les sens du terme) vis-à-vis de leurs prédécesseurs. La validation souvent implicite de cette gestion des paysages reposait sur l'idée que transmettre « intact » le paysage hérité permettait d'asseoir une collectivité dans son passé pour mieux « affronter l'avenir ». Que deviennent ce paysage et ces pratiques dans

un monde incertain, où la projection dans le futur implique d'introduire l'idée de risque, de bifurcation, de retournements ? Les facteurs environnementaux, tels que le changement climatique tout particulièrement, bousculent en profondeur cette projection dans les temporalités conjointes des sociétés et de leur environnement. Comment passer d'un paysage gage de continuité, à un paysage de l'incertain ? C'est donc bien en termes de lisibilité mais aussi de conception du paysage et des pratiques, pour reprendre les trois termes de Jean-Marc Besse que la question est posée.

Les problématiques croisées du développement durable et de la société du risque mettent actuellement en exergue le thème de générations futures, de leur place dans les débats et les controverses et l'on voit depuis peu des références de plus en plus fréquentes à Hans Jonas et à l'heuristique de la peur. Sa réflexion éthique sur la place des générations futures, les absents, les non représentés, et sur notre responsabilité me semble utile au débat sur le paysage et permet en particulier de mieux aborder la question de la projection du paysage dans le futur : quel sera le paysage de demain, mais au-delà, quels cadres, quelle matrice dessinons-nous aujourd'hui pour les désirs, les besoins, et les droits des générations futures ?

Enfin, la réflexion sur le paysage ne peut rester insensible aux apports de la sociologie ou de l'anthropologie sur les conceptions de la nature, sur les politiques environnementales ou le statut des acteurs. Je pense bien sûr aux travaux de Bruno Latour et son questionnement sur la les acteurs en réseau et la place des non humains, sur ses propositions en termes de cosmopolitiques. Il n'est toutefois pas question ici de faire une relecture latourienne de la problématique du paysage, d'y chercher un quasi personnage ou de pister l'objet chevelu dans les laboratoires de géographie. C'est plutôt dans la réflexion sur la modernité que sa lecture est déterminante : on fait difficilement l'impasse sur « *Nous n'avons jamais été moderne* » quand on travaille sur le paysage entre la modernité et l'« après ». D'une manière plus générale, l'histoire de la géographie, (et en particulier l'histoire des discours géographiques) se trouve éclairée d'un jour nouveau par le « Grand partage ». A sa lecture s'est ajoutée celle de Philippe Descola, pour finir de déstabiliser le regard de la géographe occidentale sur les frontières, limites et confins entre nature et culture⁸.

⁸ Je voudrais citer aussi des anthropologues ou ethnologues, que je ne mobilise pas explicitement à propos du paysage, mais qui ont marqué cette réflexion sur les frontières entre nature et culture (en particulier à propos du statut du savoir, de la problématique des savoirs vernaculaires ou des enjeux de traduction) et figurent en toile de fond ; je pense en particulier (même si leurs apports peuvent paraître un peu hétéroclites) à Claude Lévi-Strauss, Clifford Geertz ou Marshal Sahlins.

Habiter le paysage

C'est le second domaine, plus proprement géographique, qui me semble pertinent à retenir pour son apport au renouvellement actuel de la thématique paysagère. L'« habiter » est présent de manière diffuse dans la géographie depuis ses débuts, depuis Bachelard notamment, puis à travers la géographicité de Dardel ; il a été réactivé par la réflexion sur le « référentiel habitant » de Jean-Paul Ferrier dans les années 80, mais il prend une nouvelle ampleur actuellement et se prolonge dans la problématique de l'habitabilité. S'il est souvent traité à l'échelle de l'individu et du lieu, ou à des échelles moyennes, il se retrouve à l'échelle du monde dans l'écoumène tel que le propose Augustin Berque : « ...*la Terre elle même. Mais pas la Terre comme simple corps physique, ni même comme entité écologique, telle qu'elle pourrait l'être si nous -l'humanité- n'existions pas ; l'écoumène, c'est la terre en tant que nous l'habitons.* » (Berque, 1996, p.12). Je situerai l'habiter dans le prolongement des concepts de territoire et de territorialité, auxquels il ajoute une dimension plus explicitement phénoménologique. Il me semble que mobiliser cette expression, riche de connotations au-delà de la banalité apparente, permet aujourd'hui de consolider une trajectoire de la thématique paysagère, qui prend acte à la fois de l'omniprésence de la dimension paysagère dans tous les moments et les lieux de nos territoires du quotidien et de la dimension très englobante de cette relation au territoire. L'habiter renvoie aux pratiques, au sensible (tous les actes, tous les sens sont mis en œuvre), mais aussi à la dimension cognitive (habiter un lieu, implique à la fois qu'il est source de connaissance et que l'on y projette ces connaissances), il s'inscrit dans une diversité d'échelles spatiales (de l'intime au global en passant par le réticulaire) et temporelles (il renvoie à l'attachement, au sentiment d'appartenance et à l'appropriation de nouveaux lieux). Et bien sûr à travers les connotations du verbe, entre habiter le paysage et être habité par le paysage, la dimension symbolique est centrale. La référence explicite à la phénoménologie exprime ici la projection de l'habitant dans « son » paysage, projection intentionnelle : « *Pour la phénoménologie, habiter n'est pas se fondre dans un creuset spatial et y développer des façons de faire et d'être déterminées par celui-ci. Pour elle, il est nécessaire de penser l'individu comme l'acteur d'une partie au moins de sa réalité géographique, — celle de son monde dont il s'entoure — par la construction territoriale qu'il opère dans le Monde qui l'entoure, mais aussi comme l'acteur de sa réalisation en tant qu'être qui fait sens.* » (Hoyaux, 2002).

L'entrée par les controverses

Pour ce troisième point, je me tournerai vers les apports des sciences politiques et de la sociologie, et d'une manière plus générale vers le pragmatisme qui a introduit dans les sciences sociales des méthodes et des expériences d'analyse des interactions sociales dans le cadre de débats publics ou de controverses ; celui-ci m'est particulièrement précieux pour aborder le paysage en tant qu'enjeu, discuté, négocié, contesté sur les diverses scènes. La grille d'analyse conçue par Luc Boltanski et Laurent Thévenot, à propos de *La justification* (Boltanski et Thévenot, 1991), sur « *la relation entre accord et discorde* » pour reprendre leurs termes (p. 39), offre aujourd'hui un cadre très largement diffusé et exploité. A propos de la thématique paysagère, plutôt que de chercher à faire rentrer le paysage dans l'une ou l'autre des « cités », il me semble surtout pertinent d'exploiter les ressources de ce cadre problématique et de la posture épistémologique adoptée, notamment dans la conception de l'acteur, de la « dispute », dans le traitement des discours et de la mobilisation de valeurs, de l'intérêt général ou de bien commun : « *Quand on est attentif au déroulement des disputes on voit qu'elles ne se limitent ni à une expression directe des intérêts, ni à une confrontation anarchique et sans fin de conceptions hétéroclites du monde s'affrontant dans un dialogue de sourds.* » (Boltanski et Thévenot, 1991, p. 26). Sur les questions environnementales, auxquelles le paysage est souvent confronté dans les controverses, le prolongement de cette analyse par Laurent Thevenot et C. Lafaye à propos de la « justification écologique » (C. Lafaye, L. Thevenot, 1993), ainsi que les réflexions de Callon sur les forums hybrides, la démocratie dialogique, la place de l'expert et du riverain, m'ont également été précieuses (pour ne citer que les « chefs de file »). Je voudrais surtout aussi insister sur les travaux de Danny Trom, qui s'est intéressé à la construction des problèmes publics, souvent en collaboration avec D. Cefaï, et s'est penché tout particulièrement sur les conflits autour des paysages et des démarches de patrimonialisation, travaux sur lesquels je me suis fréquemment appuyée et que j'aurai l'occasion de citer bien des fois dans la suite de ces pages.

Statut du chercheur

Tous ces travaux convergent vers un dernier point que je souhaite mettre en lumière dans ce rapide cadrage préliminaire, c'est la réflexion sur le statut du chercheur et sur le rôle et la légitimité de l'expertise. Tous les auteurs précédemment cités ont apporté leur contribution à cette réflexion emblématique des dernières décennies, auxquels j'ajouterai ici Chateauraynaud

pour ses analyses de l'expert. Travailler sur le paysage, objet disputé, transversal, emblème de la trajection entre objectivité et subjectivité, cheval de Troie de la subjectivité en Géographie selon les positivistes, ne peut faire l'impasse sur les interactions entre savoirs savants et savoirs profanes, ou vernaculaires, ou locaux, et sur la circulation qui s'instaure entre ses sphères. Le géographe est fréquemment sollicité à propos du paysage, le souvenir de la géographie vidalienne, « science du paysage » est encore vivace et, je l'ai souligné plus haut, on attend souvent de lui une parole experte, un déchiffrement du paysage, une « géographie du dévoilement ». Situation bien embarrassante pour le tenant d'une conception du paysage comme modalité des relations symboliques entre les sociétés et leur territoire : l'« expert » dans ce cas n'a pas à décréter la nature du spectacle et les formes de cette relation mais à la rechercher dans les paroles de ses interlocuteurs. De mon point de vue, le géographe, ni créateur ni gestionnaire, ne tire pas sa légitimité de cette lecture du paysage mais de sa capacité à déconstruire les discours des acteurs en présence, leurs représentations, leurs arguments, leurs valeurs, pour y repérer les logiques d'action, les stratégies, et éventuellement, donner des clés de lecture des enjeux et interventions envisagées. Ses compétences sont celles de l'interprète du territoire et des territorialités en action, une approche du territoire qui intègre les jeux d'échelles, spatiales et temporelles, et jongle avec les frontières et les limites, entre individuel et collectif, entre intime et extime, entre nature et culture... La question qui se pose alors, à mon sens, est celle du rôle du chercheur dans la résolution des controverses : peut-il aller plus loin que cette « livraison des clés », tendre vers un rôle de médiateur voire proposer des méthodes de régulation⁹. Ce débat est du reste présent également au sein de la profession des paysagistes : créateurs de paysage ou médiateurs auprès des acteurs locaux ? Ainsi Michel Conan (Conan, in Berque A. et al., 1994), part de l'hypothèse que « *le paysage est un symbole du groupe réuni dans son appropriation par les formes d'expérience ritualisées d'un lieu qui lui assigne une identité schématique, et la valeur qui lui est attribuée est un symbole des idéaux collectifs du groupe* » (p. 37) ; dès lors, pour le professionnel sollicité : « *la reconnaissance de la valeur du paysage dicte une morale de l'aménagement* » (p. 39). Il suggère (tout en reconnaissant que les méthodes restent largement à inventer) aux : « *paysagistes de l'aider [la collectivité] à y parvenir, précisément en inventant des paysages qui condensent les emblèmes des différents groupes* », pour construire un accord qui « *soit considéré comme juste par toutes les parties prenantes* » (p. 48).

⁹ Je pense notamment aux divers écrits et interventions de Laurent Mermet, à travers son analyse des stratégies d'acteurs lors de conflits environnementaux.

Première conclusion

Ces jalons, qui sont forcément réducteurs, incomplets, insatisfaisants, où il faut sélectionner, trier, rejeter pour garder les éléments organisateurs, me semblent néanmoins indispensables pour expliciter au mieux « d'où je parle ». J'aurai l'occasion au cours des pages qui suivent de solliciter bien d'autres auteurs qu'il m'a fallu mettre de côté jusqu'à présent.

Je voudrais souligner au terme de ce rapide panorama, et en guise de première réponse au titre choisi pour ce chapitre, ce que le paysage nous apprend des questionnements récents de la géographie française, des influences et des emprunts auprès des sciences voisines: les positions successives du paysage sur la scène, en pleine lumière ou en retrait, sont des révélateurs des inflexions, des débats internes ; au fil des reformulations successives de l'objet, d'un pôle très objectivant au temps de la géographie vidalienne jusqu'à un pôle radicalement culturaliste déniait toute réalité matérielle, ces dernières décennies, toutes les positions dans le champ du statut du réel ont été occupées, et le sont encore. Si l'on privilégie une conception du paysage comme relation entre sociétés et territoires, si l'on conserve ce qui a fait aussi la spécificité des recherches en géographie sur le paysage c'est-à-dire ce va-et-vient entre réflexion conceptuelle, interrogation sur les fondements de la discipline et souci d'opérationnalité, la géographie offre un discours spécifique qui est à même de contribuer à la réflexion globale sur le paysage. Notamment ce qu'il est convenu d'appeler la Géographie culturelle, en tenant compte des apports de la géographie anglo-saxonne, a des choses à dire sur les formes, les modalités et les implications de cette relation « of cultural meanings » (Wylie, p. 91) que les autres disciplines ne prennent pas en charge. Et elle permet notamment d'éviter l'écueil du positionnement sur l'un des deux pôles évoqués, exclusivement naturaliste ou radicalement culturaliste, pour au contraire se positionner dans l'entre-deux et le questionner.

Ce rapide tableau laisse entrevoir ce qui peut à mon sens caractériser et justifier un nouveau champ d'investigation et d'action pour le paysage : une urgence imposée par les enjeux environnementaux qui bouleversent de nouveau la conception de la « nature », son statut dans les sociétés occidentales ; un questionnement qui définit le paysage comme objet politique, où l'esthétique rejoint l'éthique ; une réflexion qui se tourne vers le futur alors que les écrits sur le paysage affectionnent jusqu'à présent une écriture rétrospective et que l'action sur les paysages privilégie presque systématiquement le patrimoine et la mémoire. Tout cela

interpelle la géographie : son positionnement au sein des sciences et donc au-delà son discours sur la nature ; la conception de son objet, matériel ou idéal, localisé et relationnel ; le projet de connaissance qu'elle se donne et le statut du chercheur qu'elle revendique dans la société. C'est le principal intérêt du paysage : non pas une matérialité sur laquelle intervenir – d'autres le font, mieux que le géographe- mais une thématique du discours qui informe sur celui qui le tient et sur le lieu d'où il le tient.

Il me semble que ce qui permet de pouvoir dire aujourd'hui « d'où je parle », c'est l'exigence de réflexivité qui mobilise les sciences sociales : affirmer que l'on parle « en géographe » c'est tout à la fois reconnaître les inspirations conceptuelles, méthodologiques des sciences voisines et tenir fermement les fils de l'approche géographique par les territorialités. On voit ainsi comment la géographie s'est construite en construisant -entre autres- un discours sur le paysage.

La seconde partie de ce chapitre introductif, une fois ce cadre posé, sera consacrée à une mise à plat de la notion de paysage pour tenter de mettre en lumière ce qui pour moi constitue les éléments clés du paysage tel que je le conçois et le mobilise.

III. SE METTRE D'ACCORD SUR UNE CONCEPTION DU PAYSAGE EN GÉOGRAPHIE ? PROPOSITIONS.

Je soulignais en introduction de ce premier chapitre, la diversité des conceptions du paysage en géographie et combien ces conceptions renseignent sur les fondements épistémologiques des géographies de chacun. La notion connaît une histoire totalement imbriquée dans les évolutions, débats, bifurcations de la discipline, se déplace sur l'ensemble du champ au risque de s'y perdre. On lit fréquemment des articles ou des ouvrages qui se contentent d'un cadre tellement englobant que le paysage devient un vaste « fourre-tout », où viennent s'additionner sans ordre ni méthode, le matériel et le symbolique, l'objectif et le subjectif, le pays et sa représentation... Jean-Marc Besse dans son dernier ouvrage sur le paysage, *Le goût du monde* (2009), évoque l'éclatement du discours et propose cinq « portes » pour identifier les principales approches tant du côté des disciplines scientifiques que des professionnels : le paysage comme représentation culturelle et sociale, le paysage comme territoire fabriqué et habité, le paysage comme environnement matériel et vivant des sociétés humaines, le paysage comme expérience phénoménologique et le paysage comme projet. Cette typologie a le grand intérêt de couvrir l'ensemble des interlocuteurs, et de se fonder davantage sur des manières d'écrire que sur des auteurs, le même pouvant rentrer dans le paysage par plusieurs portes selon ses besoins.

Plutôt que de proposer une autre typologie ou une autre grille, cette dernière me paraissant répondre de manière fort utile à son usage, je tenterai l'exercice de repérage des éléments de relatif consensus. Réserve immédiate, je restreins cette collecte aux approches sociales du paysage et mets d'emblée de côté les conceptions objectivantes de l'écologie du paysage ; celle-ci abordant le paysage comme dimension visible de l'écosystèmes se situe dans un cadre épistémologique trop éloigné pour que la discussion soit constructive.

Ces éléments identifiés, je proposerai ensuite des pistes qui me semblent fructueuses dans ce contexte pour continuer à explorer le paysage.

1. Éléments de consensus... et de discussion

Le paysage est un construit

Un consensus s'est fait tout d'abord sur le caractère *construit* du paysage, ce que j'ai développé plus haut, la réhabilitation du paysage suivant de près la diffusion du constructivisme au sein de la géographie. L'idée que le paysage serait le reflet fidèle d'une nature donnée à voir n'est plus défendue. Chacun s'accorde me semble-t-il sur l'idée que le regard perçoit, subjectivement, une globalité et compose son paysage, selon son point de vue, soit celui d'un individu à un moment et en un lieu donné. Je ne suis sûre par contre que tous les géographes soient prêts à reconnaître la multiplicité des regards possibles et la fragilité ontologique du paysage qui en découle. Ce positionnement constructiviste implique que si l'on travaille sur les manières de construire les paysages selon les contextes, les lieux, les interlocuteurs, notre objet de recherche n'est plus la matérialité vue, mais les multiples supports et opérations par lesquels ce discours sur la matérialité est exprimé, dialogiquement construit, diffusé, reçu. Danny Trom présente le paysage comme une « entrée particulièrement féconde » pour observer ce travail de construction : « *Le paysage procède alors d'une activité qui opère en deçà de la convention artistique. Plus qu'un simple passage par un filtre conventionnel, le paysage émerge au travers d'une ample activité de configuration : tri des objets pertinents, rapprochement des parties constituantes, qualification des objets et de leur articulation, assemblage en une unité, sont autant d'opérations qui [y] président.* » (Trom, 2001, p. 253). C'est sur la construction langagière de ce paysage que va pouvoir porter l'analyse du chercheur, reconnaissant les capacités réflexives des sociétés actuelles.

Dès lors la distinction entre paysage in situ ou paysage représenté s'estompe : le travail rétrospectif sur les paysages du début du siècle, par exemple, s'appuie sur les représentations textuelles et iconiques que l'on peut encore mobiliser. Aujourd'hui les enquêtes de terrain s'appuient sur des entretiens, pour collecter un discours oral (qui peut aussi bien porter sur le paysage quotidien, que sur des paysages rêvés) ; mais aussi sur toute forme de discours : oral, écrit, iconique. En outre, nous percevons les paysages à travers des grilles de lecture constituées de représentations iconiques tout autant que de souvenirs de paysages contemplés.

De là découle l'intérêt pour les acteurs, les supports et les procédures qui érigent collectivement un territoire perçu en paysage, ce que j'appelle le processus de *codification*, en

référence notamment à Jean Viard (1990). L'intérêt de ce terme est d'englober à la fois la procédure et son contexte, mais aussi les pratiques et les normes qu'entraîne le fait d'ériger collectivement un lieu en paysage : la construction d'un discours pour décrire et justifier cette qualification¹⁰, les nouvelles formes de fréquentation et les équipements qu'elle induit, les démarches de promotion, les pratiques et productions visant à transformer cette qualité esthétique en ressource économique (guides, cartes postale, visites, ...), ceci débouchant fréquemment sur la volonté de protection. Le processus permet de passer de la rencontre individuelle à la validation collective de cette qualité paysagère.

Enfin, le caractère construit du paysage implique son caractère évolutif ; on a longtemps réduit les transformations du paysage aux seules « dynamiques paysagères », c'est-à-dire les transformations intervenant dans sa matérialité, liées à des processus naturels ou des actions humaines. La généalogie des processus de codification a permis de montrer aussi les évolutions des grilles de lecture et des normes, des évaluations esthétiques et des pratiques qui lui sont liées.

Ces analyses ont donc démontré le caractère évolutif de la catégorie « paysage » en fonction du contexte et des systèmes de valeurs du moment et du groupe considéré ; les sources potentielles d'émergence de ce qui « fait paysage » sont multiples et changeantes.

Il est sans doute excessif d'intégrer cette idée au rang des consensus mais il me semble que cette discussion sur le caractère construit du paysage, peut être utilement éclairée par la problématique de l'« effet géographique » telle que définie par Bernard Debarbieux¹¹ : « *le processus par lequel l'identification d'un objet spatial et son inscription dans une catégorie d'objets similaires rend possible et efficace le déploiement d'un ensemble d'actions concrètes sur la matérialité de cet objet ou de certains de ses éléments* » (2004, p. 27). Ce statut infléchit dès lors les logiques de gestion: intervention ponctuelle, conservation, protection, valorisation, requalification... Si le terme « objet spatial » s'applique difficilement au paysage, qui renvoie plutôt à une configuration instable d'objets spatiaux, la problématique

¹⁰ J'ai analysé dans ma thèse la construction d'un discours type pour décrire, par exemple, les gorges qui pénètrent dans le massif du Vercors sur son versant ouest et que le tourisme « invente » à la fin du XIX^e siècle ; en quelques années on le voit répété de guide en guide selon les mêmes structures depuis l'approche, la remonté des gorges étroites, sombres, bruyantes, angoissantes jusqu'à la libération au soleil au débouché sur le plateau. Ce récit apparaît comme une déclinaison locale d'un discours récurant que l'on retrouve par exemple chez Reclus quand il décrit des Alpes Suisses dans la *Géographie universelle*.

¹¹ Cette notion a été le point de départ d'un séminaire sur la construction des objets en géographie, qui a débouché sur un ouvrage collectif en 2004 sous la direction de B. Debarbieux et M.-C. Fourny. : *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*.

de l'impact de la catégorisation sur le mode d'action me paraît pertinente. Si l'on poursuit plus avant la problématique de l'effet géographique, la question se pose de la pérennisation de ces actions et de l'évolution conjointe des objets ainsi catégorisés et des logiques d'intervention. « *En retour, un ensemble de transformations totalement indépendantes de la volonté humaine et parfois imperceptibles font évoluer le référent de l'objet, dans un sens qui peut-être attendu ou redouté. L'effet géographique s'inscrit donc dans une mise en tension de ces intentions, de ces actions et de ces processus qui, tous ensemble, configurent et dénaturent à la fois les objets dont est fait l'espace géographique.* » (id., p. 29). J'ai plus particulièrement appliqué cette analyse au cas des lieux de mémoire à propos de la Résistance dans le massif du Vercors. Le cadre et l'ambiance paysagère jouent un rôle clé dans la mise en scène de la mémoire, dans la dimension contemplative et méditative de certains de ces lieux; dès lors la codification du paysage et la catégorisation en tant que lieu de mémoire impliquent une logique de gestion du site à travers ses composantes sensibles (entretien des ruines, défrichements réguliers des lisières, dessin des cheminements...) qui permet (ou tente) de maintenir cette configuration particulière. Il me semble que cette approche permet de mettre en lumière ce va-et-vient, cette circularité, entre la catégorisation, l'intervention pratique sur la matérialité et en retour la perception de cette matérialité au filtre de la configuration symbolique ; reprenant la dualité « empreinte - matrice » proposée par Augustin Berque, l'« effet géographique » en précise les modalités en intégrant plus explicitement la dimension cognitive.

La médiance et les apports de la phénoménologie

L'autre base de consensus porte à mon sens sur quelques éléments clés de la conception d'Augustin Berque : le paysage comme versant phénoménal de la médiance « *entre le physique et le phénoménal, entre l'écologique et le symbolique, le factuel et le sensible* » (Berque, 1995, p.36). Celui-ci est une référence fréquemment utilisée pour justifier le positionnement des auteurs. Parfois la référence se limite à la bibliographie, parfois la terminologie « berquienne » est utilisée. Certains des termes qu'il a forgés sont passés dans le vocabulaire commun, « prise » en particulier¹², mais aussi le binôme « empreinte-matrice », d'autres ont eu moins de succès, comme le terme de trajection, pourtant essentiel pour explorer plus avant ces relations. Lors de mes débuts dans le paysage, ces travaux ont aussi

¹² La « prise » est notamment très utile, parlante, dans le cadre de l'enseignement pour amener les étudiants à comprendre ce physique et ce phénoménal et à s'approprier cette posture.

attiré mon attention sur le rôle central de la métaphore dans le paysage mais aussi d'une manière plus générale dans l'écriture de la géographie, par exemple à propos des métaphores liées à l'architecture militaire dans les écrits sur la montagne. La médiance a aussi pour rôle de dépasser la seule thématique du paysage pour l'intégrer dans une réflexion plus globale sur notre relation au monde, et sur les dimensions politiques et éthiques.

Beaucoup d'auteurs se contentent toutefois d'un compromis implicite intégrant dans le paysage la matérialité et sa représentation ; il me semble que l'on peut partir de ce consensus même un peu « mou », pour le préciser et définir le paysage à partir de cette relation entre le sujet et l'objet, et sortir de l'impasse du choix entre une conception totalement réifiante du paysage qui n'a plus grand cours, mais aussi d'une conception culturaliste du paysage qui ne considère en lui que le sujet observant. Tout l'intérêt de la centration sur les relations d'ordre physique et phénoménal, sur « les flux de relations », c'est précisément de travailler sur les formes, les expressions, les modalités de cette relation et ce qu'elle implique pour la géographicit  de l'habitant, sans oublier pour autant les processus physiques et biologique et les interventions humaines   l'œuvre sous nos yeux. M me si, nous le verrons au fil des pages, la réflexion et surtout l'action, l'intervention sur le paysage tirent en permanence vers la matérialité du paysage, vers ses composantes disposées dans un espace, le paysage est irréductible   sa seule matérialité.

La médiance, ou la « mésologie » que Berque nous propose, implique que l'on tienne compte également du cadre épistémologique appuyé sur la phénoménologie, dont il a été, on l'a dit, le principal passeur vers la géographie des paysages. Je ne suis pas s re que tout cet arri re fond théorique soit   intégrer dans le consensus. La plupart des géographes, dont je fais partie, sont loin de ma triser suffisamment cette pensée, tous n'ont pas lu Husserl et Heidegger... Néanmoins, chacun va puiser   divers auteurs, d'autres traducteurs, du c t  de Merleau-Ponty bien s r, ou de Simmel, de l'ethnométhodologie de Sch tz ou Garfinkel, des arts de faire de De Certeau, ou des réflexions de Ric ur sur l'identité, la m moire ou le récit, pour relever les plus fr quemment cités. Il me semble tout de m me que la phénoménologie irrigue aujourd'hui la géographie, et notamment la géographie culturelle, en profondeur¹³.

¹³ Je renvoie ici   l'état des lieux que Jean-Fran ois Staszak a trac  dans *Les discours du g ographe* (1997).

Je retiendrai pour ma part quelques apports de la phénoménologie qui non seulement nous aident, en tant que géographes, à penser la relation au monde, mais peuvent aussi étayer une réflexion visant l'action. N'ayant aucune prétention à relire la phénoménologie au prisme du paysage, je revendique la démarche modeste du géographe qui avance pas à pas, souvent avec difficulté, et ramasse les idées qui lui parlent, dont il pourra faire bon usage. Trois idées me paraissent particulièrement fécondes : l'intentionnalité pour préciser le sens du regard, herméneutique pour la méthode, l'intersubjectivité pour lier l'individuel et le collectif.

L'intentionnalité est à la source de toute la pensée phénoménologique et se lit dans la trajection que Berque propose. Elle prend sa source dans cette idée de Husserl pour qui « tout état de conscience est conscience de quelque chose », ou « vise quelque chose » : « *Ces états de conscience sont aussi appelés état intentionnel. Le mot intentionnalité ne signifie rien d'autre que cette particularité foncière et générale qu'a la conscience d'être conscience de quelque chose* » (*Méditations cartésiennes*), alors que l'attitude naturelle tend à différencier fondamentalement le monde et le moi. « *L'acte de conscience a alors deux dimensions qui sont l'objet intentionnel contenu en lui, fournissant la « matière » de l'acte – et l'acte lui-même qui le vise et qui peut différer selon sa « qualité » (il peut être souhait, jugement, crainte, souvenir etc.)* » (Huneman et Kulich, 1997, p.13). L'objectif est alors d'analyser les divers types d'intentionnalité : la perception, le souvenir, l'imagination, la volonté... Ce qui est éclairé par l'idée de *motivation* : la conscience n'est pas le reflet passif du monde mais chaque acte de conscience est motivé, c'est-à-dire qu'aucune perception n'est isolée, elle anticipe, confirme, infirme, met en relation avec d'autres perceptions, la motivation est ce qui lie entre elles ces perceptions.

La question de l'intentionnalité se trouve donc en position centrale dans la réflexion sur le paysage, à travers cette idée de 'mouvement vers', et cette réunification de l'acte de perception et de l'objet de perception, idée qui nous sera précieuse pour la suite : il n'y a pas des galeries de paysages prédéterminés et offerts à la vue, et sur lesquels le regard « tombe » plus ou moins par hasard, perçoit dans l'immédiateté et repart, il y a une relation avec l'objet qui se noue dans l'acte de perception et le paysage n'existe que dans cette intention ; il fonde notre géographicit  au sens de Dardel. Cette intentionnalité du regard, qui se projette-est attiré par, fabrique le paysage parce qu'il y a recherche d'une qualité paysagère : esthétique, sensible, affective, parce qu'il y a envie de, désir de paysage. « Empreinte et matrice » pour reprendre le couple proposé par A. Berque : le paysage perçu, apprécié, emmagasiné dans notre mémoire, guide ensuite notre « mouvement vers ». Cela n'exclue pas pour autant la

découverte de nouvelles expériences, celles-ci venant en échos, en décalage, en rupture, en prolongement. C'est en cela aussi que le paysage n'est pas que perception fugitive, dans l'instant, il se prolonge dans l'effort d'intelligibilité. Ce rôle déterminant de l'intentionnalité permet de distinguer le paysage d'autres notions proches, comme celles d'atmosphère ou d'ambiance, plus diffuse, plus fugitive.

Si le paysage naît de cette projection intentionnelle du sujet, il suscite et en même temps est le produit d'un désir de connaissance, d'appropriation symbolique, de décryptage (plus que de lecture au sens traditionnel du terme). L'herméneutique offre des outils d'analyse de ce déchiffrement. Il y a un monde objectif que les regards conjointement ou successivement cherchent à décrypter, pour en construire le sens ; la perception des paysages et leur expression par le langage donne du sens aux objets, aux formes, aux sensations procurées par ce monde et leur attribue certaines valeurs, les traduit au filtre des codes culturels, des valeurs sociales, des normes esthétiques du groupe. L'intersubjectivité fonde alors des interprétations communes du monde. Le paysage joue un rôle central dans cette circulation de sentiments et de significations entre le monde et l'observateur qui s'y projette et entre les observateurs qui discutent, partagent, refusent. Et c'est bien le rôle de la géographie que d'essayer de comprendre ce monde commun ; Jürgen Habermas en fait l'objet de son éthique de la discussion : éclairer ces modes d'intercompréhension (2003).

Les méthodes de l'herméneutique demandent néanmoins à être pesées à l'aune de cette spécificité du paysage : la diversité des lectures et des représentations portent sur un spectacle pour lequel il n'y a pas d'auteur. L'intentionnalité d'un lecteur ne cherche pas l'intentionnalité d'un auteur, par contre l'intersubjectivité permet des lectures croisées : « *Lorsque nous apprécions un paysage en nous promenant, lorsque nous exprimons un attachement à notre environnement familier dressé en paysage, ces manières de faire demeurent tacites et prennent appui, à toute fin pratique, sur un sens commun esthétique supposé partagé* » relève Danny Trom (2001, p.253). Mais les rôles se brouillent car entre le territoire contemplé et nous s'intercale une multitude d'interprétations déjà-là et que nous transportons plus ou moins consciemment dans notre mémoire paysagère.

L'élément principal de discussion peut ici être résumé me semble-t-il à travers la problématique du cercle herméneutique: est-ce que l'on ne voit que ce que l'on attend de voir (et l'on peut jouer ici de la métaphore de l'horizon : borne invisible du paysage et horizon de notre attente sensible)? ce que l'œil a été habitué, formé, éduqué à voir ? Et peut-on sortir de

cette attente qui nous rend aveugle à ce qui vient la perturber? Dans cette voie, Anne Cauquelin propose l'expression de « forme symbolique » pour désigner cette éducation du regard des sociétés occidentales, héritière des représentations paysagères forgées depuis la Renaissance et notamment organisées à partir de la perspective et du cadrage, et dont elle fait un cadre indépassable. « *Quand nous nous écrivons : 'Quel beau paysage !', nous ne faisons jamais qu'accorder satisfaction aux conditions de félicité d'une proposition bien formée. Autrement dit, une certaine forme est en attente d'être remplie. Et nous travaillons à notre insu à accorder nos sensibilités à cette forme. (...) Ce que j'appelle forme symbolique, c'est bien cette enveloppe de sens qui nous met en condition de percevoir quelque chose comme un paysage, sans que nous puissions y contredire par un travail critique, puisque nous ne sommes pas conscients de suivre une règle* » (Cauquelin, p. 231). Si l'idée d'attente sensible me convient, il me semble excessif de faire de la forme symbolique un cadre d'une telle prégnance, enfermant le paysage dans une lecture définitivement figée et qui nous échappe (même si Anne Cauquelin précise que les signes au sein de cette forme peuvent varier) ; cet argument s'insère du reste dans une analyse qui veut démontrer que cette forme paysagère réserve le paysage aux représentations de la nature, « au point qu'il existe maintenant une relation d'identité entre les deux termes » (p. 227).

J'insisterai sur l'importance de cette grille de lecture, cette mémoire paysagère qui accompagne, guide le regard, modèle cette attente, mais pour en souligner la diversité d'un individu à l'autre ; c'est bien davantage cette diversité de perceptions que l'existence d'une forme collective et indépassable qui me frappe au quotidien. La thèse de la forme symbolique ne permet pas par ailleurs de rendre compte de l'évolution actuelle qui fait passer d'une conception classique du paysage naturel et remarquable à la défense d'un paysage banal et multiforme, fruit justement de cette diversité de regards. D'une manière plus général, si l'on accepte l'idée que les sociétés actuelles sont le fruit d'individus réflexifs, qui apprécient, codifient, qualifient les paysages, il faudra au contraire être attentif aux critiques des normes héritées et des « traditions », à l'imprévu, à l'invention au quotidien qui permet justement de faire évoluer cette forme. Le binôme empreinte-matrice est intéressant dans la mesure où les deux ne se confondent pas, où il y a décalage, réinterprétation, invention. Dans ce cas, l'attention doit se porter sur la mise en commun, voire en débat, de cette multitude de lectures individuelles, ou chacun prend conscience de la diversité des regards, s'ouvre ou non aux autres lectures, apprend, accepte d'autres attentes, ou les refuse. Un des enjeux réside alors

dans l'identification des situations qui amènent à cette mise en commun et des « arts de faire » qui sont alors à l'œuvre¹⁴. C'est ainsi la question du beau qui est reposée.

Une construction esthétique ?

Un autre élément me paraît essentiel mais paradoxalement, moins souvent affirmé explicitement, peut être moins consensuel qu'il n'y paraît, c'est la dimension fondamentalement *esthétique* de la relation au paysage. Cette dimension recentre le paysage sur le moment de la contemplation, sur l'expérience. Il renoue en cela avec la pensée de Bachelard et de la poétique de l'espace. Cela peut paraître étonnant, le paysage étant né de la volonté de représentation artistique, et pourtant nombreux sont les géographes qui contournent la question, me semble-t-il pour éviter un débat délicat sur la conception du beau. La dimension esthétique est tantôt évacuée au nom de l'objectivité et de la rigueur scientifique, c'est en particulier le cas des approches naturalistes mais pas seulement, tantôt passée sous silence, comme allant de soi, sans qu'il soit utile de s'y arrêter. C'est pourtant un caractère déterminant qu'Alain Corbin rappelle en une formule limpide : « ...*Nous pouvons parler de paysage à partir du moment où l'espace est offert à l'appréciation esthétique* » (2001). Cela signifie pour moi d'une part que tout espace est susceptible d'être contemplé comme un paysage, y compris une ville, mais aussi une banlieue, une usine, un pont... du plus extraordinaire au plus banal. C'est l'« appréciation » de celui qui regarde, quel qu'il soit, de celui ou celle qui vit cette expérience et crée le paysage, il n'y a pas de catégorie pré-définie du beau paysage. Cela signifie aussi que cette expérience s'exprime dans le registre esthétique, c'est-à-dire en termes de beau et de laid : l'analyse me paraît plus aisée et plus légitime si on laisse de côté la question des critères, des catégories du beau. Cette question a préoccupé nombre d'auteurs, dans le sillage notamment de la conception kantienne, qui se sont interrogés sur l'existence de préférences innées, universellement partagées. C'est par exemple Jay Appleton qui lie l'appréciation des paysages à des réflexes inscrits dans un patrimoine génétique de l'humanité, en particulier en termes de distance, de besoin de refuge et de sécurité. Plus proche des géographes Yi-Fu Tuan tente de définir des milieux naturels universellement appréciés, comme les îles ou les forêts tropicales.

¹⁴ Par exemple Eva Bigando a analysé dans cette perspective les « événements », brutaux et destructeurs dans son cas, avec les tempêtes, qui amènent cette prise de conscience (2006).

Je m'en tiendrai pour ma part à une posture inverse : partir de l'expression des usagers. Si les touristes qui se pressent autour du Pont de Millau, si les anciens sidérurgistes lorrains qui reviennent se promener dans les bâtiments désertés, si des habitants d'une banlieue de grands ensembles qui apprécient de faire une petite promenade le soir quand le soleil se couche, si le photographe qui fixe sur la pellicule des buildings la nuit, apprécient ce spectacle sur le mode du beau cela suffit à en faire pour eux, donc pour moi, un paysage. Dès lors, il devient nécessaire de centrer l'analyse de ces discours sur les modalités d'expression de ce sentiment¹⁵ ; à la formulation d'A. Cauquelin, « Quel beau paysage ! », je préférerai rechercher chez les usagers des phrases commençant par « Ce paysage me plaît ». C'est là la condition pour faire rentrer clairement le banal, le quotidien dans la réflexion sur le paysage, mais aussi le nouveau, l'incongru, l'inédit. Cela renvoie tout autant à un jugement qui porte d'une manière ou d'une autre sur le beau, le moins beau, le dégradé, qu'au sentiment de plaisir de (re)trouver cette « enveloppe » dont parle Pierre Sansot, qu'à la dimension émotionnelle, émotion qui mêle des sentiments divers et rend compte d'un « effet » du paysage. Même s'il est difficile de la formaliser pour en faire un élément de caractérisation de la relation au paysage, l'émotion est présente en arrière plan de la relation au territoire, qu'elle soit liée, simplement, au plaisir immédiat des sens que procure la contemplation ou à une histoire personnelle ou collective, qu'elle soit spirituelle ou sentimentale, tranquille ou festive. Elle peut être la motivation qui guide le spectateur vers le paysage, dans une attente sensible, et l'effet de cette expérience, effet attendu, recherché, ou rencontré « par hasard ».

Cette idée que l'appréciation esthétique du paysage n'est pas pré-déterminée par des catégories du beau paysage, ce qui met aussi en lumière la spécificité du paysage vis-à-vis des cadres d'appréciation artistiques, est défendue par nombre d'auteurs. Pierre Sansot l'exprime avec justesse dans les *Variations paysagères* : « ... *Ce n'est pas pour autant réintégrer le Paysage à l'intérieur des catégories esthétiques. Car il s'agit, selon nous, d'une dimension plus fondamentale du sensible qui traverse les catégories du Beau, du Sublime, de l'agréable, du gai – et surtout ce paysage demeure le lieu de notre action historique, de la rencontre des hommes entre eux* » (Sansot, 1983, p. 8). Il reprend cette idée avec insistance quelques pages plus loin à propos des liens entre analyse fonctionnelle et approche sensible : « *Allons encore plus loin : si le paysage ne naît pas de la beauté, laquelle est de surcroît peu définissable, mais de l'intelligibilité, les fonctions dans leur clarté, aideront à ordonner le spectacle* » (p.

¹⁵ Je reviendrai en deuxième partie sur cet enjeu méthodologique.

38). Je citerai aussi à ce propos la position de D. Lowenthal (2008) qui insiste sur la spécificité du paysage, qui ne peut être abordé comme un objet d'art : le paysage ne peut être délimité, cadré au sens propre du terme, chaque spectateur construit son regard, toujours nouveau, toujours mobile, dans une étroite interaction avec le lieu. Les apports d'Arnold Berleant (1999) sont également fructueux, notamment avec l'idée d'« esthétique de l'engagement », qui cherche à se démarquer des découpages opérés au nom de théories du beau (notamment entre nature et productions artistiques) pour embrasser « the entire sensible world » et étendre l'appréciation, l'expérience contemplative à l'ensemble de notre environnement. Cela apporte également des éléments de réponse à la question soulevée plus haut : recherchons-nous dans le paysage le cadrage auquel nous a habitués la fréquentation des tableaux et photographies, ou le regard cadré par la fenêtre si souvent utilisé par les peintres (y compris Magritte dans sa version décalée) ? Si ces motifs sont omniprésents dans les représentations iconiques qui nous entourent, et dans les photographies que nous produisons nous-mêmes, ils ne limitent pas à mon sens notre perception du paysage, justement du fait de cette interaction étroite qu'évoque Lowenthal ou de cet engagement du corps entier dans le monde sensible que défend Berleant, qui permettent de déborder du cadre voire d'en sortir totalement. Nous expérimentons du reste nous même ce décalage entre notre perception sensible d'un paysage et la difficulté à le « rendre » à travers une photographie, toujours trop petite, mal cadrée, désespérément réductrice.

Cette mise à distance du beau implique aussi qu'on s'éloigne des grands panoramas, des vues surplombantes pour s'intéresser au cheminement, au contact quotidien. Les nombreux travaux mettant l'accent sur la marche, la promenade, la déambulation, dans la ville (avec Michel de Certeau ou les travaux de l'équipe du CRESSON), le long du fleuve (avec Pierre Sansot, « l'homme est un chemin », écrit-il), en montagne ou dans le vaste monde (je pense à l'ouvrage collectif proposé par Bertrand Lévy et Alexandre Gillet) mettent en lumière ce rapport particulier au paysage qu'implique le mouvement et l'engagement du corps, le rôle essentiel de l'écoulement du temps, des rythmes du paysage et du promeneur.

Je conclurai de ces éléments de consensus et de discussion que ce n'est pas au géographe de trancher ce qui fait paysage et d'établir des catégories ou des typologies, mais c'est à lui, attentif aux territorialités, à écouter, collecter des mots et des témoignages de cette relation vécue sur le mode esthétique, observer les pratiques et les modes d'action qui s'y réfèrent, déceler si l'accord se construit, comment, sur quoi. Il se situe dans cette dialectique particulière entre perception et intelligibilité : comment les habitants perçoivent, interprètent,

agissent dans le territoire par l'entremise du paysage, et comment en livrer une autre forme d'intelligibilité. Cela évacue le faux débat, qui cherche à déterminer si le paysage doit être naturel ou bucolique, s'il peut être urbain ou périurbain. La réponse est dans le regard des spectateurs.

2. ... et prolongements

Partant de ces éléments de consensus et de ces problématiques soumises à discussion, je propose comme base de départ à une conception du paysage l'idée que le paysage est *la dimension sensible, esthétique et affective de la relation qu'un individu socialisé construit avec le territoire*. Je viens de clarifier la notion de relation, à partir de la trajection de Berque, du concept d'intentionnalité, et de l'importance du critère esthétique. Le reste de la formule reste à expliciter. Étant bien entendu que le paysage est *une des* dimensions de la relation au territoire, dimension phénoménale et symbolique. Elle coexiste et se combine en permanence avec toute autre forme d'interactions, notamment celles qui relèvent des activités de production, de la mobilité, des activités de loisirs, ou d'autres modes relationnels, comme la propriété ... et aussi des divers types de réseaux qui se tissent dans le territoire : réseau de sociabilité, réseau de déplacement, réseau de circulation de l'information...

Affirmer le sensible

Il me semble important de préciser que la relation est *sensible*, ce qui peut paraître redondant vis-à-vis de l'adjectif esthétique, mais cela me permet d'insister sur le fait que la relation n'est pas seulement visuelle, comme la tradition artistique et les routines géographiques ont eu tendance à le laisser entendre. Le paysage naît d'abord d'une expérience individuelle, inscrite dans le moment présent et le lieu de la perception, mais toujours un « *regard incarné* » (Besse, 2000) ; elle met en contact, par tous ses sens, un spectateur, plus ou moins attentif, plus ou moins disponible, et un fragment d'un territoire ou de sa représentation. Depuis le coup d'oeil de l'habitant par la fenêtre, ou de sa voiture, sur son paysage quotidien jusqu'à l'activité du promeneur qui recherche avant tout le plaisir de la promenade et de l'immersion dans un paysage choisi. Affirmer l'importance des autres sens que la vue mais aussi de la dimension corporelle, motrice, et des situations dans lesquelles le paysage est investi par

l'individu, c'est aussi prendre quelque distance vis-à-vis de la figure romantique de la contemplation au profit d'une multiplicité de situations possibles ; les sens autres que la vue sont d'ailleurs aujourd'hui fréquemment évoqués à propos du paysage et la géographie s'y intéresse de plus en plus. L'ouïe, l'odorat, le toucher interviennent dans les sensations, le mouvement ou l'immobilité, l'effort ou le repos, modifient la gamme des impressions, et l'évaluation immédiate que chacun en fait est le résultat de la combinaison spontanée de ces sensations diverses, qui peuvent mêler l'agréable et le désagréable. La part respective de chacun de ces sens est sans doute différente pour chacun de nous, mais tous participent de la perception. Ainsi dans la globalité que compose le paysage perçu, des composantes non visibles, un son, un parfum, une sensation d'humidité ou le vent, sont aussi perçus, retenus par les sens mobilisés de la personne, et rentrent dans la composition du paysage.

L'ouïe a été particulièrement étudiée (par Alain Corbin, Pierre Sansot, Pascal Amphoux, François Roulier...) et paraît constituer une dimension tout à fait essentielle de la perception, amplifiant, sabotant, déformant les éléments visuels. « *L'espace sonore est indissociable de l'espace visuel. Il s'étend comme lui à l'horizon. Où que nous soyons, à chaque instant, l'espace sonore nous enveloppe et nous informe.* » écrit F. Roulier (2007). Elle joue un rôle aussi dans la réminiscence de paysages, tout comme que l'odorat ou le goût si souvent évoqués, Marcel Proust à l'appui. Alain Corbin insiste sur l'importance du ciel et des événements météorologiques, influençant notre disponibilité au paysage du moment. Claude Reichler (2002) évoque également l'importance du « paysage atmosphérique » pour insister sur toutes les composantes mouvantes liées à la lumière, la nébulosité, le vent, l'humidité. Il insiste à ce propos sur l'importance - et les difficultés- que cela a constitué pour les peintres (des montagnes alpines dans le cas qu'il étudie), de rendre ces dimensions qui relèvent d'autre chose que du pur visuel. Mais finalement, est-il utile, possible, de différencier les cinq sens, tenter d'extraire des paysages sonores ou olfactifs¹⁶ ? Il ne me semble pas ; ce qui fait le paysage c'est justement cette configuration polysensorielle, toujours unique, qui puise, toujours différemment, dans toute la gamme des sensations. Plutôt que de disjoindre, j'ajouterai une dimension supplémentaire, en plus des cinq sens : la dimension cinétique, qui contribue à cette combinaison des sensations dans un lieu et dans un moment et rappelle l'idée d' « engagement esthétique » impliquant tout le corps, dont il était question plus haut. C'est là aussi que se ressent dans toute son ampleur cette relation phénoménale au monde à travers le paysage : le corps cherche à se plier au mieux aux sensations, on ralentit le pas, ou au

¹⁶ Je renvoie pour cette discussion à l'état des lieux que propose Eva Bingando dans sa thèse (2006, p. 37-44).

contraire l'accélère dans l'attente d'un point de vue plus ouvert, on tend le nez, l'oreille, la joue. Il n'y a qu'à observer des promeneurs sur une plage : la vue sur la mer n'est finalement qu'une infime dimension du paysage ; chacun se délecte de la richesse des sensations : le bruit de vagues, la sensation du vent, les odeurs mêlées, le goût du sel, les différences de texture et de chaleur du sable sous les pieds, les enfants courent après le vent, se roulent dans le sable...

A contrario, un vacarme assourdissant ou une odeur nauséabonde nous éloignent ou détournent l'itinéraire de promenade aussi sûrement d'un lieu de contemplation, que le chant d'un oiseau ou le parfum d'un tilleul peuvent vous y attirer et participer de l'expérience. Dans le même esprit, un paysage ordinaire, quotidien, contribue à la qualité du cadre de vie, pas seulement par les seules composantes visibles mais aussi par l'absence de nuisances de toutes natures¹⁷. Le paysage doit donc beaucoup aux « ambiances » telles qu'explorées en particulier par les architectes et urbanistes (Augoyard, 1991, 1995, Thibaud, Amphoux). Bien des mobilisations en faveur d'un paysage sont causées par le constat ou la crainte d'une dégradation qui vient « enlaidir » un paysage ; un élément visuel (éoliennes, ligne à haute tension, autoroute, lotissement...) mais aussi une nuisance sonore ou olfactive (la même autoroute, une décharge, une usine même peu visible...). Bien des engouements pour un paysage ou un lieu, sont justifiés par les personnes, en termes qui renvoient tout autant à l'ambiance (le calme, la tranquillité) qu'au cadre visible.

Il est très intéressant dans cette problématique de s'interroger sur la signification que peut avoir la notion de paysage pour les personnes handicapées moteur ou sensoriel : quelle place prend le « paysage » dans le rapport au monde des sourds et mal-entendants et a fortiori pour les aveugles et mal-voyants¹⁸.

Des sens aux sentiments

J'avais lors de ma thèse comparé le paysage à une rencontre pour insister sur cette dimension inscrite dans l'instant, dans le présent de la perception, tous sens mobilisés ; le terme d'*expérience* est aussi parfois utilisé dans cette perspective (voir la thèse d'A.S. Devanne). L'importance du lien qui se noue et qui s'installe dans la durée m'a amenée depuis à préférer

¹⁷ Il est ainsi difficile de démêler dans le discours des usagers ce qui fait par exemple la qualité d'un paysage rural éloigné de la ville : ses composantes visuelles ou l'absence des bruits considérés comme nuisances de la ville ? Le terme de calme qui revient sans cesse pour expliquer la qualité d'un lieu est révélateur de cette imbrication des sens et des sensations.

¹⁸ Je renvoie ici au mémoire de Master de Marion Ernwein, Université de Genève, juin 2011

l'idée de relation ; toutefois l'expérience s'inscrit dans cette temporalité et reste utile pour insister sur ce présent de la perception. L'expérience peut être fortuite, se jouer sur le registre de l'inattendu, de l'éblouissement, elle évoque alors le sublime romantique ; on peut aussi la rechercher, la susciter. Remarquons qu'aujourd'hui le développement des pratiques de tourisme et de promenade, encadrées par des quantités de guides, topoguides, balises et panneaux explicatifs, laisse peu de place à l'imprévu. L'expérience suggère aussi que l'on en garde une impression durable, qu'elle nourrit ensuite notre sensibilité, notre imaginaire et peut influencer nos pratiques à venir ; elle ouvre donc sur la durée. Elle peut aussi provenir de la rencontre entre plusieurs personnes dans le même paysage et naître du partage des impressions, sentiments, récits ; chacun connaît le plaisir que l'on peut trouver à faire découvrir ses propres paysages à ses amis ou connaissances (et la contrariété ressentie si notre engouement n'est pas partagé), mais aussi le contact particulier que l'on peut vivre avec un paysage quand un autre nous y conduit.

L'adjectif *affectif*, terminant ma proposition, veut intégrer dans la formule ce qui est susceptible de naître de cette relation paysagère de l'ordre de l'attachement, de l'appropriation symbolique, voire de l'identification à un territoire par le paysage. Elle veut rendre compte aussi du fait que le goût pour un paysage est très souvent exprimé dans ce registre : j'aime ce paysage, je suis attaché(e) à. Je préférerai une fois de plus citer Pierre Sansot qui écrit si bien ce paysage du coin de la rue : « *Quand il l'aime, qu'il soit adolescent ou vieillard, [l'habitué du quartier] multiplie les occasions de descendre les escaliers de son immeuble, pour promener son chien, aller au tabac, à l'épicerie, s'assurer que les choses sont bien à leur place et s'étonner qu'elles pactisent si bien entre elles et aussi entre elles et lui* » (1983, p. 49). Des sens au sentiment : l'étroite imbrication entre les sens, tous mobilisés dans ce mouvement vers le paysage, de cette sensibilité qui se forme et se précise au fil des expériences, et des liens qui se construisent avec des lieux, forme ce que l'on pourrait appeler le sentiment paysager.

L'adjectif affectif a aussi pour mission d'explorer davantage ces temporalités longues du paysage : je l'ai relevé et j'aurai l'occasion d'y revenir à maintes reprises, le rôle des souvenirs et de la mémoire, individuelle, familiale, ou collective, est omniprésent dans la relation paysagère. Mais l'« affection paysagère » comme dit Sansot, ne se joue pas uniquement sur le registre du passé, de la transmission ou de la nostalgie, l'attachement est essentiel pour comprendre ce qui se joue dans le contact quotidien, les pratiques ordinaires, les passages répétés, les routines, qui cimentent la relation au paysage. Guy Di Méo, dans son analyse des « géographies tranquilles du quotidien » (1999), puise chez T. Hägerstrand, et la Time

geography, et chez A. Giddens les outils pour comprendre ces contraintes spatio-temporelles et l'importance des pratiques routinières ; mais il insiste aussi sur la place à conserver aux surprises et à l'imprévu (p. 82). Le paysage trouve bien sa place dans cette articulation entre la familiarité, la proximité, du contact quotidien et attendu, et l'imprévu que réserve l'expérience.

Convenons que nous avons plus souvent l'occasion de contempler, même d'un coup d'œil rapide un paysage familier, banal, que de nous rendre vers des points de vue panoramiques sur des paysages à ne pas manquer. Cependant, dans les deux cas, il y a volonté, comme pour toute expérience agréable, de la prolonger ou de la renouveler, donc de construire une relation durable. S'agissant de notre paysage quotidien, cette volonté se traduit par l'attachement, le sentiment d'appartenance et débouche bien souvent, j'aurai l'occasion d'y revenir, sur une volonté de fixation du spectacle : que rien ne change. A propos du paysage grandiose le réflexe est aujourd'hui universel : le photographe, pour pouvoir conserver la représentation à défaut de l'instant.

C'est enfin, par la répétition des expériences, des échanges, des apprentissages aussi qui en découlent, que se construit au fil du temps la sensibilité paysagère de chacun. La comparaison avec la musique me paraît ici féconde : le contact dès l'enfance, les émotions et les expériences que l'on vit ensuite du fait de son environnement familial et social, des apprentissages éventuels, la place que l'on choisit de donner alors à la musique dans sa vie quotidienne, contribuent à cette sensibilité qui évolue tout au long de la vie. A ceci près que la disponibilité des très jeunes enfants à la musique est beaucoup plus visible ; la sensibilité au paysage me semble (mais il y a là des années d'études approfondies à mener, et je ne me risquerai pas à des conclusions expéditives) relever beaucoup plus de l'acquis.

Indissolublement individuel et collectif

Reste à expliciter le choix de l'expression *individu socialisé*. L'expression se démarque à la fois d'un choix exclusivement individuel et d'une formulation mettant l'accent sur le groupe. Ce choix veut au contraire mettre l'accent sur une des ressources principales de la notion de paysage : elle est totalement, intrinsèquement à la fois individuelle et collective. Le spectateur, celui que le chercheur interroge, sélectionne certaines composantes pour les assembler en un tout qui forme *son* paysage perçu, et en laisse d'autres de côté ; son voisin ou celui qui lui succède dans le même lieu, verra autre chose, sélectionnera d'autres composantes

¹⁹ ; et un troisième absorbé par son journal ou son téléphone n'aura pas un regard.... Le même spectateur revenant un autre jour, à une autre saison, dans une autre disposition, verra encore autre chose. Le paysage est ainsi lié à un contexte sensible, aux schèmes perceptifs du spectateur mobilisés dans l'espace-temps de la perception, mais ceux-ci sont directement dépendants des codes culturels du ou des groupes auquel il appartient et desquels il se revendique. Par ailleurs, toute perception paysagère réactive une mémoire paysagère²⁰, tant individuelle que collective, moteur de cette intersubjectivité évoquée plus haut, qu'il s'agisse de souvenirs de paysages contemplés ou de représentations paysagères ; il est en particulier frappant de constater au fil des entretiens que j'ai eu l'occasion de mener à quel point les paysages de l'enfance sont structurants dans cette grille de lecture et dans les modalités de l'attachement. Cette perception mobilise également des références collectivement partagées, des codes sociaux et des valeurs esthétiques (le pittoresque, les sites à ne pas manquer...), elle s'appuie sur des pratiques collectives. Le paysage est donc indissolublement individuel et collectif ; chaque groupe sélectionne des portions de son cadre de vie pour les valoriser, les nommer, les décrire, les représenter en tant que paysages ; il conçoit une grille de lecture collectivement partagée, que chaque individu s'approprie et ajuste. Chacun est ainsi porteur d'une « base de données paysagères », qu'il enrichit, recompose, oublie et réactive au fil de sa vie en puisant dans son expérience individuelle et dans les modèles collectifs.

Je retire des expériences que j'ai menées, ou d'autres travaux portant sur le paysage, une certaine réticence vis-à-vis des typologies qui sont parfois proposées pour « classer » les regards sur le paysage. Que notre regard soit influencé par nos appartenances socioculturelles, par nos positions sociales, par nos habitus, par nos idéologies, cela ne fait pas grand doute ; toutefois celles-ci peinent à fournir des critères de classification tant les modes d'appartenances familiale, sociale, territoriale, sont imbriqués de manière complexe. De même le critère de genre ne paraît pas fournir d'élément clairement identifiable d'analyse. Eva Bigando, dans une analyse fouillée des sensibilités paysagères d'habitants de la périphérie bordelaise aboutit aux mêmes conclusions (2006). Le principal critère de distinction qui ressort de ces diverses enquêtes et que je privilégie également, est lié à l'ancienneté de la « fréquentation » du paysage, qu'il s'agisse des habitants ou des visiteurs.

¹⁹ C'est une expérience que j'ai faite à maintes reprises avec des étudiants, mais qui reste toujours surprenante, pour prendre conscience de cette pluralité de regards : devant le « même paysage » il y a autant de regards et donc de paysages que d'observateurs.

²⁰ Cette dimension fondamentalement mémorielle de l'expérience paysagère est notamment développée par J.M. Besse (Besse, 1988).

Territoire et paysage

Cela nous amène au dernier terme de la formule : le *territoire*. Je l'ai dit plus haut le territoire et les territorialités offrent un cadre conceptuel unificateur pour l'étude du paysage en géographie. Ils partagent le même socle : constructions historiques et sociales, faites d'appropriation individuelle et collective, mêlant factuel et symbolique, intégrant à part entière les dimensions individuelles et subjectives, les imaginaires et les pratiques. Certains géographes annoncent la fin des territoires, l'épuisement du concept et le retour à l'espace et à la spatialité (on pense à M. Lussault, 2008). Ce n'est pas ici le lieu de se livrer à une longue défense et illustration du territoire en géographie, qui impliquerait des développements qui nous éloigneraient de notre objet ; il me semble en outre que les travaux de géographie offrent aujourd'hui un socle débattu, explicité, auquel se référer²¹ pour affirmer en quoi le territoire reste un concept opératoire, introduisant des nuances pertinentes vis-à-vis de l'espace. Je m'appuierai donc, pour faire référence à la « bible » des géographes, le *Dictionnaire de l'espace des sociétés*, sur la définition que Bernard Debarbieux y propose : « *Agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions d'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité* » (2003, p. 910), qui répond en l'englobant à la conception du paysage que je propose, en particulier à travers la notion d'agencement de ressources, qui renvoie aux configurations paysagères, et à l'idée de circulation d'informations entre territoire perçu et individu ou collectif. A cette définition j'ajouterai les prolongements que Hélène Velasco développe dans son analyse critique des diverses conceptions et évolutions récentes du territoire (2009, p. 127-138) ; elle insiste notamment sur la plasticité du concept, « apte à héberger les mutations contemporaines », notamment la mobilité dans ses formes actuelles, les processus liés à la mondialisation, aux recompositions identitaires, tout en étant clairement ancré dans le temps long.

Je partage donc volontiers le jugement de Guy Di Méo : « *...la vertu essentielle du concept de territoire réside dans la globalité et dans la complexité de son contenu sémantique. Elle se retrouve dans le fait que son émergence en un lieu ou ensemble de lieux donnés mobilise tous les registres de la vie humaine et sociale. Elle combine les dimensions concrètes, matérielles,*

²¹ Je renvoie tout particulièrement, pour un point provisoire sur le débat, à l'ouvrage collectif : *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, dirigé par Martin Vanier et faisant suite aux entretiens déroulés à Grenoble en 2007 (Vanier dir., 2009).

celles des objets et des espaces, celles de pratiques et des expériences sociales du quotidien, avec les dimensions idéelles des représentations (idées, images, symboles, souvenirs) et des pouvoirs. » (2005, p. 79).

Je défendrai surtout l'intérêt du concept de *territorialité*, qui met l'accent sur ce qui m'intéresse : les formes et les modalités de la relation au territoire, des pratiques, du sens et des valeurs qu'on lui attribue, individuellement et collectivement. Guy Di Méo évoquant à ce propos Claude Raffestin insiste sur l'imbrication entre l'individu socialisé et les interactions sociales : « *[La territorialité] relève de la logique du sujet socialisé, de sa sensibilité, de ses capacités réflexives et imaginaires personnelles.* » (2005, p. 82). La *territorialisation* procède quant à elle de processus très proches de la relation paysagère : l'appropriation matérielle et symbolique a besoin de la dimension sensible, et elle infléchit et modèle en retour le regard.

Le territoire et la territorialité me conviennent également parce qu'ils permettent, dans leur acceptions les plus récentes, de se départir de la question du découpage en unités continues. Dès lors que l'on renonce à une conception du territoire restreinte au territoire national enserré dans ses frontières, et subdivisé dans ses mailles administratives, pour appréhender l'immense diversité des formes d'appropriation de l'espace, les territoires peuvent être repliés ou ouverts, admettre des limites souples ou rigides, matérielles ou symboliques, ils peuvent être continus ou éclatés, figés dans des limites choisies ou imposée ou au contraire dilatés et mobiles, ils peuvent être îles ou archipels. Les territoires sont « fluides », montre Helène Velasco (2009) et les paysages le révèlent. La relation paysagère ignore par définition les frontières et les clôtures, le paysage n'a que l'horizon pour limite, mais le regard décode aussi des bornes et des lignes immatérielles ; il recompose à partir de son angle de vue et d'un cadre imaginaire, oubliant des angles morts et les portions cachés et ouvrant des perspectives. A partir de cette entrée, il ouvre à une appropriation des lieux qui bouscule toutes les autres grilles. Le paysage est toujours le paysage de quelque part, il est local ou « vernaculaire » au sens de J.B. Jackson, et la grille de lecture de la territorialité permet d'en explorer les nuances, d'approcher les modalités de qualification des lieux, des itinéraires, des réseaux. Le territoire enfin peut être rêvé, mythique, fantasmé, et le paysage devient ici un des médiateurs et des matériaux de cette projection. On pense par exemple aux territoires des migrants, qu'il s'agisse du territoire rêvé qui motive le départ, du territoire d' « accueil » qui ne les reçoit pas toujours, ou du territoire quitté, source de déracinement, ou du territoire d'origine des enfants du migrant pour qui il est constitutif de leur territorialité familiale, photographies sur un mur, sans en avoir toujours une expérience pratique. Bref, le paysage est regard sur un territoire et le territoire se construit à travers le regard.

C'est dans cette interaction avec le territoire que le paysage acquiert une *fonction cognitive* ; le regard sur le territoire cherche à reconnaître ou à apprendre à connaître. C'est une fonction que la géographie a longtemps « surexploitée » au sens où la traditionnelle lecture de paysage tendait à transformer le paysage en prétexte à reconstitution d'un discours élaboré par ailleurs de manière abstraite et générique. Il ne faudrait pas, renonçant à cette démarche, renier pour autant cette fonction. L'habitant à travers son regard, les pratiques développées en lien avec le paysage, collecte des informations (est-ce que les feuilles commencent à brunir ?), cherche à retrouver des repères, des traces, des témoins de ses expériences passées. Le paysage peut aussi servir d'alerte, pour des évolutions attendues (l'arrivée de l'automne), des événements redoutés (une pollution) ou des impacts d'un événement récent (la sécheresse). Le visiteur quant à lui, qui découvre un paysage cherche à se construire des repères, des indicateurs sensibles qui l'informent sur le territoire et ses habitants. Marie-Josée Fortin, qui a étudié les « paysages industriels » et enquêté auprès de personnes habitant à proximité des grands complexes industriels au Québec ou dans le Nord de la France, fait de cette fonction cognitive une composante essentielle du paysage : « *Les formes et les savoirs, deux grandes sources de connaissances du paysage sont donc convoquées par les acteurs pour construire un cadre d'interprétation et donner une signification.* » (2007, p. 25). Le paysage est source de connaissances, et il incite aussi à mobiliser d'autres formes de savoir (scientifiques ou profanes, locales ou exogènes...) pour étayer l'interprétation de chacun. M.J. Fortin montre en particulier comment en contemplant leur paysage quotidien les habitants sont très attentifs à l'aspect de la végétation pour y déceler des indices de dégradation de l'environnement liée à la présence des installations industrielles, indices qui les amènent à rechercher des informations supplémentaires sur le territoire. Cette approche à la fois sensible et cognitive constitue selon elle une caractéristique des sociétés réflexives actuelles : « *l'esthétique contemporaine du paysage, comme expression sensible et réflexive du rapport au territoire et à la nature, repose sur une combinatoire d'expériences sensorielles et cognitives* » (id., p. 26). Cette dimension cognitive contribue à l'évolution de la sensibilité paysagère que j'évoquais plus haut : celle-ci s'affûte, se spécialise en fonction des situations, dans le domaine esthétique mais aussi dans cette intelligibilité du territoire quotidien.

Le paysage joue donc un rôle charnière dans cette circularité de sens qui unit le territoire et les individus et groupes qui l'habitent.

Par le lien avec le territoire et par sa dimension affective le paysage ouvre sur une des questions centrales de la géographie actuelle, la question de *l'identité territoriale*. Si le paysage permet, nourrit et exprime le lien à un territoire et le sentiment d'appartenance (et l'on relève la belle ambivalence de l'expression qui suggère que le territoire nous appartient mais que nous lui appartenons), il est susceptible de servir de matériau à l'identification au territoire. Je reviendrai plus loin longuement sur cette question essentielle.

Le lieu, et questions d'échelles

La question qui se pose alors est celle du *lieu* : le paysage n'est-il pas plutôt un regard sur un lieu ? Il y a deux niveaux de discussion: celui de la co-présence et celui de l'échelle (du moins dans le cadre de la problématique paysagère, la discussion sur le lieu va sinon bien au-delà de ces deux seuls aspects). Dans notre problématique, le lieu intéresse avant tout le/les spectateurs et rejoint la question du *point* de vue : le paysage est toujours regardé depuis un certain lieu ²². Celui-ci prend une importance considérable quand il s'agit d'un point de vue panoramique sur un paysage remarquable, consacré, les questions se bousculent : parking à proximité, accessibilité, espace dégagé, table d'orientation, lunettes... ainsi que les problèmes liés à la surfréquentation, à la foule, à la concurrence pour la bonne place... L'enjeu « local » est d'une part la nécessaire accessibilité : que tout le monde ait le droit et les capacités d'aller voir ; d'autre part la perspective : rien ne doit venir obstruer la vue, ni un voisin ni une construction. Le regard porte dans ces cas là sur un vaste périmètre délimité par l'horizon, lui même variable selon la situation météorologique. On prolonge ici la problématique du lieu, par celles de la perspective, de l'extension et de la distance : jusqu'où peut-on voir d'ici? Le regard peut embrasser un territoire si le spectateur est en terrain connu, qu'il cherche à reconnaître les « lieux », à identifier les composantes, à *se* reconnaître, à *s'identifier*. Ou au contraire, se porter sur l'immensité, rechercher l'absence de limite, repousser l'horizon avec ce sentiment de vertige que donne la projection du regard sur les espaces inconnus : est-ce qu'on peut voir la mer ? le sommet-là il est en Italie ? on pourrait marcher jusqu'à ce col-là ? Cette situation est en quelque sorte la plus simple : un point de vue et un horizon ; le curseur poussé au maximum sur l'échelle de distance. En outre elle se place dans un contexte public : un panorama libre d'accès donnant sur de vastes horizons. La question est bien différente

²² Le fait que ce lieu soit mobile (une voiture, un train) ne me semble pas modifier profondément les éléments de discussion ; restent toujours les modalités du regard : accès à la fenêtre, vue dégagée, absence de gêneurs... même si elles sont limitées dans le temps.

quand le lieu-point de vue est privé, notamment quand il ouvre sur des paysages collectivement valorisés, donc convoités ; on pense à « la vue sur la mer » ou « sur la montagne » et à l'intense spéculation qu'il alimente.

Plus délicate est la question du paysage proche, immédiat, quand le lieu d'observation se confond avec le lieu observé, quand on peut « se déplacer dans le paysage », peut être même en faire le tour sans le quitter de yeux. L'expérience paysagère est ici différente, faite davantage de contact, d'imprégnation, d'appropriation progressive de tout un lieu, ou d'un enchaînement de lieux, d'« engagement » pour reprendre l'expression d'A. Berleant. Si l'histoire du paysage et l'histoire de ses représentations, notamment picturales, a largement privilégié les vastes horizons, la codification en termes de paysage d'espaces limités, voire clos n'est pas normée. Si l'on reste dans la logique annoncée : est paysage ce qui est offert à l'appréciation esthétique, rien ne doit nous amener à fixer a priori un seuil ou des frontières en deçà desquelles un espace n'est plus un paysage. Néanmoins, dans les pratiques, les discours, les codes actuellement en vigueur, des seuils implicites apparaissent : personne en particulier n'évoque le paysage pour un espace intérieur. Toutefois on peut se demander dans le cas des immenses volumes fermés comme les galeries marchandes, les coupoles abritant des espaces publics divers et jouant du factice et du trompe-l'oeil, de plus en plus souvent occupés par des jardins couverts, des rues, des façades, des cheminements, des fontaines, si ceux-ci ne vont pas être / ne sont pas déjà intégrés dans une appréciation paysagère. A observer les promeneurs qui s'y déplacent on voit peu de différences par rapport à un jardin public : est-il nécessaire de voir le ciel ?

Des paysages non pas intérieurs mais dont les perspectives sont fermées par les façades, des arbres, ou tout autre objet peuvent-ils être des paysages ? A voir les cartes postales, les oeuvres de photographes, les décors de cinéma, il semble tout à fait inutile d'envisager une norme dans ce domaine, elle serait immédiatement contredite.

Espace intime, espace public

Il me semble que les limites ici ne sont pas liées à une échelle, à des perspectives, encore moins à la matérialité des lieux, elles sont fixées par les codes culturels et s'attachent davantage aux distinctions entre *espace intime et espace public* ; la contemplation tend à transformer l'espace contemplé en espace public. C'est la désapprobation morale qui freine le regard. Ainsi, en France, pays des haies et du chacun chez soi, c'est-à-dire à l'abri des regards,

autant son propre jardin peut représenter le paysage par excellence²³, autant le jardin du voisin ne peut pas être un paysage. Le transgresseur, le voyeur, est jugé au nom de la morale comme un espion, au mieux un indiscret, difficilement un esthète. S'il persiste dans sa contemplation indiscreète, le jardin du voisin deviendra peut être pour lui, un paysage mais il échoue dans sa publicisation. Quelle est ici l'intentionnalité ? C'est elle qui motive le regard et c'est sur elle que porte le jugement moral. L'espace intime se définit alors non pas comme l'espace privé mais comme l'espace soustrait au regard de l'autre. Si l'individu se sent menacé dans cet espace intime, il peut être amené à mettre en place des dispositifs spatiaux de fermeture, qui ne correspondent pas forcément à son espace privé.

Du coup, retour des normes, l'absence de limites sensibles ou conventionnelles du « chez soi » est interprétée comme une autorisation au spectacle. Les témoignages sont nombreux de bergers en alpages (terrain communaux sans clôtures pour le berger, espaces de vacances, de liberté pour les visiteurs) qui trouvent les promeneurs en train de pique-niquer « chez lui » : devant sa bergerie, sur son pas de porte au soleil. La limite immatérielle que le berger assigne n'a pas été décodée par les promeneurs. Le paysage (l'alpage et la bergerie) est à tout le monde. C'est donc sur les règles et les codes implicites d'usage des lieux que se déporte bien souvent la controverse : qu'est-il autorisé, admis, de faire et de regarder en tel lieu ?

Je préfère cette distinction intime/public à celle d'individuel/commun, parce qu'elle met l'accent sur le regard et les codes plus que sur l'action et la co-présence dans un espace partagé (voir la typologie proposée par J. Lévy et M. Lussault, 2003). Ce qui fait l'espace public ici c'est justement la publicisation qu'entraîne la revendication de voir, qui empiète largement sur l'espace privé. Et en retour l'appropriation symbolique, affective d'un paysage par un individu, contribue à une forme d'« intimité » d'un espace public.

Paysage de rupture, paysage du quotidien

Derrière ces pratiques et ces règles d'usage, se retrouve, je l'ai dit, la question de l'*intentionnalité* : c'est elle qui à la fois organise nos perceptions, guide nos pratiques, et c'est en fonction de l'intentionnalité supposée des usagers que les règles, les normes sont définies. Sans du tout chercher à construire une quelconque typologie des intentionnalités paysagères – ce qui serait réducteur, et sans grand intérêt, et j'ai dit ma réticence vis à vis des typologies- il me semble que l'on peut distinguer tout de même deux grandes familles non exclusives l'une

²³ ... mais je laisse ici de côté délibérément toute la littérature sur le jardin...

de l'autre et qui se sont dessinées progressivement au fil de ces remarques. Il y a d'une part l'ensemble de pratiques et des discours que l'on pourrait qualifier de consommation du paysage : le paysage est une motivation explicite, objectivée, d'un ensemble de pratiques visant le loisir, la contemplation, la rupture vis-à-vis des temporalités quotidiennes, des routines. C'est le paysage des vacances, des visites, des voyages, des balades, etc... mais qui peuvent tout à fait se dérouler dans le cadre de la vie quotidienne, il ne me semble pas que le déracinement, l'ailleurs, en soit une condition. Et il y a d'autre part, les pratiques et les discours sur le cadre de la vie quotidienne, inscrits dans les rythmes de vie quotidiens qui ne sont pas associés à des pratiques de loisirs, mais qui s'installent plutôt dans le temps long, qui en appellent à l'attachement, à la qualité de vie. Ces deux familles ne se distinguent pas du point de vue du spectacle : le même lieu peut être abordé selon les deux modalités par la même personne mais dans des circonstances différentes (le parc que l'on traverse au pas de course le matin pour aller prendre son bus, ou le même parc où l'on va se promener « quand on a un moment ») ; elles ne se distinguent pas non plus selon le statut de la personne (entre habitant et touriste : l'habitant se promène sur les mêmes lieux que le touriste). La différence est dans l'intentionnalité de l'acte et elle est donc très liée aux temporalités de l'individu ou du groupe concerné ; la distinction joue sur toutes les échelles de temps, (entre journée de travail et moment de détente, entre temps de vacances et temps de travail), sur les différences de rythme, sur les ruptures et les routines, sur les cycles de vie aussi. Comme il faut bien, par commodité de langage, les désigner, je proposerai la distinction entre paysage de rupture et paysage du quotidien. Cette distinction sera utile pour analyser les conflits d'usage et de représentations que la co-présence d'intentionnalités et de pratiques peut entraîner.

Par ailleurs, j'ai beaucoup utilisé l'expression de paysage ordinaire dans les pages qui précèdent : la distinction entre paysage remarquable et paysage ordinaire est utile pour suivre et analyser l'évolution du statut du paysage dans les discours scientifiques et politiques, mais il ne me semble pas qu'il faille pour autant chercher à classer les paysages (français) entre ces deux types et fixer a priori des critères et des périmètres de l'ordinaire. Celui-ci se retrouve souvent qualifié par défaut : est ordinaire ce qui n'a pas été identifié comme remarquable par des procédures règlementaires. Mais dans la problématique que je poursuis, un paysage classé devient-reste pour l'habitant un paysage du quotidien. L. Lelli insiste également sur l'idée que le paysage ordinaire est partout, « et concerne le cadre de vie, quelles qu'en soient les qualités » (2000, p. 28), un paysage qui évolue hors de toute procédure de protection, au gré des interventions de tous les acteurs.

L'accessibilité au/du paysage

Une dimension centrale se dégage dans ces dernières observations, c'est la question de l'*accessibilité*, qui se trouve posée à plusieurs titres et apparaît comme une des conditions du paysage. Cette condition d'accessibilité prévaut sur la question de la propriété même si elle est très liée ; des statuts de propriété très divers et complexes ne se traduisent pas systématiquement en termes d'accessibilité ou de fermeture. Pour le paysage la question est simple : on peut y aller ou on ne peut pas, pas de paysage sans accès au lieu d'où l'on voit; c'est donc en grande partie sur cette condition que se portent les concurrences et les conflits mais aussi les compromis, les arrangements, les interventions. On verra par la suite que c'est aussi sur cette accessibilité que portent la loi et les règles, les équipements divers. Elle recoupe grossièrement la distinction précédente : le paysage de rupture pousse à la transgression des limites, on veut voir, on se déplace pour voir, on franchit les clôtures, les murets, on pénètre dans les cours intérieures pour admirer les vieilles façades (on n'est pas indiscrets, on est curieux) ; associé aux pratiques sportives il accompagne parfois des prises de risques, un esprit aventurier (« no limits ») ; éventuellement on veut bien être vu et parfois même on le recherche. En tout cas il va de pair avec une revendication de droit au paysage, droit de regard, partout, tout le temps, donc de recherche de l'accessibilité maximum.

Le paysage du quotidien est plus statique, on voit plus que l'on va voir, mais on ne veut pas être vu. Si les dimensions sensibles et esthétiques sont présentes, la dimension affective est ici essentielle. Cette appropriation dans le temps long, dans les rythmes quotidiens, va de pair avec une limitation de l'accessibilité au nom du respect de l'espace intime (mon jardin, mon appartement), ou du moins privé (une cour intérieure, un espace « privatif ») ; en tous cas, on ne veut pas être « envahis ».

On voit tout de suite que les décalages, les heurts, voire les conflits naissent en grande partie de la coexistence d'intentionnalités divergentes et se cristallisent sur la question de l'accessibilité: les pique-niqueurs chez le berger cité plus haut (le chien s'en charge ?), les touristes qui pénètrent dans une cour intérieure (de plus en plus souvent protégée par un digicode)...

3. Petit lexique paysager

Les travaux de terrain, l'exploration fouillée de la relation construite par les usagers avec le territoire m'ont amenée à éprouver la nécessité d'un lexique précis. La notion de « prise » proposée par Augustin Berque est précieuse, la métaphore pertinente : « *Un milieu se manifeste en effet comme un ensemble de prises avec lesquelles nous sommes en prises* » (1990, p. 101) ; se penchant, plus précisément sur le paysage il l'assimile au motif : les prises paysagères sont « *des motifs doués de stabilité, lesquels tendent à se reproduire, à se représenter dans chaque nouveau paysage* » (1995, p. 32) ; ce terme de motif l'amène à la notion de « motivation » : le mouvement vers, l'attente sensible. Elle a pour avantage de ne pas disjoindre « le physique et le phénoménal » et de focaliser l'attention sur le lien, elle suppose que *la priorité de l'un ou de l'autre n'a pas de sens* (1990, p. 98). Telle la prise sur le rocher, qui sera anfractuosit  tant que le grimpeur ne l'aura pas saisie, et qui de la m me fa on, transforme pour le grimpeur le rocher en « voie » d'escalade d s lors qu'il sait l'utiliser.

Il me semble toutefois utile de d construire les niveaux de la relation pour mieux en identifier non pas les p les mais la g n alogie et les vis es.

Je propose pour cela les trois termes de composante, motif et figure.

Dans une pr occupation d'application op rationnelle, de commodit  de langage aussi avec les acteurs locaux, les gestionnaires, nos divers interlocuteurs, il faut pouvoir d signer la mat rialit , des  l ments objectivables dispos s dans l'espace, que l'on peut isoler, nommer, localiser, d crire, cartographier,  ventuellement mesurer, et surtout sur lesquels les gestionnaires vont pouvoir agir. C'est ce que j'appelle la *composante* ; elle a la lourde responsabilit  de prendre en charge et de rendre compte de la mat rialit . C'est le mat riau de construction du paysage qu'en un lieu chaque spectateur s lectionne pour composer un tout, son paysage; le terme de composante   l'int r t d'ouvrir sur la th matique de la composition, faisant de chaque spectateur un artiste, un compositeur. La composante peut  tre une lisi re de for t, une maison en pis e, un chemin, une rue, une esp ce arbustive locale ou un arbre remarquable, une couleur de cr pi, ou quelque chose de beaucoup plus  ph m re comme un nuage, une lumi re, un groupe de personnes... C'est aussi ce sur quoi peut se fonder la discussion, la concertation et  ventuellement l'accord ; c'est aussi sur ces composantes que s'applique la norme et la contrainte, et elle peut alors cristalliser les conflits. On trouve aussi

fréquemment le terme de structure paysagère (notamment dans la « Loi Paysage »), qui organise le paysage (un réseau bocager, une masse forestière...) et qui renvoie davantage à l'approche systémique, très usitée à propos du paysage mais selon des démarches souvent naturalistes et objectivantes, différentes de celle que je propose ici.

J'appelle *motif* la combinaison de plusieurs composantes: association simple de composantes utilisées de manière récurrente dans les représentations iconiques et qui dès lors sont mobilisées aisément par le spectateur ; longtemps l'apanage des peintres de paysage, on peut dire qu'aujourd'hui la publicité est une grande productrice de motifs. Notre regard accoutumé à ces motifs, les recherche dans le paysage, les reconnaît, s'y reconnaît ; ce sont ces motifs que le photographe amateur essaie volontiers de reconstituer dans le cadre de son appareil photo. Quand l'habitant se fait créateur de paysage, notamment à travers son jardin, c'est bien souvent à des motifs de ce type qu'il se réfère. On voit que si la composante est avant tout individuellement isolée et valorisée, le motif « tire vers » l'assentiment collectif, l'intégration dans des codes et des pratiques sociales. Le motif en appelle donc à la réflexion sur l'éducation du regard, sur la transmission des normes et des modèles, nous rapprochant de la théorie de l'artialisation : dans quelle mesure en a-t-on besoin pour apprécier un paysage ? Je ne reviendrai pas sur la discussion ébauchée plus haut ; l'important à mon sens est de ne pas s'enfermer dans une conception fixiste et élitiste de la production de ces motifs. Ces motifs se renouvellent en permanence au grès des supports techniques, des pratiques collectives mais aussi de l'inventivité.

La *figure* paysagère désigne quant à elle un motif récurrent auquel les codes culturels contemporains associent un sens collectivement partagé, voire des valeurs. Dans la figure se trouvent donc associés les composantes et motifs paysagers et l'indexation à un discours, iconique ou textuel, qui les relie et leur donne sens. Des figures on peut faire l'histoire ou la sociologie, comme l'ont fait F. Walter ou S. Schama ; F. Walter (2004) a ainsi montré comment les Etats-nations européens se sont appuyés sur des figures paysagères nationales et les ont exploitées, instrumentalisées pour illustrer, diffuser, renforcer un discours sur la nation. J'ai tenté pour ma part une analyse des figures paysagères suédoises entre leur construction au XIX^e siècle et leur actualisation aujourd'hui. Le géographe peut travailler sur la mobilisation collective autour de ces figures, au nom de valeurs patrimoniales ou environnementales par exemple, sur leur instrumentalisation ou leur diffusion.

La figure permet de passer de la composition, née de l'expérience sensible, singulière, inscrite dans l'instant de l'expérience paysagère, à la *configuration* : mise en ordre des figures

paysagères au sein d'une vision du monde. La configuration porte dès lors sur le territoire, par glissement métonymique : à partir d'un paysage contemplé, une certaine idée du territoire est construite associant composantes matérielles, identifiantes, et signification symbolique. La compréhension de ces configurations, de ces géographies habitantes, constitue à mon sens la visée du travail du géographe.

Ces cinq termes, outre leur rôle de qualification de la relation paysagère exprimée par les interlocuteurs, permettent de rendre compte à mon sens de la dimension matérielle tout autant que symbolique du paysage, pour se centrer sur l'entre-deux, entre spectacle et spectateur.

4. Une conception dynamique, évolutive

Un dernier point me paraît important pour terminer ce cadrage c'est la nécessité d'être attentif à toutes les modalités de transformation de cette conception du paysage : ce lien entre habitant et territoire, entre société et environnement est en permanence revisité, modifié, tant du fait des évolutions sociales, culturelles, économiques, techniques des sociétés, que du fait des transformations de l'environnement.

L'histoire des paysages a mis en lumière de grandes inflexions dans les pratiques et les perceptions ; j'ai rappelé plus haut combien le regard sur la montagne a changé en moins d'un siècle. Les sociétés européennes ont longtemps vécu sur des modèles et des grilles de lecture hérités de la modernité ; les interrogations sur la « mort du paysage » ou la « crise de lisibilité » portaient sur ce contexte de fin d'un monde. Les années 1990 ont vu l'élargissement du paysage aux espaces urbains et surtout l'idée que le paysage peut être ordinaire, quotidien, et ne se limite pas aux lieux pittoresques et aux grands panoramas. Aujourd'hui, les sociétés occidentales (et je me limite à ce cadre) se trouvent à un autre tournant de leur rapport sensible à l'environnement dont les deux moteurs principaux sont à mon avis la mobilité et les changements environnementaux.

La mobilité, ou plutôt sa diversification et son accélération, associée à la mondialisation de l'information et de la circulation des images, transforment les modalités de perception et de mise à disposition. On mesure combien la mobilité modifie profondément les situations de

perception, les grilles de lecture, mais aussi, à travers les formes de sociabilité et les expériences qu'elle permet, combien elle transforme les modalités de mémorisation et de mobilisation de la mémoire paysagère. La sophistication croissante des outils techniques qui nous accompagnent partout intervient aussi de plus en plus dans ce rapport médiatisé au monde et aux autres; après la diffusion du téléphone portable (« Devine où je suis ! »), l'insertion de l'appareil photo dans celui-ci a rendu banal ce geste inconcevable il y a quelques années: téléphoner et envoyer une photo (« Regarde où je suis ! ») – ou le mettre sur Facebook. La mobilité contredit partiellement l'idée de « banalisation » si souvent évoquée aujourd'hui : sans doute les banlieues et les entrées de villes s'uniformisent, mais notre regard est sensibilisé à des paysages lointains, exotiques, et aussi à des catégories nouvelles : la ville, la route, un pont, une usine, deviennent paysages tout autant que la campagne bucolique, le littoral romantique ou la montagne sublime d'autres époques codificatrices.

Les changements environnementaux pour la première fois dans l'histoire des relations entre sociétés et environnement entraînent des transformations sensibles, rapides, irréversibles et non maîtrisables de la « Nature » du fait de l'action humaine. Il ne s'agit pas ici de nouveautés absolues, le paysage est depuis son invention lié au voyage, au mouvement, à l'itinérance et la perception des paysages a aussi toujours eu affaire avec les mouvements profonds de la nature, les cycles et les ruptures ; le paysage est aussi fait d'invariants. Le tournant actuel réside à mon sens dans une transformation des temporalités, des rythmes imposés à ces dynamiques spatiales et temporelles, et au sentiment de perte de contrôle et de mise en danger qu'elles entraînent.

Le paysage est donc une relation sans cesse individuellement et collectivement réinterprétée, actualisée, revisitée. C'est donc tout autant notre rapport sensible au paysage qui est transformé, par la rapidité et la diversité des modalités de rencontre entre notre regard et notre environnement, que les codes eux-mêmes qui en guident l'évaluation esthétique. Les motifs paysagers se multiplient, s'enrichissent de la multitude des expériences et se diffusent aujourd'hui à l'ensemble de la société. Parallèlement le paysage à la fois se banalise -tout est susceptible d'être contemplé en tant que paysage- et « s'exotise » du fait de la diffusion du tourisme lointain et de la circulation des images. Pour reprendre le lexique proposé plus haut, les composantes et les motifs se multiplient, se diversifient, se « mondialisent », chacun de nous est codificateur des paysages qu'il veut habiter, explorer, mettre sur ses murs. Cela ne signifie pas pour autant une liberté totale de l'individu, échappant aux normes sociales et

culturelles, bien au contraire, celles-ci sont toujours opérantes, ont gagné en capacité de diffusion et en complexité.

Un des soubassements de la conception du paysage, héritée de la modernité, s'effrite : l'idée développée notamment par Alain Roger d'un paysage inventé par le regard extérieur, au nom du postulat que le paysan trop enraciné dans son sol ne serait pas à même de construire une vision décentrée de celui-ci, (Roger 1997), le paysage produit donc d'une élite qui inaugure et codifie les pratiques de contemplation. Cette théorie de l'« artialisation », qui soumet le paysage à son expression artistique, m'a toujours laissée perplexe ; d'abord parce qu'elle décrétait une absence de conscience esthétique de la part de populations entières dont nous n'avons aucun moyen de connaître les modes de perception : l'angle mort ne signifie pas forcément l'absence. Autant cette théorie est séduisante pour comprendre les processus d'invention du paysage de la modernité, et j'en ai fait l'expérience en déconstruisant les modalités de l'invention du Vercors, autant elle peine à rendre compte des processus actuels. En effet quand on travaille sur ces périodes clés de l'émergence des pratiques paysagères (XVIII et XIX^e siècles notamment), les discours que l'on peut mobiliser sont d'une grande homogénéité. Dans le cas des montagnes, la quasi-totalité des discours écrits ou iconographiques qui nous sont parvenus proviennent d'un même groupe social ; pour le Vercors il s'agissait de la bourgeoisie grenobloise, avant tout constituée de notables issus de la fonction publique, auxquels s'ajoutaient quelques notaires et avocats, tous lecteurs des mêmes récits de voyage, des mêmes guides - peu nombreux du reste- et amateurs des mêmes peintres régionaux et de photographie, peut être tous anciens élèves de l'unique lycée (de garçons puisque les auteurs de ces témoignages sont exclusivement masculins). Tous se connaissent et se citent entre eux. L'homogénéité des discours, leur diffusion dans la sphère locale et leur conservation jusqu'à aujourd'hui risque donc de fausser quelque peu l'analyse. Elle prouve en même temps sa performativité dans les limites ainsi rappelées : quand ce cercle de notables érige le Vercors en beau paysage et en diffuse les photographies, le Vercors devient un lieu de promenade, apparaît dans les guides et les cartes postales.

Mais ce qui pose problème dans la théorie de l'artialisation c'est surtout qu'elle prolonge cette vision jusqu'à la période actuelle, notamment en référence à l'article fameux de H. Cuéco (in A. Roger, 1995) qui évoque son voisin paysan qui ne connaît et ne voit que son « pays ». Ce « paysan », devenu une figure de la littérature sur le paysage, (et non l'exploitant agricole ou le pluri-actif des régions de montagne) est présenté à la fois comme enraciné dans ses champs, (pourtant il regarde les mêmes programmes télévisés que tout le monde et s'il le peut

il prend des vacances au soleil), héritier de générations de paysans labourant la même parcelle (mais outre les remembrements, les procédures de reprise des exploitations sont de moins en moins filiales et ce depuis les années 1970), et confondant pays et paysage²⁴. A exclure ainsi une catégorie entière de population de l'appréciation esthétique, selon quels critères va-t-on en accepter d'autres ; si le paysan enraciné dans son champ ne voit pas le paysage, pourquoi le banlieusard dans son lotissement, ou le cadre dirigeant dans sa « gated community », ou l'universitaire dans son laboratoire aurait-il une autre qualité de regard ? Qui sont aujourd'hui, les esthètes, les inventeurs, les codificateurs ? Cette conception sape à la base toute idée de projet partagé de paysage (voir notamment la critique d'A. Nadaï A., 2007).

De la même manière le rôle des arts picturaux dans la formation des codes et des goûts paysagers s'estompe. Le tableau de Caspar David Freidrich, « Le promeneur » (1886), a longtemps symbolisé pour l'Europe romantique la culture contemplative, le rapport à la nature montagnarde : il perd aujourd'hui pour l'usager ordinaire des remonte-pentes ou des sentiers balisés de sa force suggestive. Parallèlement, les codes d'interprétation de la modernité, partagés par une élite culturelle éprise de récits de voyage, de représentations picturales et de contemplation paysagère n'opèrent plus. Qui lit encore dans les paysages du XXI^e siècle les références antiques, mythologiques, bibliques ou nationales qui peuplaient les imaginaires et les filtres interprétatifs des élites du XIX^e siècle (Schama, 1995, Walter, 2007) ? Non qu'elles aient totalement disparu, mais elles sont aujourd'hui actualisées, bricolées, voire déformées parce qu'en grande partie incomprises.

Cette conception n'a donc plus grande capacité heuristique pour comprendre les relations que nos sociétés font et défont avec les territoires. Aujourd'hui tout usager est inventeur de paysage dans la mesure où il est apte à exprimer un discours sur son cadre de vie, à en produire des représentations et, à mon avis, où il est susceptible d'ériger en paysage des lieux et des objets inédits. Dès lors, à travers le regard de l'habitant, du visiteur, tout fragment de territoire est susceptible d'être regardé en tant que paysage. Les « paysans », s'ils restent les garants des paysages anciennement codifiés dans de nombreuses régions, sont de plus en plus porteurs d'un discours réflexif sur ce rôle social et culturel et agissent à part entière dans cette fabrique du paysage, dans son interprétation et dans sa promotion. Les supports et média sont

²⁴ Sans rentrer ici dans de la peuso-psycho-sociologie rurale, je voudrais évoquer un souvenir marquant de travail de terrain. Lors d'un entretien auprès d'une agricultrice en montagne, elle arriva au rendez-vous en VTT, avec le même collant rose fluo que la famille de citadins en vacances dans le gîte qu'elle louait à côté de chez elle. Et elle avait des choses à dire sur le paysage, tout autant que sur le pays, comme tous les autres agriculteurs que j'ai eu l'occasion d'entendre, et pas la même chose que les touristes. Les clivages sont rarement là où on les attend.

multiples et les artistes et intellectuels n'occupent pas de place privilégiée : publicité, agences de voyages et émissions télévisée jouent un rôle quantitativement bien plus actif dans la diffusion des représentations paysagères. La pratique de la photographie, cet « art moyen » de Bourdieu, support privilégié de la représentation paysagère, est largement partagée entre les artistes photographes, qui semblent actuellement jouer un rôle d'avant garde de l'invention des paysages, et les photographes amateurs, qui sont légions. Aujourd'hui chacun décore les murs de son intérieur avec ses propres œuvres tout autant sinon plus que les productions « artistiques ». Anne Cauquelin défend l'idée que malgré les transformations des supports techniques, et elle cite notamment les jeux vidéo et leurs paysages virtuels, « *l'expérience du monde, elle, passe toujours par les mêmes chemins : les paysages numériques (...) jouent encore leur rôle d'apprentissage, comme il en était naguère de l'art pictural* » (2004, Préface, p. 8). Il me semble qu'ici la transformation est plus profonde et bien plus d'ordre socio-culturel que technique.

Quelques idées conclusives

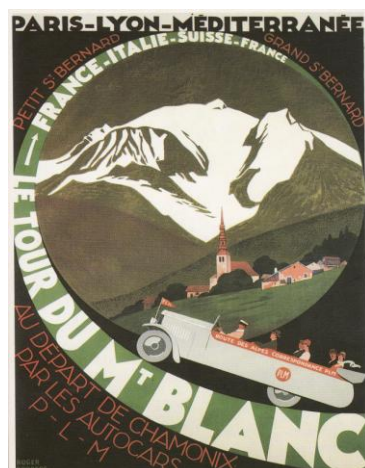
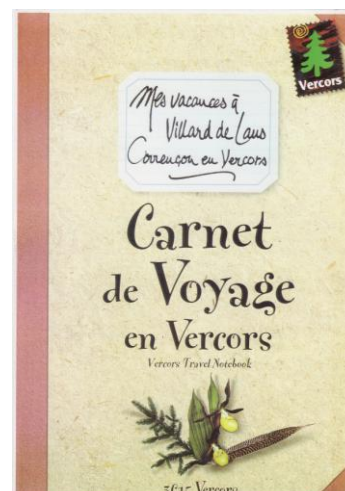
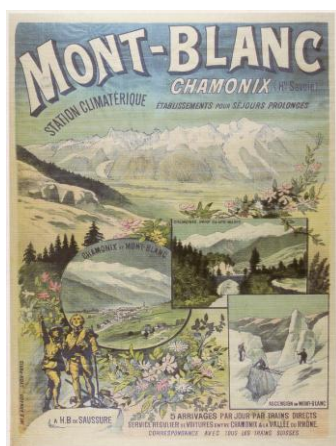
Cette première partie a voulu mettre en lumière d'une part les temporalités du paysage en tant qu'objet privilégié de la géographie, ouvrant une fenêtre sur la discipline, et parallèlement les temporalités du paysage en tant que construction sociale. Aujourd'hui les enjeux paysagers sont formulés en des termes nouveaux et les demandes faites par la société aux géographes se transforment également, reflets des urgences et des inquiétudes face à un monde vécu comme complexe et incertain. C'est sur ce soubassement que se construira la suite de ce travail, à partir de cette double dimension du paysage qui émerge aujourd'hui : « *le paysage est indissolublement, comme tout espace public, une question politique et sensible* », pour rappeler ici la citation de J.M. Besse.

Cette première étape m'a permis aussi de poser ce qui me paraît être aujourd'hui une conception cohérente du paysage en géographie, apte à répondre à ces questionnements, conception que je propose à cette étape mais qui se veut provisoire, ouverte, à verser au débat.

Avant d'aborder cette « question politique et sensible », qui constituera la troisième partie, je développerai dans une seconde ce qui constitue le matériau d'analyse du géographe, en

réponse à un paysage abordé comme construction langagière, c'est la parole sur le paysage : parole écoutée, collectée, transcrite, et respectée.

DEUXIEME PARTIE : LE PAYSAGE EN PAROLES



1. Affiche de Chamonix-Mont Blanc, 1890 env., impr. Arnaud.
2. Affiche de Villard-de-Lans, 1928 (?), R. Broders, commanditée par la SNCF.
3. Affiche de l'Office du Tourisme de Villard de Lans-Corrençon, 1990
4. Affiche pour le Tour du Mont Blanc, 1920 env., R. Broders, pour la compagnie PLM.
5. Publicité pour une marque d'automobiles (2007)

Montage qui introduit et contredit cette seconde partie, où j'évoque mon insatisfaction vis-à-vis de l'exploitation de l'image comme matériau de recherche quand il s'agit de paysage... Mais avec une exception tout de même pour l'image publicitaire...

Cette seconde partie a pour objectif de préciser au mieux les implications en termes de méthodes et d'outils du positionnement et du projet qui viennent d'être présentés. L'enjeu méthodologique est là : comment élaborer une méthode qui réponde à ce questionnement sur le paysage en tant que relation, relation vécue tant dans le registre de l'exceptionnel que de l'ordinaire ? On l'a dit, poser le paysage comme relation, c'est justement tenter de dépasser cette disjonction sujet/objet et travailler le va-et-vient. Cette relation elle se dit, elle s'exprime par des mots, des images, des pratiques, elle s'inscrit dans des normes et des préconisations, parfois dans des lois et des règlements, elle nourrit des projets individuels ou collectifs. Quand cette relation est posée comme un enjeu, elle est débattue et le paysage se retrouve discuté, autour de ses qualités, de ses valeurs, de son devenir : il devient politique. C'est sur ces expressions plurielles, multiples de la relation que vont se centrer le regard et l'effort méthodologique. En outre, le paysage introduit une dimension à laquelle la géographie est peu habituée, la dimension sensible et esthétique : comment reconnaître la place du sensible dans l'appropriation du territoire, dans sa gestion, dans les projets ? Cela aussi appelle des outils et méthodes adaptés.

Ces expressions du paysage prennent des formes multiples qui impliquent chacune des méthodes de collecte et d'interprétation différentes. Ces sources permettent d'explorer la diversité des discours sur le paysage, elles témoignent de la richesse des recherches sur le paysage, menées par de nombreuses disciplines. Sources orales : témoignages, points de vue, récits collectés grâce aux entretiens auprès des divers acteurs, depuis l'habitant jusqu'au responsable international, mais aussi transcriptions de réunions ou débats. Sources textuelles, à partir des documents d'aménagement, de la presse, des textes émanant des situations de controverses (tracts, discours politiques, sites Internet ...), mais aussi les formes littéraires ou poétiques (romans, poésie, essais...²⁵). Et bien sûr les sources iconiques (photographies, dessins, tableaux, gravures, sites Internet encore, affiches, films...) qui ont un statut bien particulier puisqu'elles sont aussi le paysage, tout autant que la matérialité du territoire, et que les représentations picturales du paysage sont à l'origine de l'émergence de la notion et

²⁵ Je pense notamment à la thèse de S. Savary sur le paysage urbain de Barcelone dans les romans policiers.

accompagnent depuis ses dynamiques. Les pratiques liées au paysage ont également été explorées²⁶, à partir des analyses de parcours urbains, de fréquentation de sentiers de promenade ou des sites (A.S. Devanne, 2005), souvent inspirées des analyses d'ambiance ou des méthodes de dérive urbaine par exemple (Augoyard, Thibaud). Néanmoins, ces formes d'éthnométhodologie du paysage restent encore assez rares en géographie. Je n'ai moi même pas eu l'occasion de les mettre en oeuvre de manière rigoureuse et approfondie, mais c'est à mon avis un champ méthodologique à consolider et à explorer bien davantage.

Travailler sur ces expressions plurielles de la relation, se centrer sur la parole ne signifie pas renier toute matérialité : bien sûr que la montagne est là, l'altitude, la pente à gravir, le froid et la neige l'hiver, la chaleur et les orages l'été, l'odeur du calcaire chauffé au soleil ou du sous-bois humide de mélèzes, sont bien présents dans la palette des sensations, ce sont des réalités qui guident les pas, accompagnent le regard, freinent ou entraînent la valorisation des paysages. Et en retour le regard que l'on porte sur ce paysage, les qualités qu'on lui reconnaît, orientent les pratiques, les modes de gestion et sont dès lors susceptibles de marquer les composantes matérielles du paysage. Il ne va pas forcément de soi, menant des recherches sur le paysage, sur le paysage de montagne, emblématique s'il en est, de décider de tourner le dos à ces panoramas, aux sommets, aux alpages, aux prairies. Accepter de se dire : je n'ai rien à en dire et je n'ai pas de légitimité à en parler, je dois seulement écouter. Tourner le dos au spectacle pour s'intéresser aux spectateurs : habitants, visiteurs, touristes, élus, décideurs, agriculteurs, entrepreneurs... Qu'en disent-ils ? quand ? comment ? pourquoi ? Et prendre au sérieux ce que chacun en dit. L'objet scientifique, la porte d'entrée dans cette spirale entre le regard, le langage et la matérialité du territoire, est donc le discours sur le paysage, de toute nature et de toute origine. Cette entrée se veut bien une porte pour mieux pénétrer et comprendre cet ensemble complexe de la médiance, entre regard et matérialité, entre effet du paysage et effet géographique du regard sur la matérialité et son devenir. On le voit cette posture doit beaucoup au pragmatisme : être au plus près des acteurs, quels qu'ils soient, et de leurs discours, reconnaître leurs compétences réflexives, intégrer les dimensions sensibles, symboliques, esthétiques.

²⁶ Dans ce domaine, des recherches nord-européennes, à la suite de la Convention européenne, portent sur des méthodologies plus lourdes : on cherche à élaborer des outils de suivi et de mesure et des indicateurs pour analyser les modes de perception des paysages (par exemple Ode et al.).

Cette précaution liminaire est essentielle pour mettre en perspective posture théorique et outillage méthodologique. Seconde précaution, si le paysage est ici approché comme relation au territoire, il faut rester vigilant quant au risque d'oubli du réel d'une part et du locuteur d'autre part, au profit d'une approche exclusivement discursive. L'influence conjuguée de la phénoménologie et de la sémiotique risque en effet de confiner l'analyse aux seules constructions langagières, de chercher à autonomiser le discours, laisser toute la place à l'« Empire des signes » pour reprendre l'expression de Bruno Latour (1997) ; si l'analyse par le discours constitue un passage obligé selon moi elle ne doit en rien amener à négliger celui qui parle, le lieu où/dont il parle, les référents qu'il mobilise et les composantes matérielles qu'il convoque dans « son » paysage. Le même Latour, estime pour sa part que si les philosophies du langage nous ont « *menés dans une impasse, ce n'est pas qu'ils auraient oublié l'homme, ou abandonné la référence, (...) mais parce qu'ils ont eux-mêmes limité leur entreprise au seul discours. (...) Le langage est devenu à lui-même sa propre loi et son propre monde.* » (Latour, 1997, p. 85). Le paysage du reste, se rapproche étroitement des quasi-objets: « *à la fois réels, discursifs et sociaux. Ils appartiennent à la nature, au collectif et aux discours* »²⁷ et illustrent tout particulièrement cette nécessité de tenir toujours fermement les trois fils.

Pour terminer ces propos introductifs, j'emprunterai à Latour encore une autre de ses métaphores, celle de la boîte noire, pour justifier de ce passage par les préoccupations méthodologiques : préciser ses outils et ses démarches oblige à clarifier bien des positionnements de fond, sur le langage et le travail d'écriture du géographe, sur le statut de l'enquêté et donc la place de l'individu. Je tenterai dans cette seconde partie d'ouvrir ma boîte noire du paysage et d'explicitier au mieux ce que j'y mets.

1. PRÉALABLE : LES MOTS PLUTÔT QUE L'IMAGE

Je ne reviendrai pas sur l'immense fonds de corpus et de méthodes d'analyse aujourd'hui disponible et dont je viens de faire une liste très approximative; parmi toutes les représentations du paysage, toutes les formes de médiation, je ferai le choix ici de privilégier

²⁷ Je garde toutefois une réticence à aborder le paysage comme un quasi-objet, parce que le paysage, contrairement au microbe, au trou d'ozone ou à la pompe à air, est difficilement circonscrit, objectivé... Il ne me semble pas qu'un regard sur, une rencontre avec, une expérience de puisse se plier tout à fait à l'analyse du quasi objet, même si, je l'ai dit, l'anthropologie symétrique m'apparaît comme une de grandes avancées de ces dernières années en sciences sociales. Je chercherai ailleurs des influences latouriennes.

les formes langagières, notamment celles qui sont collectées à partir d'entretiens, parce que ce type de matériau a pris une place prépondérante dans les études sur le paysage en géographie et parce que c'est sur ces démarches que j'ai moi même focalisé mon attention et mes expériences.

Ce choix méthodologique peut surprendre au premier abord. Il est en effet plus fréquent, et il semble plus « naturel », d'aborder le paysage à travers ses représentations iconiques, depuis les formes picturales jusqu'aux représentations récentes de type affiche publicitaire, site Internet, document accompagnant un projet de territoire ou de marketing territorial... La géographie a toujours intégré l'image dans ses outils d'analyse et tout particulièrement l'image de paysage. Une des démarches les plus classiques et emblématiques de la géographie a longtemps été, je l'ai dit, la lecture de paysage, in situ ou à partir d'une représentation iconique ; si elle n'a plus grand cours, elle demeure cependant à l'état d'héritage et réapparaît régulièrement, au hasard d'une sortie d'étudiants ou d'un diagnostic de territoire. Elle soutend de manière largement implicite le grand nombre de photographies présentes dans les manuels scolaires. Une autre démarche très répandue, et qui retrouve actuellement de la vigueur par le biais des Observatoires du paysage, réside dans l'étude comparative de séries chronologiques d'un même site, cherchant à visualiser les dynamiques à l'oeuvre²⁸.

Dans ces divers cas, la posture de la géographie reste la même : objectivante, englobante, réticente à intégrer une lecture esthétique et subjective, abordant le paysage comme un témoin réifié d'une certaine forme d'occupation de l'espace à un moment donné. Et le statut du géographe reste implicitement celui qui, comme disait Jean Brunhes au début du XX^e siècle, sait voir : « *Qui est géographe sait ouvrir les yeux et voir. Ne voit pas qui veut* » (cité par J.M. Besse, 2000). Il ne s'agit pas ici de retirer toute compétence dans ce domaine au géographe, tant le « visuel » reste central dans sa formation et ses pratiques ; bien sûr le regard du géomorphologue sur un versant, de l'écologue sur une berge de rivière, du spécialiste du périurbain sur un quartier périphérique, est spécifique : il voit, nomme, décortique, corrèle, explique... Ma réserve tient à la spécificité du paysage : défendant le paysage comme regard, comme relation de l'habitant au territoire, mettant au centre la subjectivité et le sensible, il serait tout à fait contradictoire de se substituer à ce regard pour en proposer un autre : plus savant ? plus objectifs ? expert en regard ? Le géographe ici observe celui qui regarde.

²⁸ Voir en particulier un article récent de P. Dério, P. Béringuier et A.E. Laques sur les Observatoires du paysage, leur histoire, leurs méthodes et les enjeux actuels (Dério et al., 2010).

Le choix de privilégier les formes langagières, ou plus exactement verbales, puisque l'image est un langage, tient donc tout d'abord au cadre épistémologique choisi, celui du constructivisme. Si l'on défend l'idée que le paysage est une construction sociale historiquement située, l'objet de l'analyse est la formulation par le discours, sous toutes ses formes, de ce qui est paysage, ce qui fait paysage, des qualités qu'on lui accorde, des valeurs que ce/ces paysages acquièrent dans le territoire et des projets que les acteurs cherchent à construire à son propos. En outre, poser le paysage comme objet politique conduit à focaliser l'attention sur les situations où le paysage est collectivement discuté, mis sur la scène publique, mais sur des scènes plurielles, où des acteurs de statut divers, apportent chacun selon son statut et ses compétences un certain discours : élus, associations, représentant de l'état, organisations socio-professionnelles, habitants... L'intérêt est ici de saisir la diversité des regards, sans hiérarchie a priori. Comme l'analyse Danny Trom, c'est dans des situations où le paysage intervient dans un débat local, où il est posé comme enjeu, qu'il est construit : *« Lorsque le paysage est intriqué dans des situations où il est thématiqué comme enjeu, les personnes font montre d'une remarquable sensibilité à la fragilité ontologique du paysage et, par rappel à l'autorité de la convention, à un 'sensus communis', s'engagent dans une activité visant à lui assurer une pérennité »* (D. Trom, 2001). L'image produite, ou qui accompagne ces situations, peine à rendre compte de l'ensemble de cette activité.

L'objectif n'est donc pas de partir d'un lieu, d'un paysage déjà-là, érigé a priori en tant que paysage et de voir comment il est perçu et représenté par les divers protagonistes, mais de partir de situations où il y a débat autour du territoire, formulation d'enjeux, et d'analyser quand et comment le paysage est mobilisé : quelles composantes, par qui, sous quelle forme, avec quels mots, au sein de quelle argumentation et dans quelle logique ? L'image n'est pas absente de cette construction, mais la mise en débat du paysage passe avant tout par la parole ; l'image devient objet d'étude si les acteurs eux-mêmes l'utilisent. Le risque serait grand en centrant l'analyse sur la seule image d'isoler l'image de son contexte de production-réception et de son/ses auteurs.

Le choix des mots plus que des images, tient d'autre part à un sentiment d'insatisfaction vis-à-vis des diverses expériences tendant à concevoir une méthodologie d'analyse de l'image de paysage pertinente en géographie. J'ai eu l'occasion de travailler, notamment dans le cadre de ma thèse ou dans de multiples situations d'enseignement, sur les diverses formes de représentation iconique du paysage, de la montagne, et notamment du massif du Vercors : premières cartographies, gravures anciennes, tableaux, cartes postales, logo, campagnes

publicitaires des stations de sports d'hiver. Cela constitue sans aucun doute un matériau précieux, mais il manque encore, à mon avis, une méthodologie tout à fait satisfaisante (j'exclue ici le document cartographique). Que faisons-nous dans ces cas, si ce n'est inventorier, classer, compter des motifs que nous repérons sur ces représentations ? Qu'est-ce qu'on représente le plus à cette époque, qu'est-ce qui disparaît, qu'est-ce qui intervient dans tel contexte ?... Mais notre interprétation quant aux valeurs, aux codes, aux attachements, reste très incertaine, quand aucun discours verbal n'accompagne le discours iconique. C'est sans doute pour cela qu'un document particulièrement affecté par les géographes, et moi-même la première, est l'image publicitaire : le texte est intégré à l'image, il y a un dialogue entre le slogan et le langage iconique que lequel s'appuie, et la finalité de l'icône est explicite : vendre un produit. Surtout quand la publicité « vend » un territoire, le géographe se trouve à son aise²⁹.

Mais dans tous les cas, nous manquons d'outils de validation de notre interprétation. C'est pourquoi, il me semble plus légitime de faire valider par l'auteur lui-même cette interprétation, c'est-à-dire faire accompagner l'image par les mots : collecter un discours sur un paysage perçu in situ ou sur une représentation de paysage ou sur un projet de paysage permet de constituer un matériau oral ou textuel de recherche qui échappe à cette ambiguïté de la transposition par l'écrit.

Ainsi, dans le cadre d'un programme de recherche sur la place de l'agriculture et de la fonction de l'agriculteur dans les démarches de patrimonialisation³⁰, un élément central du montage méthodologique consistait à proposer à des groupes d'acteurs un choix de photographies montrant des objets et des paysages caractéristiques du territoire, choisis par les chercheurs. Les groupes d'acteurs (agriculteurs, associations locales, élus,...) devaient extraire du panel une sélection de photographies montrant ce qui faisait pour eux patrimoine. Les réunions étaient enregistrées et se déroulaient en présence de chercheurs. Il est clairement apparu que toute exploitation des sélections de photographies ne pouvait se faire que grâce à l'enregistrement et au témoignage des personnes présentes, qui ont été ensuite rencontrées de nouveau dans le cadre d'entretiens. Il était impossible en effet d'expliquer les critères qui avaient présidé à la sélection des photographies : chaque groupe (et on en reste à l'échelle du

²⁹ C'est en outre un support pédagogique extrêmement intéressant et que j'utilise fréquemment.

³⁰ Il s'agit au départ d'une commande de la Chambre d'Agriculture de l'Isère désireuse de réfléchir au statut de l'agriculture et des agriculteurs dans les projets de territoire ; le choix a été fait avec l'équipe de chercheurs mobilisés de travailler sur le patrimoine et la transmission : en quoi l'activité agricole a-t-elle contribué et contribue-t-elle encore à construire un patrimoine, matériel et immatériel, que les acteurs locaux et les habitants veulent transmettre. Voir C. Janin, 2008.

groupe) avait choisi les images en fonction d'arguments différents, identifiant des objets différents et leur attribuant des valeurs différentes. Ainsi un paysage de prairie avec un troupeau de vaches a été sélectionné pour un groupe en raison de la race bovine locale, et pour un autre groupe en raison de la présence des éleveurs qui permet d'entretenir les prairies ; dans un cas la patrimonialisation visait une espèce, dans l'autre le paysage. Au-delà des sélections, les images étaient intéressantes ici non par leur contenu mais en tant que déclencheurs de discussions, d'échanges, induisant des qualifications, des prises de position sur le territoire, son histoire, son devenir. Travailler uniquement sur les sélections eut été impossible³¹.

Enfin, exploiter l'image, de quelque nature qu'elle soit, peut rapidement se révéler très réducteur et ambigu. La photographie ou l'affiche publicitaire, bien cadrée, reproductible et diffusable, souvent œuvre de professionnel, ne fournit qu'un regard parmi d'autres et qui plus est un regard généralement motivé et intégré dans un contexte bien précis (campagne publicitaire, événement festif, publication...). Il y a bien loin de cette image aux regards divers, quotidiens, des habitants qui vivent, circulent dans le paysage. Or, il est fréquent, notamment dans les monographies, de voir quelques images tenir lieu d'unique source d'analyse pour identifier les principaux éléments du paysage et leur évolution, sans guère de précaution sur leur représentativité.

Il me semble que l'apport du géographe ne réside pas tant dans l'analyse de l'image elle-même, selon son langage, ses techniques de construction et selon une lecture esthétique, que dans les modalités de production et de mobilisation de l'image. Le propos du géographe n'est pas alors de fournir un discours sur l'image mais d'analyser en quoi les images produites, mobilisées, discutées par les acteurs renseignent sur le territoire et les stratégies à l'oeuvre, ou en quoi l'image peut servir la production du discours sur le territoire. On se penche alors sur le visuel au sens large, mêlant toute forme de représentation iconique³². C'est ce qu'ont en particulier montré Ola Söderström ou Michel Lussault dans leurs analyses sur l'intégration du

³¹ Ces démarches associant photographie et entretien est assez répandue : Laurent Lelli et Yves Michelin, qui ont tous deux testé diverses modalités d'utilisation de l'image dans le cadre de projets locaux de paysage, articulent également l'image avec le discours. Ainsi, dans des expériences basées sur l'utilisation d'appareils photo jetables (où les enquêtés devaient prendre une série de photographies répondant à des consignes bien précises) chaque exploitation est menée en parallèle avec un entretien et l'analyse des résultats s'appuie tout autant sinon plus sur les paroles que sur les photo elles-mêmes (Lelli, 2003, Michelin, 2007).

³² Je renvoie ici à l'ouvrage collectif dirigé par B. Debarbieux et S. Lardon sur les figures du projet territorial (B. Debarbieux, S. Lardon, 2003). Il témoigne de la richesse de la réflexion sur la place, le rôle, le pouvoir de l'image dans le projet territorial.

dessin dans le cadre des discussions autour de projets pour le premier (Söderström, 2002), ou de l'instrumentalisation de l'iconographie dans les discours sur la ville pour le second (Lussault, 2003). Tous deux (pour ne citer que ces deux auteurs, mais ce ne sont bien sûr pas les seuls) décalent l'analyse vers la production de l'image, son usage, sa diffusion, son instrumentalisation. Je reviendrai plus loin sur l'usage de la photographie ou du photomontage de paysage dans le cadre de démarches participatives, comme outil de projection dans le territoire en devenir. En outre, les avancées en sciences sociales offrent dorénavant un bagage riche et stimulant de méthodes d'observation et d'analyse de situations d'interaction langagière³³, ainsi que sur les expériences de cartographie participatives.

C'est enfin dans cette problématique que la carte retrouve toute sa place dans le discours sur le paysage ; autant la représentation en deux dimensions ne peut parvenir à exprimer un paysage, autant celle-ci est un outil nécessaire dans le diagnostic, le projet de paysage puis la diffusion et la négociation du projet entre acteurs ; je renvoie à ce propos à la dernière livraison de la revue *Les carnets du paysage* entièrement consacrée à cette thématique³⁴.

³³ Je pense notamment aux travaux de Lorenza Mondada.

³⁴ Le n° 20 (novembre 2010) sous le titre *Cartographies*, rassemble de nombreuses contributions, essentiellement de paysagistes, qui analysent leurs propres pratiques et le rôle de diverses formes de représentations cartographiques dans leur travail.

2. DE QUI VEUT-ON COLLECTER LA PAROLE ? PLACE DE L'HABITANT, STATUT DU LOCUTEUR

La seconde étape de ce positionnement méthodologique, cherchant à étayer l'approche du paysage proposée ici, se doit de s'interroger sur le « qui ? ». Si le paysage est abordé par la parole, la question de la place et du statut de « celui qui regarde » est centrale, et demande là aussi un positionnement clair sur le statut de l'individu. Je céderai à la tentation de l'approche historicisante pour d'une part montrer ici encore comment le paysage informe sur les manières de faire de la géographie, et d'autre part, situer les pratiques actuelles dans une certaine dynamique. Comment est-on passé du géographe détenteur du regard expert aux pratiques actuelles qui font de l'habitant le producteur légitime du paysage ?

Si l'on explore rapidement la tradition géographique, on observe qu'il ne s'agit pas d'un désintérêt antérieur pour l'habitant, mais d'un statut différemment défini.

1. Détour par la tradition géographique

Je m'appuierai sur les remarques de Raoul Blanchard qui a abondamment utilisé l'enquête orale et qui y fait volontiers référence dans ses écrits ; il écrit ainsi en introduction du volume sur les Préalpes du Nord : « *Je crois plus que jamais à l'efficacité de l'enquête verbale, telle que je l'ai largement pratiquée à travers l'Europe, l'Asie occidentale et l'Amérique du Nord. Je n'ai pas oublié que mon ami Demangeon me disait en 1906 : « Ce que je sais de meilleur sur la Picardie, ce sont les paysans qui me l'ont appris » et je me suis assuré qu'il n'avait pas changé d'avis.* » (1944, préface, p. 2). Et il questionne agriculteurs, bergers, instituteurs, secrétaires de mairie, aubergistes... Mais s'il évoque parfois un interlocuteur rencontré, les informations acquises de cette manière ne sont jamais présentées sous leur forme initiale, jamais citées, elles sont retravaillées, confrontées à d'autres, interprétées, bref, transposées dans le discours scientifique. Néanmoins quand il s'agit de paysage, il est tout à fait frappant de constater que, non seulement, le géographe a seul droit à la parole mais en outre, qu'il n'est jamais question d'hommes, de groupes sociaux qui aient, pour reprendre l'expression usuelle, « façonné le paysage ». Les agriculteurs produisent, construisent des bâtiments, déplacent leurs bêtes... mais ils ne créent pas le paysage : le paysage est produit par la nature et les hommes y prennent une place discrète. Même quand il est question de pittoresque et

d'attractivité pour le tourisme : « *[En Chablais] L'exploitation touristique connaît plus de succès. C'est justice : le Chablais est extrêmement pittoresque. Il a toutes les beautés des Préalpes, falaises, gorges, eaux bondissantes, verdure, avec un ragoût spécial, qui lui vient de ses pointes, de ses dents, juxtaposées à ses amples bassins bien clos ; bref, de son originalité tectonique* ». (chapitre II, p. 51).

La démarche, comme toujours chez Blanchard, est parfaitement cohérente et représentative de la géographie vidalienne: le paysage est le point de départ du raisonnement géographique, son évidence visuelle permet de découper les régions naturelles qui serviront l'analyse, les données naturelles guidant l'occupation humaine. Le paysage ne peut donc être que naturel et seul le regard expert du géographe est à même de le lire, d'y décrypter les contraintes et ressources de la nature et la manière dont les sociétés humaines les ont mises en valeur.

Pour Blanchard le statut de l'habitant est donc respectable, on est sorti de l'image du crétin et du goitreux : il est une source fiable d'informations ; on peut supposer aussi que Blanchard est influencé dans ces démarches par l'essor de l'ethnologie, particulièrement active et riche à propos des sociétés alpines du début du XX^e siècle³⁵. Mais il n'y a pas reconnaissance d'un savoir à part entière, ni d'un regard pertinent sur le monde. Non seulement l'habitant n'est pas supposé porter un regard distancié sur ce qui l'entoure mais pour Blanchard le paysage est objectif, c'est un objet de science que seul le scientifique est apte à voir et à analyser.

Cette capacité propre au géographe à voir et à comprendre le paysage, exprimée on l'a vu aussi par Jean Brunhes, traverse une bonne partie du XX^e siècle. Elle fonde les apprentissages du géographe, avec cette particularité que bien souvent la lecture de paysage se fait non sur le terrain, mais en intérieur, à partir de cartes, manifestation de cette objectivation extrême du paysage : en bannissant toute approche subjective et esthétique, la troisième dimension n'est pas nécessaire.

Le statut de « celui qui regarde » renseigne, on le voit, sur les fondements épistémologiques de la discipline, sur ses démarches et sur la hiérarchie des savoirs qu'elle instaure, sur la place de la nature et sur le projet de connaissance qu'elle se donne, sur le statut qu'elle accorde au profane et à l'expert, sur les modes d'écriture qu'elle prescrit. C'est aussi le statut du terrain en géographie qui est revisité ; il nécessite le contact direct pour le géographe classique :

³⁵ Je pense notamment à Hyppolyte Muller, fondateur de l'ethnologie alpine en France et surtout à Eugénie Goldstern, ethnologue autrichienne, qui a arpenté toutes les Alpes de la première moitié du XX^e siècle, collectant objets et témoignages des cultures et pratiques locales. Le Musée Dauphinois de Grenoble a consacré expositions et ouvrages à ces deux pionniers (voir notamment les publications de la Revue *Monde alpin et rhodanien* et du Musée dauphinois en bibliographie).

« *J'ai donc repris avec joie, au début de 1937, les gros souliers de l'alpiniste pour courir de nouveau la montagne* ». (Préalpes du Nord, préface, p.1) écrit Blanchard, qui attend chaque année avec impatience le retour du printemps pour reprendre ses excursions. Il n'estime connaître « son » terrain qu'une fois avoir arpenté chaque versant et visité chaque village, le carnet et l'appareil photo en poche. Aujourd'hui, notre terrain, ce sont les gens qui l'habitent et le gèrent et l'enregistreur MP3 a remplacé l'appareil photo.

2. Place de la discussion sur la méthode dans le contexte des années 80-90...

Dans le cadre de cette période de renouvellement profond du paysage dont il a été largement question plus haut, la question du statut de « celui qui regarde » et des méthodes de collecte est dans un premier temps à la fois centrale et escamotée...

Centrale à travers le grand débat qui traverse la réflexion pluridisciplinaire autour des propositions d'Alain Roger et la théorie de l'artialisation. Le principal reproche qui lui est fait est de réserver à une élite (laquelle ?) et à un appareillage culturel, la capacité d'ériger un pays en paysage. Mais le débat s'est posé sur le champ essentiellement théorique et très rarement méthodologique.

La géographie s'est quant à elle penchée sur la question des méthodes mais de façon plus tardive et sans autonomiser une réflexion sur des méthodes spécifiques au paysage. Ainsi, le renouveau apporté par les naturalistes autour de Georges Bertrand a intégré la question du paysage à la réflexion sur l'approche systémique, interrogeant la place et le rôle du paysage dans le géosystème (Rougerie et Beroutchachvili, 1991), sans poser la question de l'observateur. Celui-ci est le scientifique qui sait voir et décrypter.

Le principal apport de la géographie à une réflexion sur qui regarde et comment recueillir et analyser ce regard est venu dans le sillage de la « géographie des représentations », en abordant le paysage comme un type de représentation parmi d'autres. Cela a eu pour effet de porter la réflexion sur l'habitant, sur le « référentiel habitant » de J.P. Ferrier, sur le statut de l'individu et sur les méthodes de collecte et d'analyse des représentations. Je pense notamment à l'ouvrage fondateur d'Armand Frémont sur la « région, espace vécu », et à l'analyse qu'il a consacrée aux représentations de la forêt normande d'Ecouves par les divers usagers, dans la *Théorie du paysage en France* (Roger dir., 1995). En parallèle, la « géographie humaniste », et tout particulièrement Antoine Bailly, ou la géographie culturelle

d'inspiration ethnologique de Joël Bonnemaison se donnaient comme projet de reconnaître pleinement l'individu, et de faire des subjectivités, des imaginaires individuels et collectifs des objets d'étude à part entière. C'est alors que les méthodes d'entretien et d'enquête, s'appuyant dorénavant sur des outils informatiques, se sont largement diffusées en géographie, renouvelant l'enquête incarnée plus haut par Blanchard parcourant la montagne. Aujourd'hui, la géographie culturelle rassemble les prolongements de ces diverses « écoles », mettant l'accent sur l'intérêt et la légitimité à s'intéresser au quotidien, à l'ordinaire, aux pratiques. Cette préoccupation se retrouve enfin dans la thématique de l'habiter que j'ai pointée comme caractéristique des évolutions récentes contribuant à renouveler la réflexion sur le paysage.

La fin des années 1990 a vu les questions méthodologiques occuper la place qui leur revenait avec nombre d'expériences et de propositions.

Là encore, la fonction « boîte noire » de la thématique paysagère se confirme. Tous les questionnements autour du néopositivisme, du structuralisme s'en saisissent, chacun va chercher outils et idées auprès de disciplines jusque là peu fréquentées comme la linguistique. A travers les interrogations sur les méthodes se retrouvent les grandes questions qui traversent les sciences sociales de cette fin de XX^e et auxquelles la géographie n'est pas étrangère: quel est le statut de l'individu ? Comment arbitrer entre le collectif et l'individuel ? Quel est l'impact des montages méthodologiques et comment les valider ?

Cela amène aujourd'hui à une situation qui voit renforcées quelques idées-clés comme la reconnaissance de l'individu habitant en tant qu'acteur à part entière digne d'intérêt scientifique, la reconnaissance des savoirs dits locaux, la réflexion sur le rôle et le statut de l'expert. Cela organise aussi des collaborations et des échanges avec des disciplines qui partagent les mêmes interrogations méthodologiques, en particulier la sociologie.

3 ...et reformulation des enjeux méthodologiques

L'outil clé est aujourd'hui l'entretien (semi-directif), reconnu me semble-t-il par la grande majorité des géographes s'intéressant au paysage, nous y reviendrons ; les autres formes d'enquête, et notamment le questionnaire, permettent difficilement de collecter un discours

sur les perceptions, les qualités, les préférences, les valeurs, et au-delà des projets ou au moins des avis sur le devenir du paysage et du territoire.

Une première question se pose, c'est celle des catégorisations d'acteurs. Comme dans bien des domaines aujourd'hui explorés par les sciences sociales, les classements et catégories longtemps utilisées ne sont plus pertinents. Je reprendrai à mon compte les remarques introductives de Boltanski et Thévennot (1991) à propos des difficultés et dérives des démarches de classification et de catégorisation, à propos des « *tensions entre les exigences de la qualification qui précède tout classement et les résistances de la matière* », en l'occurrence des énoncés. Comment ramener un discours sur le paysage à une profession, un âge, un sexe ? Quelles variables sont justifiées ?

Il s'opère souvent une césure implicite entre les campagnes d'entretiens visant l'individu habitant, c'est-à-dire abordé selon son unique « casquette » d'habitant d'un territoire, mais peinant souvent à prendre en compte les autres casquettes, et les campagnes s'intéressant à des « décideurs », souvent privilégiées. On a le sentiment que collecter la parole des élus, conseillers, acteurs détenant des ressources matérielles et immatérielle plus opérantes directement sur le territoire permettra une approche plus efficace des dynamiques en cours. Concernant les habitants, ce sont les agriculteurs qui sont systématiquement privilégiés dans les entretiens même s'ils ne représentent qu'une infime partie de la population du territoire étudié. C'est une tendance sur laquelle insister, car elle me paraît constituer un biais récurrent : à partir d'un consensus implicite sur l'idée que ce sont les agriculteurs qui sont les producteurs du paysage, on les sur-représente dans les enquêtes, quelle que soit la problématique choisie, les hypothèses travaillées, et sans jamais justifier ce choix. Ce biais me semble plus fréquent encore que le premier et surtout presque toujours implicite.

Mais où tracer la limite entre décideur et habitant pour utiliser ces deux catégories sommaires ? Concernant le paysage, cette distinction est non seulement tenue mais difficile à argumenter : qui agit sur la matérialité du paysage ? Le particulier qui entoure son jardin de hauts murs ou de haies fermant les perspectives – un habitant ? L'agriculteur qui décide de mettre une certaine parcelle en jachère et une autre en maïs – un habitant ou un décideur ? L'entrepreneur qui construit un bâtiment de stockage dans une zone d'activité – un décideur ? mais qui habite sur place – un habitant ? Le maire qui accorde un permis de construire – un décideur mais qui est aussi habitant ? Et peut être aussi agriculteur (mais c'est de plus en plus rare).

Je voudrais enfin insister sur un constat toujours renouvelé, quelle que soit l'étude : seuls les adultes sont considérés. Si les jeunes enfants sont parfois interrogés par le biais de travaux menés dans le cadre scolaire (dessins de paysage notamment), les adolescents sont les grands absents des enquêtes en géographie. Impression qu'ils ne sont pas des acteurs à part entière ? Méfiance par rapport à ces ages considérés a priori comme difficiles et de toutes façons transitoires? Sans doute les deux. Il est dit dans tous les discours institutionnels, éducatifs, politiques, que les adolescents sont de futurs citoyens mais on les maintient dans cette position de « pas encore » citoyens, c'est-à-dire sans encore droit de parole, et sans encore d'intérêt. Il faut les éduquer à, les sensibiliser à, mais pas encore les entendre. Cela me paraît à tous égards peu justifié : non seulement les adolescents sont des acteurs très présents sur le territoire par leurs pratiques, par leurs besoins et attentes spécifiques, mais ils sont producteurs de discours sur le territoire, sur l'environnement, sous des formes variées et qui parfois leur sont propres. Les adolescents acquièrent entre 12 et 18 ans environ une autonomie croissante de déplacement, de pratiques et de jugement et il peut être très intéressant d'étudier ces « géographies en devenir ». J'ai eu l'occasion de mener des entretiens auprès d'adolescents, qui portaient d'une manière générale sur leur territorialité³⁶; la méthodologie ne demandait pas à être modifiée, les entretiens se sont déroulés selon les mêmes procédures qu'avec des adultes, la difficulté principale –mais qui restait minime– étant de rentrer en contact et d'organiser pratiquement l'entretien. Les discours collectés se sont révélés tout aussi intéressants que des discours produits par des adultes – si ce n'est plus, justement du fait de cette instabilité du jugement, de ces regards et ces discours échappant en partie aux conventions du genre.

Le montage des campagnes d'entretiens reste souvent flou dans la littérature ; si le choix du nombre et de la qualité des personnes interviewées est souvent présenté en détails, les procédures de passation, de transcription et d'exploitation restent peu précisées. Lors de travaux collectifs, je suis frappée par la diversité des méthodes, habitudes, exigences des chercheurs ; le point d'achoppement étant souvent l'investissement en temps que le chercheur est prêt à accorder à toutes les étapes de la recherche, les méthodes par entretiens étant par définition longues et fastidieuses. Cela peut paraître anecdotique mais il me semble que là réside une des grandes fragilités des études actuelles sur le paysage, et d'une manière générale

³⁶ Ce programme a donné lieu à une publication : « L'élève et son lycée. De l'espace scolaire aux constructions de territoires lycéens ».

en géographie sociale et culturelle. Il n'est pas indifférent que nombre de bureaux d'études proposent leurs services aux chercheurs désireux de déléguer une partie de ces travaux...

Les réflexions collectives sur les questions de méthode restent assez rares en géographie (en dehors de la formation des étudiants) et sont plutôt à chercher auprès des sociologues. Et les questions très techniques, notamment autour des outils d'analyse des entretiens, ont tendance à occulter des questionnements tout aussi nécessaires, en amont concernant les modalités de passation des entretiens, et surtout à l'aval concernant la diffusion des résultats et notamment les modes d'écriture.

En effet, les modes d'écriture sortent profondément transformés de ce déplacement de la focale, du spectacle vers le spectateur. Plus de descriptions de paysages qui faisaient la marque de fabrique de la géographie classique, plus de longs panoramas introduisant les études régionales. Même les géographes qui se livrent à des lectures de paysage, par exemple dans le cadre de diagnostics de territoire, en font une étape préalable essentiellement orale, informative, à destination des partenaires de l'étude, mais qui ne prend pas place ensuite en tant qu'élément central induisant une écriture spécifique.

Toutes ces questions, qu'il s'agisse de décider qui interroger, de construire un panel de personnes enquêtées et une grille d'entretien, ou de définir les modalités de collecte, d'analyse et de diffusion, appellent des réponses tant d'ordre technique (analyse manuelle ou assistée ?) que conceptuelles (qu'est-ce qui fait le paysage ?) et épistémologiques (quelle est la place de l'individu ?).

3. COLLECTER LA PAROLE : L'ENTRETIEN SUR/AUTOUR/À PROPOS DU PAYSAGE

Il ne s'agit pas ici de traiter de la vaste question de la place de l'entretien et de ses techniques en géographie mais de pointer les spécificités qui me paraissent caractériser les entretiens ayant pour finalité de collecter un discours sur le paysage, et en mesurer les implications en termes de recherche. Je n'ai pour ma part utilisé que la démarche de l'entretien semi-directif avec thème de départ et relances minimales, et non l'entretien non directif ; je me limiterai donc à cette méthode. L'entretien directif ou le questionnaire, comme je le signalai plus haut conviennent mal à la question du paysage : on ne cherche pas à collecter des faits ou des

informations, mais à entendre un discours permettant de comprendre les qualités, les valeurs attribuées au paysage, de recueillir un récit, de décrire des pratiques. Ce type de méthode parie donc sur les compétences réflexives des personnes enquêtées, et repose toujours sur un petit nombre de personnes, sans chercher à constituer d'échantillon représentatif. L'entretien est aussi inscrit dans une situation bien particulière, celle de cet entre-deux entre dialogue et questionnement, appelant à ce «contrat théorique (ou rhétorique) avec soi-même et avec l'interlocuteur », proposé par Louis Marin (1997).

Les remarques qui suivent, peuvent paraître bien banales ou triviales. Il me semble néanmoins important de rassembler ici un ensemble de considérations, expériences et enseignements divers, parce que cela participe des fondements mêmes de la démarche de recherche, qui ne tiennent pas exclusivement aux concepts et positionnements épistémologiques, mais aussi, de manière beaucoup terre à terre aux procédures et aléas de la collecte des matériaux. Je reprendrai ici aussi l'appel de Bruno Latour, dans son dernier ouvrage, qui me paraît répondre parfaitement à ma posture : « *Cogitamus* » dit-il en titre (Latour, 2010). C'en est fini de l'homme moderne qui pense seul, seul avec ses concepts, sa raison, respectueux du cogito cartésien ; nous pensons ensemble, ensemble entre l'enquêté (et toutes les autres personnes qu'il convoque et entraîne dans son discours) et l'enquêteur, ensemble avec la matérialité du paysage présente sous nos yeux, le rayon de soleil ou les nuages qui masquent la montagne pendant l'entretien, avec les souvenirs de paysage mobilisés dans notre mémoire, avec le micro qui enregistre (si on n'a pas oublié de l'allumer), avec la table et les chaises qui grincent, le brouhaha qui s'invite dans l'enregistrement, avec l'ordinateur qui engrange tout cela à sa manière... Tout un imbroglio scientifico-technico-sensible (je rajoute le dernier terme).

1. Les conditions particulières de l'entretien à propos du paysage

Paysage indicible

Ou « ineffable » pour reprendre l'expression de Raffaele Milani. En effet ce type d'entretien soulève des difficultés propres - qui viennent s'ajouter aux difficultés liées à toute forme d'entretien semi-directif. La thématique paysagère engage l'enquêté à livrer un discours sur le territoire, sur sa relation au territoire, et au delà sur sa manière d'être au monde, un entretien

de ce type peut alors se révéler difficile dans un premier temps à mener et dans un second temps à analyser, tant les pistes suivies par les enquêtés peuvent être diverses, inattendues, délicates.

Et en parallèle un discours ciblé sur le paysage est très difficile à exprimer. J'ai eu l'occasion de le relever (notamment dans les entretiens menés pour ma thèse), de nombreux auteurs se livrant à ce type de démarche en témoignent également (Michelin, 2000, Bonin) : la plupart des enquêtés répugne à donner un avis sur le paysage en se positionnant dans un registre esthétique, formulant un point de vue sur le beau ou le moins beau, livrant leurs sentiments. Cela s'explique d'abord parce que ce registre est difficile à mobiliser, qu'il renvoie à un lexique et des formes d'argumentations que la plupart d'entre nous estime ne pas détenir : comment expliquer pourquoi on aime ou on n'aime pas un paysage ? Du coup nombre de personnes ne s'attribuent pas une compétence donc pas de légitimité suffisante pour émettre un avis « autorisé ». En outre, l'enquêté a le sentiment de livrer des sentiments intimes, de mobiliser des valeurs qui lui sont propres, sans qu'il puisse facilement les étayer par des faits, des détails, des explications : en quoi cela regarde-t-il l'enquêteur ? Non seulement il dévoile sa subjectivité, son ressenti, mais en plus il peine à l'expliquer, à lui donner du poids ; difficile d'exprimer des sentiments quand on a l'impression de ne pas parvenir à les présenter favorablement et à les défendre. Les entretiens se situent donc davantage dans le registre de la justification (d'un choix de vie, d'un projet local, d'une position lors d'un débat,...) que dans celui de l'explication (Grize, in Fornel et al., 2002) ; c'est-à-dire qu'ils ont tendance à mobiliser des valeurs d'ordre général sur la légitimité de leur discours et non des éléments étayant le contenu de leur discours.

Pour parvenir à établir une relation de confiance qui permettra à l'enquêté d'exprimer malgré tout un discours en lien avec le paysage, ces entretiens sont souvent longs. Soit parce que l'on part d'une thématique décalée pour amener progressivement l'enquêté sur la question paysagère, incidemment ; soit parce que, si le paysage a été présenté d'emblée comme point de départ, il faut laisser passer le temps des remarques un peu convenues, des expressions passe-partout derrière lesquelles l'enquêté, bien souvent, se retranche dans les premiers temps de l'entretien. Il peut être intéressant de démarrer l'entretien non sur une question appelant d'emblée un discours sur le sensible, le subjectif, mais en rentrant par des pratiques, ou par la mémoire.

La question, abondamment discutée en sociologie, de la relation qui s'instaure entre l'enquêteur et l'enquêté, de la connivence, prend ici une place déterminante. La collecte d'un

entretien est donc toujours à resituer dans le cadre d'une situation d'interaction langagière. En aucun cas on ne peut revendiquer avoir accès à une pensée intime, livrée dans son intégralité et sans interférence ni de l'enquêteur ni du contexte de l'entretien. En même temps, cette situation donne l'opportunité à l'enquêté de formaliser et de mettre en mots un point de vue que, par ailleurs, dans la vie quotidienne, il aura rarement l'occasion d'exprimer. Le paysage raconté est donc le produit d'une activité dialogique, inscrite dans le contexte très précis de l'entretien.

C'est toute la difficulté de ce type d'entretien : à travers un discours qui peut être long, riche, complexe, sur le territoire, identifier sans sur-interprétation la place, le rôle du paysage – sachant que bien souvent le mot lui-même est rare ou absent. C'est pourquoi la démarche du double entretien où l'enquêteur retourne voir la personne pour d'une part valider son interprétation et d'autre part faire préciser des points incertains, est, dans l'idéal, la solution la plus satisfaisante, mais dans la pratique rarement envisageable.³⁷

La parole dans le lieu

J'ai insisté en première partie sur les interactions étroites, intimes, entre lieu et paysage ; ces interactions sont omniprésentes au cours de l'entretien, en fonction du lieu où il se déroule. Les enquêtes auprès des habitants visent rarement à collecter un discours d'ordre général sur le paysage, mais au contraire à s'inscrire dans un lieu bien précis. La prise en compte de l'indexicalité du discours prend donc une place centrale. Les conditions d'élocution changent si le paysage est à proximité ou à distance. Dans le cas où le paysage évoqué n'est pas à « porté de la main » (par exemple quand il s'agit d'évoquer un paysage d'enfance, ou un paysage fréquenté pendant les vacances, en voyage...), l'enquêté aura tendance à le décrire davantage, pour valider son discours. Au cours de l'entretien l'enquêté puise dans cette banque de données paysagères que je suggérai en première partie, faite de paysages intimes ou de représentations collectives, pour étayer ses propos. Un trait caractéristique des études sur les paysages, que j'ai vérifié à maintes reprises, réside du reste dans la place tout à fait essentielle des souvenirs de paysage, notamment des paysages rattachés à l'enfance.

Dans le cas où le paysage est à proximité, le lieu précis de l'entretien, intérieur ou extérieur, prend également de l'importance. Si l'entretien se déroule à l'intérieur, cette part de la

³⁷ C'est la méthode, très lourde, mais extrêmement riche qu'André Hoyaux expose dans sa thèse, *Habiter la ville et la montagne*, Hoyaux, 2000. Nous l'avons tentée mais avec difficulté, lors d'un programme de recherche sur les trajectoires résidentielles en Ardèche.

description reste importante mais l'enquêté peut en appeler plus facilement à l'accord de l'enquêteur sur le mode du « voyez vous-même » ; bien souvent un geste vers la fenêtre remplace une phrase. Si l'entretien se déroule en extérieur (jardin, terrasse) ce dernier travers peut gêner l'entretien, permettre à la personne d'éluder des arguments, des justifications, et laisser place à un consensus supposé mais implicite. L'« évidence paysagère » joue des tours. Mais en même temps, l'enquêté peut montrer, pointer du doigt la preuve visible de ce qu'il avance : l'avancée de la forêt, une friche, un lotissement, une antenne... Et l'enquêteur peut être amené à faire commenter le paysage, à relancer à partir des éléments visibles. La question de procédures déictiques prend ici une dimension toute particulière.

Sans rentrer dans le détail de ces diverses situations, on voit la part déterminante que peut prendre dans l'entretien, la propension à intégrer le regardé dans le parlé : autant d'éléments dont il faudra tenir compte dans l'exploitation. Tous les spécialistes des entretiens soulignent l'importance du non-dit, du langage corporel, de ce que n'enregistre pas dans le micro (gestes, postures, silence, grimaces...), je n'y reviendrai pas. Il faut toutefois souligner ici la « présence » de ce tiers, le paysage, dans la situation d'intersubjectivité très particulière qu'instaure l'entretien.

C'est là enfin qu'intervient le contexte local, pesant ou non sur les discours individuels : la thématique du paysage n'intervient pas de la même manière dans un entretien si localement le paysage est formulé comme un enjeu, voire un objet de conflit ou s'il est le décor ordinaire et non discuté de la vie quotidienne. Dans le cadre de controverses, des acteurs locaux se sont organisés, parfois de manière ponctuelle et informelle, parfois en réseaux d'associations par lesquelles les arguments circulent ; les discours sont déjà affûtés, les mots et les qualificatifs sont rodés, les argumentaires plus ou moins stabilisés. Il y a dans ce cas peu de ressemblances avec l'entretien mené auprès d'un habitant, pris un peu de court par le chercheur qui vient lui poser des questions auxquelles il n'a peut-être jamais eu l'occasion de réfléchir.

Enfin, mais on se rapproche ici des conditions habituelles des entretiens, et je ne m'y attarderai pas, le lieu et le moment de déroulement se combinent aussi avec le jeu des « casquettes » de l'enquêté : l'entretien avec un agriculteur maire de commune rurale par exemple se déroule différemment si l'on se trouve dans la mairie, sur le site de l'exploitation ou au domicile.

Ces quelques remarques peuvent paraître anodines ou évidentes, pourtant, dans la mesure où une grande majorité des études sur les habitants/acteurs et le paysage se fondent sur des entretiens semi-directifs, ces spécificités demandent à être bien identifiées. J'ai pu mesurer les difficultés propres qu'il y a à collecter « la parole sur le paysage », lors de divers programmes qui avaient un autre objet pour thème central des entretiens et où le paysage intervenait incidemment : mon objectif était d'observer comment et à quelles étapes de l'entretien le paysage était ou non évoqué.

Par exemple, ce fut le cas lors d'une étude sur les trajectoires résidentielles et l'acquisition d'un nouveau logement en Ardèche³⁸. Au cours d'entretiens relativement longs (45 mn à une heure) où les enquêtés décrivent leur trajectoire, expliquent leur choix de résidence, expriment leur bien être ou au contraire leurs doutes ou leur déception quant à leur lieu d'habitation, le registre du paysage reste absent dans la grande majorité des cas. Comment interpréter cette absence ? Quels registres proches, quoique sans qualificatifs esthétiques, peuvent permettre d'ouvrir à une interprétation sur une certaine qualité des lieux, une forme d'attachement ? Que veulent dire les habitants quand ils parlent de verdure, de calme, d'éloignement de la ville... ? J'ai pu mesurer dans ce cadre l'écart entre les fragments d'entretien où les personnes étaient questionnées sur leur itinéraire de vie, leurs souvenirs, les qualités de leur maison, leur projection dans une vie nouvelle, etc... : la parole est facile, les précisions nombreuses, les confidences fréquentes, sans nécessiter de relance. Elle se fait bien plus heurtée et hésitante, quand il s'agit de qualifier un lieu et d'aborder le registre esthétique.

Cela renvoie aux questionnements d'Y. Luginbühl à propos de la « demande sociale » en paysage : comment démêler –dans ce cas là, à travers de grandes enquêtes d'opinion sur l'environnement- entre demande de « beau paysage », de cadre de vie agréable, d'environnement de qualité.... (Luginbühl, 2001). J'y reviendrai.

2. Quelles méthodes et outils d'exploitation ?

La fin des années 1990 a vu un engouement pour l'analyse d'entretiens assistée par ordinateur. Préalablement, au cours des années 80, les techniques de traitement de statistiques s'étaient progressivement étendues aux analyses lexicales et divers outils avaient été développés.

³⁸ Dans le cadre d'un programme de recherche mené pour la DDE de l'Ardèche : « Choix résidentiels et gestion de l'espace en sud-Ardèche », 2007-2009.

Cet intérêt pour des démarches lourdes, utilisant des logiciels sophistiqués, est révélatrice d'une recherche de scientificité, via l'outil, pour se prémunir d'une certaine fragilité méthodologique inhérente aux analyses de discours, notamment quand il s'agit d'explorer les imaginaires et les subjectivités. Le chercheur peut-il trouver dans l'appareillage technique la caution scientifique qui paraît manquer à sa démarche ? Ce n'est qu'apparence. Tout repose sur le questionnement initial, la qualité du matériau collecté et la rigueur de l'analyse. Un logiciel sophistiqué traitant des entretiens menés à la légère ne changera rien à l'affaire.

L'analyse manuelle, par le chercheur qui a mené l'entretien et pourra tenir compte de toutes les spécificités contextuelles signalées plus haut, reste première. Nombre de chercheurs du reste, après avoir testé diverses méthodes automatiques, reviennent à la seule analyse manuelle.

J'ai pour ma part utilisé deux types d'outils informatiques : un logiciel « lourd » d'analyse lexicale et contextuelle, Alceste, et un logiciel « léger » (de type CAQDAS (« *Computer Assisted Qualitative Data Analysis Software* »)) servant essentiellement au codage, N'Vivo.

Les deux, bien sûr, en appui à une analyse manuelle. Et en conservant toujours cette règle d'or de l'analyse d'entretien : retarder le plus possible le moment de l'interprétation.

Les outils informatiques ont un intérêt avant tout pratique, surtout quand les transcriptions sont longues et les corpus importants : ils permettent de manipuler sans difficulté ni perte des masses de citations, de les copier, confronter, croiser... Les fonctions les plus simples de comptage de mots, de référencement entre mots et contexte, de croisements entre termes et variables, allègent et accélèrent énormément le travail d'exploitation. Ce sont là des appuis à l'analyse manuelle pas des outils d'interprétation.

Le principe du logiciel N'Vivo est le codage d'entretiens, c'est-à-dire qu'il permet de référer chaque extrait identifié (de quelques mots à un paragraphe entier) à un ou plusieurs thèmes pré-définis par le chercheur. Ce codage permet ensuite de croiser des extraits entre thèmes (quelles idées sont présentées conjointement, ou non ?), entre thèmes et individus (quels thèmes sont privilégiés par qui ?) et entre individus (quels sont les discours qui se rapprochent ?). Ce logiciel est tout particulièrement adapté à un travail d'équipe ; l'identification des thèmes se fait collectivement et ensuite les entretiens sont codés selon la même logique quel que soit le codeur. La phase d'élaboration des thèmes, à partir des hypothèses de départ et de la grille d'entretien, est une phase déterminante de la méthodologie qui préfigure en grande partie l'exploitation et qui permet de confronter les interprétations sur

les entretiens, de faire préciser à chaque chercheur ses attendus en fonction de son approche³⁹. Toutefois, ce logiciel reste avant tout une aide à la manipulation des entretiens.

Le logiciel Alceste est d'une toute autre nature et vise une véritable aide à l'interprétation. En effet, en plus des fonctions habituelles de comptage et de croisement, il applique une analyse factorielle confrontant éléments lexicaux et variables. Il vise donc à dégager des types de discours, à partir de champs lexicaux, en les référant aux individus les plus représentatifs. Les principaux apports sont d'une part cette « déconnexion » de la machine vis-à-vis des individus, des situations particulières que ne peut pas faire le chercheur ; il traite des fragments de discours, pas des individus. Le second intérêt majeur à mon sens est le fait qu'il intègre des termes que l'on a tendance à négliger dans l'analyse manuelle comme le temps des verbes, les pronoms personnels (nous, je, eux...) les adverbes, etc.... Il met ainsi en lumière des éléments communs de discours entre personnes que le chercheur aurait du mal à distinguer.

Dans le cadre de ma thèse j'ai utilisé ce logiciel pour traiter des entretiens portant sur le territoire et le paysage, et les résultats de l'analyse factorielle ont dégagé de manière assez claire cinq types de discours, en exploitant en partie effectivement des matériaux que je n'avais pas utilisés dans le cadre de l'analyse manuelle. J'avais été moi-même surprise par la pertinence de cette typologie, alors que j'abordai initialement ces outils avec une grande méfiance. La principale différence est que le chercheur tend à identifier des types de locuteurs alors que l'analyse elle dégage des types de discours. Celle-ci tend à fragmenter à l'extrême les entretiens, en privilégiant les approches comparatistes. Néanmoins, si l'on part de l'idée que les entretiens conservent cette part de singularité que je relevais plus haut, liée à la difficulté des personnes à exprimer leur sentiments sur le territoire et leurs pratiques, et aux conditions propres à chaque entretien, l'utilisation de ces outils qui poussent à s'éloigner de cette singularité, ne peut venir qu'en complémentarité avec l'analyse manuelle.

Cela pose une vraie question en termes de démarche d'interprétation : est-ce que l'on s'intéresse à l'échelle individuelle, et l'on veut dans ce cas conserver cette dimension tout au long de l'analyse, quitte à regrouper, classer, comparer ces individus. Ou est-ce que, au contraire, on tend à prendre de la distance vis-à-vis de ces singularités individuelles pour les diluer dans des types de discours plus désincarnés tenus successivement par diverses

³⁹ Ce dispositif a été présenté de manière assez précise dans une publication collective : Chardonnel S., Du villard S., Sgard A., « Devenir propriétaire loin des métropoles : entre contraintes de mobilité et choix de vie ».

personnes. La première prend le risque de l'éparpillement entre la multitude des histoires individuelles et des formes de discours. La seconde prend le risque des généralisations indues à partir d'un matériau, qui lui est toujours collecté auprès d'individus dans les conditions que j'ai pointées plus haut.

Il reste un élément-clé des entretiens, qui permettrait peut être de dépasser ce dilemme, c'est la question de leur logique interne. Les expériences de campagnes d'entretiens sur des thèmes divers m'ont amenée à mettre de plus en plus l'accent sur la construction de l'argumentation, propre à chaque personne, sur les récurrences, les détours, les oublis, les modes de justifications, bref privilégier l'analyse linéaire de chaque discours plutôt que chercher à identifier de manière horizontale des points communs toujours discutables.

On en revient à cette remarque initiale : l'essentiel réside dans le questionnement, les hypothèses, le contexte, à partir desquels on choisit les outils et les démarches. Ainsi, par exemple, dans le cas d'une étude de situation de controverse, l'objectif peut être de mener des entretiens auprès des divers protagonistes autour d'une situation qui est dès lors déjà en partie qualifiée, les camps découpés, les alliances nouées : pour ou contre les éoliennes, par exemple ? L'analyse horizontale, comparative, peut être intéressante dans ce cas pour repérer les argumentaires des divers représentants, les terrains d'alliance, les « chevaux de bataille », les non-dits ou les impensés, etc... Bref, dégager des types de discours correspondant aux divers acteurs mobilisés.

Par contre dans une étude sur des trajectoires résidentielles, visant à comprendre les choix de vie, les formes de territorialités, un sentiment d'appartenance, l'objectif vise davantage à comprendre des parcours individuels et leur mode de présentation et de justification que de tenter de dégager une typologie.

4. UN CHAMP ENCORE À EXPLORER : L'ARGUMENTATION ET LE PAYSAGE

L'analyse des formes d'argumentation reste encore rare en géographie, il me semble qu'il y a là un champ particulièrement fertile à explorer, notamment à propos du paysage.

Cette approche me paraît intéressante dans cette finalité : aborder le discours d'une personne dans sa globalité, dans l'ensemble de son déroulement, c'est-à-dire mettre l'accent sur la

rationalité mise en œuvre face à un questionnement, parier sur les compétences réflexives des enquêtés, prendre au sérieux le savoir profane.

Chercher à analyser l'argumentation de la personne dont on recueille la parole implique une démarche bien différente de celle de la collecte d'informations factuelles, ponctuelles, éventuellement sans lien ni logique – comme dans le cas d'un questionnaire ou d'un entretien directif par exemple.

1. Précautions préalables

L'objectif n'est pas d'élaborer une méthodologie spécifique, inspirée des travaux des logiciens ou des linguistes ; cela d'une part exige des compétences très spécifiques et en outre, cela tend à éloigner le géographe de son objet, prendre le risque de s'enfermer dans le langage. Il ne me semble pas par ailleurs que les démarches de formalisation de l'argumentation soient adaptées à cette thématique mouvante, insaisissable, du paysage : on ne tente pas ici d'établir des catégories de comportement ou de jugement, à identifier une normalité à partir de laquelle analyser des distorsions, comme peut le faire la sociologie (par exemple Livet in Fornel de, J.C. Passeron, 2002). Les approches pragmatiques, dont je me rapproche, ne refusent pas certaines formes de modélisation quand elles visent non la reconstruction de la réalité mais à la description des modes de production du discours. La modélisation s'appuie alors sur les compétences auxquelles les acteurs ont recours et aboutit souvent à l'élaboration d'une « grammaire » propre à chaque régime. Je ne l'ai pour ma part jamais utilisée, d'une part parce que ce type de démarche me semble toujours courir le risque de la simplification excessive, d'autre part parce que n'ai pas eu à traiter des corpus suffisamment homogènes et où la démarche paraisse se justifier.

J'utilise donc à propos de l'entretien le terme d'argumentation dans un sens large, moins rigoureux que celui qui prévaut auprès des logiciens, sans chercher notamment à l'opposer à la démonstration. Ici l'argumentation ne mobilise pas des normes guidant son déroulement, ses articulations, son enchaînement ; néanmoins, on peut la distinguer de la conversation, dans le sens où le discours produit dans la situation d'entretien répond à une question initiale à laquelle le locuteur cherche à répondre de manière logique et convaincante. Pour reprendre la définition donnée par J.-B. Grize (1996) : « *on peut dire qu'argumenter, c'est déployer une*

activité qui vise à intervenir sur les idées, les opinions, les attitudes, les sentiments ou les comportements de quelqu'un ou d'un groupe de personnes ».

Il me paraît pertinent de chercher à s'inspirer d'études menées en sciences sociales, notamment autour de J.C. Passeron (op. cit.), pour préciser et renforcer les grilles d'analyse habituellement conçues en géographie, piocher en quelque sorte dans cet outillage ce qui pourrait enrichir une analyse qui reste celle du géographe face au territoire. Plus que d'approcher les techniques d'analyse linguistiques, la finalité réside surtout dans la compréhension des logiques mises en œuvre par les acteurs dans les situations concrètes qui nous intéressent.

En outre, les entretiens donnent lieu, quand il s'agit de paysage à des prises de position, des avis, qui ne relèvent pas du jugement de connaissance, donc qui n'amènent pas à collecter un ensemble d'informations ou de connaissances produites et exprimées par les enquêtés, mais qui font intervenir pour beaucoup le jugement de goût. Les « arguments » prennent ici la forme de préférences, de valeurs, de souvenirs, mettent en perspective, réfèrent à des pratiques, comparent des lieux... Les méthodes d'exploitation doivent donc permettre de rendre compte de ces modes particuliers.

Je plaiderai donc ici pour l'emprunt, l'inspiration indirecte, le bricolage, voire le nomadisme méthodologique...

Seconde précaution, retenons bien qu'ici nous avons affaire à des entretiens, où le discours sur le territoire et le paysage est produit par cette situation bien spécifique d'interaction langagière ; cette interaction cherchant à recueillir les fruits des autres interactions qui se déroulent au quotidien autour /à propos des relations au territoire.

Dans le cas de l'entretien, la situation est assez particulière dans la mesure où celui qui est appelé à déployer cette activité, n'a pas choisi le thème. En retour, l'enquêteur n'est pas un protagoniste ordinaire ; d'une part, c'est lui qui a posé la question et qui contrôle en partie les conditions d'interaction, d'autre part il ne cherche pas à contredire, dénigrer, contester les propos de l'enquêté : il acquiesce et enregistre. Toutefois il s'emploie à faire préciser, développer, illustrer, par l'enquêté, les arguments et idées qu'il avance. Il n'intervient donc pas directement dans l'argumentation mais influe sur son degré de précision et l'oriente vers des domaines dans lesquels il attend des développements.

Enfin, la question de l'argumentation est double dans le cas qui nous intéresse : celle de l'enquêté et celle du chercheur, que l'on rattache habituellement l'une au « sens commun »,

l'autre au discours scientifique. En effet, dans un second temps, à partir de ces discours, le chercheur construit un autre type d'argumentation : il interprète, traduit et livre son analyse de ces entretiens : on est là dans le domaine de l'écriture. Même si leur projet et leurs intentions sont différents, les deux partagent une même préoccupation: persuader l'interlocuteur, c'est-à-dire l'enquêteur dans un cas et le lecteur dans l'autre. Nous avons donc deux moments différents, la collecte de la source d'abord, la production du discours ensuite. L'objectif est de comprendre comment les idées, les mots, circulent entre ces protagonistes. En outre, relevons que les protagonistes ne sont pas que deux : le chercheur (parfois les chercheurs⁴⁰) rencontre dans un ordre mi-programmé mi-aléatoire plusieurs personnes à enquêter ; les propos entendus chez l'un vont influencer la manière de conduire l'entretien chez l'autre ou simplement amener une forme d'écoute différente. Parallèlement le chercheur se construit à travers ces dires sa propre représentation, hétéroclite au départ, du territoire et de ses habitants; les entretiens de fin de programme sont alors différents des premiers, même si la grille est la même.

2. La dimension argumentative des entretiens

Mettre l'accent sur la dimension argumentative de chaque entretien implique de considérer l'ensemble du déroulement de l'entretien, de l'analyser comme un ensemble homogène, cohérent, où l'interlocuteur construit son cheminement selon sa rationalité. Cela renforce le poids des circonstances particulières de la situation d'interaction, et nous ramène à l'exigence de rigueur méthodologique dans la prise en compte des modalités de passation, non pas tant pour uniformiser à l'excès ces conditions d'un entretien à l'autre - chaque entretien est unique - mais plutôt pour intégrer ces paramètres lors de l'interprétation. D'autre part, aborder un entretien comme un discours cohérent implique que les interventions de l'enquêteur soient les plus discrètes possibles, ce qui là encore est plus ou moins facile selon la façon des personnes enquêtées.

Ce n'est pas ici le lieu de mener une analyse en profondeur des entretiens autour du paysage ; chaque campagne obéit à ses logiques propres et chaque entretien demande une analyse détaillée.

⁴⁰ Nous avons pris l'habitude lors des derniers programmes de recherche, de mener les entretiens en binômes, un enquêteur principal « mène le jeu », le second veille aux détails techniques, prend des notes plus précises, intervient éventuellement mais seulement en fin d'entretien ; ce fonctionnement est extrêmement intéressant lors de l'exploitation pour confronter les ressentis.

Je voudrais toutefois pointer quelques éléments qui me paraissent caractériser la thématique paysagère telle qu'elle est mobilisée, et qui renvoient à certains des éléments de discussion soulevés dans la première partie.

Le paysage : quand et pourquoi ?

Aborder le paysage dans cette perspective vise à mettre l'accent au moins autant sur les modalités de mobilisation de la thématique paysagère dans le discours que sur le « contenu » proprement dit de cette thématique. Quand, pourquoi, le locuteur puise-t-il dans ce fonds, fait usage de souvenirs, de valeurs, de comparaisons, pour étayer une position dans la situation étudiée? Dans quel ordre, avec quel lien logique ou non, près quels silences, au moyen de quel « coq à l'âne », le paysage est-il convoqué ou seulement évoqué, ou rejeté comme hors-sujet?

Je citerai ici l'exemple d'un entretien avec un maire de commune de moyenne montagne qui estime son territoire menacé par l'« invasion » des périurbains : le paysage intervient dans des moments bien précis de son discours pour devenir un élément fort de son argumentation, en référence exclusivement à la sauvegarde de l'agriculture de montagne. Quand il est question de l'activité touristique, ou des déplacements, ou du foncier, il n'utilise pas ce registre. L'arrivée de nouveaux habitants, par exemple, est vécue comme un risque pesant non sur le paysage mais sur la cohésion sociale. Relevons simplement que dans ce cas là, le paysage s'insère dans la logique de la conception implicite du locuteur à propos de son territoire et de sa responsabilité d' élu de montagne, c'est-à-dire pour étayer son propos concernant la place de l'agriculture de montagne.

J'aurai l'occasion de revenir longuement sur cette question dans le dernier chapitre de ce volume, il s'agit ici de se placer sur la dimension méthodologique ; mais on verra que le paysage se trouve très fréquemment mobilisé à propos d'enjeux symboliques de taille : l'attachement, l'identité, le patrimoine, le bien commun. L'approche par l'argumentation cherche alors à analyser de près, dans le détail du déroulé du discours : en quoi le paysage vient accompagner des projets, des certitudes, des regrets, des doutes, des incertitudes...

Je m'attarderai maintenant sur deux aspects très spécifiques du paysage qui me paraissent caractériser les discours tenu à son propos.

Disparition du paysage

Une première caractéristique tient aux relations complexes entre le signifiant « paysage », le signifié que le locuteur lui rattache et le référent qu'il a en tête ou sous les yeux. Cela se décompose entre plusieurs niveaux différents, qui tous participent de cette fragilité ontologique du paysage souvent évoquée.

Tout d'abord, le signifiant « paysage » est bien souvent absent du discours ; parfois sont utilisés des termes approchants, que l'on peut interpréter comme relevant globalement du même champ, comme *site*, *cadre*, voire *cadre de vie* mais ce dernier est plus vaste. Parfois interviennent des termes beaucoup plus englobants comme *environnement* ou *nature*, le lien avec le paysage est plus délicat car la dimension esthétique est moins explicite : c'est toute la question du caractère paysager des qualités environnementales. Il relève de l'interprétation de l'enquêteur de rattacher ou non des fragments d'entretien à la thématique paysagère.

Ainsi dans cette phrase, le locuteur joue du mot « nature » (il s'agit du maire d'une petite commune de moyenne montagne, évoquant les relations avec « le bas », la ville, notamment en termes de financements):

« Mais y'a un retour, en retour, moi je vous offre la nature, c'est l'échange, la nature elle m'appartient pas à P., c'est pas ce que je veux dire, mais quand vous venez chez nous, y'a pas un droit de péage, on demande rien pour aller voir tel site, etc... Et on a aucunement l'intention de demander et y'a pas que de l'argent qui est à mettre au milieu, y'a des avantages en nature ».

Dans le reste de l'entretien, particulièrement long, portant sur la problématique de la maîtrise du territoire, la thématique paysagère n'a pas été une seule fois évoquée, bien qu'il s'agisse d'un élu, au fait des procédures et enjeux de gestion locale. Ici le terme nature peut renvoyer au bon air, au calme, à la verdure.... Néanmoins le « site » est évoqué en tant qu'attribut de cette « nature » et peut donc appuyer l'interprétation ; ce que l'on peut rapporter au paysage se dilue dans un signifié beaucoup plus vaste et flou.

D'autres termes sont fréquemment utilisés, qui renvoient davantage au lieu, accompagné d'une connotation positive ou de précisions, qui peuvent faire penser que la dimension paysagère est incluse. Il y a bien sûr le terme frère, *pays*, mais aussi très souvent le *coin*. Voici par exemple un habitant ardéchois expliquant son installation:

« J'aime bien ce coin là. Je n'aime pas l'Ardèche méridionale c'est trop plat, j'aime bien ce coin qui est très vallonné, montagneux. »

Le « coin » permet de décrire un lieu, ici selon ses qualités topographiques, mais sans se risquer dans un registre exclusivement esthétique ; l'assertion est étayée par des éléments neutres, descriptifs, relatifs au relief : il est plus facile de dire 'j'aime ce coin parce qu'il est vallonné et je préfère le relief vallonné', que d'expliquer pourquoi ce paysage vallonné est beau. Si le terme paysage disparaît, en revanche le référent de « ce coin là », cette vallée de l'Ardèche où avait lieu l'entretien, est identifié sans ambiguïté.

Ainsi, si le thème du paysage n'est pas annoncé, affiché très explicitement comme l'objet de l'entretien, il est très fréquent de collecter des entretiens longs et riches sur le territoire, l'attachement, les territorialités, où pas une seule fois le terme n'est prononcé ; y compris dans certains cas où j'ai tenté, en fin d'entretien, de manière détournée, de glisser le terme dans une relance, pour voir si l'enquêté s'en saisirait, c'était presque toujours peine perdue.

« Déliasion » du discours

Ces exemples montrent bien cette « déliasion » particulièrement présente dans les discours à propos du paysage, entre ce que le paysage signifie pour les interlocuteurs et la portion de territoire qu'ils entendent désigner.

Le paysage renvoie à un registre esthétique, qui, on l'a dit, est difficile à manier et à argumenter parce que relevant de la subjectivité (« des goûts et des couleurs... »), il s'opère souvent un décrochage dans le discours, ce que j'appellerai déliasion : plutôt que de justifier les qualités paysagères à partir de sensations personnelles ressenties sur les lieux, les enquêtés puisent volontiers dans des valeurs générales, ressenties comme consensuelle, attachées à des types de paysages reconnus.

Cet exemple est aussi tiré d'enquêtes menées en Ardèche sur les trajectoires résidentielles:

« On préférerait le côté sud [de l'Ardèche] car à Aubenas on a une différence très marquée, car quand vous êtes au sud d'Aubenas vous avez l'impression d'être en Provence alors que quand vous montez vous avez tout de suite les vallées. Ici on trouve des oliviers, mimosas alors que là haut vous allez trouver des châtaigniers et des sapins bleus. On voit tout de suite rien qu'avec ces deux éléments le changement climatique. »

Pour expliquer son choix d'installation, ce locuteur manie deux types d'arguments : d'une part la référence à la Provence, qu'il estime explicite (la végétation mais aussi, un climat, une

ambiance) et positive, la Provence c'est beau et agréable à vivre, tout le monde est d'accord. Et il valide cette assertion par des indices liés à la végétation, donc au climat : les oliviers et les mimosas, servent à la fois à confirmer l'appartenance de son lieu d'habitation à un ensemble Provence, et à en certifier la qualité : ces arbres servent d'emblèmes reconnus par tous. A aucun moment, pendant cet entretien particulièrement long, très riche, ce locuteur n'a décrit le paysage vu depuis ses fenêtres, alors que sa maison où nous nous trouvions, vieille bâtisse au cœur d'un village perché, dominait toute la vallée d'Aubenas, le coup d'œil était facile ; il a préféré mobiliser des arguments renvoyant à un archétype du beau paysage.

Ce procédé est très fréquent, en particulier dans les terrains d'étude que j'ai explorés, généralement en montagne, et procèdent *grosso modo* selon le même schéma : « j'habite en montagne, il est entendu que le paysage de montagne est beau, donc je suis attaché à mon territoire ». Schéma dans lequel la seconde proposition, « le paysage de montagne est beau », est la moins développée, voire sous-entendue. Elle peut se rattacher au Principe des analyses argumentatives. Pour reprendre J.-B. Grize⁴¹, le principe a pour objectif de « *rattacher une proposition [mise en doute] à une autre proposition qui aura valeur de fait, c'est-à-dire acceptée par les deux parties (...) par l'intermédiaire d'une vérité générale. (...) Quant à la nature des principes, elle varie selon leur domaine d'origine* » et a des degrés de généralité très divers (Grize, 1996, p. 12). Il relève par ailleurs, que les principes sont très rarement explicités : « *Il s'ensuit que le destinataire d'une argumentation qui n'explique pas les principes dont elle se sert reste libre de ses choix et que les membres d'un auditoire peuvent interpréter ce qui leur est dit en s'appuyant sur leurs propres représentations du monde* ». » (op. cit.). Cet exemple me paraît illustrer l'intersubjectivité que je présentais en première partie : comment l'accord se fait de manière plus ou moins implicite, sur ce qui fait le paysage et ses valeurs.

Dans l'exemple suivant, on retrouve bien le principe tout à fait implicite cité plus haut : « le paysage de montagne est beau », mais dans un contexte différent. Dans la bouche de ce maire de commune de montagne en Chartreuse, déjà cité plus haut, le paysage [à défendre] est opposé à la forêt [néfaste] et il doit être « maintenu » :

« *...faut faire attention, la forêt gagne de partout. Donc il faut que l'agriculture elle se maintienne pour continuer à maintenir le paysage et peut être même il faudrait regagner...*

⁴¹ qui traduit par Principe le « warrant » proposé antérieurement par Toulmin, ou le *topoi* d'autres auteurs.

c'est bien en théorie. C'est souvent des gens qui arrivent de la vallée et ils n'entretiennent pas le paysage plus que ça. Les buissons, les sapins poussent et la forêt continue de gagner. »

Le principe lui permet donc de promouvoir la défense des agriculteurs locaux, mais cela au nom d'un paysage qui renvoie à un signifié que l'on peut interpréter comme : les prairies entretenues grâce à l'activité agricole. Le paysage à défendre est donc ici un paysage rural, habité, ouvert, entretenu. Ce passage s'insère dans un entretien entièrement organisé autour d'un fil directeur : comment permettre aux populations locales de rester dans la commune de moyenne montagne face à un contexte de forte pression foncière.

Ce même principe permet donc de valider des conceptions du paysage extrêmement diverses : il y a autant de paysages que de regards, et il permet de mobiliser l'argument du paysage dans des stratégies aux finalités également diverses : justifier de son lieu d'habitation dans le premier exemple, justifier la défense des populations locales dans le second.

Pour clore ces quelques propositions à propos de l'argumentation, il me semble nécessaire de confronter cette approche des entretiens avec l'autre grand « modèle », le récit.

La tentation : substituer le récit à la description

La question du récit traverse toutes les sciences sociales, et toutes s'entendent pour insister sur l'importance des procédures narratives dans les discours, qu'ils soient « savants » ou ordinaires. Il peut paraître paradoxal d'évoquer le récit à propos du paysage : inscrit dans le présent, dans le sensible, et ouvrant à la description, au « tableau », en tous cas à la synchronie, plutôt qu'au déroulement du récit.

On ne peut pourtant pas s'en émanciper. Selon Danny Trom, c'est au contraire ce rapport au temps, qui permet d'expliquer la mobilisation autour de paysage au début du XX^e siècle, dans le contexte d'émergence d'une préoccupation pour la nature : « *la production d'un monde historique afin de s'y situer et d'y agir, la construction politique du paysage, sa fabrication en objet de revendication politique sont en réalité étroitement imbriquées* » ; et il insiste, dans les situations actuelles de controverses environnementales qui mobilisent le paysage, sur l'intrication du thème paysager dans le récit historique (Trom, 1997) ; généralement le paysage apparaît comme le signal de la disparition d'un monde, de l'« obscurcissement », le futur dépendant de notre capacité à « négocier le tournant » qui est dénoncé.

D'une manière plus générale, y compris en dehors des situations de controverse, il est frappant de constater dans les entretiens à quel point le récit prend facilement le pas sur les autres formes de discours. La parole se fait plus facile, plus abondante, aisément structurée par cette recombinaison d'une succession dans le temps, où la logique narrative vient remplacer les modes plus complexes de justification. Le récit est un genre beaucoup plus aisé que la description. J'ai en particulier en mémoire l'entretien mené dans le cadre de ma thèse avec une vieille institutrice du Vercors, qui pendant près d'une heure trente, avait répondu à ma question sur le paysage par un long récit de sa vie, de la vie du village, de la vie du massif et de la vie des paysages ; le déroulement s'articulait entre trois périodes : avant, pendant et après la guerre.

Le récit prend volontiers pour objet le territoire, notamment quand on interroge des élus, ou se rapproche du récit de vie quand il s'agit de trajectoires individuelles. Ainsi, pour justifier des qualités d'un paysage il est fait référence aux héritages, aux traces des activités anciennes, ou aux souvenirs qu'il suscite. Un paysage tire souvent ses caractères et sa valeur de son inscription dans le temps, nous y reviendrons, et le récit tente dès lors de valider ce parcours jusqu'au moment présent de la perception. La qualification du paysage actuel peut aussi s'appuyer sur une comparaison avec un état antérieur, encore présent dans les souvenirs des enquêtés; c'est notamment le cas des villages de montagne où la polyculture a laissé place à l'élevage et aux prairies, passant d'un paysage mosaïque à un paysage de verdure, souvent évoqué par les agriculteurs.

L'analyse en termes de procédure narrative, en référence notamment aux travaux de P. Ricoeur, est donc non seulement intéressante mais particulièrement adaptée à la thématique paysagère au delà du paradoxe apparent. Quels en sont les personnages, comment se construit l'intrigue et quel(s) rôle(s) y détient le paysage, celui de décors ou de personnage ? Quels sont les époques, les ruptures, les événements ? Comment intervient le moment présent, celui où le paysage est effectivement sous les yeux ? Comment s'articulent dans la construction du récit, passé, présent et futur ? En outre, et toujours en référence à Ricoeur, le recours au récit permet de manière moins explicite mais solide de nouer paysage et identité.

Travailler au-delà cette articulation entre la description, modalité « naturelle » d'approche du paysage mais qui se révèle très rare, le récit mêlant étroitement territoire et paysage, et l'argumentation sur les valeurs et le devenir est un chantier encore à poursuivre. J'aurai l'occasion de revenir plus loin sur cette articulation des temporalités entre passé, présent et

futur que le paysage permet de mettre en scène ? mettre en récit ? Peut-on formaliser cette approche ?

3. L'argumentation du chercheur : un enjeu d'écriture

J'ai insisté plus haut sur les perméabilités entre argumentation de l'enquêté et argumentation du chercheur : le matériau empirique principal du second est constitué de ces paroles produites dans des situations d'interaction étroite. Les enquêtés sont, dans la plupart des études sur paysage dont il est question ici, les informateurs-clés du géographe. Néanmoins, la construction de la réflexion du chercheur n'appartient qu'à lui ; ce qui sera diffusé sous forme de discours scientifique écrit, aboutissement de la démarche, peut seul être analysé. Et là, le chercheur s'adresse soit à l'institution qui a commandité l'étude, soit à la « communauté scientifique » avec ses règles, ses exigences, ses usages, ses conventions. Plus du tout en tout cas à la personne enquêtée. La question peut dès lors, être formulée en termes d'écriture. J'entends par écriture non pas l'ensemble des procédés généralement qualifiés de rhétoriques qui servent à persuader le lecteur, mais plus largement le travail de rédaction du chercheur qui traduit, transpose les matériaux empiriques en discours scientifique et cherche à valider un ensemble de conclusions. Si cette transposition, on l'a dit, est codifiée, normée, par la culture scientifique propre à chaque discipline et à chaque époque, l'écriture constitue aussi un travail personnel, où chacun plie ce cadre épistémologique et institutionnel à ses exigences, inclinations, manies et routines. A sa plume.

Cette question a été abondamment discutée en anthropologie et en ethnologie, notamment à la suite de Clifford Geertz, parce que l'enjeu est ici la traduction par le chercheur -généralement occidental- des observations menées à propos de cultures lointaines dans le moule de la culture scientifique occidentale. La question de l'écriture a été moins étudiée en géographie⁴². Le contexte actuel l'y amène toutefois, d'une part dans le cadre de la sociologie des sciences, et sous l'influence de B. Latour, et aussi, plus proche du débat en anthropologie, dans le cadre de la géographie post-coloniale.

⁴² Je signalerai toutefois deux auteurs qui se sont penchés sur la question : J.-F. Thémis qui analyse les méthodes de description chez A. Frémont (2008) et C. d'Alessandro Scarpari qui, dans une perspective très latourienne, revisite la géographie coloniale (2007).

Encore un détour par la tradition

Cette approche est particulièrement féconde pour analyser la place du paysage dans le discours géographique, en particulier selon une perspective historique. La description de paysage a longtemps été l'exercice par excellence du géographe, son morceau de bravoure introduisant la monographie régionale, avant de tomber en désuétude. Le paysage est réapparu mais sous des formes profondément renouvelées.

J'ai eu l'occasion de travailler sur le mode d'écriture du paysage de montagne chez E. Reclus, R. Blanchard et J. Blache, et ce sont ces travaux qui m'ont permis d'explorer plus en détails la question de l'écriture de la géographie. Chacun procède de manière très différente, qui relève pour une part du contexte scientifique qui est le leur : celui de Blache n'a plus grand-chose de commun avec la géographie exploratrice de Reclus ; pour une part du projet d'écriture propre à l'oeuvre dans laquelle la thématique paysagère s'insère : géographie universelle pour Reclus, vaste monographie régionale pour Blanchard ou courte analyse comparative pour Blache. A chaque fois, le paysage s'insère dans une stratégie argumentative bien spécifique. Ensuite il y a le travail d'écriture proprement dit, au sein duquel on peut essayer d'identifier la part de l'individu.

Elisée Reclus a une conception très subjective, sensible, du paysage, qui « parle » au lecteur aujourd'hui ; il décrit ainsi les sommets de la Suisse orientale :

« vue de leurs bases ou des promontoires qui s'élèvent à mi-hauteur, les puissants colosses laissent dans l'esprit de ceux qui les contemplant une impression de beauté parfaite : les lignes et les contours des vallons et des rochers, des glaciers, des avalanches et des névés, s'y entremêlent en un rythme (sic) merveilleux, et sur tout le monde inférieur, où s'écroulent les neiges, où se précipitent les torrents, l'arête pure des sommets immobiles se dessine dans le ciel bleu » (Géographie universelle, tome Europe centrale, p. 14).

Mais le paysage n'a pas de réelle fonction argumentative dans son propos : les descriptions sont assez rares, il reprend pour l'essentiel les grandes catégories habituelles, s'émerveille devant les paysages codifiés de son époque. Le paysage reste ainsi dans la sphère des sens, surtout visuels, des émotions, il est le produit de la contemplation, de l'émerveillement d'un spectateur, il sert de parenthèse au fil du discours plus analytique et offre une pause au lecteur ; mais il est aussi, parfois, porteur d'un rôle de médiation avec la nature, il montre au lecteur les processus à l'oeuvre dans leur dimension sensible et introduit alors l'explication.

Le rôle est tout autre chez Raoul Blanchard. Celui-ci poursuit un vaste projet de connaissance : établir une méthode rigoureuse d'analyse régionale des régions alpines. Le paysage occupe dans cette perspective une fonction bien précise dans la construction de l'argumentation. L'évidence du découpage en régions naturelles est visualisée par le paysage : la description est courte, sobre, et prend toujours place en début de chapitre, pour introduire et non pas justifier -cela n'est pas utile- le cadre de l'étude. Pour cela Blanchard utilise abondamment la métaphore, et tout particulièrement dans les régions de montagne, la métaphore de la forteresse. Elle lui permet à la fois d'exprimer le découpage de manière extrêmement précise, les limites des massifs sont des remparts, et de mettre l'accent sur l'élément déterminant du paysage et donc de l'étude régionale : le relief.

« Ainsi la bande des Préalpes est découpée en une rangée de massifs exigus mais distincts, dont chacun est comme une petite forteresse enfermée dans son rempart de falaises : Vercors, Chartreuse, Bauges, Bornes, ensemble Chablais-Giffre, individualités restreintes, mais d'une vigoureuse unité physique. (...) Il en résulte que la muraille calcaire est le type le plus éminent du relief préalpin, celui qui s'impose au regard et détermine la silhouette caractéristique de tous les massifs » (Préalpes du Nord, Tome I, p. 3-4)

Pas d'émotion, donc, peu de qualificatifs, si ce n'est pour valider la pertinence du découpage et l'adéquation de l'outil au projet ; ainsi, à propos de Bauges :

« Les limites en sont magnifiquement dessinées par la nature » (Tome 5, p. 149).

Enfin, Jules Blache, contemporain et élève de Blanchard, en fait un usage bien différent. Le texte sur lequel je me suis penchée est un petit ouvrage où Blache tente une vaste comparaison des montagnes du monde, *l'Homme et la montagne*, datant de 1934. Le paysage n'a qu'un rôle mineur dans l'argumentation : Blache ne compare pas les paysages de montagne dans le monde, que du reste il ne connaît pas. Il utilise de préférence le paysage dans un registre sensible, subjectif, plus proche finalement de Reclus que de Blanchard ; le paysage prend là une fonction précise et s'intègre de manière ponctuelle mais décisive dans sa démarche comparative : la comparaison entre les montagnes du monde s'appuie avant tout sur une opposition entre l'« ici » et l'« ailleurs », entre le familier et l'inconnu. Et cet « indice de familiarité » est fixé par le paysage ; c'est sur cette impression, sur cette image, que s'ouvre l'ouvrage :

« Des pentes hardies, des pics, des torrents et des éboulis descendus des hauts sommets neigeux : cette image familière réunit les éléments du paysage montagnard. (...) Ce paysage,

sorte de composition populaire aussi répandue que sommaire, et que tout écolier porte dans sa jeune imagination, peut servir de point de départ » (p. 11).

Blache fait ici référence à une représentation, même si le terme est un peu anachronique, véhiculée dans les manuels scolaires, dont il relève la prégnance dans ce que l'on appellerait aujourd'hui l'imaginaire collectif. Il s'en sert comme « point de départ », comme levier heuristique : le paysage sert à introduire les nouveaux domaines, mettant l'accent, dès que l'on s'éloigne de l'Europe, sur leur décor nouveau, introduisant l' « ailleurs » :

« Quand on quitte les montagnes que nous avons qualifiées de type alpestre, pour pénétrer en Extrême-Orient, entre l'Inde Orientale et le Japon, on aborde un domaine entièrement nouveau. (...) [Les montagnes] composent avec les rizières un paysage différent des nôtres dans tous leurs éléments » (p. 111).

Cette rapide confrontation permet de voir que, au sein de cette géographie classique, paradigme que l'on a souvent tendance à voir comme très homogène, univoque, une lecture détaillée permet de dégager plus que des nuances, des différences marquées qui renvoient au statut même de cet objet fondateur de la géographie, le paysage.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Je l'ai dit, la description de paysage a déserté l'écriture géographique actuelle. Je ne m'attarderai pas sur la place du paysage dans les approches naturalistes, dans le champ de l'écologie du paysage, dont les modes d'exposition répondent à des habitudes et des canons très différents.

Ce qui ressort des pages qui précèdent sur la place prise par les entretiens, c'est la difficulté qu'il y a aujourd'hui à autonomiser une écriture proprement géographique, contrairement à la géographie dite vidalienne. Les préoccupations et interrogations vis-à-vis du matériau récolté et de sa traduction, traversent toutes les sciences sociales. La spécificité de la géographie relève davantage des finalités que des outils. Il est difficile pour la période actuelle de procéder de la même manière : sélectionner quelques écrits « représentatifs » de géographes « représentatifs » pour tenter d'identifier des stratégies d'écriture transversales et significatives. Je me contenterai de pointer quelques éléments.

Les enjeux d'écriture résident dorénavant me semble-t-il dans les formes de sélection et d'exposition des résultats et des citations des entretiens. En ayant toujours en tête cette

réflexion de Louis Marin, citée en introduction, sur le contrat théorique : pour lui l'écriture d'entretien, relève de la fiction, d'« un façonnement, un remodelage ».

L'usage n'est plus à traduire les informations délivrées par le quidam en un discours scientifiquement valide et acceptable mais au contraire de veiller à la transcription des paroles de l'enquêté, de traquer l'intervention excessive, biaisante de l'enquêteur. Les paroles doivent être livrées dans leur forme la plus fidèle: ne pas réécrire en « bon français », transcrire les hésitations, indiquer les silences... mais avec une certaine gêne toutefois à livrer le matériau sous sa forme brute, souvent hésitante, peu respectueuse des règles syntaxiques.

Les citations acquièrent un rôle primordial dans la validation du propos du chercheur : il doit pouvoir référer chaque assertion à un extrait, « donner à entendre » les paroles des enquêtés plutôt que donner à voir le paysage dans une description qui, on l'a dit, n'a plus cours aujourd'hui dans les écrits scientifiques. « *Toutes les sciences sociales accordent une place, dans le texte final, à la présence des certaines données empiriques sur lesquelles elles fondent leurs assertions. Par cette présence, même lointaine, sélective, médiatisée, ré-élaborée, de « traces » ou de « témoins » issus du processus d'enquête, on leste empiriquement les énoncés interprétatifs proposés* » écrit J.-P. Olivier de Sardan à propos des divers énoncés descriptifs, en relevant que les deux principaux types de traces qui sont privilégiés sont d'une part le tableau statistique, d'autre part la citation d'entretien (Blundo, Olivier de Sardan, 2003). Ces citations ont tantôt une valeur illustrative, souvent déconsidérées comme « obscur faire-valoir, au service d'un texte à tous égards plus nobles », plus souvent une fonction d'exemplification : « *Cette 'modulation locale de la grande histoire', cet enracinement contextualisé d'un phénomène plus général ou abstrait ont, dans nos disciplines fort peu expérimentales, une valeur quasi probatoire* » (op. cit.).

Cette fonction est amplifiée encore à propos du paysage, du fait de son ancrage dans le lieu, dans le contexte. Les enquêtes ne cherchent généralement pas à dégager des conclusions générales sur « le » paysage, mais plutôt à utiliser le paysage comme entrée dans un territoire précis, pour comprendre les formes d'habiter, les attachements, les ancrages identitaires, les dynamiques et les projets. Finalement on peut dire que l'objectif du géographe est de déconstruire le discours des habitants sur le paysage pour tenter de comprendre comment se dessine pour chacun d'eux une certaine configuration du territoire, dans laquelle le paysage prend une place organisatrice, et ensuite reconstruire sous une autre forme, une intelligibilité du territoire.

D'une manière plus globale se posent encore nombre de questions sur les fondements mêmes de l'écriture scientifique : qui citer ? Comment ? Quelle articulation citation-analyse ? Comment passer de l'analyse d'extraits à la montée en généralité ? Ces questions ont encore été peu traitées en géographie, mais, sous l'influence notamment de la sociologie des sciences, il me semble qu'il y a là un champ d'analyse fécond.

5. CES QUESTIONNEMENTS METHODOLOGIQUES SE RENCONTRENT AUTOUR DU STATUT DE L'INDIVIDU

Toutes les pages qui précèdent mettent l'accent sur l'échelle individuelle, qu'il s'agisse de la personne enquêtée ou du chercheur. Cela peut paraître en contradiction avec le projet même qui sous-tend ce travail : poser le paysage comme projet politique, donc collectif. Mais c'est là la contradiction inhérente aux sociétés d'après la modernité, sociétés caractérisées par la place de l'individu.

J'ai insisté en première partie sur l'idée que le paysage est intrinsèquement individuel et collectif dans ses grilles de lecture, de valorisation, de codification, dans les pratiques qui lui sont liées, et que c'est précisément un de ses atouts dans le projet politique. L'analyse de l'argumentation des enquêtés peut de ce point de vue permettre d'explorer de plus près cette imbrication de l'individuel et du collectif dans les discours ; l'exemple cité plus haut de l'enquêté validant son choix de l'Ardèche au nom de la Provence en donne un exemple.

L'individu, ou plutôt la personne, étudié ici n'est pas l'unité biologique, il est socialement constitué et la société est le produit des actions individuelles ; en outre l'individu n'est pas statique, produit d'une certaine configuration à un moment donné, il est en devenir permanent, en constante recomposition identitaire ; le paysage en est le miroir.

1. Écouter la personne ? ...

La question de l'échelle individuelle inhérente à toute méthodologie fondée sur l'entretien est sans cesse soulevée : comment passer de la collection d'entretiens à des conclusions de portée générale ? J'ai apporté un premier élément de réponse – mais qui laisse la question entière à cette étape- en affirmant l'intérêt de la dimension individuelle, dans nombre de

problématiques liées au paysage : garder la singularité de chaque témoignage est légitime, et souvent plus satisfaisant que de tenter des rapprochements discutables à partir de répétitions, de récurrences, de rapprochements.

La démarche comparative, fondée sur des comparaisons de contenus est très fréquente et pertinente quand elle concerne des corpus écrits anciens de descriptions de paysage : ouvrages antérieurs au XX^e siècle, guides de voyages, récits... Nous sommes nombreux à avoir utilisé ces type de sources pour comprendre les modalités d'invention et de codification des paysages par le tourisme naissant (Briffaut, 1992, Bonin, 2000, Sgard 1994). Mais les écrits concernent ici un petit nombre d'auteurs, qui généralement se lisent et se citent entre eux ; les récurrences, les références, les allusions sont voulues, contrôlées, attendues, policées. On peut sans trop de risque en dégager un regard propre à une époque et une classe sociale.

Peut-on appliquer le même raisonnement à l'analyse d'entretiens d'habitants, chacun développant sa propre logique réflexive sur son parcours, ses goûts, ses contraintes, ses valeurs, ses choix ? J'ai dit plus haut mes réticences vis-à-vis des typologies, notamment en fonction de caractéristiques socio-économiques des populations enquêtées. Je renverrai simplement aux deux extraits cités plus haut : deux habitants de l'Ardèche méridionale, nous expliquant leur choix de lieu de vie : l'un cherche le sud et l'impression de Provence, l'autre cherche les plateaux et le « coin vallonné ». A quoi peut servir une comparaison sur ces choix et ces préférences ? Contrairement au cas précédent où l'on peut mener une comparaison sur les critères et les préférences paysagères des divers auteurs de guides pour voir quelle grille de lecture dominante a présidé à la codification des paysages dans un contexte bien précis, ici la comparaison en termes de contenu n'apporte pas grand-chose. Par contre il peut être intéressant de comparer les modalités de mobilisation de la thématique paysagère dans l'argumentation de la personne qui justifie sa trajectoire résidentielle.

Ces interrogations renvoient de manière plus générale à la conception de l'individu qui sous-tend ces réflexions : conçoit-on l'individu comme un pion sur l'échiquier social, soumis à des déterminations culturelles, économiques que l'on pourra déduire de ces comparaisons ? Ou cherche-t-on à reconnaître sa capacité d'arbitrage ? La question est immense, et traverse tout le débat sur la place de l'individu dans la post-modernité, la seconde modernité, la modernité tardive... et je ne prétends pas la régler en quelques lignes. La géographie quant à elle veille à mettre l'accent sur la dimension « spatiale du social » à travers, notamment l'expression d' « acteur territorialisé » proposé par Hervé Gumuchian, qui insiste là encore sur l'intérêt du « choix volontariste d'une entrée sur le territoire par échelle micro » de l'individu, un

territoire « objet d'appropriation et approprié par des acteurs » (Gumuchian, Grasset, Lajarge, Roux, 2003, p. 5). Notre préoccupation sera donc d'articuler analyse de l'individu et ancrage dans les lieux. L'objectif ici est de dessiner à grands traits, forcément très grossiers, une conception de l'individu qui réponde aux attentes méthodologique, dans le cadre de la problématique qui nous intéresse. La lecture de Pierre Bourdieu a compté beaucoup dans mon parcours, il ne s'agit pas de rejeter en bloc tous les apports précieux sur les pratiques culturelles, les théories de la distinction, et les grilles de lecture des champs et habitus. Les pratiques et les discours liés au paysage n'échappent pas bien sûr aux déterminations culturelles, les enquêtes de terrain le rappellent avec insistance. J'aurai l'occasion d'y revenir longuement plus loin, le paysage est aussi mobilisé dans des fins de ségrégation socio-spatiale, de relégation ou de construction de l'entre-soi. J'emprunterai toutefois avec prudence les outils d'analyse de l'individu que défend Bourdieu : les entretiens montrent des personnes non pas libres de toute détermination sociale, mais démontrant une capacité réflexive sur leur propre parcours, leurs influences et leurs choix, sur leurs habitus, et témoignant d'une réelle capacité d'arbitrage. Si les analyses bourdieusiennes ont fait date pour mettre en lumière les comportements sociaux et culturels, leurs modes de transmission et d'imposition, si ce concept d'habitus reste opératoire, il ne doit pas masquer les marges de manœuvre, les capacités d'invention, de détournement, d'émancipation de l'individu. Je ferai volontiers miens les trois qualificatifs de l'acteur que propose Guy Di Méo : « *à la fois 'compétent', 'interactif', capable de 'réflexivité'* » (2005, p. 34). C'est finalement du côté des théories de l'acteur multiple que je trouve des outils adéquats. Bernard Lahire dans un premier temps, avec l'« acteur pluriel » (Lahire, 2006) ouvre des perspectives, mais en montrant un acteur qui reste fragilisé, écartelé entre des identités multiples. Je suis davantage convaincue par la proposition de l'« acteur dialogique » de François Dubet (Dubet, 2005). Celui-ci élabore en effet une typologie en trois figures de l'individu issue de la modernité et de sa critique, pour en proposer une quatrième (Dubet, 2005) qui me paraît tout à fait pertinente. Ces trois figures de l'individu dans la pensée sociologique récente se répartissent entre: l'individu social, héritier de la conception classique bourdieusienne, l'individu socialement déterminé ; l'individu rationnel « *agit comme un stratège dans un contexte social défini en termes de concurrence et de ressources* », c'est l'homo oeconomicus, guidé par l'intérêt particulier; enfin l'individu éthique, inspiré notamment de G. Simmel, « *se construit en arrachant son autonomie aux contraintes sociales* ». Ces deux premières figures sont très présentes en géographie. La géographie du tourisme et des loisirs s'en est tout particulièrement inspirée, et il est en effet très tentant d'analyser les goûts paysagers et les pratiques de loisirs ou de

contemplation en terme d'habitus et de capital culturel. La seconde préside à un courant d'étude du paysage qui tente d'objectiver la place du paysage dans les pratiques à travers une logique économique, ce sont les démarches hédonistes, nous y reviendrons plus loin. La dernière, l'individu éthique, est moins répandue mais tend à se faire une place ; elle répond à un contexte actuel émergent qui place au premier rang les préoccupations éthiques, notamment au nom du développement durable. L'individu éthique est défini par sa réflexivité, il ne veut se réduire à un ensemble de déterminations, ni à ses intérêts. « Ici, l'individu est un sujet, non parce qu'il est déjà là, mais parce qu'il n'est pas totalement socialisé et parce qu'il essaie de s'arracher aux deux autres façons d'être un individu ». Cette approche a l'intérêt pour notre problématique de reconnaître la place des valeurs, de la subjectivité assumée.

En réponse à cette tripartition Dubet propose un « individu dialogique »: « il n'y a pas à choisir [entre ces trois figures] si l'on considère que chaque individu réel vit dans ces trois registres de l'action, dans ces trois sphères, et que c'est à l'articulation des trois que se pose le problème de son « travail », de son action en tant qu'individu devant composer avec les logiques qui le portent et le traversent : parce que la société est un système d'intégration, l'individu participe de l'individu social ; parce que la société est un ensemble de marchés et de quasi-marchés, l'individu est un individu rationnel ; parce que la société moderne est aussi tendue vers un individualisme moral, l'individu est aussi un sujet éthique ». L'intérêt de cette proposition pour la problématique qui nous intéresse a été confirmé dans le cadre de l'étude citée plus haut sur les trajectoires résidentielles, où il apparaissait clairement que les individus interrogés, manient constamment ces trois registres, et construisent -dans le cas présent lors du choix d'une maison- un système d'arbitrage au sein duquel ces éléments sont hiérarchisés selon un ordre et une logique chaque fois singuliers. Nous avons notamment constaté que le rêve de maison, le projet de vie, la recherche d'un certain rapport avec le territoire, d'une identité, est non seulement exprimé mais parfois prend le pas sur les contraintes économiques (l'emploi, le budget, le coût des déplacements...), qui *a priori* sembleraient devoir primer. Plusieurs des personnes interrogées -souvent aux revenus modestes- disaient avoir quitté un emploi, un logement en ville pour vivre leur rêve de ruralité, et se disaient prêtes à en assumer les conséquences économiques⁴³.

Cette conception d'un individu dialogique, réflexif, développant lors des entretiens une rationalité singulière face à un contexte donné, me semble répondre de manière pertinente au

⁴³ Nous avons présenté cette analyse dans: Chardonnel S., Duvillard S., Sgard A., « Devenir propriétaire loin des métropoles : entre contraintes de mobilité et choix de vie ».

positionnement proposé. L'enquête n'est pas abordé en fonction de ses caractères socio-culturels prédéfinis, de compétences attendue, mais en fonction de l'activité qu'il développe, activité discursive dans ce cas présent et activité inscrite dans un territoire.

2 ... ou écouter le groupe ?

Écouter l'individu ne peut suffire à répondre à toutes les interrogations soulevées par la question du paysage. Je reviendrai ici à la remarque déjà émise plus haut, triviale mais toujours essentielle : tout dépend de la problématique... J'ai cité les situations de controverses, où les entretiens cherchent à identifier le discours des divers protagonistes selon une grille organisée autour de la situation : quels sont les acteurs qui se prononcent, comment sont-ils organisés, quels sont les objets en jeu, quelles sont les positions des acteurs, leurs arguments, les principes mobilisés, les compromis envisagés, etc... L'entretien individuel reste pertinent mais dans une démarche différente des situations où le paysage n'est pas vécu comme un enjeu.

Il y a aussi les situations où, sans que l'on puisse parler de controverse, le paysage se trouve mis en débat, du fait d'un projet territorial, d'un passage en PLU, d'un aménagement touristique, d'une manifestation artistiques...⁴⁴ Pas de conflit particulier, pas d'enjeu majeur, mais une situation qui amène chacun au sein d'un collectif à poser et se poser des questions inédites sur les qualités de son cadre de vie, sur son propre attachement, sur l'avenir, sur l'avis des autres.

Revenons sur cette fragilité ontologique du paysage que j'ai plusieurs fois évoquée. Sans doute pour le spectateur, quotidien ou exceptionnel, l'évidence de la perception laisse croire que le paysage c'est au contraire le déjà et le toujours-là. Cette trompeuse évidence prend un poids particulier dans les contextes que j'ai étudiés, en montagne, où l'impression d'immuabilité du paysage dit naturel est souvent présente. Mais dès que la question est posée collectivement, il apparaît vite que chacun à son propre regard, ses attentes, ses exigences... que cette évidence se dilue, que les avis se dispersent, et le paysage dans tout ça ?

⁴⁴ Je n'ai pas eu l'occasion d'étudier des situations de controverses dans le cadre de programmes de recherches dédiés à ce thème, je n'ai donc pas publié à ce propos. Mes expériences relèvent davantage de situations d'enseignement où j'ai travaillé avec des groupes d'étudiants sur des études de cas. L'analyse de controverses est du reste un exercice extrêmement formateur, obligeant les étudiants à déconstruire les situations pour repérer les acteurs, les logiques d'action, les enjeux et les discours produits.

Nombreux sont les chercheurs qui s'intéressent aujourd'hui à ce type de situation et qui cherchent d'emblée à saisir un discours collectivement construit au-delà des paroles individuelles, en particulier dans le sillage des théories de la construction des problèmes publics, j'ai cité Danny Trom plusieurs fois à ce propos. Cette tendance tient aussi à une préoccupation épistémologique de plus en plus revendiquée qui appelle à une prise en compte plus méthodique des savoirs locaux, des pratiques quotidiennes, du regard ordinaire, et qui tient aussi à la percolation des principes de développement durable dans les pratiques de recherche. La Convention européenne du paysage, qui prône la sensibilisation au paysage, la prise en compte des populations locales voire la gestion participative, a encore amplifié cette tendance à l'échelle européenne. Cela ne va pas sans difficultés, et les montages méthodologiques buttent sur les ambiguïtés inhérentes à ces enquêtes⁴⁵. Il me semble que ces enquêtes sont intéressantes dans la mesure où elles gardent en perspective non pas des typologies de paysage (à préserver, à promouvoir,...), mais le projet de territoire.

Du coup les expériences et les études, notamment dans le domaine de la recherche-action, se multiplient et offrent désormais une grande diversité de méthodes et d'outils autres que l'entretien⁴⁶. Celles-ci se rapprochent souvent de l'observation participante où le chercheur a un rôle tantôt d'organisateur, tantôt de témoin : animation et suivi de réunions publiques, d'ateliers, de jeux, de « workshop »... (par exemple W. Pfefferkorn, 2008) Les méthodes d'enregistrement et d'exploitation restent parfois un peu approximatives, mais elles ont l'avantage de poser d'emblée le paysage comme construction collective et dialogique.

C'est sans doute dans ce cadre que l'image retrouve une fonction heuristique. Je l'ai indiqué plus haut, l'usage de l'image à propos du paysage est souvent peu satisfaisant. Quand son rôle est précisément délimité et intégré dans une démarche réfléchie d'animation de groupe, elle peut devenir tout à fait intéressante, non pas pour dire ce qu'est le paysage mais pour susciter le discours. La représentation de paysage est davantage dans ce cas un levier pédagogique pour parler du territoire que le produit des discussions. L'apport décisif est de présenter d'emblée, explicitement aux participants, le paysage comme le produit d'un choix collectif, comme une construction sans cesse transformée, comme d'un projet et non comme un donné, ou un héritage à préserver.

⁴⁵ Voir en particulier le n° spécial de la revue *Environnement & planning*

⁴⁶ Voir par exemple S. Paradis dans Bédart 2009, ou le n° septembre 2010 de « Développement durable et territoire », ou les travaux de L. Lelly ou Y. Michelin.

Ces méthodes existent depuis longtemps, elles ont bénéficié des progrès de l'informatique en termes de création et de manipulation d'image et de la large diffusion de ces techniques. Aux séries de photographies souvent utilisées il y a une vingtaine d'années, qui cherchaient à identifier les « préférences paysagères » à travers le classement par les personnes, se sont substituées des images modifiées sur ordinateur qui permettent de visualiser des scénarii, des simulations. Le chercheur peut faire réagir les acteurs sur une forme d'étalement urbain, un enrichissement, un aménagement routier, ou plus globalement sur des logiques d'évolution du territoire en fonction de choix à long terme: privilégier l'activité agricole, le développement touristique, lever des contraintes sur les zones constructibles... Les militants l'ont d'ailleurs bien compris et utilisent aussi ces montages photographiques pour alerter, mobiliser les populations : on voit proliférer les paysages virtuels agrémenté d'éoliennes, de zones d'activité ou d'échangeurs autoroutiers. Les promoteurs des grands aménagements maniant également des photomontages pour au contraire montrer l'efficacité des techniques d' « intégration paysagère » et la discrétion de leurs équipements. Aujourd'hui des logiciels d'animation en trois dimensions permettent de simuler en direct l'impact visuel des transformations du territoire, et chacun peut se déplacer dans un paysage totalement simulé⁴⁷.

Ces méthodes me paraissent extrêmement intéressantes à condition de ne pas laisser primer l'innovation technologique, l'attrait de l'image sur le débat politique. Ce qui reste l'objectif premier c'est l'enjeu de la participation. Il semble d'ailleurs que la parole soit plus facile dans ce type de situation, où un groupe réagit autour d'une image ou d'un choix d'images ou d'une simulation, que dans le cadre de l'entretien.

Ainsi les Parcs naturels, qui se veulent souvent pionniers en matière de paysage, ont beaucoup investi ce type de démarche. Les Parcs régionaux ont notamment travaillé sur les démarches de scénarii, sur les simulations, ou des Observatoires ; plusieurs ont aussi exploré des approches artistiques en demandant par exemple à des photographes professionnels de faire des expositions itinérantes accompagnées de conférences et de débats publics sur le paysage (dans le Vercors par exemple). Les Parcs nationaux se trouvent depuis la loi de 2006 dans une situation nouvelle qui leur impose d'élaborer une charte, d'initier des démarches en faveur de l'adhésion des communes des ex-zones périphériques, et de réfléchir à ce qui fait leur « caractère ». Cette loi a profondément changé les modes fonctionnement, tant au sein des équipes, sur le terrain, qu'envers la « société civile ». Créées selon une logique de protection

⁴⁷ Un ensemble d'expériences a été mené dans le cadre d'un vaste projet de recherche Suisse (PNR 48) sur le paysage ; une présentation synthétique en est faite dans la *Revue de Géographie alpine* (n°4-2007).

sévère de la Nature dans les années 1960, ces institutions doivent se transformer - partiellement- en instances de négociation de cette gestion avec les collectivités locales ; leur « zone périphérique » devient « zone d'adhésion » et la charte en cours de rédaction doit à la fois définir la logique de gestion des espaces naturels et susciter l'adhésion de ces communes (souvent très méfiantes, en tous cas en ce qui concerne la Vanoise). Difficile mission. Dans la délicate détermination de ce « caractère », ce portrait du parc qui doit à la fois définir ce qui fait la spécificité du parc qu'il faudra protéger et susciter l'adhésion autour de sa préservation, le paysage se trouve rapidement interpellé. Ce qui est intéressant dans ce cas, c'est que le paysage d'une part constitue l'un des « patrimoines » que l'institution a la mission de protéger selon la loi (lesquels ? pourquoi ? comment ?), et d'autre part doit servir de support à l'image et à l'attractivité du parc et aussi servir d'outil de mobilisation et de négociation de ces nouvelles relations que le parc doit construire avec ses partenaires. Dans ce contexte plusieurs parcs ont tenté des expériences participatives à partir de photographies de paysage ; photographies par les habitants dans les Ecrins ou réunions publiques autour de photographies d'une professionnelle en Vanoise.

Et voilà ainsi le paysage témoin de cette transformation des règles, des pratiques, et des cultures professionnelles en cours, depuis la protection de l'écosystème jusqu'à l'outil de démarche participative, autre intérêt de rentrer dans la boîte noire...

Ce qui ressort de diverses études et expériences, c'est l'intérêt de la thématique paysagère dans les démarches participatives, nous y reviendrons ; reste néanmoins un aspect à ne pas négliger, c'est la nature de cette participation, le périmètre social qu'elle découpe : est-elle active et ouverte ? Trouve-t-on les porte-paroles habituels, les militants, ou aussi les habitants « ordinaires », les anonymes ? Qui entend-on vraiment ? Plusieurs auteurs relèvent cette difficulté à mobiliser les habitants, qui pèse ensuite sur l'ensemble du dispositif, notamment dans des situations non conflictuelles (S. Paradis, in Bédart 2009). D'autres se sont penchés justement sur cette question de la motivation des populations locales à participer (Höppner et al.) : c'est de nouveau toute une méthodologie à concevoir.

Pour conclure

Entrée par les discours, prise au sérieux de la parole habitante et vigilance vis-à-vis des démarches participatives, analyse par l'argumentation et le récit, ces quelques éléments-clés dessinent ce qui me paraît pouvoir renouveler les recherches et justifier de l'intérêt à venir de la thématique paysagère. Cela n'a rien d'évident – en tous cas cela ne l'était pas pour moi il y a quelques années... Le paysage a accompagné toute la géographie du XX^e siècle, il en a été partiellement le produit, le révélateur, l'enjeu parfois ; on l'a cru évincé par la « nouvelle géographie » néo-positiviste des années 70 et 80, il s'est trouvé réhabilité, non seulement par des courants plus culturels ou « humanistes » de la géographie mais par l'ensemble des sciences sociales et par les nouveaux cadres politiques.

Le XX^e siècle s'est clos sur la Convention européenne du paysage et l'on peut craindre un « enterrement sous les fleurs » : paré de toutes les vertus, le voilà chargé à tous les niveaux de l'action publique d'introduire concertation politique, vigilance environnementale et rentabilité économique, ancrage territorial et matériau identitaire, gage d'équilibre et d'équité... bref, il devient l'outil et l'emblème du développement durable mais victime désignée de ses échecs et impasses. A trop attendre du paysage, comme moteur de ce développement durable, on le condamne à l'échec. Le risque est bien là, effet non attendu d'un texte par ailleurs fondateur. Il me semble que pour contrer autant que possible cet écueil, pour « déminer le terrain », il est indispensable de consolider la notion, en la positionnant clairement dans le champ du politique, et de mener une identification rigoureuse des outils et des méthodes susceptibles de permettre une évaluation constructive, et inventive, du rôle à venir du paysage. « Retournement stratégique » dirait Olivier Soubeyran. J'espère avoir montré au fil de ces pages que la dimension méthodologique (prise ici au sens le plus large) est non seulement indispensable : après avoir dit « d'où je parle » il n'est pas inutile de répondre au « comment ? », mais qu'elle permet au-delà de rentrer dans cette boîte noire et d'éclairer autrement les positionnements épistémologiques précédemment exposés et de proposer des pistes.

TROISIEME PARTIE

TEMPORALITES DU PAYSAGE ET DE L'ACTION



Site classé du Monal, Haute-Tarentaise, Savoie (photographie de l'auteure, 2006).

Ce questionnement, à propos du paysage et de l'action, de sa place dans le projet politique, nous ramène à la spécificité du paysage que je mettais en avant en introduction à ce travail : articuler les temporalités, mettre en perspective dans l'action présente la référence au passé, au patrimoine, à la mémoire collective, aux fondations, et la projection dans le futur. C'est ce à quoi renvoie la photographie ci-dessus, que j'utilise souvent en cours ou dans des conférences : ce hameau du Monal est un « haut lieu » de la vallée de la Haute-Tarentaise, en

Savoie, site classé, présent sur les cartes postales, les brochures, les cartes touristiques, les publicités pour le Beaufort... Il s'agit d'un balcon dominant la haute vallée de l'Isère à proximité des stations de Tignes et de Val d'Isère, il offre un point de vue parfaitement situé face au Mont Pourri, l'un des principaux sommets de la Vanoise, et sur son glacier. Les chalets d'alpage, tous rénovés, autour de la petite chapelle baroque, elle aussi restaurée par les soins du Département, sont pour la plupart habités l'été par des éleveurs qui fabriquent le Beaufort sur place. Une route relativement carrossable et de nombreux sentiers balisés conduisent à un parking à quelque distance du hameau, interdisant toute circulation à moteur. L'été il y a foule. Mais si l'on vient à la Toussaint, saison où cette photographie a été prise, il n'y a personne, les chalets sont clos, les mélèzes sont dorés, le sommet du Mont Pourri commence à être poudré de neige... Le temps s'arrête sur une forme de perfection. Si l'on s'aventure toutefois en bordure de ce balcon on découvre subitement en contrebas le barrage de Tignes, la vallée grise et encombrée à son aval, les ramifications de lignes à haute tension qui partent en tous sens, la voie express grimant vers les stations... D'ailleurs ce site est régulièrement menacé par les convoitises d'EDF qui aimerait bien profiter du vallon pour des installations hydroélectriques.

Cet exemple montre parfaitement les effets de l'évidence paysagère : la lisibilité immédiate, limpide, de ce paysage, entre balcon de moyenne altitude et haute montagne mise en scène, un lieu pourvu de tous les signes de l'ancienne occupation pastorale, ses qualités esthétiques consensuelles, indiscutées (aujourd'hui), le consensus également sur les mesures de protection dont ce site bénéficie : aucune contestation, aucun conflit, si ce n'est en cas de menace. L'évidence donc, de ce paysage et de ses valeurs.

Et pourtant, cet exemple résume à lui seul toutes les ambiguïtés de la patrimonialisation en tant que modalité d'action sur, au nom du paysage : le découpage d'un périmètre préservé, l'effort concentré de restauration et d'entretien, la valorisation touristique et l'attractivité... Mais que se passe-t-il si les alpagistes, malgré l'appellation contrôlée Beaufort qui les fait vivre, décident d'arrêter l'exploitation et l'entretien de ce site ? Ou si la surfréquentation les fait fuir ? Ou si au contraire les circuits touristiques partent vers d'autres lieux et que le Beaufort ne plaît plus, ou ne paie plus ? Ou si Edf gagne la prochaine bataille ? Ou si une avalanche détruit le hameau. Sans parler du glacier du Mont Pourri qui recule, recule à toute vitesse... Patrimonialiser, oui, mais quoi ? comment ? combien de temps ?

Si l'on élargit le zoom, les questions se bousculent, dans ce contexte de compétition ancienne entre logique de préservation du Parc naturel de la Vanoise et logique de développement

intensif des stations savoyardes qui le ceinturent, mais aussi d'oubli prolongé des populations locales : que signifie le patrimoine dans ce contexte ? Et quelle part et quel rôle donne-t-on au paysage dans ces divers projets : un patrimoine « naturel » au même rang que la flore et la faune, ou un argument publicitaire pour les stations et les promoteurs qui se pressent en dehors des sites protégés, ou une ressource à mettre en valeur?... Est-ce qu'on le « surprotège » ici pour y renoncer ailleurs ?

On le devine, ma préoccupation sera justement de déconstruire ces discours sur le paysage entre développement et protection, pour tenter de montrer en quoi le paysage abordé dans sa dimension symbolique et à travers la problématique de la médiance peut apporter un autre éclairage.

Cette partie sera centrée sur la problématique de l'action : action sur, à propos, au nom du paysage, avec comme point de départ dans ce champ immense (et pour le cadrer autant que faire se peut), l'idée que le paysage est politique parce qu'il pose la question du « vivre-ensemble », et comme fil directeur, la question des temporalités, temporalités du paysage et temporalités de l'action. Ce questionnement est profondément renouvelé, je l'ai exposé en première partie, par les cadres institutionnels qui ont été fixés, notamment par la Convention européenne du paysage. En effet, énoncer dans un texte de cette envergure que le paysage est *« partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien »*, (Préambule) implique que tout citoyen peut revendiquer cette qualité de vie, qu'il existe un « droit au paysage » de tous les jours et de chacun. En outre, les cadres légaux des politiques publiques françaises ont dorénavant inséré le paysage à tous les niveaux et dans tous les registres de l'action sur les territoires. Cette même Convention n'appelle-t-elle pas tous les pays signataires *« à intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans les autres politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage »* (Chapitre II). Vaste programme. Le paysage survivra-t-il à une si ambitieuse mission ?

En mettant en avant le terme d'action, je fais référence à l'usage que Hanna Arendt développe, qui va au-delà de l'idée d'action ou d'acteur telle que la géographie a l'habitude de l'utiliser : dans *Condition de l'Homme moderne*, l'action suppose la langage, elle ne

produit rien, elle est ce qui permet aux hommes de vivre en collectivité, elle est forcément publique et c'est cela que je retiendrai plus particulièrement : « *Dès que le rôle du langage est en jeu, le problème devient politique par définition puisque c'est le langage qui fait de l'homme un être politique* ». La réflexion sur l'action amène Arendt à insister sur la place de la mémoire, du récit, en tant que traces de cette parole, mais aussi sur l'imprévisibilité, l'incertitude qui caractérise l'action, parce que résultat de l'interaction des langages ; toutes notions clés que nous retrouverons au fil de cette partie. Définir le paysage à partir d'un acte de parole, une parole qui porte sur l'espace public, au sens également d'Arendt, et qui sort avec obstination de la sphère privée pour remettre le paysage sur la scène politique ; ce cadre conceptuel nous sera précieux. Bernard Debarbieux a proposé une lecture des conceptions successives du paysage dans l'histoire de la modernité à travers les trois notions d'Arendt, le travail, l'oeuvre et l'action : si le paysage selon lui est de moins en moins le produit d'un travail, les sociétés actuelles le consacrent comme oeuvre : oeuvre des paysagistes mais aussi des agriculteurs considérés comme « jardiniers de la nature », oeuvres figées aussi dans les processus de patrimonialisation. Il propose de voir dans la multiplication des projets de paysage « une illustration du paysage-comme-action » visant « la construction d'un commun » (2007, p. 112) ; c'est cette dernière proposition que je retiendrai ici.

Mon point de départ sera donc, après en avoir précisé les modes de collecte dans la partie précédente, l'exploration de ce que « les gens » disent quand ils parlent de paysage, à quel propos, dans quelle visée, ils en appellent au paysage. Et en regard, comment ce paysage circule dans le débat public, comment l'action politique y répond ou non, quel statut elle lui donne dans les divers moments de l'action, en fait ou non un enjeu de participation ? Comme je l'ai indiqué en introduction, je concentrerai l'analyse sur la question des enjeux du débat, de la mobilisation de la thématique paysagère, et non sur l'intervention pratique, sur le projet paysager, ce qui nécessiterait des matériaux, des outils, des méthodes autres que ceux que j'ai proposés ici.

Dans un premier temps je chercherai à identifier le paysage dans cette action locale, dans le territoire du quotidien en confrontant une interrogation sur la nature et les modalités de la demande sociale et les réponses qu'offrent aujourd'hui le cadre légal et les démarches de développement. Dans un second temps et face à l'insatisfaction que laisse cette première étape, je me centrerai sur ce regard transcrit dans l'action, c'est-à-dire la question des valeurs mobilisées au nom, à propos, à l'occasion du paysage.

PREMIER CHAPITRE : **LE PAYSAGE DANS LES TERRITOIRES DU QUOTIDIEN**



Éoliennes dans l'Hérault, site Internet.

I. UNE QUESTION SANS FINS NI CONTOURS: LA DEMANDE SOCIALE

C'est en effet un préalable à toute réflexion sur l'action publique et qui s'est révélée au fil des enquêtes plus complexe qu'il n'y paraît eu premier abord : celle-ci répond-elle à des injonctions de l'État, ou d'échelons supérieurs, ou se manifeste-t-elle davantage comme une réponse à une attente ? Dans le cas du paysage on se situe généralement dans un entre-deux qui laisse l'essentiel de l'initiative à l'échelon local. Toutefois, même si de nombreux auteurs

se retrouvent sur un même constat, celui d'une demande sociale de paysage diffuse mais omniprésente et pressante, celle-ci reste délicate à identifier et formaliser.

1. « Empaysagement » des sociétés du XXI^e siècle

Pierre Donnadiou, paysagiste, à l'écoute donc de cette demande formalisée de la part de particuliers mais surtout d'institutions, de collectivités, évoque la « société paysagiste » pour résumer cette évolution actuelle de la société qui cherche selon lui à reconstruire le monde à travers le paysage : « *Non seulement elle fabrique les aménités attendues du cadre de vie, mais elle cherche à diffuser ses propres valeurs dans le cadre d'un projet commun de meilleur habitat. En même temps qu'elle produit volontairement son territoire, de manière citoyenne, elle se produit elle-même à la recherche du lien social perdu* » (2002, p. 140). Il prône pour cela d'une conception de l'action du paysagiste qui doit « *métamorphoser le territoire et le rapport social à celui-ci* » (2002, p. 45).

Dans une visée plus générale, Bernard Debarbieux propose le terme d'« empaysagement » pour désigner cette demande : « *Cette demande est considérable (...). Le terme a envahi le débat public et la chose est devenue objet de politiques publiques nombreuses. Le paysagisme comme pratique professionnelle est devenu une composante importante de l'urbanisme et de l'aménagement rural en Europe notamment. Quant à la consommation paysagère, elle est, et ce depuis longtemps, une des motivations principales des pratiques touristiques* » (B. Debarbieux 2007, p. 108). L'« empaysagement des consciences » désigne ici « *un tournant dans la façon qu'ont les sociétés contemporaines de se penser elles-mêmes et de penser leur inscription matérielle par l'entremise de la représentation et de l'action paysagère* », ce qui débouche sur la question du projet politique, pour lequel il s'inspire des écrits de Hanna Arendt sur l'action et le commun.

Yves Luginbühl (2000) aborde quant à lui la demande sociale de manière plus quantitative à partir de résultats d'enquêtes sur les attentes de la population française en termes d'environnement, en marge de la préparation de la Convention européenne pour le paysage. Le thème est donc très large, le paysage se trouve confronté là à des attentes liées au cadre de vie, aux qualités environnementales, qui débordent largement le paysage proprement dit. Ce que je retiendrai notamment ici c'est une position plus méthodologique d'Y. Luginbühl qui met en garde vis-à-vis d'une acception trop large de l'idée de demande sociale, et pointe avec raison le flou notionnel. « *Rien ne peut être considéré comme définitif dans la connaissance*

de la demande sociale, envisagée dans une première approximation comme l'intérêt que les populations portent à ces questions » (2001, p. 1). Autant il est facile de repérer une attente, un goût, des préférences, se manifestant notamment dans la « consommation » de paysage, autant l'idée de demande doit être restreinte à une mobilisation explicite, voire militante des usagers. Les travaux trop souvent « raisonnent en effet soit en termes de préférences, soit de perceptions, soit de représentations, soit d'attentes » ; Y. Luginbühl propose de réserver le terme de demande à « une attitude active des citoyens et à leur volonté de participer aux décisions publiques » (op. cit., p. 2), proposition à laquelle j'adhère volontiers. Cela l'amène à montrer que cette demande dépasse largement une attente de cadre de vie agréable mais qu'elle vise à « faire de ce concept [le paysage] une des facettes d'un projet de société qui dépasse l'unique dimension esthétique », un projet qui mobilise « autant des valeurs immatérielles que matérielles » (op. cit., p. 15), rejoignant en cela nos deux précédents auteurs.

Si ces auteurs cités ici auscultent la société française, cette tendance peut sans doute être élargie aux sociétés occidentales ; de nombreux travaux suisses se sont intéressés récemment aux préférences paysagères, aux pratiques et aux débats autour du paysage ⁴⁸. La Belgique qui a récemment ratifié la Convention européenne cherche à se doter d'outils d'aménagement et de sensibilisation spécifiquement dédiés au paysage ⁴⁹. Les pays scandinaves, qui ont mené depuis longtemps des politiques de protection de l'environnement, s'intéressent de plus en plus aux démarches de gestion des paysages, là aussi dans le cadre de la Convention. Le Canada également se penche sur cette question pour identifier une demande « émergente et plurielle » mais encore peu prise en compte par les institutions (Montpetit et al., 2002, Bédard, 2006).

Demande, désir, préférence, attente, revendication... pourquoi ne parle-t-on jamais de besoin de paysage ? Si le paysage rentre dorénavant dans le domaine des prescriptions légales, si l'on parle de droit au paysage, il n'est pas pour autant considéré comme un besoin par les aménageurs, il est même volontiers conçu comme un luxe. De la même façon, on peine à choisir un terme pour désigner « les gens » dans leur relation au paysage : « consommateur » ? L'expression n'est pas rare, mais la connotation consumériste dérange, faisant du paysage un bien de consommation ; au sens strict, la consommation implique la destruction.

⁴⁸ Je pense notamment aux travaux suscités par le vaste programme national de recherche « PNR 48 » déjà cité qui, sur une période de quatre ans a mobilisé un grand nombre d'équipes autour du thème « paysage et habitat ».

⁴⁹ Voir les textes en ligne du colloque de l'ASRDLF à Rimouski en août 2008, notamment Godard et Dekoninck.

« Spectateur »? Le terme est restrictif, cantonnant le paysage dans le domaine de la contemplation, il l'extrait du quotidien. « Acteur » ? Je me suis attardée sur ce terme clé, mais il ne me semble pas pouvoir englober toutes les situations où le paysage est présent ; il est précieux pour analyser des situations où le paysage est mobilisé et mis sur la scène publique, mais l'habitant qui regarde par la fenêtre le matin peut difficilement être désigné comme acteur (ou comme agent pour reprendre les termes de M. Lussault) engagé dans une situation. J'ai préféré quant à moi me rabattre sur le terme peu satisfaisant d'« usager », pour sa neutralité, son caractère extensif. Cette incertitude sur les termes, le besoin que ressentent les chercheurs de se forger des expressions adéquates pour analyser la place du paysage dans l'action publique, cela confirme son caractère singulier et insaisissable, toujours « excentrique ».

Je faisais référence en introduction à l'ambivalence des discours des usagers sur le paysage, ambivalence qui amène aussi à aborder avec prudence la question de la demande sociale. En effet, au-delà d'une attente diffuse et globale de qualité à la fois esthétique et environnementale, qui en effet ne fait pas grand doute, comment identifier précisément les contours de cette demande, son poids relatif vis-à-vis d'autres exigences notamment en termes de sécurité, de coût, de mobilités. A l'échelle des situations locales, des arbitrages individuels, des conflits ponctuels, les attentes paysagères ne pèsent pas toujours d'un grand poids et la demande se dilue brutalement devant d'autres enjeux. Combien d'élus en ont fait les frais au moment des élections municipales ! De la même manière, comment identifier précisément la part des paysages dans les choix de destination des touristes ? Sans rentrer dans le détail d'une question qui nécessiterait des enquêtes de grande envergure⁵⁰, on constate l'évolution des modalités de choix des vacanciers, laissant tomber par exemple au dernier moment la station alpine pour cause de météo défavorable au profit d'une île tropicale du même prix. On remarque encore quotidiennement la méconnaissance des vacanciers quant à leur destination précise, peinant à se situer sur une carte des Alpes, ignorant tout du milieu qui les environne ; nombre d'observateurs ont insisté sur la déterritorialisation des stations qui vendent un paysage type, interchangeable, du moment qu'il y a de la neige, des sapins et des chalets. Qu'est ce que le touriste a choisi sur Internet : le « site » ? l'hôtel ? la surface du domaine skiable ? une offre d'animation ? le prix ? Qu'est-ce qu'on lui a proposé pour faire son choix,

⁵⁰ Je renvoie ici aux travaux du MIT.

si ce n'est des paysages stéréotypés ? L'offre on le répète se banalise, se standardise, comment la demande de paysage peut-elle être extraite de cela et qualifiée?

Il y a ainsi une temporalité de l'expression de la demande sociale qui varie dans ses contenus et dans ses canaux ; on peut la suivre sur le temps long de l'évolution des sociétés occidentales, ou les temps raccourcis de la mode et de la fluidité des pratiques, dans ses variations saisonnières, mais aussi dans ses bifurcations ou ses temporalités parallèles. Ainsi les spécialistes du tourisme se penchent aujourd'hui sur l'évolution de la demande qui se transforme profondément, tant dans ses pratiques que dans ses attentes et ses choix de destinations, un « post-tourisme » qui demande à analyser « *de nouveaux espaces, de nouveaux publics, de nouveaux temps, de nouveaux sens et de nouveaux modes d'intelligence culturelle et territoriale du tourisme* » (Bourdeau, 2009).

Pour essayer de traquer cette demande, cette attente, ce besoin, point de départ à toute réflexion sur l'action, je procéderai en quatre étapes, depuis les situations où, de manière parfois imprévisible, le paysage s'efface devant d'autres préoccupations, d'autres enjeux, d'autres formes de relation au territoire, jusqu'aux situations où la demande s'exprime explicitement et peut être aussi suscitée, déroulée, partagée et peut devenir le point de départ à un projet.

2. L'effacement du paysage

Je ferai le choix ici de commencer en abordant le paysage par les situations où il s'efface, car ce sont des situations que j'ai rencontrées très fréquemment dans des enquêtes qui, j'ai eu l'occasion de l'expliquer, n'avaient souvent pas le paysage comme thème affiché. Je l'évoquais en seconde partie à propos des entretiens. Le contraste avec les enquêtes menées dans le cadre de ma thèse ou dans des travaux du même type que j'ai eu l'occasion de lire interpelle (je pense notamment à la thèse d'Eva Bigando, (2006) qui a collecté un matériau extrêmement riche sur le paysage ordinaire à partir d'entretiens). Quand le thème du paysage est annoncé aux enquêtés, ceux qui acceptent de répondre, se livrent à cet exercice difficile de verbalisation de leurs sentiments et jugements. Quand il est absent de toute annonce et

consigne, le paysage peut très bien être totalement effacé. J'ai montré en seconde partie les détours fréquents du discours ; je m'intéresserai ici à son contournement.

Je m'attarderai sur la question du choix résidentiel, déjà largement évoqué dans le chapitre précédent, parce que les différents niveaux de mobilisation de la question paysagère me sont apparus particulièrement riches et surprenants. Ces expériences ont été pour moi extrêmement utiles et fructueuses au-delà de l'aspect un peu anecdotique qu'elles peuvent présenter. Mais c'est souvent à partir de situations banales, de petits faits, que l'on est amené à remettre le travail sur le métier, découvrir de nouvelles pistes.

Ce thème permet en particulier de revenir sur les paradoxes de l'évidence paysagère : bien sûr que tout le monde apprécie un « beau paysage »... Que chacun se félicitera d'avoir une « belle vue » sur les montagnes depuis son appartement grenoblois. On sait bien que dans la vallée du Grésivaudan le versant qui bénéficie à la fois de la vue sur la Chaîne de Belledonne et du soleil concentre les « banlieues chics » et son opposé en ubac est un ancien couloir industriel. Mais l'une des plus belles vues sur cette même Chaîne de Belledonne, peut être contemplée depuis les tours du quartier Villeneuve, « cité ghettoïsée » de la banlieue grenobloise qui concentre chômage et précarité...

J'ai exploré dans le cadre de ma thèse le massif du Vercors, massif gagné à cette époque mais plus largement aujourd'hui par la périurbanisation depuis les marges de l'agglomération grenobloise ; un récent programme m'a conduit vers un massif voisin et très comparable, celui de la Chartreuse, intéressant néanmoins par l'intensité encore accrue des enjeux, de la pression urbaine et des conflits d'usage. Enfin un autre programme m'a amenée également à explorer le sud de l'Ardèche, secteur intéressant car les conditions sont très différentes : l'enjeu n'est pas là l'étalement urbain ou la pression foncière mais le vieillissement, plus vraiment la désertification mais la prolifération des résidences secondaires et la faiblesse de l'activité agricole. D'autres opportunités de recherche m'ont également entraînée vers les deux Savoie, où la pression, intense, est touristique avant tout.

C'est au fil dans ces terrains divers, que le constat que j'évoquais en deuxième partie à propos des entretiens s'est renouvelé, et cela quels que soient le lieu, les interlocuteurs, les modalités d'enquête. L'absence de référence au paysage, aux qualités sensibles du lieu, lorsqu'il s'agit de raconter les modalités de recherche, de choix et d'installation dans une résidence est frappante parce que systématique. On retrouve ce contraste entre une demande diffuse de qualité environnementale qui est exprimée dans toutes les grandes enquêtes d'opinion

(Gueymard, 2006) et ce que livre l'analyse détaillée des arbitrages lors du choix résidentiel. Les critères de recherche préalables et les critères d'arbitrage au moment de l'achat, sont bien sûr le prix, et au-delà des critères de configuration du logement, de proximité avec les équipements et les services, autrement dit des éléments pragmatiques⁵¹.

J'illustrerai cette idée en évoquant un couple de retraités aisés venu s'installer dans la maison de leur rêve non loin d'Aubenas, pour y couler des jours heureux :

« Nos critères de recherche étaient simples mais précis. Premièrement pas d'étage. Deuxièmement pas de piscine. Troisièmement pas de cheminée. Quatrièmement pas de travaux ou le moins de travaux possible à faire (...) La seule chose que j'ai fait quand je suis arrivé dans cette maison c'est une ligne téléphonique et une pièce qui nous sert de bureau.

Enquêteur : Vous n'avez donc rien rajouté ?

Enquêté : Non, le portail est électrique, les volets aussi. »

Le seul élément dans l'ensemble de ces enquêtes, ayant trait au « site » à défaut d'évoquer explicitement le paysage, est le calme, puisque dans tous les cas étudiés il s'agissait de secteurs non-urbains. Dans leur présentation de cette opération déterminante de la vie des individus, de leur parcours familial, la demande de paysage ne s'exprime donc pas. N'en déduisons pas pour autant l'absence totale de toute dimension paysagère, nous n'en savons rien ; ce qui apparaît c'est son absence dans cette démarche de justification *a posteriori* que constitue la réponse à un entretien de ce type.

Ces remarques amènent à considérer avec prudence une autre source parfois utilisée pour justifier l'importance du paysage dans les choix résidentiels : les agences immobilières et leurs arguments de vente. Quand des éléments paysagers sont mis en avant (« jolie vue », « vue imprenable », « abords agréables »...) et que la vue en question et l'élévation en étages motivent l'augmentation du prix au mètre carré, il me semble que ces éléments sont avant tout des arguments de justification du prix dans une situation tendue de marché réglé par l'offre et la demande. Dans un secteur de pression foncière forte (la Chartreuse) l'argument paysager sert surtout au vendeur qui fait monter les prix, les acquéreurs, forcément aisés, acceptent cet argument qui fait consensus, même s'il ne les a pas motivés dans leur choix ; c'est une plus value dont ils se serviront aussi en cas de revente. Dans des secteurs de faible pression (en

⁵¹ Dans le cas des entretiens dont il est question ici, le paysage n'était pas évoqué dans l'introduction ; celle-ci proposait de raconter, sur le mode du récit donc, la recherche et le choix de la résidence. Ces entretiens se sont déroulés en milieu rural ou périurbain, donc le critère déterminant en ville de l'« image du quartier » est ici très atténué.

Ardèche), le paysage est un supplément d'âme que l'on met sur l'affichette, mais il est bien entendu que l'acquéreur soit n'a pas l'intention soit n'a pas les moyens d'accepter un prix démesurément accru au nom du paysage.

Les géographes spécialistes du marché immobilier et foncier ont l'habitude de dire que « chaque transaction est unique » (J. Comby, S. Duvillard). C'est en effet ce que ces études m'ont confirmé : il est aussi difficile de tirer des généralités sur le mode de choix et d'acquisition des biens immobiliers que de dégager des constantes en termes de demande de paysage ou même de prise en compte. Les choix sont ancrés chacun dans une histoire familiale, des arbitrages complexes, où la contrainte professionnelle, financière, familiale, se mélange étroitement aux rêves, aux projets, aux inspirations de l'individu « dialogique » que nous interrogeons. Les effets de la distinction, au sens de Bourdieu, sont souvent clairement lisibles, mais ne suffisent pas à expliquer les choix individuels ou collectifs.

Si l'on reconsidère donc la conception du paysage qui sous-tend tout ce propos, on en mesure aussi la complexité : j'ai proposé l'idée que le paysage est la dimension sensible, esthétique et affective de la relation au territoire, on voit qu'il n'est pas pour autant une constante, présente en toute occasion et aisément repérable. Dans des contextes aussi essentiels dans la vie des individus que le choix d'une résidence, qui peut être vécu comme le choix d'une vie, le démarrage d'un projet, cette dimension s'éclipse au profit d'autres.

Ceci ne conduit pas toutefois à en déduire de nouveau la mort du paysage, bien au contraire ! Le paysage est là mais autrement.

3. Le paysage en creux dans le discours sur l'attachement

Il réapparaît en effet non pas dans une autre situation mais dans un autre registre. Encore une fois le paysage est relation, produit par un discours, produit d'interactions langagières. S'il n'intervient pas dans le récit de choix, de l'installation, le paysage reste « à portée de la main » et nos interlocuteurs le posent dans le débat pour dire autre chose que « j'ai décidé d'habiter cette maison ».

L'expression du paysage se déploie donc avant tout autour de la dimension affective de la relation au territoire, déclinant les thèmes de l'attachement, de la relation particulière que l'interlocuteur construit avec tantôt un lieu précis, un « coin », tantôt un territoire de plus vaste extension, tantôt un ensemble de caractères qu'il met en avant. Une forme de ruralité en

Chartreuse, des ambiances méditerranéennes en Ardèche, une moyenne montagne par opposition à la ville dans le Vercors.

Le discours sur l'attachement met volontiers en avant la mémoire familiale, les souvenirs d'enfance, qui sont parfois amenés comme principale justification d'un choix de région. C'est particulièrement sensible dans le cas de l'Ardèche qui mêle un fort sentiment d'appartenance à l'échelle du département (ou au moins d'un territoire exprimé à travers le nom du département), et une histoire localement marquée par l'émigration : aujourd'hui beaucoup de descendants d'ardéchois reviennent au pays, pour leur retraite mais aussi pour y redémarrer une vie active.

Un actif qui vient de s'installer : *« On a habité dans le Pas de Calais mais pour autant on venait toujours là où la famille se trouve c'est-à-dire là où sont les cousins éloignés, donc c'est un coin qui est vraiment très cher à mon cœur. »*

Et celui qui n'a jamais pu partir très longtemps : *« Je suis parti travailler à Lyon pendant trois ans, je suis revenu et je me suis rendu compte que c'était là que j'étais bien. (...) J'ai vécu à Montélimar aussi pour le travail mais force est de constater que c'est ici que je me sens bien. Je préfère faire de la route tous les jours pour aller au travail. Et quand je ne travaille pas je peux profiter de l'endroit où j'habite. »*

L'histoire peut aussi ne pas être ardéchoise mais s'y ancrer ; ainsi un « Pied-noir », né en Algérie mais arrivé à l'âge de deux ans en Ardèche, explique tout son parcours par sa volonté de rester en Ardèche et conclut ainsi : *« On a quitté l'Algérie, on ne quittera pas l'Ardèche ».*

J'utilise à dessein le terme d'attachement, qui - au-delà de la métaphore du lien, du nœud, de l'attache, qui fait suite à la métaphore de la prise - permet d'englober à la fois la thématique des racines et celle de la construction d'un lien avec un territoire d'adoption. Même s'il n'est parfois présent que par des formules qui peuvent paraître banales, convenues, le paysage est bien là. Il se dessine ainsi en creux, parfois remplacé par un geste muet de l'enquêté vers la fenêtre. Il intervient notamment pour justifier le choix de rester dans son « coin » une fois qu'on l'a (re)trouvé, à travers des expressions du bien être.

En conclusion d'une autre enquête menée sur un nombre important d'habitants de la Chartreuse sur leur choix de résidence (enquête postale à partir d'un questionnaire donc beaucoup moins riche que les enquêtes par entretiens), nous avons conclu par ce résumé : *« On vient en Chartreuse pour la maison, on y reste pour le paysage ».*

La facilité, comparativement, avec laquelle les interlocuteurs parlent de leur attachement, de leur histoire personnelle, de leurs sentiments qui peuvent être parfois très intimes, prendre la forme d'un long récit, contraste avec la difficulté à construire un discours sur le sensible et constitue une spécificité de ce type d'entretiens, qui bien des fois m'a laissée perplexe quant à la légitimité de mes interprétations en termes de paysage.

Il ne me semble pas pour autant qu'il faille en déduire une méconnaissance du paysage, ou une absence ou une incapacité à voir, comme chez l'agriculteur de Cueco, devenu une figure de la littérature sur le paysage, pour qui il n'y pas de paysage, il y a son pays. J'ai relevé en première partie en quoi cette position, qu'A. Roger a reprise en la radicalisant, me paraissait induire de conséquences discutables pour l'ensemble de sa conception du paysage. En outre, dans le cadre de mes divers travaux de terrain, je n'ai pas rencontré un discours amenant à ce type d'interprétation. Mes expériences m'ont donné à voir au contraire une immense diversité de mots, de pratiques, de projections individuelles. Ainsi, quand le registre esthétique est mobilisé, chaque habitant pour un même lieu a sa propre conception du beau paysage qu'il souhaite avoir sous ses fenêtres : certains (en restant dans le cas des moyennes montagnes) se félicitent de voir un sommet précis, d'autres sont attachés à la vue sur la perspective d'une vallée bien exposée au soleil couchant, d'autres encore apprécient la vue sur le village, ou au contraire un environnement plus fermé et boisé, etc...

4. L'expression du paysage dans les situations de conflit

Ce qui m'amène, de manière rétroactive, à justifier la présence en creux du paysage dans ces discours sur le territoire et l'attachement ce sont les situations de conflit ou au moins de débat local où s'exprime de manière plus directe, explicite, la place du paysage dans sa dimension sensible et esthétique, et qui donne sens à la relation affective. L'analyse des controverses a maintenant une place assurée dans la géographie qui s'est largement inspirée des travaux en sciences politiques, notamment autour des controverses environnementales⁵². Les travaux de Callon et Barthes, de Thevenot, ou de Lascoumes notamment ont fourni des grilles d'analyse tout à fait pertinentes. Ils ont montré comment ces situations amenant les acteurs à s'exprimer,

⁵² La liste serait longue, tant cette thématique se diffuse ; je citerai les travaux fondateurs de M. Calon (2001), de Thévenot (2004) ou de Lascoumes (1998), pour les cadres d'analyse, j'ai cité plusieurs fois D. Trom pour les controverses paysagères ou patrimoniales, on peut rajouter H. Davaudeau (2008) ou E. Valette (2005) à propos du paysage, J. Lolive (1997) et A. Tricot à propos des controverses environnementales, ou encore les travaux de Lussault (1998), Mélé (2004, 2008), ou T. Kirat et A. Torre (2008) sur les controverses territoriales.

mettent en lumière les enjeux, dessinent les alliances qui peuvent rester latentes ou implicites en temps de calme, focalisent la discussion sur des enjeux, contribuent à identifier un périmètre spatial, temporel et thématique.

Paysage alerte, paysage déclencheur

Le rôle du paysage dans ce cas est double, entre matériel et symbolique. Dans sa dimension matérielle il sert d'alerte, de déclencheur : quand une composante du paysage est dégradée (une espèce végétale menacée, un vieille ferme détruite), ou une portion du territoire (une berge qui s'enfriche, une perspective qui est bouchée) ou quand un élément perturbateur est ajouté (un pylône, un lotissement, un panneau publicitaire...), cet élément permet de sonner l'alerte précisément par sa dimension sensible : des processus à l'œuvre se matérialisent, peuvent être partagés par tous, on peut photographier l'intrus, se déplacer ensemble sur place et constater. Là les éléments sensibles sont discutés, débattus en public : le maire n'aurait pas dû accepter telle construction, le voisin exagère avec son mur ou avec ses bêtes qui salissent, et EDF qui débarque avec ses pylônes (ou ses éoliennes, ou Telecom avec ses antennes pour téléphones portables)... Cette modalité particulière des rassemblements me semble être un aspect tout à fait spécifique des controverses paysagères : on manifeste *in situ*, pas en ville, pas sur les itinéraires rituels et autorisés des grandes artères urbaines mais sur la crête où doivent être installées les éoliennes, sur le tracé du futur TGV. Internet et les réseaux sociaux facilitent ces déplacements, impliquant souvent marche à pied et pic-nic. Cette tendance s'observe dans le cadre de controverses environnementales : que l'on songe aux rassemblements annuels sur les lieux de passage de palombes, annonciateurs de migrations et aussi de contact frontal entre chasseurs et militants. Quand l'enjeu est paysager, il s'agit d'aller regarder ensemble, quitte à se retrouver une poignée de convaincus.

La dynamique symbolique de la parole paysagère embrasse l'ensemble du territoire. J'ai évoqué déjà l'importance de la métonymie dans la construction et la diffusion du discours sur le paysage. Bien des travaux sur les controverses environnementales ont souligné cette propriété du discours de glisser de la partie à la totalité, de la composante à la figure pour reprendre les expressions proposées et de la figure à l'ensemble du territoire, dans ses dimensions lui aussi tant matérielles que symboliques. La controverse peut alors prendre des dimensions sans commune mesure avec l'élément déclencheur.

La capacité mobilisatrice du paysage se manifeste alors, et c'est là me semble-t-il que l'on mesure à la fois ce qui nourrit la demande de paysage et les interactions entre le sensible et l'affectif dans cette relation paysagère : le sens circule et se construit conjointement. Ainsi depuis un site ressenti comme menacé, la mobilisation s'étend parfois de manière très spécifique en fonction des perspectives et des effets d'horizon propres au paysage : certains lieux d'où l'on ne voit pas l'objet du conflit, restent en dehors, d'autres beaucoup plus éloignés mais dans le champ de vision se joignent⁵³.

La question est ensuite de comprendre si le paysage peut servir aussi la résolution du conflit, ou la régulation entre acteurs, ou si au contraire les données restent en place, sources de nouveau conflit potentiel.

Ces situations de controverses renvoient à la problématique de la place, du rôle que peut occuper l'esthétique dans l'aménagement, ou au minimum dans la gestion du territoire. Sommes-nous sortis d'une période (ou peut être n'y avons-nous jamais été sans l'admettre) où les problèmes sont traduits sous forme technique et la réponse est attendue et formulée en termes techniques ? Il y a dans ces situations une revendication d'esthétique lors de l'émergence du « problème » mais aussi dans la réponse attendue. C'est une piste notamment explorée par J. Lolive et N. Blanc qui revendiquent quant à eux une nécessité esthétique : « *Lorsque l'environnement est disjoint de l'esthétique, il devient inintelligible.(...)La saisie esthétique contribue à l'habitabilité du monde* » (Lolive, Blanc, 2007). Sans aller jusqu'à cette affirmation, la relation entre besoin esthétique et habitabilité est à analyser de près.

O. Labussière (2007) a étudié ces interrelations dans le cadre de conflits liés à l'installation de lignes à haute tension et d'éoliennes. Il montre notamment comment cette exigence esthétique s'est modifiée depuis les années 1960 : durant les « trente glorieuses » on glorifie dans les aménagements et dans le paysage les symboles du progrès technique : les lignes à haut tension traversant le ciel au rythme des pylônes majestueux ne soulèvent pas grande opposition. Il reproduit notamment une affiche de la campagne électorale de F. Mitterrand en 1965, où le candidat « pour une France moderne » pose devant un pylône de ligne à haute tension avec en arrière plan de vastes champs labourés symboles de l'agriculture intensive et des cheminées fumantes à l'horizon. J'ai remarqué aussi à de nombreuses reprises la présence de paysages traversés de lignes à haute tension dans le cinéma des années 50 et 60 ; on retrouve également

⁵³ C'est pourquoi la notion de proximité telle qu'elle est proposée par A. Torre, me paraît mieux convenir aux controverses environnementales qu'aux controverses proprement paysagères. A moins d'en profiter pour confronter des logiques globales du développement durable et des logiques locales en effet fondées sur la proximité, tel que le propose D. Gueorguieva-Faye (2006).

ce goût pour les grands équipements dans la publicité pour les sports d'hivers de ces mêmes années, témoignage d'un imaginaire prométhéen de la montagne (Bozonnet, 1992).

J'ai eu l'occasion de comparer des séries de couvertures de manuels scolaires, source précieuse pour sentir des tendances d'une époque, et les années 1960 et 1970 voient ainsi la multiplication des photographies de barrages hydroélectriques : technique française, indépendance énergétique, maîtrise de la nature, esthétique du rempart dominant la gorge, tout y est ⁵⁴. Selon O. Labussière, ce n'est que depuis les années 1990 qu'EDF se soucie de revoir la ligne esthétique de ses pylônes, de mettre en place des démarches de concertation sur le tracé et de travailler à leur « intégration dans le paysage ».

Un exemple emblématique : les éoliennes

Les controverses à propos des éoliennes me semblent particulièrement intéressantes pour la période actuelle en ce qu'elles illustrent un type de conflits qui annonce à mon sens la teneur de bien des situations à venir, où distinguer « les bons et les méchants » entre « écologistes et aménageurs » devient délicat, si tant est que cela l'aie jamais été : tout le monde se bat au nom du même drapeau, l'environnement et la durabilité.

La multiplication des éoliennes ou, de plus en plus souvent, des parcs à éoliennes est à l'origine de controverses qui scindent les positions selon des logiques inédites et tout à fait intéressantes pour notre propos. Les « pro » regroupent (outre les entreprises installatrices et exploitantes) à la fois des élus locaux qui en tirent des subsides, certains propriétaires, notamment agriculteurs, qui touchent le prix de location de la petite parcelle, EDF et des défenseurs des énergies renouvelables, voire des anti-EDF. Les « anti » sont soudés, quant à eux, par la dénonciation de l'inefficacité, du coût, mais surtout par la défense de l'environnement à travers notamment le paysage. Les positionnements traditionnels des associations de protection de l'environnement sont ici reconsidérés⁵⁵. Chacun défend des positions contraires, au nom d'une même exigence de protection; ce qui est intéressant ici c'est la mobilisation des arguments exclusivement esthétiques, puisque la seule thématique de

⁵⁴ Les années suivantes sont plus européennes et encore plus technologiques avec une préférence marquée pour la fusée Ariane.

⁵⁵ Ainsi dans un conflit autour de l'installation d'éoliennes sur la crête du Senepy, non loin de Grenoble, les grandes associations locales de protection de la nature (FRAPNA notamment) ont tardé à prendre position, d'autant plus que les installations de ce type sont rares dans les Alpes du Nord, et leur discours est resté très indécis. La Suisse commence à s'intéresser à ce type d'installations, notamment sur les crêtes du Jura, et une des principales associations de protection de l'environnement « Pro Natura » a également un discours assez hésitant, tentant de rester dans une position intermédiaire.

l'environnement ne suffit plus, et que la discussion sur l'efficacité économique est ardue. Les éoliennes sont affreuses, elles gâchent le paysage, disent les « anti » et cela suffit à les combattre au nom de l'esthétique, du patrimoine et de la nature : au nom du beau et au nom du bien⁵⁶. Du coup les « pro », forts de leur arguments économiques et environnementaux, défenseurs du durable et du bien, se risquent aussi sur le terrain de l'esthétique et défendent leur position avec des arguments relevant du sensible, du beau: les éoliennes sont élégantes et élancées, elles introduisent des composantes de verticalité dans des paysages souvent (trop) plats, elles remplacent avantageusement les anciennes verticalités, châteaux d'eau et pylônes électriques, elles sont les emblèmes de notre nouvelle modernité : non polluantes et durables. Et en plus peuvent-ils rajouter, jouant toujours sur la durabilité, elles ne sont pas irréversibles, une éolienne est facilement démontée.

Cet exemple est révélateur, me semble-t-il, de la tournure que peut prendre aujourd'hui la controverse paysagère. Les critères d'installation sont en effet très précis selon la fréquence et l'orientation du vent -difficiles à discuter-, la limitation des turbulences ainsi que les équipements à proximité : impossible de les « intégrer au paysage » (c'est-à-dire de les cacher) selon la formule consacrée : offertes au vent, elles sont forcément offertes à la vue, ostensibles, provocantes. Elles sont d'une absence totale de diversité, pas de variante bretonne ou languedocienne, partout dans le monde la même forme, seule la hauteur varie, au mieux peut-on changer la couleur. Forcément a-territoriales, les éoliennes viennent s'imposer dans un paysage, bien commun local, pour défendre la planète, bien commun global. Comment s'articulent les arguments du beau partagé avec une recherche du bien collectif ?

Les comparaisons internationales sont ici fructueuses ; ainsi un grand projet de plusieurs parcs à éoliennes est en cours sur la côte de la Gaspésie au Québec et provoque des oppositions acharnées, notamment des opérateurs touristiques (voir les travaux de M.J. Fortin et A.S. Devanne). Ce projet s'intègre en outre dans une politique globale de développement régional cherchant à faire de la Gaspésie un pôle dans l'industrie de l'éolien. Si les configurations d'acteurs sont assez comparables, si les arguments esthétiques se retrouvent de part et d'autre de l'Atlantique, le cadre institutionnel et les enjeux nationaux sont différents, amenant des développements spécifiques : ainsi, coté français, la loi est omniprésente, évoluant rapidement au fil des pressions (une loi a été votée en 2006 pour réglementer les installations, elle est déjà

⁵⁶ Les associations antiéoliennes, regroupées dans une fédération active, « Vent de colère » sont très proches des associations de protection du patrimoine, notamment architectural et historique.

malmenée par le lobby anti-éolien qui veut réduire les possibilités de revente d'électricité d'origine éolienne et les révisions se succèdent) et la place de l'éolien est confrontée au poids du nucléaire. Coté québécois, les procédures sont peu encadrées, marquées par le manque de publicité, les démarches participatives sont escamotées ; ici le puissant lobby est celui de l'hydroélectricité. Du coup, le conflit se déplace vers l'enjeu de représentation : comment les populations locales sont-elles reconnues, entendues, prises en compte par les grands lobbies de l'électricité ? (M.J. Fortin, 2010).

Il ne faudrait pas conclure de cela que la demande sociale ne s'exprime que dans des situations de conflit ; celles-ci ouvrant un moment et un espace de mise en débat, contribuent à mobiliser des acteurs, des thèmes, des arguments et à construire un discours collectif, pluriel sur le paysage ou à propos du paysage⁵⁷. Elles offrent aussi des situations d'observation pour le chercheur, qui a du coup tendance à les privilégier et indirectement à leur donner un poids peut être excessif.

5. Autre situation de mise en mots du paysage, le parc de la Vanoise

Pour illustrer cette idée de situation de mise en débat, je voudrais revenir sur l'exemple d'une démarche évoquée en seconde partie, l'expérience menée par le Parc naturel national de la Vanoise, à propos de l'utilisation de l'image et plus particulièrement la représentation photographique de paysage, pour donner prise au débat, et déboucher, parfois, sur un projet de territoire.

Ces démarches exploitent deux ressorts : d'une part la capacité mobilisatrice du paysage dont il a déjà été question, puisqu'il s'agit de proposer des photos du paysage local, du quotidien des acteurs ; d'autre part la dimension visuelle de la photographie qui aide à libérer la parole, donne du matériau aux discussions, suscite réactions et prises de positions. L'objectif de ces démarches est de susciter une discussion collective, donc confronter des idées sur le paysage et en dégager des pistes pour un projet collectif.

Le Parc de la Vanoise a donc consacré ces trois dernières années à la rédaction de sa Charte ; celle-ci est destinée à la fois à servir de document de référence pour le fonctionnement futur

⁵⁷ Je renvoie ici aux travaux de Danny Trom, cité en première partie, qui analyse à ce propos la construction des problèmes publics.

du parc, notamment en termes de prescriptions vis-à-vis des activités et équipements, d'autre part de proposer un argumentaire pour rallier les communes de l'ancienne zone périphérique devenue depuis zone d'adhésion au projet du Parc. C'est donc une rédaction délicate puisqu'elle doit manier la règle et la bannière, convaincre et contraindre. Rédaction difficile aussi en interne, je le signalai en seconde partie, car elle implique une véritable « révolution culturelle » au sein des services.

La loi demande à ce que la Charte présente « le caractère » du parc, expression assez obscure mais qui fait loi et qui a un impact décisif puisque c'est au nom de la préservation de ce caractère que les règles futures devront être édictées. La réflexion collective sur ce qui fait le caractère de la Vanoise a donc occupé une large place dans la préparation de la Charte, ce caractère devant tout à la fois refléter la mission originale du Parc, s'inspirer de l'image que s'en font les habitants, les gestionnaires mais aussi les visiteurs, et se projeter dans l'avenir.

De nombreux travaux, ateliers, réunions se sont succédés, auprès des techniciens, des experts, des élus, des habitants. Mais de l'avis de la responsable et des participants, la démarche la plus constructive, la plus riche a été un ensemble d'ateliers menés autour du paysage. Ces ateliers étaient conçus à partir d'un corpus de photographies prises par une photographe professionnelle, ne connaissant pas le massif, commanditée par le Parc pour concevoir et proposer un regard d'artiste sur divers lieux : alpages, stations, sommets, villages, rues, lacs, tourbières....⁵⁸ Ces ateliers ont réuni d'une part des groupes proches ou internes au Parc : personnel mais aussi gardes-moniteurs, gardien(ne)s de refuges, hôtesse des maisons du parc et avaient pour objectif d'informer et de faire partager la réflexion en cours, réflexion difficile je l'ai dit sur la transformation des missions. D'autres réunions étaient destinées aux habitants et devaient là encore tenter de faire passer à la fois un nouveau message et une nouvelle image du Parc. Dans les deux cas elles devaient en retour servir aux animateurs à collecter des avis, réactions, idées sur cet obscur caractère.

Ce cas de figure est intéressant dans la mesure où il met en avant une institution porteuse d'une histoire à la fois riche et conflictuelle, celle des Parcs nationaux en général et le premier d'entre eux en particulier (Mauz, 2003, 2005) ; ceux-ci sont régulièrement dénoncés pour leur caractère centralisé, leurs procédures « top down », et leur mission de protection de la nature souvent perçue comme un obstacle aux activités et au développement économique local. La rédaction de la Charte, la procédure d'adhésion proposée aux communes englobées dans le

⁵⁸ Ces photographies prises par Beatrix Von Comta sont fondées sur un choix de départ affirmé : aller à contre courant du paysage publicitaire, du paysage de promotion ; les photographies ont été prises en novembre (ni fleurs, ni feuilles d'automne, pas encore de neige...) par temps plutôt gris, elles sont vides de présence humaine ou animale. Choix risqué mais qui ne semble pas avoir pénalisé la démarche.

périmètre, et la place largement accrue des élus locaux dans les instances ont relancé à la fois le débat, les stratégies locales, les oppositions et les alliances. Ceci dans un contexte spécifique puisque le Parc de la Vanoise est cerné par les stations les plus prestigieuses et les plus convoitées des Alpes françaises. Il ne s'agit pas ici de controverse paysagère, mais d'une situation de tension permanente depuis la création du parc, où les conflits ponctuels apparaissent régulièrement entrecoupés de périodes de calme, voire de collaborations et d'échanges constructifs, au moins de *modus vivendi*. Les stations prospèrent en partie grâce à l'image positive du parc naturel, et le Parc veille au respect scrupuleux des limites et de la fréquentation de la zone centrale. En outre, il n'y a pas « une population locale » homogène et univoque, mais une pluralité d'acteurs et de discours, selon les rôles officiels, les intérêts économiques mais aussi les vallées et les versants concernés.

Que peut donc bien faire le paysage dans un contexte de ce type ? L'effet mobilisateur et consensuel « fonctionne » ici pleinement dans la mesure où l'image extérieure de nature protégée portée par le parc, répond à une conviction locale partagée que les paysages reconnus comme exceptionnels sont un atout, ont une « valeur marchande » indéniable, constituent un patrimoine, une identité... bref toutes les valeurs habituellement attribuées au paysage se retrouvent ici comme démultipliées. Le contexte local (l'élaboration de la charte) et plus global (incertitude sur l'avenir du tourisme, interrogations sur le changement climatique...) conduisent à se projeter dans l'avenir, à s'interroger sur le devenir des paysages donc du territoire : les images proposées, souvent assez provocatrices, ont permis de susciter discussions et échanges. Par contre, il est trop tôt pour mesurer précisément quelle peut être la contribution de cette expérience à l'avancée du projet de Charte et à son acceptation, la procédure étant en cours ; mais ces ateliers ont eu comme fonction première d'ouvrir un espace d'échange et de discussion, autour d'un objet à partager.

On peut relever également que la plupart des autres parcs nationaux engagés dans cette même procédure ont eu recours à des dispositifs fondés sur les paysages.

Au fil de ces divers exemples, j'espère avoir montré la diversité des modalités de mobilisation du paysage quotidien, telle que je l'ai saisie au cours des expériences de terrain que j'ai pu mener. Toutes se fondent sur des méthodologies qui tentent de confronter le discours de l'individu sur le paysage, notamment à travers les entretiens qui individualisent à l'extrême le point de vue, et la construction d'une pragmatique collective. Comment se configure cette

dialectique entre le singulier et le collectif ? Entre la revendication de liberté individuelle et le glissement qu'opère le même regard vers l'espace public ? Il me semble que la question de la norme, de sa discussion, de son établissement joue un rôle décisif.

6. La question de la norme

Ce qui ressort des expressions personnelles, singulières, c'est la revendication de libre arbitre, de la maîtrise des choix et des préférences. Ce qui est toujours frappant c'est la revendication du droit de regard sans bornes ni restrictions sur « le paysage » : la pratique contemplative est libératrice et porteuse d'un discours égalitaire, voire égalitariste. Tout le monde est prêt à s'enflammer contre la propriété privée qui limite illégalement le droit à l'accès à la mer, ou contre la municipalité qui fait payer un péage de parking, voire d'accès à un point de vue panoramique. Il y a des cartons pleins de procédures de litiges entre voisins pour obstruction du regard par un mur, un arbre trop haut, une extension contestée du bâti.

Indiscutablement le paysage est à tout le monde.

Dans le même temps, dans le même micro, les entretiens livrent un discours tout aussi clair et définitif sur le droit à « être chez soi », le refus de la contrainte mais cette fois pour faire ce qu'on veut quand on est sur ses terres ; même refus de la contrainte mais dans une logique inverse : mon paysage m'appartient, ma maison, emblème de ma liberté individuelle, je la construis comme je veux. Cela se marque par la figure centrale de la haie de thuyas : haute, épaisse, sempervirente, infranchissable et inattaquable, pratiquement et symboliquement⁵⁹. Il apparaît notamment au fil des entretiens que le critère principal de choix – quand choix il y a – de la surface et de l'agencement du jardin (hormis le prix au m² bien sûr), est rarement lié à un projet de potager ou de terrain de pétanque mais avant tout à la nécessité de l'éloignement de l'autre. Peu importe la surface totale si l'agencement permet de tenir les voisins à distance : de l'oreille, de la vue. Cela ouvre sur thème immense des conflits de voisinage, très étudié par les sociologues. A cela s'ajoute la réprobation vis-à-vis des règlements trop contraignants dans les POS et PLU : couleur de crépis et hauteur du toit par exemple, très souvent perçus comme

⁵⁹ La comparaison avec d'autres pays occidentaux suscite toujours une grande perplexité de la part des étudiants, élevés eux aussi à l'abri des haies de thuyas : quand ils constatent que les américains ignorent les haies entre jardins, ou que les britanniques ou les scandinaves n'ont pas de volets aux fenêtres.

des limites à la liberté individuelle. Pour le voisin par contre, ils ont du bon pour limiter les bizarreries⁶⁰.

Comment convergent ces regards : le paysage est le produit d'une pluralité complexe d'acteurs qui portent un regard sur une même « portion de territoire offerte à la vue » pour reprendre les expressions des dictionnaires. Le regard tend à ériger en espace public une marqueterie d'espaces privés. La logique de perspective prend le pas sur la logique du plan. L'enjeu est donc de faire accepter cette publicisation à l'individu jaloux de sa liberté: toute action individuelle sur des composantes paysagères modifie le paysage de tous.

C'est toute la question de la norme ⁶¹qui se dessine derrière ces constats ordinaires. Si l'entretien traque le discours individuel, singularise les positions, ce sont aussi les subtilités des normes et des pratiques collectives individuellement intégrées et interprétées, ou rejetées, qui apparaissent. Chacun adapte la norme qu'il subit et/ou accepte. Je ne reviendrai pas sur des décennies de réflexions sur l'intégration de la norme par l'individu, notamment développée par Bourdieu à travers le concept d'habitus, ou, plus récemment sur les travaux sur les jeux d'acteurs utilisant et détournant les systèmes normatifs qui sont maintenant bien connus.

Les interactions entre norme sociale et gestion des paysages prennent une dimension particulière, puisque la norme est ici esthétique, c'est-à-dire injustifiable, et elle s'impose partout, au quotidien. En même temps elle permet justement de mettre un terme au débat, aux tractations pour établir une règle qui n'aura plus besoin de la justification. L'objectif est de comprendre à quel moment la norme est mobilisée, par qui, et pour justifier de quoi ? Est-elle alors perçue comme arbitraire, ou comme le résultat d'un compromis acceptable ?

On a vu comment ont été construits au fil des siècles les codes paysagers et les normes successives du beau, du pittoresque, du sublime, ou plus tard de l'authentique, du naturel, de l'harmonieux... Cette histoire a montré aussi que ces normes ont été en grande part édictées par des élites qui initient ces pratiques et oeuvrent ensuite pour leur diffusion et à leur insertion dans les règles d'aménagement : la Société pour la Protection des Paysages de France au début du XX^e siècle, le Touring Club dans le midi, le Club Alpin Français en

⁶⁰ Le ton ironique est facile. Tout le monde fonctionne selon la même logique, le géographe comme les autres.

⁶¹ « La norme se donne pour principe unique d'orientation un type de comportement ou une formule de pensée dont on attend qu'il unifie tous les cas particuliers » (Lévy-Lussault, 2003, p. 667).

montagne... Si aujourd'hui cette activité codificatrice et normatrice se banalise, (oserai-je dire se démocratise ?) le poids de la norme n'en reste pas moins omniprésent et avec une capacité démultipliée de diffusion.

Les canaux sont divers et efficaces, qui répandent les normes du beau paysage de vacances, du beau jardin, ou du beau lotissement : les agences de voyage et les sites Internet des lieux de destinations, les émissions de télévision sur la décoration ou les revues spécialisées de jardinage, les « jardineries », les catalogues de vendeurs de mobilier urbain⁶²...

On dénonce à l'envi les processus de banalisation, de standardisation, de nivellement que l'imposition de la norme entraîne ; elle vise à figer un consensus sur ce qui est pour éviter tout conflit potentiel, toute innovation dérangeante, toute agression visuelle porteuse de dérive. Il n'empêche qu'elle est là : quand un maire décide de construire un immeuble collectif dans un archétype du paysage de moyenne montagne rurale, il joue sa réélection. La norme construit la matrice qui façonne l'action future.

Quand on confronte maintenant ce qui émane de la demande sociale et cette question de la norme, on craint bien de se trouver dans une impasse : l'empaysagement des sociétés actuelles nous conduirait tout droit vers une banalisation qui verrait -je caricature- se juxtaposer musées de paysages ruraux intangibles, et lotissements de haies de thuyas à lampadaires néo-classiques. Les non-paysages, à l'image des non-lieux, étant laissés à ceux qui ne peuvent s'offrir ni l'un ni l'autre.

Le poids de la norme est partout dénoncé, notamment dans la littérature scientifique. Je voudrais néanmoins apporter quelques remarques pour nuancer ce discours.

Les échelles spatiales sont déterminantes. Méfions-nous ainsi des approches très nationales ; chaque pays a ses habitudes, ses codes esthétiques et ses normes, sans parler des nuances régionales. Il suffit parfois de passer la frontière pour en découvrir d'autres et mesurer la faible extension de ce qui nous paraît si pesant. A une échelle plus fine, des prescriptions issues des PLU ne s'appliquent qu'à un périmètre limité et le passage dans la commune voisine laisse la place à d'autres règles. On a plus souvent affaire à une marqueterie de normes d'échelles emboîtées, qu'à une règle unique.

⁶² Cette source est peut être moins connue que les précédents, car réservée aux services techniques municipaux ; ces catalogues sont pourtant d'un grand intérêt pour comprendre la diffusion de ces objets qui ensuite remplissent l'espace public: lampadaires et bacs à fleurs, bornes et bancs, fontaines et pavages... les gammes varient des centres historiques (gammes néo-gothiques), vers les extensions périurbaines (gammes néo-classiques) ou des centres de village (gammes régionalistes) Cf Périgois S.

L'échelle temporelle a aussi son intérêt : l'histoire des paysages, je l'ai dit à plusieurs reprises, montre la fluidité des regards, des grilles de lecture, et des normes. Ce qui paraît aujourd'hui museler toute diversité et toute innovation peut se révéler très rapidement obsolète, dépassé, « ringard ». Les exemples les plus frappants et les plus lisibles concernent l'architecture. Prenons le cas des stations de montagne qui voient se succéder à rythme soutenu les modes et les pratiques, qui se diffusent aussi rapidement auprès des constructeurs, des fournisseurs de matériaux, des entreprises de rénovation. Ainsi, les stations savoyardes « relookent » aujourd'hui des bâtiments qui n'ont parfois guère plus de vingt ans : aux expériences modernes, parfois directement issues du courant de Le Corbusier, jouant des volumes, du béton, du soleil dans les années 60 et 70 ⁶³, a succédé l'engouement pour les artefacts de tradition régionale : toits de lauzes, béton recouvert de bois, fresques fleuries, balcons en fer remplacés par du bois sculpté... ceux-ci étant eux-mêmes régulièrement revisités.

Cette question de la norme et de son analyse est aussi complexe qu'incontournable dans le contexte actuel qui, outre les processus déjà anciens de décentralisation, prône la participation, la prise en compte des populations locales. Jouer le jeu de la participation, c'est en accepter les retours, y compris quand ils ne rencontrent pas les attentes initiales, voire les contrarient. Dans le cas français, on va le voir dans le cadre de la « Loi paysage », la norme peut être traduite en termes de règlements, de prescriptions. Ceci se joue d'une part à l'échelle nationale, avec la protection et la gestion des grands sites, et surtout à l'échelle locale, où elle se traduit dans les POS et PLU. C'est bien souvent à cette échelle que convergent les divers processus ; d'une part la diffusion de normes dominantes à l'échelle du lieu, leur traduction locale ou au contraire leur rejet, d'autre part les jeux de pouvoir entre le politique, les intérêts économiques et les pressions d'acteurs locaux spécifiques.

⁶³ Je pense notamment à l'exemple très intéressant de la station de Flaine, conçue par un des grands représentants du Bauhaus, Maurice Breuer, aujourd'hui classée à ce titre monument historique, et qui est massivement décriée.

II. LE PAYSAGE ET LA LOI

Il se trouve en effet que dans le cas français cet objet obscur, incongru, est rentré dans le cadre du droit. Il me paraît utile de s'attarder sur cette loi ; elle fut votée peu avant la fin de ma thèse et j'ai tenté de suivre son application et son appropriation par les élus dans les divers terrains sur lesquels j'ai travaillé. La situation dans d'autres pays dépourvus de texte de ce type (je pense notamment au Québec) montre l'influence de ces cadres légaux sur la configuration des situations locales. Cette situation est en effet originale : dans le système français le paysage est géré par une loi propre, intégrée ni à l'aménagement régional ni à l'urbanisme ni à l'architecture, la « Loi paysage » de 1993 : « sur la protection et la mise en valeur des paysages ». Depuis la Convention européenne, largement inspirée de l'expérience française, des dispositions comparables commencent à apparaître ailleurs en Europe ; la Suisse est un des rares pays européens à avoir inscrit la protection des paysages dans sa Constitution fédérale et à s'être dotée d'outils légaux dans cet objectif (Billet, in Bédard, 2009).

1- Une loi qui pose une conception du paysage plus originale qu'il n'y paraît

Comme je le signalais en première partie, cette loi est le résultat dans le champ légal des collaborations initiées entre les institutions du ministère de l'environnement et la recherche au début des années 80. Elle est en particulier le fruit d'une évolution au sein des démarches des paysagistes vers un « paysagisme d'aménagement », qui se distingue nettement de la tradition de création de parcs et jardins ; il s'agit dans ce cas de travailler avec les collectivités locales à des orientations de gestion, à une tentative de maîtrise des évolutions par les acteurs locaux. C'est pourquoi, malgré les apparences, cette loi n'a rien d'un bricolage bureaucratique des règlements préexistants. Elle introduit une nouvelle conception du paysage et de sa gestion dans l'action publique.

Sans rentrer dans une longue exégèse de cette loi, je voudrais pointer quelques caractères clés utiles à notre propos parce qu'ils font la spécificité de ce texte et influent sur les modalités d'appropriation et d'application par les élus locaux. La question sous jacente est aussi de mesurer en quoi les règlements et outils légaux, mais aussi les échelons d'application de la loi,

les systèmes d'acteurs qu'elle mobilise et les formes de participation qui sont suggérés, pèsent sur l'action et du coup le statut du paysage. L'identification des acteurs privilégiés apparaît comme un élément décisif : entre l'État en charge des sites emblématiques de la nation, et le maire d'une commune rurale responsable du devenir de son territoire.

On pourrait ajouter aussi, dans le cadre d'une comparaison internationale, que le sens même du terme paysage influe sur sa prise en charge par la loi et la définition de ce que l'on peut appeler une politique paysagère. Dans les langues anglo-saxonnes, germaniques, scandinaves, le terme de « landscape » pour utiliser l'anglais n'a pas la même extension et les mêmes dénnotations : il vise à la fois la perception et la région à laquelle cette perception donne accès (ce qui n'est pas la même chose que la matérialité de ce qui est perçu dans l'usage français). Du coup le « landscape planning » se rapproche beaucoup plus de notre aménagement régional ou territorial que ce que nous pouvons mettre derrière le terme de politique paysagère.

La Loi paysage est venue compléter un outillage légal qui est, dans le cas français, hérité de la politique des monuments et sites, donc ancré dans des logiques patrimoniales de gestion : les « sites » ont ainsi été intégrés en 1906 à la loi de 1887 sur le classement et l'inscription des monuments et du patrimoine bâti, loi complétée en 1930. Cette situation est très révélatrice du fonds culturel français qui met en avant ses monuments et son histoire nationale plutôt que ses espaces naturels. Bernard Kalaora en particulier a analysé à travers l'exemple de la forêt de Fontainebleau sous le Second Empire comment cette nature, cette « forêt monument » a été intégrée dans des cadres et des pratiques alors conçues pour les monuments historiques, sous forme de « musée vert » (Kalaora, in Roger, 1995).

La dernière version en 1930 de la loi sur les monuments et sites constituait donc le principal document de référence pour l'action publique sur le paysage, mises à part des lois plus spécialisées sur la montagne, le littoral, les parcs nationaux...

La Loi paysage de 1993 rompt vis-à-vis de cette conception du paysage comme site à protéger et propose un paysage conçu comme cadre de vie quotidien, ordinaire, évolutif dont il s'agit de maîtriser l'évolution. La tradition patrimoniale persiste néanmoins à travers l'article 1 qui conserve à l'Etat la capacité à intervenir en cas de menace pesant sur « un territoire remarquable par son intérêt paysager » ; pour cela est créé un outil spécifique, la directive paysagère. Le reste de la Loi confie aux collectivités locales, et avant tout aux communes, (on est dans le cadre de la décentralisation) le soin d'identifier les « structures

paysagères » ou des « éléments de paysage », de les intégrer aux documents d'urbanisme et de les « gérer ».

La Loi prend ainsi acte des réflexions sur « la mort et la résurrection du paysage » et évite soigneusement le piège inhérent à ce type de juridisation : elle n'établit pas une définition de ce qui fait paysage, n'instaure pas non plus une norme paysagère nationale mais laisse le champ ouvert. C'est dorénavant aux acteurs locaux de le baliser. L'usage systématique de l'expression « structure paysagère » (notamment illustrée par les éléments de bocage, on retrouve ici les effets des remembrements) à la place du terme paysage est révélateur de cette prudence : c'est sur ces structures que l'action peut porter, non sur le paysage.

Il est intéressant aussi de prendre en compte tout ce qui a accompagné et suivi la promulgation de la loi ; les ajouts comme les mesures spécifiques sur les entrées de ville ou les autoroutes (qui signalent les « points chauds » en terme de gestion des paysages), ainsi que les documents édités par les institutions visant à conseiller les élus dans l'application de la loi. Un ouvrage est particulièrement éclairant à ce propos, il s'agit d'un ouvrage sur la « Charte paysagère » édité conjointement par le Ministère de l'environnement, Mairie Conseil et la Fédération des PNR, et destiné prioritairement aux intercommunalités, elles-mêmes en plein essor suite à la loi de 1992 ⁶⁴. La liste des institutions montre bien quels sont dorénavant les acteurs moteurs en terme de paysage : non plus le ministère de la culture (responsable du patrimoine) mais celui de l'environnement (on l'a vu dès les débuts de la réflexion) et l'on voit apparaître les PNR comme terrains privilégiés de réflexion et de mise en œuvre de ces politiques paysagères –ce qui était du reste dit explicitement dans la loi ⁶⁵.

Cet ouvrage présente clairement les Chartes paysagères non pas comme des outils d'intervention directe sur les structures paysagères, mais -je dirai même avant tout- des outils de négociation, de médiation dans le cadre d'un projet de territoire. En cela, ces documents sont pionniers et préfigurent ce qui aujourd'hui préoccupe la plupart des acteurs européens dans le domaine du paysage. Il y est affirmé que le paysage est avant tout un facteur de coopération, un « *thème favorable au dialogue et à la concertation* », qu'il est « *porteur d'identité* ». L'approche préconisée est globale, transversale et prospective : « *Le paysage n'est pas un domaine d'intervention à juxtaposer aux autres. C'est une approche transversale pour mieux gérer le territoire et favoriser un développement spatial harmonieux* » (p. 28).

⁶⁴ *La Charte paysagère. Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, (GORGEU Y., JENKINS C. dir., 1995)

⁶⁵ L'un des articles de cette loi concerne directement les PNR et il est généralement considéré comme le premier texte légiférant sur les PNR, puisque contrairement aux Parcs nationaux leur création n'est pas liée à une loi.

L'ambition est immense. Est-ce que l'on n'en demande pas trop au paysage ?

2. Et depuis ?

La Loi Paysage s'inscrit dans un contexte d'engouement, d'intérêt diffus pour le paysage. La loi et son accompagnement se sont aussi prolongés sur le terrain par des expérimentations, des campagnes de sensibilisation...

L'enthousiasme est depuis retombé. En outre, les cadres territoriaux de l'action publique ont été modifiés à divers titres. Ainsi le développement des structures intercommunales a transformé les jeux d'acteurs sur le terrain. Autant certains montages ont largement exploité la thématique du paysage lors de leur création, il s'agit bien sûr des PNR mais aussi des pays, autant des structures plus légères le mettent moins volontiers en avant ; la thématique du patrimoine a me semble-t-il attiré davantage l'intérêt des porteurs de projet. On assiste aujourd'hui à un mouvement général de recomposition territoriale, ce qui a amené Bernard Debarbieux et Martin Vanier à évoquer « un nouvel âge des territoires », caractérisé par la complexité (multiplication et imbrication des espaces de référence, différenciation des temporalités et des territorialités) et la diversification des systèmes de représentations (B. Debarbieux, M. Vanier, 2002, p. 17). Autant les paysages et leur statut dans l'action publique reflètent ces évolutions, autant le résultat pratique est d'en compliquer grandement la manipulation par les acteurs.

La diffusion à l'échelle internationale du cadre du développement durable constitue le second élément décisif pour retracer les évolutions récentes. Celui-ci est présent dans le contexte d'émergence de la Loi paysage, mais il a pris depuis des dimensions toutes autres. En effet, la loi est édictée un an à peine après Rio ; elle partage avec l'« esprit de Rio » des points communs nombreux, bien qu'il soit difficile de démêler ce qui ressort du contexte de réflexion et de réflexivité des sociétés occidentales dans ces années, par rapport à une inspiration directe des décisions du Sommet de la Terre. Que le paysage soit considéré comme un héritage à léguer aux générations futures, cela ne fait pas grand doute et ce bien avant Rio ; j'y reviendrai en détails plus loin. Cependant, l'un des enjeux à venir c'est justement la place de cet héritage dans les arbitrages et les débats locaux vis-à-vis des autres exigences de durabilité.

Ce qui est présent dans la Loi et qui a depuis dans le sillage du développement durable pris un poids déterminant dans les politiques locales, c'est la question de la participation, ou du moins de la concertation. On a vu comment d'emblée l'un des principaux outils de mise en œuvre d'une politique paysagère fut la charte, les démarches contractuelles ont depuis connu un engouement remarquable. Il y a aujourd'hui de chartes de tout à toutes les échelles: charte environnementale, charte de développement, charte de parc, charte de déchets, charte de ... Cet outil qui répond aux besoins des démarches de consultation, permet aussi d'aboutir à des orientations non règlementaires, non prescriptives, évitant les pièges de la logique normative mais risquant aussi de se condamner elles-mêmes au détournement voire à l'inefficacité.

Le cadre du développement durable répandu sur l'ensemble de la planète a mis en avant le rôle des « communautés », des sociétés locales. Il a accompagné ce mouvement plus profond sur lequel j'insistai en première partie, de remise en question du statut de l'expert et de reconnaissance des compétences et des savoirs locaux, de reconnaissance de l'initiative locale⁶⁶. Ce que l'on résume à travers l'expression universelle de démarche « bottom up », qui met en avant le local, le modeste, les projets à « taille humaine ».

On voit combien le paysage participe en profondeur à ce contexte culturel et politique. Une fois de plus le discours sur le paysage est perméable à ces inquiétudes, ces attentes, ces exigences du moment. Il permet de prendre la mesure du besoin global de qualité environnementale, de reconnaissance des acteurs, et de le retraduire à l'échelle locale.

3. Les ombres au paysage

Sans faire un bilan exhaustif et systématique de quinze ans d'application de la loi paysage, je relèverai quelques éléments collectés lors des études de terrain. Le paysage a été surtout mobilisé par des institutions assez outillées pour réussir à s'emparer d'un objet complexe, et disposant des personnels disponibles pour ce type de démarche en marge des habitudes et de la culture technique de la plupart des gestionnaires ; il s'agit avant tout des Parcs régionaux, plus récemment des Parcs nationaux, et des pays.

⁶⁶ Qui n'est pas sans rapport avec la critique de la domination du point de vue occidental et de l'expertise des pays « du nord », critique notamment développée par la géographie dite post-coloniale, sans doute un des mouvements critiques les plus féconds actuellement à l'échelle internationale.

De la part des élus locaux, cible principale de la loi, la saisie de l'objet paysage est délicate. En outre la loi SRU⁶⁷ a depuis mis en avant d'autres priorités en termes de solidarité, de maîtrise foncière, de mobilité, de logement et de développement durable ; le passage au PLU a focalisé en outre les énergies, notamment à travers la mise en place des PADD. On remarquera que la loi SRU, si elle ne modifie pas la loi paysage, se contente de la citer et n'accorde pas d'attention particulière au paysage. La mise en place des SCOT incite par ailleurs à une prise en compte du patrimoine et des paysages mais dans une logique encore assez floue : quel rôle peut détenir ce document, à cette échelle, autre que des préconisations d'ordre très général ? La Convention européenne, si elle a conforté les bases initiées par la Loi, ne me semble pas avoir profondément modifié les pratiques locales françaises et elle demeure bien souvent inconnue des élus locaux⁶⁸.

Au-delà des contraintes contextuelles, il me semble que l'explication est plus profonde. Le paysage apparaît, dès que les équipes s'y penchent de près, comme un objet plein d'imprévu, au-delà du discours convenu et très largement répandu de la nécessité de le préserver. Dans les communes de montagne qui constituent l'essentiel de mes terrains, les activités touristiques accentuent encore ce consensus : le paysage est le cadre de vie quotidien, il détient une valeur marchande en tant qu'élément attractif auprès des visiteurs de passage et des touristes. En outre, le lien de plus en plus étroit avec l'agriculture est venu renforcer encore ce discours, le paysage étant reconnu comme un argument de vente efficace pour les produits de qualité. J'ai pu remarquer depuis les deux dernières décennies la percolation du discours sur les fonctions nouvelles de l'agriculture associant fonction de production et fonction sociale et culturelle d'entretien et de promotion d'un paysage rural et habité. Peu d'agriculteurs de montagne restent rétifs à ces arguments, ils se les sont appropriés et sont souvent les premiers à les mettre en avant. Enfin, le thème de l'identité locale est souvent évoqué à propos de ce paysage à préserver.

Il y a donc un discours dominant, très répandu et largement favorable à la prise en compte du paysage dans la gestion du territoire. Mais au-delà, comment faire ?

⁶⁷ Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000 ; qui impose aux communes de passer de l'ancien Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme ; ce plan intègre notamment un Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

⁶⁸ Ratifiée par la France en 2006, sa mise en œuvre par le Ministère de l'environnement et du développement durable est lancée en mars 2007.

Il y a une première difficulté à se saisir de cet objet dépendant du registre de l'esthétique c'est-à-dire « entaché » de subjectivité, et mobilisé au moyen d'un vocabulaire qui semble difficile à maîtriser, bien éloigné en tous cas des procédures habituelles. Les paysagistes, notamment dans le cadre des CAUE, ont énormément œuvré pour faire passer un regard, des modes de lecture, une grammaire du paysage et de son intervention. Mais encore faut-il que les équipes municipales fassent appel à eux. Comme j'ai eu à maintes reprises l'occasion de le souligner, il y a une réticence à exprimer un jugement sur le paysage ; elle est d'autant plus délicate quand l'acteur se trouve en position de représentant élu : qui parle ? Au-delà de la difficulté que les acteurs locaux ressentent spontanément à traduire le paysage sous forme de mots, se pose le problème central de la légitimité à énoncer un avis sur le paysage et son devenir. Là encore les paysagistes détiennent une légitimité d'expertise ; mais pour les élus qui veulent aller au bout de la démarche et mettre le paysage en débat, il faut savoir initier, animer, tirer profit de ce débat, sans tomber dans le piège du discours normatif. C'est dans cet objectif que nombre de paysagistes et de bureaux d'études spécialisés dans le montage de projet ont mis en place des méthodes de médiation et d'animation de débats, avec des succès divers.

Une fois engagée la démarche, la mise en œuvre de la loi reste difficile, ambitieuse : comment identifier ces structures paysagères dont il faut maîtriser l'évolution ? Comment passer d'un discours général sur la qualité du paysage à l'action ciblée sur des composantes matérielles ? Bien souvent les composantes les plus faciles à mobiliser, sur lesquelles il paraît le plus aisé d'agir, sont les composantes architecturales, en passant par les prescriptions en termes de bâti intégrées dans les POS et le PLU. La tendance des années 80 et 90 a largement poussé à une recherche de style local, visant à l'harmonisation par le respect de quelques normes justifiées par la tradition. Bien des architectes et des géographes ont relevé le caractère souvent factice et bricolé de ce style local, ont dénoncé aussi les dérives uniformisantes (M. Wozniack, 2002) Nombre d'élus ont tenté l'expérience et en sont revenus. Une prise de conscience des excès de ces démarches s'est diffusée et une bonne part de ces prescriptions disparaît à l'occasion du passage au PLU.

Le programme mené dans le massif de Chartreuse déjà cité plus haut, nous a amenés à enquêter auprès des maires de ce massif⁶⁹ ; maires donc très majoritairement de petites communes, se répartissant entre activité agricole résiduelle, activité touristique menacée et

⁶⁹ L'objectif principal de ce volet du programme visait à comprendre comment les élus évaluent la situation de leur commune face aux enjeux liés à la pression urbaine et à la pression foncière, comment ils estiment leur propre capacité de maîtrise, et quels outils ils utilisent ou réclament.

place croissante des fonctions résidentielles pour navetteurs travaillant « en bas ». La principale conclusion est que l'évaluation de la capacité de maîtrise du territoire par les élus eux-mêmes varie essentiellement en fonction de leur propre conception de leur statut d'élus et de leur capacité à mobiliser des outils, des collaborations. Les entretiens ne portaient pas explicitement sur la dimension paysagère, et plusieurs élus n'ont même pas évoqué cette thématique. Il apparaît clairement que les élus qui évoquent le paysage et disent utiliser les outils légaux concernant le paysage sont ceux qui par ailleurs revendiquent une capacité de maîtrise, partielle toujours mais effective : ils font feu de tout bois, bricolent, parfois détournent les outils de leur usage initial. L'objectif de la plupart d'entre eux dans ce contexte précis est de maîtriser le bâti -voire le bloquer- canaliser les constructions, éviter le mitage. L'un par exemple utilise une procédure de classement de site pour bloquer les constructions sur un versant ; un autre une procédure de zone naturelle sensible pour interdire le passage d'un col en hiver et donc couper la route aux navetteurs potentiels venant de la vallée voisine, etc... Mais tous ont bien conscience qu'en bloquant ou limitant les constructions au nom du paysage, ils contribuent à la pression foncière et à terme risquent de voir les « enfants du pays » ne plus pouvoir rester sur place faute de moyens financiers.

L'enjeu principal actuellement dans ces secteurs convoités des Alpes du nord, c'est bien la ségrégation socio-spatiale ; dans ce cas le paysage devient un argument d'une redoutable efficacité pour déguiser des processus ségrégatifs en place. Ainsi dans le massif voisin du Vercors, les marges du nord convoitées par les rurbains parce que proches de Grenoble, voient partir les catégories modestes, souvent originaires des villages, pour les secteurs plus enclavés, moins prospères du sud du massif où les logements sont plus abordables. Ces migrations internes illustrent de nouveaux types de flux, près d'un siècle après l'exode rural tant redouté en montagne.

Dans ces secteurs beaucoup d'élus, de conseillers, de techniciens posent très explicitement la question du paysage argument de ségrégation spatiale. Comment sortir de ce cercle vicieux ? Peut être que la réponse viendra, en partie, d'où on ne l'attendait pas: de la hausse des coûts de l'essence et de son impact sur les mobilités.

Je ne détaillerai pas au-delà les complexités de la mise en œuvre de démarches ou de politiques paysagères ; de nombreux écrits en témoignent⁷⁰.

⁷⁰ Je renvoie notamment à trois ouvrages, les Actes du colloque de Montpellier sur l'Évaluation des politiques paysagères, le numéro spécial des Cahiers de Géographie du Québec en 2002 et l'ouvrage dirigé par Mario Bédard (2009).

Ce que je veux mettre en lumière c'est le caractère fondamentalement politique de toute intervention sur le paysage, de tout discours sur le paysage et son devenir, car il met en branle l'ensemble de la structure sociale, interroge sur les choix économiques, interpelle les acteurs sur leur mode de gouvernance. De ce fait il relève avant tout de l'action publique. Il est rare de voir un acteur privé mobiliser le paysage comme objet même de son projet ; le paysage n'est pas un bien marchand, j'y reviendrai, même s'il entre pour une part difficilement mesurable dans la valeur de certains biens (comme les biens immobiliers par exemple). En revanche, le paysage est abondamment exploité comme argument de promotion, de marketing, voire de justification a posteriori d'un projet qui poursuit un objectif autre : développer une activité touristique, promouvoir un produit agricole ou artisanal, vendre un programme immobilier...

Il faut donc regarder de plus près cette thématique de la valeur, des valeurs du paysage, si fréquemment mobilisée dans les projets locaux, pour dans un premier temps mieux comprendre cette tension sous-jacente: le paysage relève de l'action publique, interroge la gouvernance, mais se trouve rapidement escamoté dans les discours sur sa valeur marchande. Alors ? valeurs mesurables ou valeurs symboliques ?

III. LE PAYSAGE, UNE RESSOURCE POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ? DURABLE ?

Difficile en effet d'éviter la question des liens entre paysage et développement, que je prendrai dans un premier temps au sens large de développement territorial, car c'est souvent, de près ou de loin, explicitement ou non, à l'occasion d'un projet de développement que le paysage intervient : d'emblée comme élément intégré au projet ou au cours du processus, comme invité tardif ou comme trouble-fête. Toujours est-il qu'en géographie, les termes de paysage et de développement, qu'il soit territorial ou durable, se trouvent toujours rapprochés : mariage forcé, alliance opportuniste, ou union fructueuse ? En tout cas rencontre inévitable car tout deux partagent le même rapport aux lieux, le même ancrage dans l'échelle du quotidien⁷¹.

1. Les relations tumultueuses entre paysage et développement

Il faut tout d'abord s'arrêter sur un constat très simple, candide : il n'y a pas à proprement parler de politique de « développement du paysage » ; à propos du paysage les textes officiels parlent de protection, de gestion, de maîtrise, de reconquête, de requalification, voire de création, pas de développement. De leur côté, les politiques de développement, qu'il soit qualifié de local, territorial ou durable, visent généralement à favoriser la croissance, de laquelle devrait découler l'amélioration du bien être des populations, et c'est par ce biais que le paysage est éventuellement invoqué. Ainsi, l'objectif des initiatives et politiques affichant une visée de développement est généralement le maintien des populations, la création d'activités et d'emplois, la relance d'une production agricole, un projet touristique... Dès lors, les démarches qui relèvent d'une intervention ponctuelle sur des composantes matérielles du paysage (lutter contre l'avancée de la forêt, masquer un point noir, aménager une entrée de ville, requalifier un site industriel abandonné, etc...) peuvent difficilement être considérées comme des politiques de développement à part entière. Elles relèvent d'une prise en compte du paysage devenue obligatoire dans le cadre légal français depuis la loi Paysages.

⁷¹ Je m'appuie ici avant tout sur le dossier que nous avons présenté, avec M.J. Fortin et V. Peyrache-Gadeau, dans la revue *Développement durable et territoires*, publié en septembre 2010 sous le titre « Paysage et développement durable », et je renvoie tout particulièrement à l'introduction de ce dossier.

Le développement signifie le changement, il implique une dynamique, si possible de croissance, qui va influencer la trajectoire du territoire, en mobilisant des ressources, qu'elles soient matérielles ou immatérielles. Or, le paysage est généralement conçu comme un donné, avant tout rattaché à ses composantes naturelles -ou du moins naturalisées- envisagés a priori comme figées, immuables. Cette « fixation » du paysage est appréhendée tantôt comme un obstacle, un facteur d'inertie, tantôt comme un atout.

Bien souvent le paysage apparaît en négatif : le développement doit se faire *malgré* le paysage, doit tenir compte de, respecter, permettre la conservation de... Le paysage est envisagé a priori comme la victime probable du processus dont il faudra limiter les impacts. La logique d'intervention passe alors par des préconisations, des cahiers des charges, des contraintes qui cherchent à rendre acceptables les impacts sur le paysage ; contraintes de toutes façons imposées par la loi. Cela se règle souvent par la localisation des signes visibles du développement dans les angles morts du paysage, ou leur camouflage : ce sont les zones d'activités entourées d'arbres, les autoroutes « intégrées au paysage ». Ou alors le développement va s'extraire du paysage et prendre place dans des espaces dont on présuppose l'absence de qualité paysagère : les banlieues dégradées, les entrées de ville, les plates-formes industrielles... Pour protéger le paysage ailleurs, et pour d'autres. Ou encore, on négocie la dégradation assumée du paysage par des compensations en termes d'emplois ou de revenus, c'est par exemple ce qui a accompagné la politique des grands barrages hydroélectriques. La compensation peut aussi se faire en termes spatiaux : cette logique se fait d'ailleurs de plus en plus présente, dans divers types de situation, on dégrade ici et en compensation on protège un peu plus loin. C'est la pression à laquelle les espaces protégés sont souvent soumis : échanger en vue d'un équipement la renonciation à une partie de la zone protégée contre une extension ailleurs⁷².

Dans ces divers cas, le paysage est considéré comme une forme inerte, un donné par rapport auquel les politiques de développement doivent se positionner, mesurer leurs impacts et négocier les solutions.

Fréquente aussi, notamment dans les régions touristiques, est l'idée que le paysage est facteur de développement : c'est le paysage ressource, je reviendrai plus loin sur cette notion. Le

⁷² C'est en particulier ce que nombre de communes et stations cherchent à négocier avec les Parcs naturels : accepter un équipement ou une extension du domaine skiable dans une zone protégée et en échange étendre la protection à d'autres secteurs moins intéressants d'un point de vue économique. On assiste alors à de subtiles évaluations en termes de potentiel économique vs qualité environnementale.

paysage peut être un facteur d'attraction pour la région, un argument de vente d'un bien immobilier, un élément de marketing commercial ou territorial. Il est ici conçu comme lieu et décor du développement, sachant que bien souvent c'est sa seule représentation iconographique que l'on vend sur les brochures, affiches, emballages et sites promotionnels divers. Le développement intègre le paysage de manière positive comme un apport difficile à quantifier, voire un levier, mais qui est supposé participer au processus. Là encore le paysage, ou l'image que l'on vend, est un donné, tantôt figé, patrimonialisé, quand il s'agit de valoriser un héritage, tantôt susceptible de transformations quand le paysage est considéré comme perfectible dans la logique poursuivie. Peut-on dire pour autant que le développement se fait *pour* le paysage ? L'objectif visé est ailleurs : création d'emplois, renforcement d'une activité, promotion d'une production agricole, espoir de revenu foncier... Le développement se fait ici *grâce* au paysage, ou à un paysage optimal.

Une inflexion est intervenue avec la diffusion du « mot d'ordre » du développement durable. Depuis la fin des années 1990, l'injonction paysagère est venue se mouler dans l'armature du développement durable et aujourd'hui les deux semblent se répondre et se renforcer l'un l'autre ; dans le champ des politiques publiques de développement, la référence explicite tant à la durabilité qu'au respect du paysage est devenue un principe normatif. Par l'intégration étroite des problématiques environnementale, économique et sociale qu'il est supposé impliquer, le développement durable trouve dans la thématique paysagère un allié privilégié ; bien des auteurs soulignent l'adéquation du paysage aux finalités du développement durable, le voient comme un « facilitateur » parce que transversal, intérateurs des diverses dimensions. En retour les objectifs de développement durable viennent parfois conforter les argumentaires en faveur du paysage par leur caractère plus mesurable et objectif. Néanmoins, l'argument de la durabilité, dont on souligne quotidiennement les dérives et les détournements, ne suffit pas à repousser toutes les oppositions et apaiser tous les conflits ; la question du « prix du paysage » est récurrente. Entre les deux pôles : 'le paysage est un luxe que l'on ne peut pas se payer' et 'le paysage est la ressource qui alimente notre développement', toute les positions du curseur sont possibles et observées.

« Politique de développement du paysage » : l'expression est-elle effectivement à rejeter ? Il ressort de ces dernières remarques, qu'elle impliquerait, pour qu'elle trouve une pertinence, que l'on se saisisse du paysage non comme un donné immuable, gage de stabilité, mais comme une variable, une dimension soumise à des processus culturels et sociaux en

permanent ajustement, gage au contraire de questionnement, de projection dans le changement. Avant d'explorer plus avant cette piste, je reviendrai sur une thématique qui occupe une large place dans la littérature sur le paysage, et sur laquelle il est nécessaire de s'arrêter : la question du prix du paysage et plus globalement la question du paysage ressource. En effet, dans l'économie libérale qui nous encadre aujourd'hui, la logique dominante veut que l'on quantifie et que l'on cherche à internaliser tous les éléments du système économique, le paysage n'y réchappe donc pas.

2. Les méthodes d'analyse du « prix du paysage »

C'est notamment sur ce terrain que la géographie rencontre volontiers l'économie dans la compréhension des dynamiques territoriales ou dans le suivi de montage de projets locaux, qu'ils aient ou non le paysage comme objet central.

Pour apporter des éléments de réponse et élaborer des outils de mesure du prix du paysage, des méthodologies assez lourdes ont été conçues par des économistes et certains géographes, dont l'objectif commun est de chercher à identifier les aménités et externalités positives, produites par le paysage pour les réinsérer dans le processus, internaliser ce bien non marchand. Ces approches sont généralement englobées dans des champs d'études sur les services environnementaux, qui sont menées actuellement à l'échelle internationale, qui cherchent à quantifier ce qu'apporte l'environnement et qui n'est pas intégré dans les analyses habituelles du marché. Le principe est d'aborder un espace comme « fournisseur d'agréments nécessaires au bien être ressenti par les habitants et les usagers » (OCDE). Qu'apporte l'eau propre, l'air pur, les écosystèmes, appréhendés comme des services, mais aussi des éléments humains tels que le patrimoine, le bâti, des activités ludiques... et comment le quantifier ? A l'origine demeure toujours l'idée qu'il faut intégrer la dimension environnementale du territoire dans le marché, en mesurer la part et confronter l'offre et la demande.

Je présenterai rapidement trois des principales méthodes mises en œuvre à propos du paysage dans cette problématique.

Concernant le paysage, une première approche vise à quantifier le coût-bénéfice pour la collectivité des interventions paysagères, à partir d'une typologie distinguant les actions selon qu'elles induisent un coût propre (reconstruire un muret, entretenir une haie, planter...), un

coût d'opportunité (renoncer à une activité) ou qu'elles découlent d'une autre activité (externalité de l'activité agricole par exemple) (Beuret, 2002). La difficulté est d'identifier les actions ayant exclusivement une finalité esthétique et d'agrément. Cela ne peut convenir qu'à une quantification à un moment donné d'une intervention ponctuelle sur une ou des composantes du paysage.

Une autre approche, plus lourde en termes méthodologiques, cherche à mesurer combien les usagers seraient prêts à payer pour « consommer » un paysage, toujours envisagé comme une aménité dont on veut mesurer la valeur marchande en s'intéressant ici à la demande. Cette méthode du « consentement à payer » a donné lieu à divers montages, généralement à partir de questionnaires ; certains passant par la question du déplacement (combien êtes-vous prêts à payer pour vous rendre sur le site ?), d'autres par le biais des impôts locaux (combien êtes-vous prêts à payer d'impôts supplémentaires pour garantir la pérennisation de tel ou tel type de paysage ?). Cette dernière est notamment à la base des recherches mises en oeuvre par l'économiste Jeanne Dachary-Bernard à propos des Monts d'Arrée. A partir d'une conception du paysage comme un bien non-marchand, l'objectif est d'en décomposer les attributs (d'où l'appellation de méthode multi-attributs) et de proposer aux enquêtés divers scénarii possibles à partir de combinaisons de ces attributs, chacun assorti d'une somme correspondant au supplément annuel sur les impôts locaux.

En géographie, les méthodes dites « hédonistes » ont également exploré cette piste, notamment à propos des biens immobiliers (Cavailhès, 2006). L'objectif est ici de mesurer la part du paysage dans le prix d'un bien immobilier mis sur le marché, abordé cette fois du côté de l'offre, en partant de l'idée que le paysage est un argument de vente quantifiable (vue sur la mer, vue sur la montagne, prix accru des étages élevés...). Ces études reposent sur des techniques quantitatives sophistiquées de modélisation du paysage et d'identification des portions de paysage vues depuis les habitations.

Sans rentrer au-delà dans le détail de ces méthodes et de leurs résultats, je relèverai quelques points communs. Tout d'abord, la conception qui sous-tend ces démarches, de type néo-positivistes, abordent le paysage dans sa matérialité, dans une volonté d'objectivation, visant la quantification et la mesure. Celui qui regarde n'est pas intégré dans les démarches hédonistes qui s'appuient, dans le cas des enquêtes sur les biens immobiliers par exemple, exclusivement sur l'offre. Là encore, le paysage est un donné, et suppose une convergence des regards sur un même paysage. Ceux qui regardent vont être classés selon le prix qu'ils sont prêts à payer (ou en tous cas ce qu'ils ont répondu au moment de l'enquête). Par ailleurs, elles

souffrent souvent d'une certaine incertitude vis-à-vis des finalités poursuivies : à qui et à quoi peuvent servir les résultats obtenus ? Mesurer le prix du paysage dans un bien immobilier sert-il l'acheteur (je vais négocier) ou le vendeur (cela justifie mon prix) ? Mesurer les aménités paysagères produites par l'agriculteur, permet-il de revendiquer une rémunération pour ce service ou au contraire d'estimer qu'il peut monnayer lui-même ce service dorénavant quantifié ? Mesurer le prix que les usagers sont prêts à payer est très ambigu : simple indicateur d'attachement ou base de calcul ?

Ces approches sont on le devine très éloignées de la démarche que je propose.

Toutefois, elles ont l'intérêt de se pencher, avec les grilles de lecture qui leur sont propres, sur le paysage en tant que bien. Selon, J. Dachary-Bernard, le paysage est un bien économique, parce qu'il participe d'une offre qui satisfait une demande, ici une demande de plaisirs. Mais au-delà des formes d'appropriation foncière qui fondent la trame du territoire, le paysage est un « bien pour lequel aucun droit de propriété n'est défini », c'est donc un bien non marchand. Dans la mesure où il est non exclusif et non rival, c'est un bien public, mais la surfréquentation peut nuire à sa préservation en tant que bien public, c'est donc un « bien public imparfait ».

Aborder le paysage comme un bien public et en analyser les implications est d'un grand intérêt, me semble-t-il, pour notre questionnement ; j'y reviendrai mais par un tout autre chemin.

3. Le paysage abordé comme ressource territoriale

Plus fructueuses sont les approches, toujours à la frontière entre économie et géographie, fondées sur la notion de ressource territoriale. L'idée que le paysage est une ressource pour le territoire et ses habitants apparaît au premier abord comme une évidence, notamment dans les espaces ruraux qui sont privilégiés par ces recherches sur les ressources territoriales : bien sur que le paysage (rural) attire les visiteurs, de nouveaux résidents, et participe au bien être des habitants au quotidien. En outre le paysage rencontre nombre des éléments de définition de la ressource territoriale : son caractère construit, son rapport au lieu, son inscription dans une complexité systémique, l'intentionnalité des acteurs. Cette évidence demande à y regarder de plus près. Deux auteurs se sont en France plus particulièrement penchés sur cette

problématique, l'une est économiste, Véronique Peyrache-Gadeau, l'autre géographe, Pierre Dérioz, je m'appuierai sur leurs travaux pour aborder cette question.

Ces réflexions partent de la notion de ressource territoriale telle que définie par Hervé Gumuchian et Bernard Pecqueur⁷³ et viennent donc étayer la discussion sur la nature et le rôle des diverses ressources qui permettent de spécifier et de qualifier un territoire. La question de savoir si le paysage, conçu tant dans ses dimensions matérielles que symboliques⁷⁴, peut être considéré comme une ressource pour un territoire et donc servir un projet de développement est abordée selon deux approches différentes entre V. Peyrache-Gadeau et P. Dérioz, mais pour aboutir à des conclusions assez proches. La première s'appuie sur une comparaison entre plusieurs projets de territoires qui tous mettent en avant le paysage pour montrer comment celui-ci permet un processus collectif de déconstruction-reconstruction des enjeux et des projets et une mise en évidence des vulnérabilités du territoire. Elle voit dans le paysage une ressource d'un type original, particulier, parce que abordée de manière systémique et dynamique : « *le paysage joue le rôle de révélateur de ce qui fait problème dans le territoire, comme matrice ou catalyseur des équilibres et des déséquilibres qu'il est possible d'identifier localement. En cela la question de la dynamique paysagère devient un élément qui peut être central, d'une prospective territoriale articulant étroitement les dimensions matérielles et sensibles, des enjeux socio-économiques et environnementaux.* » (V. Peyrache-Gadeau, 2009).

Pierre Dérioz quant à lui, affirme que le paysage est une ressource territoriale en tant que facteur d'attractivité, par son « *enrôlement au service de l'élaboration ou de la consolidation d'une identité territoriale* », et en tant que cadre de vie quotidien; mais il insiste en même temps sur l'idée que c'est une ressource à la fois « emblématique » et « ambiguë » (Dérioz, 2004). Il s'appuie pour cela essentiellement sur l'usage de l'image de paysage, notamment dans la promotion touristique et le marketing territorial ; on pense ici à l'emblème défini par Michel Lussault (2003), icône du territoire, qui représente ce territoire et les valeurs qui lui sont attribuées ou qu'il revendique. Pierre Dérioz souligne à ce propos le risque de décalage qui peut survenir entre le territoire et l'image qu'il se donne, et insiste également sur les

⁷³ Je rappelle la définition telle qu'elle est formulée par ces deux auteurs : « la ressource est une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce dans une optique de développement. La ressource territoriale renvoie donc à une intentionnalité des acteurs concernés, en même temps qu'au substrat idéologique du territoire » (Gumuchian et Pecqueur, 2004).

⁷⁴ Précision indispensable : les deux auteurs s'appuient sur une conception du paysage comme médiane, envisageant le paysage tant dans sa matérialité que dans ses dimensions symboliques ; à l'opposé des auteurs cités précédemment.

risques entraînés par la fréquentation suscitée par la promotion : « *asseoir sur la qualité paysagère la promotion d'un territoire et celle de ses produits suppose certes que la physionomie et les dynamiques du territoire correspondent, au moins en partie, à la lecture qui en est proposée, mais également que cette lecture fasse l'objet d'un consensus social suffisamment large pour que la sauvegarde du paysage fasse figure d'enjeu économique et bénéficie à ce titre d'un véritable effort collectif* ». (Dérioz, 2004).

Ressource particulière pour l'une, ressource ambiguë pour l'autre, le paysage on le voit a un peu de mal à se glisser dans l'armature théorique de la ressource territoriale. Il me semble que cela tient à ce qui fait le fondement même du paysage, que les deux auteurs intègrent dans leur réflexion, un paysage à la fois matériel et symbolique, produit d'une perception individuelle ; chaque acteur fait sa propre lecture et surtout se projette différemment dans le devenir du paysage. Le regard porté sur un territoire et les images que l'on peut en faire sont déjà une forme d'« exploitation » des ressources sensibles qu'il embrasse (composantes végétales, naturelles ou non, patrimoine bâti, formes architecturales...) et des ressources immatérielles qui président à sa lecture : valorisant l'activité pastorale traditionnelle dans le cas du Beaufortain étudié par V. Peyrache-Gadeau, ou l'ancienne occupation en terrasses dans le Pays Viganais chez P. Dérioz. Le regard puise dans ces ressources pour ériger ces portions de territoire en paysages, en laisse d'autres de côté.

Mais ce paysage est-il lui aussi pour autant une ressource territoriale? Cela impliquerait que les acteurs partagent une vision si ce n'est identique du moins commune et que cette vision puisse être valorisée et capitalisée dans une démarche de développement. D'où le détour forcément réducteur par un discours commun, par le projet ou par l'image : sélectionner un type de paysage conforme au projet défendu. Cela explique l'autre point commun de ces deux approches : elles ne se fondent finalement pas sur le paysage *in situ* mais sur les discours des collectivités porteuses de projet pour l'une, sur l'iconographie pour l'autre. Ce sont ces discours qui spécifient le territoire par l'entremise des représentations du paysage. En outre, ces discours qui visent, c'est leur finalité, une promotion du territoire et de son projet, que ce soit vers l'extérieur ou en interne, cherchent volontiers à rattacher le paysage local à des grands types valorisés par les grilles de lecture dominantes : moyenne montagne pastorale, terrasses cévenoles, pour reprendre les mêmes exemples. Leur rôle dans la spécification du territoire n'est alors pas prépondérant.

De mon point de vue, les ressources mobilisées ici ne sont pas le paysage mais ses représentations collectives: ce sont des ressources iconographiques et discursives produites par les acteurs, qui constituent un fonds commun pour le territoire dans lesquelles eux mêmes ou d'autres peuvent puiser. La déconnexion se fait avec la matérialité du paysage, le sens se fige. Finalement, le concept de ressource territoriale se plie difficilement à cet objet mouvant et insaisissable qu'est le paysage, et en retour, l'outillage théorique de la ressource territoriale n'apporte pas grand-chose à la réflexion sur le paysage. Pour répondre de manière pertinente à la problématique de la ressource territoriale, celle-ci me semble-t-il doit pouvoir offrir aux acteurs non pas tant une matérialité (un patrimoine immatériel par exemple peut remplir les fonctions de ressource), qu'une possible objectivation : la ressource doit pouvoir être identifiée, partagée, capitalisée et transmise (une technique traditionnelle par exemple, peut être décrite, reproduite, transmise). C'est là, à mon avis, que le paysage nous échappe et qu'il ne peut être abordé de manière fructueuse comme une ressource territoriale. Dans le questionnement que je poursuis, le paysage apparaît avant tout comme une ressource discursive, mobilisée par les acteurs pour la justification, la validation et la diffusion d'un projet de territoire plus qu'une ressource territoriale.

En outre, comme je le suggérai en abordant cette thématique, qu'en est-il des paysages moins ou non valorisés, des paysages banals du périurbain, des banlieues, ou des centres villes sans histoire, bref quand l'évidence s'efface. Si l'on en arrive à la conclusion que le paysage est une ressource territoriale dans la mesure où il est déjà valorisé, le raisonnement apparaît quelque peu tautologique.

Pour une première conclusion sur la question des valeurs

Ce qui apparaît en filigrane de toutes ces discussions sur les liens entre paysage et développement, sur le prix du paysage, sur les ressources qu'il mobilise, c'est la vaste question des valeurs du paysage : valeur marchande, mise en valeur, valorisation de la ressource, évaluation du paysage et des politiques, mais aussi valeur symbolique, identitaire, patrimoniale, ... la question est aussi récurrente que difficile à circonscrire.

Le paysage est en effet toujours à la jonction de différentes acceptions de cette notion bien délicate de valeur. Il est, on vient de le voir, régulièrement discuté en tant que valeur prise au

sens économique mais sans pouvoir jamais la mesurer: a-t-il une valeur marchande, résultat d'une transaction sur un marché ? une valeur d'usage ? Peut-il être mis en valeur ? Je ne reviendrai pas sur ce point.

La question de l'évaluation nous ramène vers la notion de valeur, mais sous un autre angle : comment évaluer un paysage et l'action que les collectivités engagent à son endroit. La difficulté de toute procédure d'évaluation des paysages est à la mesure de cette complexité, le colloque de Montpellier de 2004 en témoigne : une « utopie nécessaire » en était le sous titre. La problématique des méthodes d'évaluation des politiques publiques est en plein essor, appelant confrontations et inventivité dans les procédures ; avec le paysage on touche les limites de l'exercice. Qu'évalue-t-on : le paysage ? A-t-il dans ce cas une valeur intrinsèque ? Peut-on évaluer les regards et les modes de codification ? Ou est-ce que l'on évalue un état des composantes et des processus en place ? C'est ce qui sous-tend la vaste question du diagnostic. Ou évalue-t-on les politiques du point de vue de leur montage, des outils mobilisés, du coût, des acteurs investis, du respect des objectifs de développement durable par exemple ? Ou évalue-t-on les impacts de ces politiques sur le paysage, c'est-à-dire sa matérialité ? Mais cela implique dans ce cas que les objectifs et finalités de ces mesures aient été suffisamment explicités pour en permettre la mesure. Ou évalue-t-on ces impacts tels que ressentis par les habitants ou les usagers à qui le paysage est « offert » ? Toute évaluation exige l'explicitation des critères, des outils et des grilles de mesure, des finalités et des destinataires de cette évaluation. Délicate entreprise quand il s'agit d'un objet aussi polymorphe, « polyphonique » que le paysage.

Cependant tous les auteurs, même ceux qui essaient vaillamment de proposer des outils et méthodes objectives de mesure, s'accordent à reconnaître que les « consommateurs » ou usagers attribuent aussi des valeurs symboliques au paysage, quitte à regretter cette part inévitable de subjectivité. C'est à ces valeurs non mesurables que je m'attacherai: valeurs esthétiques et valeurs symboliques, celles qui vont nourrir la relation au territoire que constitue le paysage, permettre le bien-être ou le désagrément, l'attachement ou le rejet, la mobilisation ou le désintéressement. Dans notre relation au territoire le paysage offre précisément une accroche, une visée pour ces valeurs, qui au sein des systèmes de valeurs individuels et collectifs relève de cette part à la fois incommensurable et potentiellement déterminante sur nos actions. Elles participent sur ce registre des idéologies territoriales : « *Fruits de pratiques patientes, d'habitudes anciennes, de comportements, de discours, de croyances et de postures*

inlassablement répétées, ces idéologies territoriales résultent aussi d'enjeux très actuels » (G. Di Méo, 2005, p. 91). Il s'agit ici non d'une valeur absolue, qui fonderait une valeur intrinsèque du paysage (« le » beau paysage) mais des qualités que chacun lui attribue et qui lui permettent de donner prise à un jugement. Le paysage parce qu'il est à la fois une matérialité et son expérience sensible, parce qu'il mobilise un imaginaire individuel et collectif et la projection dans le devenir du territoire, est par son émergence même le lieu et l'instant de cristallisation de valeurs extrêmement diverses, individuelles et collectives, morales et symboliques. Ces systèmes de valeurs guident nos pratiques, nos attentes, notre mode d'intervention et de gestion de ce que nous avons érigé en paysage.

DEUXIEME CHAPITRE : LES VALEURS DU PAYSAGE

A L'EPREUVE DES TEMPORALITES



Hameau de Valchevrière, Vercors.

Amener la discussion sur le terrain des valeurs symboliques, conduit *in fine* à poser la question en termes d'éthique, cela peut paraître bien périlleux... Il semble pourtant que c'est sur ce terrain-là que débouchent aujourd'hui toutes les interrogations, que tous les chemins parcourus depuis le début de ce travail convergent. C'est un thème qui a émergé depuis quelques années dans les écrits sur le paysage, notamment dans la littérature scientifique, pour prendre actuellement une place centrale et rencontrer une préoccupation très présente, voire envahissante, dans le débat public.

La question de l'éthique croise la démarche réflexive d'une science sur elle-même : ses objets, ses méthodes, son statut, pourquoi pas ses « règles » si l'on va du côté de la déontologie (mais ce n'est pas le cas ici), et le questionnement sur le rôle de la science dans la société, le statut du chercheur, mais aussi la question de la circulation des savoirs. L'idée n'est pas ici de discuter de l'éthique de la géographie, mais de l'éthique du paysage, ou plutôt de l'éthique à propos du paysage. La réflexion porte on l'a vu sur les valeurs collectivement attribuées au paysage, sur les systèmes de valeurs dans lesquelles elles s'insèrent, renvoyant à des idéologies spatiales qui apparaissent à ce propos, bref sur le questionnement éthique de tous ceux qui contemplent, consomment, parlent du paysage, agissent sur le paysage, et attribuent à ce paysage des valeurs, c'est-à-dire chacun de nous.

L'objectif n'est évidemment pas de hiérarchiser ces valeurs, de définir des contenus, des règles, des modalités d'action éthique. La question est de savoir pourquoi et comment on en arrive aujourd'hui à aborder la question du paysage en termes d'éthique, et dans ce cas si l'on peut en dessiner les contours et les sources, c'est-à-dire tenter d'identifier ce qui peut aider à répondre à des questions posées par la société à la société à propos du paysage, à l'occasion du paysage. On l'a constaté à maintes reprises, le paysage interroge sur le « vivre-ensemble », autre expression envahissante aujourd'hui. Mais pourquoi passer de l'esthétique à l'éthique ? S'agit-il d'un effet de mode ou au pire d'un leurre : mettre en avant les enjeux du paysage pour en occulter d'autres.

L'appel à une « éthique du paysage » se fait entendre depuis peu dans les écrits de toutes natures et me paraît constituer l'un des aspects nouveaux du débat sur le paysage. Ceci s'explique en partie par la convergence de deux mouvements qui débordent largement le seul cadre du paysage. Il y a d'une part une interrogation très globale dans les sciences tant sociales que naturelles qui remet en question nos rapports au monde, nos conceptions de la science, nos catégories de pensée. A la lumière des écrits de Bruno Latour ou de Philippe Descola notamment, nous ré-interrogeons de manière fondamentale le « grand partage » entre nature et culture, le statut des non humains et des objets, et au-delà la définition du nous et de l'autre. Les études post-coloniales, ou les « gender studies » nous ont alertés sur nos frontières symboliques et hiérarchies implicites. Inspirée par les écrits d'Isabelle Stengers et encore de Bruno Latour, la question du lien entre sciences et politique et des possibles politiques de la nature a nourri toute la réflexion sur les cosmopolitiques, reprise par Ulrich Beck. Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthes ont à partir de cela développé une réflexion inédite sur la démocratie et « l'exploration des mondes possibles ». Enfin, les apports

d'Edgard Morin et du même Ulrich Beck convergent pour qualifier le monde du XXI^e siècle : entre complexité et incertitude. Quels peuvent être nos nouveaux repères, nos nouvelles boussoles ? Comment faire, demande Beck, pour « *continuer à vivre après* » ? : « *nous sommes les héritiers d'une critique de la civilisation aujourd'hui devenue réelle* », non pas que le monde s'effondre, mais « *les fondements de la société industrielle s'effritent puis disparaissent dans le mouvement réflexif des phénomènes de modernisation* ». (2001, p. 29). Edgar Morin (2004) nous interpelle sur la complexité à laquelle doit aujourd'hui répondre toute recherche éthique, mettant l'accent sur la diversité et l'emboîtement des échelles dans un monde globalisé et sur l'exigence d'une éthique de la « *reliance* » : avec autrui, les siens, la communauté, l'humanité, le cosmique... La mondialisation, l'émergence des sociétés réflexives amènent de son côté Jacques Lévy (2009) à parler de « *tournant éthique* » pour insister sur ce contexte inédit, qui met fin à la tradition du sujet seul auteur de ses choix et de ses devoirs, pour mettre l'acteur individuel en interaction permanente avec les choix collectifs : « *la capacité d'action de l'acteur individuel est produite par la société* ».

Il me semble que le questionnement éthique à propos du paysage, dans ce contexte très général, prend des formes spécifiques liées justement à la position toujours transversale, toujours médiale du paysage. L'enjeu de l'identité territoriale, dans lequel le paysage se trouve totalement intriqué, est omniprésent: si la relation paysagère se formule en ces termes : « *voici ce que nous sommes ici*», elle implique la distinction par rapport à l'autre. Que faisons-nous de cette identité et que disons-nous de cet autre ? Qu'est-ce que le paysage désigne comme altérité ?

Le paysage est d'autre part interrogé par la problématique de la responsabilité : le paysage intervient fréquemment dans le discours sur le territoire en tant que legs des occupants précédents, legs à transmettre aux occupants futurs ; cela amène à la question de l'identité : qu'est-ce qui nous lie entre nous, et qu'est ce qui nous lie à ces absents ? Y a-t-il filiation symbolique et en quoi sommes-nous responsables envers eux, à travers cette empreinte conservée de ceux qui nous précèdent et cette matrice que nous léguons à ceux qui nous suivent, pour reprendre les deux termes d'Augustin Berque ? Hans Jonas fonde sur ce « *principe responsabilité* » sa théorie de l'éthique du futur, un futur ici menaçant : « *Sans doute les anciennes prescriptions de l'éthique du prochain –les prescriptions de la justice, de la miséricorde, de l'honnêteté, etc.- en leur immédiateté intime, sont-elles toujours valables pour la sphère la plus proche, quotidienne, de l'interaction humaine. Mais cette sphère est surplombée par le domaine croissant de l'agir collectif dans lequel l'acteur, l'acte et l'effet*

ne sont plus les mêmes que dans la sphère de la proximité et qui par l'énormité de ses forces impose à l'éthique une nouvelle dimension de responsabilité jamais imaginée auparavant » (1990, p. 31). Cette réflexion déjà ancienne de Hans Jonas, puisqu'elle date de 1979, a eu un impact diffus mais sensible au sein des milieux politiques et associatifs environnementaux de ces années là; cette influence s'accroît actuellement et vient percoler l'ensemble des thématiques liées de près ou de loin au développement durable. Il n'est pas étonnant que le paysage s'en trouve imprégné. Comment cette responsabilité peut-elle se traduire en modes d'action dans la gestion des paysages au quotidien ?

Enfin, en termes d'action, les enjeux de la participation, à laquelle les textes et conventions officiels appellent dorénavant modifient les termes du questionnement : qui a droit de regard ? qui a droit de parole ? qui est responsable ? qui rentre dans la délimitation du commun et en quoi le paysage rassemble et délimite ce commun ? Cela conduit le paysage vers les enjeux d'équité et de justice. Nous retrouvons ici Hannah Arendt et la question de la mise en débat du commun, mais aussi toutes les interrogations actuelles de certains géographes américains sur les rapports sociaux et les mécanismes de domination en jeu dans le paysage (Mitchell en particulier).

Face à cet envahissement du débat par l'éthique il me paraît nécessaire de m'y attarder, malgré les pièges évidents, pour à la fois mieux mesurer en quoi le questionnement sur le paysage est fondamentalement -ou non- un questionnement éthique et aller voir au-delà de la formule incantatoire telle qu'elle apparaît volontiers. Et surtout pour tenter de déceler si des éléments de réflexion sont aujourd'hui proposés, de suivre quelques pistes parmi les écrits qui traitent de la question d'éthique en lien avec le paysage.

C'est après avoir rassemblé ces éléments, très partiels et forcément biaisés, éléments rassemblés non pour une réflexion sur l'éthique mais par une géographe s'intéressant au paysage, que j'aborderai les points essentiels de cette seconde partie : les valeurs du paysage entre identité, patrimoine, mémoire, responsabilité et bien commun, envisagé à partir de la perspective des temporalités.

I- UNE « ETHIQUE DU PAYSAGE » : EFFET DE MODE OU VÉRITABLE ENJEU DE RECHERCHE ET D'ACTION?

Il n'y a rien de surprenant à ce que la thématique paysagère nous ramène obstinément à la question de l'éthique ; on l'a vu, quel que soit l'angle d'approche, des plus naturalistes, des plus objectivants, aux plus phénoménologiques, la question des valeurs du paysage est toujours posée. Et si le paysage rentre dans le champ du politique, l'action se doit de répondre à ces valeurs. Je reviendrai à François Dagognet, cité plus haut, à propos des paysages de demain à inventer, qui clôt son texte sur la question de la morale et des valeurs : comment se libérer d'une morale passéiste, fondée sur des préjugés, des paysages de cocagne et les campagnes d'hier. Il faut, disait-il en 1989, inventer de nouvelles formes, accepter de nouvelles pratiques, il en appelle à la sympathie, la tolérance, le consentement : « *La question des valeurs paysagères est posée* » conclut-il (1989, p. 35).

Plus conjoncturellement, la rédaction de la Convention européenne de Florence, qui a relancé le débat sur le paysage comme projet politique, a aussi mis en lumière la nécessité de fonder cette action sur des valeurs affirmées et partagées : le texte débute sur les idéaux à défendre. Ainsi, le colloque de Lyon en 2007, « Savoir habiter la terre. Le paysage, un projet fédérateur », qui a donné lieu à la publication plusieurs fois citée précédemment, « *Le paysage, un projet politique* », amenait Mario Bédard à formuler ainsi l'enjeu des débats : « *Le projet de paysage, fédérateur de pratiques socio-territoriales éthiques et heuristiques* » (Introduction, 2009, p. 3). Dans le même ouvrage, Bernard Kalaora affirme : « *Les paysages, dans ces circonstances, apparaissent comme des catalyseurs d'échanges et de valeurs qui élèvent le niveau d'exigence démocratique et de justice. Ils en renouvellent le champ en élargissant la base à des acteurs ignorés jusque là, dans des dynamiques largement politiques dont l'éthique constitue une ressource majeure face aux incertitudes et à la complexité* ».

Helène Hatzfeld veut voir dans la problématique paysagère une occasion de renouveler les formes de la démocratie : « *Le paysage, somme toute, est l'un des projets politiques du XXI^e siècle par les deux enjeux majeurs qu'il rassemble : l'environnement et le renouvellement de la démocratie. (...) Le paysage par sa présence à la fois toujours singulière et traversière, suggère la possibilité de dépasser l'antinomie du Même et de l'Autre, du propre et du commun, en donnant à vivre ce qui est entre, trans, transnaturel-transculturel, ici et ailleurs* » (in Bédard, 2009, p. 320).

Est-ce que l'on n'attend pas trop du paysage ? Le paysage est presque toujours abordé sous un angle exclusivement favorable, mettant l'accent sur son rôle fédérateur, consensuel. Je commencerai un peu brutalement cette réflexion sur les liens entre éthique et paysage par un détour par la face obscure du paysage, qui me semble utile pour poser différemment le questionnement.⁷⁵

1. La face obscure du paysage...

L'intérêt même d'une réflexion sur l'éthique à propos du paysage mérite en effet d'être questionné, tant l'appel à l'éthique devient ces dernières années envahissant, tel un « raz de marée » (Desaulnier M.P., Jutras F., 2006), l'éthique mobilisée comme effet de mode ou une rhétorique vide apparaît bien comme le risque majeur dans ce domaine.

J'ai relevé à plusieurs reprises combien l'argument paysager dans une situation locale permet d'alimenter tout type de discours, et notamment le refus de tout changement qu'il s'agisse de l'appel au paysage patrimonialisé ou au bien connu syndrome Nimby. Il vient efficacement étayer des logiques de ségrégation socio-spatiale : le « beau » paysage aux plus aisés, des logiques de repli avec le blocage foncier : on « ferme la porte derrière soi », des logiques aussi de fermeture sur une identité locale figée : réserver le paysage aux natifs. Mes terrains de recherche en moyenne montagne péri-urbaine en sont un théâtre privilégié.

François Walter à une autre échelle a analysé l'instrumentalisation des figures paysagères dans les discours nationaux et montré que les régimes totalitaires ont tout particulièrement usé de cet argument. Simon Schama a également insisté sur l'exploitation, par exemple, des figures de la forêt germanique par le régime nazi.

La Convention européenne de son côté a relancé le débat sur l'existence d'une identité européenne et la capacité de paysages emblématiques européens à l'illustrer et à l'alimenter.

Le paysage abordé selon cet angle s'inscrit donc clairement dans la problématique du pouvoir et de l'instrumentalisation du paysage au nom des enjeux de pouvoir. Je reviendrai ici sur une idée avancée au début de ce travail, et inspirée de travaux de la géographie radicale américaine, en particulier autour de Mitchell. Ses travaux mettent en lumière des aspects peu travaillés dans les écrits sur le paysage en France, ce sont les liens qu'entretiennent paysage

⁷⁵ Je reprends ici pour l'essentiel un article que j'ai publié en 2009 dans la revue *VertigO*: « Une éthique du paysage est-elle souhaitable? ».

et injustice, paysage et violence ; il plaide pour que les théories du paysage s'intègrent dans le cadre général des philosophies de la justice sociale. Il est clair que ces thèmes prennent à rebrousse-poil toute la littérature sur le beau, le pittoresque et le patrimoine, et c'est leur intérêt premier. Ainsi un numéro de la revue *Landscape Research* en 2007, a été consacré à la question de la justice et du pouvoir, et Mitchell y analyse les mouvements sociaux, la pauvreté et la domination économique dans les vallées agricoles de Californie et y montre les liens avec la production du paysage. Il met en exergue les enjeux de justice dans la production du paysage et dans sa valorisation, la question de l'occultation des rapports sociaux dans un rapport naturalisé que le paysage est chargé de véhiculer. Dans le même numéro Kenneth Olwig s'interroge sur « the just landscape », que l'on pourrait traduire plutôt par équitable que par juste, et ce que les démarches de convention (il fait ici référence à la Convention européenne) peuvent apporter. Suzanne Paquet, dans un article récent, reprend les propos de Mitchell pour s'interroger sur la « tyrannie paysagère » à travers l'omniprésence de la photographie (2009).

Plus proche de la conception du paysage que j'ai proposée ici, je vois dans cette thématique de la justice et de la violence des pistes de réflexion fructueuses, autour de la problématique suivante : le paysage peut-il devenir une arme, c'est-à-dire servir à porter intentionnellement un discours ou des actes de violence symbolique et/ou concrète ?

Un type d'espace semble particulièrement propice à cette observation, ce sont les frontières⁷⁶, objet géographique particulièrement riche et offrant des connexions intéressantes avec le paysage. En effet, dans les sociétés mondialisées, où l'on annonce la disparition des frontières, où la mobilité semble ne pas rencontrer de limites, on voit se multiplier les murs, les obstacles à la circulation des démunis, les systèmes sophistiqués de clôtures et de surveillance, les barbelés et les miradors. Les murs qui entourent les gated-communities ou ferment les accès au « beau paysage » privé en sont une forme certes atténuée mais esthétiquement brutale.

L'agression et la destruction des emblèmes du patrimoine sont devenues des armes mondiales, preuve tragique de leur valeur collective et de leur statut politique : on a beaucoup montré la destruction des statues de Banjan par les Talibans comme un premier cas emblématique de l'« arme patrimoniale ». L'érection de murs et la destruction de leurs abords le long de la

⁷⁶ J'avais envisagé de développer plus en profondeur cette question, qui me paraît non seulement intéressante sur le plan théorique, mais centrale dans le contexte actuel de mondialisation, dans le cadre d'un projet ANR « Murs et Ponts », qui n'a pas été retenu.

frontière entre le Mexique et les États-Unis, aux frontières africaines et dorénavant orientales de l'Europe, entre Israël et la Palestine, sur les frontières indiennes, sont aussi des formes d' « arme paysagère ». L'arme on le voit n'est pas dans la matérialité, le mur proprement dit : on patrimonialise des murs frontaliers dans le monde entier, et ils deviennent des lieux touristiques très fréquentés (de la Muraille de Chine au mur d'Hadrien, sans parler des remparts et fortifications de tous genres, et à sa manière le mur de Berlin). L'analyse est à ramener dans son contexte précis. La dimension esthétique de cette violence, l'agression non seulement par l'obstacle au passage, et au regard, mais par l'inscription dans le territoire est exprimée par ceux qui la subissent. Ainsi on voit se multiplier sur ces murs des expressions artistiques, détournement et transgression: graffiti sur les murs en Palestine, installations d'artistes sud-américains sur la frontière étasunienne. Beaucoup jouent sur le thème paysager grâce à des trompe-l'oeil ouvrant des fenêtres sur des paysages virtuels. Les multiples formes d'expression artistique sur, autour, à propos des murs, qu'il s'agisse des productions d'artistes professionnels ou des peintures, graffiti, inscriptions, sculptures des gens ordinaires constituent aujourd'hui un type de production d'une grande richesse, qui interpelle le géographe⁷⁷.

En écho à ces murs, les frontières défonctionnalisées de l'Europe offrent de multiples cas où la limite est au contraire « paysagée » : l'espace Schengen privant ces limites intérieures de leurs fonctions initiales, elles restent une limite entre deux pays, même si les douanes ont disparu, ou parfois elles perdent toute fonction politique comme dans le cas de l'Allemagne réunifiée. Le paysagisme devient un mode d'intervention sur ces territoires de l'entre-deux qui veut à la fois symboliser le lien et maintenir une mémoire de la frontière. Entre la France et l'Allemagne, des parcs mettent en scène les liens entre les deux pays anciennement ennemis (Fourny, 2005, Charlot, in Amilhat et al., 2006). A Berlin, des tronçons du mur sont conservés et, après une période où les autorités ont voulu effacer ces traces, on re-marque dorénavant dans l'espace, par le paysage, le no man's land et cette suture mal cicatrisée dans la ville. C'est tout autant le souvenir de la séparation que la mémoire de la violence que l'érection du mur a entraînée qui sont ainsi rappelés et réinscrits dans la matérialité du paysage.

Le mur frontalier apparaît donc comme une figure paysagère forte, présente partout dans le monde, dont les lectures diverses s'inscrivent dans une temporalité aux origines lointaines.

⁷⁷ Je renvoie ici aux travaux d'Anne-Laure Amilhat-Zsary.

Cette figure est décryptée, détournée, renvoyée vers un public mondialisé, comme en témoigne l'intense circulation de photographies et images de toutes natures sur Internet.

Cette thématique de la frontière, on le voit, permet de décaler le regard et, à travers son approche sensible, de mettre en perspective des temporalités à la fois locales, nationales et globales. Elle amène en outre à considérer une thématique moins consensuelle du paysage, tout en confirmant l'intérêt voire la nécessité d'y associer les termes esthétiques et éthiques.

Ce détour me semble utile, mais d'autres auraient pu illustrer aussi cette idée, pour poser le questionnement sur une base différente, décalée, par rapport au contexte habituel de la dégradation progressive des paysages traditionnels, tels qu'on le rencontre presque systématiquement dans la recherche française.

2. A quelles sources peut puiser une réflexion sur l'éthique?

Encore une fois, il ne s'agit en aucun cas de discuter des contenus de cette éventuelle éthique, mais d'essayer de comprendre pourquoi elle se retrouve de manière obstinée au centre du débat et comment elle est réclamée, formulée. En ayant bien à l'esprit que cette injonction à l'éthique relève aussi de l'effet de langage, de la formule, qu'elle peut être instrumentalisée ou servir de leurre. Comment aller au-delà ? Au-delà de la formule sans cesse répétée de la nécessité éthique, et ce à propos d'un objet aussi insaisissable que le paysage, entre matériel et symbolique, entre banal et remarquable. Il n'y a pas de « bon paysage ».

Pour tenter de baliser un chemin, il me semble utile d'une part de s'appuyer sur une conception de l'éthique qui permette de clarifier les enjeux : se départir de la morale d'une part, et réfléchir en termes d'action d'autre part. Pour ensuite, identifier dans la réflexion actuelle qui cherche à croiser l'éthique avec l'environnement et l'esthétique ce qui peut faire avancer la problématique paysagère.

L'apport de Paul Ricœur et le cadre englobant du développement durable

Je m'appuierai pour cela sur l'approche de l'éthique que Paul Ricœur propose dans « Soi-même comme un autre » : « Appelons « visée éthique » la visée de la « vie bonne » avec et

pour autrui dans des institutions justes » (1990, p. 202). L'expression *visée éthique* souligne l'idée que l'éthique n'est pas dans le paysage, dans des valeurs paysagères, mais dans les finalités de l'action, ce qui répond au souci de mettre l'intentionnalité au cœur de la conception du paysage. La poursuite de la visée éthique par et à propos du paysage signifierait dans ce cas que la relation que chacun vit quotidiennement avec son cadre de vie, relation fondée sur l'appréciation esthétique et le sentiment de bien être et d'attachement qu'il peut alimenter, font partie de cette recherche de « vie bonne » et que la revendiquer pour toute personne est éthiquement nécessaire. C'est ce à quoi en appelle Augustin Berque : « *Tel est le fondement ontologique, cosmologique et éthique de toute politique de l'environnement : pour que l'être humain soit humain il faut que la Terre –notre planète, nos paysages, nos maisons-soit à la fois belle et bonne à vivre* » (1996, p. 113). *Avec et pour autrui* parce que cette relation ne peut se vivre dans le repli contemplatif et l'exclusion d'autrui. *Dans des institutions justes* parce que le paysage participe du politique. Ricœur, dans le commentaire qui suit cette formulation, s'appuie sur les écrits d'Hannah Arendt pour qui ces institutions sont « *la structure du vivre-ensemble d'une communauté historique, structure irréductible aux relations interpersonnelles* » (1990, p. 227), et se distinguent également des seuls systèmes juridiques et politiques. Hannah Arendt lui indique également les deux mots-clés pour désigner les conditions de ce vivre-ensemble : condition de pluralité (le face-à-face ne suffit pas, le vivre-ensemble inclut les tiers, les anonymes, sans limite dans le temps) et condition de concertation, qui renvoie à la conception de l'action chez Hannah Arendt et à son déploiement dans l'espace public. On le voit, cette conception de l'éthique mobilise les divers mots clés qui sont venus se rattacher au paysage au fil des pages qui précèdent ; elle rencontre les préoccupations évoquées à propos du bien commun, de la responsabilité, et de l'équité.

Il me semble qu'actuellement le paysage se trouve à un point de convergence entre de multiples inspirations, aucune ne se posant comme éthique du paysage mais chacune s'en rapprochant d'une manière ou d'un autre. Tous ces apports, de quelque origine qu'ils soient, se positionnent toujours en fonction du cadre général du développement durable, de ses enjeux et de sa temporalité. Plusieurs auteurs mettent en avant la dimension intrinsèquement éthique de toute démarche de développement durable ; c'est aussi la diffusion et l'appropriation de ce nouveau cadre de négociation et d'action, depuis 1992 mais surtout au cours des dernières années, qui a contribué à amener la question éthique sur le devant de la scène. Ainsi Bernard Kalaora (1998), dans une analyse des transformations des politiques publiques en France, passées de la nature à l'environnement, interprète cette évolution en

termes de nécessité éthique et s'interroge sur la responsabilité ; Antonio Da Cunha et Christian Brodhag (2003) mettent l'éthique au centre des politiques de développement durable, autour de la notion d'éthique du changement. « *Le consensus sur la dimension éthique des problèmes environnementaux s'est majoritairement fait autour de préoccupations concernant l'humanité, présente et à venir : générations futures, responsabilité, justice... sont les mots-clé de ce souci éthique* » constate Catherine Larrère (2002, p. 71). Cela reste la référence commune, la finalité ultime : la durabilité des systèmes et la justice vis-à-vis des générations à venir ; toutes ces analyses se retrouvent avec un remarquable consensus autour de Hans Jonas et son « principe responsabilité » (1979) ; outre l'influence que son œuvre eut d'emblée sur la conception même de la notion de développement durable, elle a alimenté depuis une active réflexion sur la justice intergénérationnelle (Gosseries A., 2008).

Le paysage, toujours transversal, toujours « trajectif », se trouve ainsi à la charnière entre le politique et l'environnemental et il est tout particulièrement interpellé par l'injonction au développement durable.

Toutefois, on passe difficilement du développement durable au « paysage durable », expression ambiguë s'il en est. En effet, selon une approche naturaliste, notamment en écologie du paysage, on peut mener une évaluation objective des qualités environnementales d'un paysage conçu comme un écosystème, en termes de biodiversité, de gestion des ressources, de préservation des flux au sein du système. Le « bon paysage » serait celui au sein duquel ? grâce auquel ? est préservé un équilibre considéré comme optimal entre l'intervention humaine et l'écosystème. Mais au-delà de l'apparente objectivité de cette évaluation, la question me paraît rester largement ouverte. Les exemples abondent dans ce domaine. Citons quelques cas d'écosystèmes plus ou moins artificialisés de montagne (pour choisir des lieux valorisés) : un golf en montagne est souvent déplorable d'un point de vue environnemental mais peut être très apprécié par les habitants et les usagers pour ses qualités esthétiques, pour la reconversion des espaces et le maintien des activités. Une parcelle agricole tombée en friche est unanimement condamnée tant du point de vue économique qu'esthétique ; elle peut être par contre très riche en termes de biodiversité, de qualité des sols et de drainage. Enfin ce qui semblerait pouvoir rassembler tous les suffrages, la montagne « sauvage », sans intervention de l'homme, s'avère souvent moins riche du point de vue de la biodiversité que des alpages régulièrement pâturés. Y a-t-il parmi eux un « paysage durable » ? Il est en outre périlleux de tenter de déterminer ce que l'on pourrait considérer

comme un paysage « naturel » de montagne, au sens de non anthropisé, devenant un étalon de durabilité. Les montagnes sont depuis des siècles occupées, parcourues, défrichées, drainées, irriguées, transformées dans chacune des composantes de l'écosystème.

Le paysage envisagé dans cette logique répond à une conception qui met de côté précisément ce qui nous intéresse dans notre interrogation sur l'éthique : le sensible et l'émotion, les valeurs symboliques, esthétiques, patrimoniales, identitaires dévolues à un lieu. L'ambiguïté reste entière à mon sens entre la forme sensible et le fonctionnement du système. En outre, l'expression suppose que l'éthique est légitimée par les processus naturels en place, non par des valeurs. Qualités environnementales d'un écosystème et paysage « équitable » au sens de Kenneth Olwig cité plus haut, ne relèvent pas de la même dimension, du même ordre de justification.

Écologie du paysage et éthique, si elles peuvent dialoguer, ne procèdent pas des mêmes logiques ; l'une s'appuie sur la mesure, sur des évaluations de processus naturels ou anthropisés, l'autre s'interroge sur les valeurs et sur la construction des accords. Mal comprise, l'expression de « paysage durable » peut même se révéler contre-productive : un paysage durable au sens de pérenne, et non de soutenable, conduit tout droit à la muséification : conserver tel quel un site pour les générations futures. Si la « soutenabilité » rentre en jeu, ce n'est pas pour qualifier les dimensions matérielles du paysage, mais pour interpellier sur ses dimensions sociales en termes d'équité, de responsabilité et de justice intergénérationnelle ; elle peut s'appliquer au projet politique, non au paysage qu'il prône. Par contre, dans notre perspective, il peut être intéressant d'analyser quand, comment, par quels acteurs, les critères de durabilité environnementale sont mobilisés ; ce peut être précisément pour arbitrer entre des choix d'aménagement, quand la discussion sur les valeurs symboliques ne permet pas d'aboutir à un accord.

L'impasse de l'éthique environnementale

Dans la vaste sphère des approches environnementales, un courant se distingue dans ce « paysage » de manière plus clairement identifiée, et a pris depuis plusieurs décennies une place incontournable, quitte à être vertement critiquée, il s'agit de l'éthique environnementale, qui a en particulier inspiré les courants américains désignés sous l'appellation *deep ecology*.

Ce courant a fait l'objet d'une analyse critique approfondie de la part des chercheurs français depuis les années 1990 : Catherine Larrère (1997 et 2002) l'a particulièrement analysé dans ses fondements et ses ramifications, Augustin Berque (1996) s'est livré à une critique méthodique, de même que Luc Ferry qui a dénoncé le « nouvel ordre écologique » (1992) ou Philippe Pelletier qui s'est élevé contre l' « imposture écologiste » (1993). Il n'est pas utile de revenir en détails sur leurs spécificités, dans la mesure où aucun des grands porte-paroles américains n'a semble-t-il mis le paysage au rang de ses objets de mobilisation. Les débats portent en particulier sur le statut et les droits des non humains, l'attention se focalise sur les animaux, les espèces vivantes, les écosystèmes. Les auteurs les plus connus de la *deep ecology* anglo-saxonne défendent l'idée que toute entité vivante a une valeur intrinsèque et des droits à défendre. Cela ne signifie pas pour autant que la dimension esthétique soit absente; bien au contraire le thème de la beauté est fréquemment avancé pour justifier de la valeur intrinsèque de la nature. Citons Aldo Leopold, grand inspirateur de la *deep ecology* et de la notion de « land ethic »: « *A thing is right, when it tends to preserve the integrity, stability and beauty of the biotic community. It is wrong, when it tends otherwise* »⁷⁸ (Aldo Leopold, *A Sand County Almanac*, 1949, cité en exergue de Lawrence E. Johnson, 1991). Mais il s'agit alors d'une conception très holistique de la beauté du monde, produit d'une nature sacralisée; dans les ouvrages des principaux représentants de l'éthique environnementale, le paysage, exclusivement naturel et beau parce que naturel, est mis en avant à propos de la protection des grands espaces de « wilderness » et des parcs (notamment dans George Sessions, 1995, et Holmes Rolston, 1998).

Ce courant a rencontré peu d'écho sur le vieux continent; les auteurs européens s'intéressant aux relations entre éthique et environnement, plus modérés et clairement anthropocentrés, s'interrogent sur l'accord à trouver entre temporalités naturelles et humaines, entre biodiversité et pluralité des cultures (Larrère Raphaël, 2005). Ils se distinguent notamment en ceci qu'ils en appellent à un traitement autre que technique des débats sur l'environnement: « *la question de la maîtrise (éthique) de notre maîtrise (technique) a été posée : le succès de notre emprise technique sur la nature, le développement de notre puissance impliquent de nouvelles dimensions de notre responsabilité, qui nous engage vis-à-vis des générations futures* » (Larrère C., 2002, p. 70). En outre, la discussion sur l'éthique et l'environnement en Europe et notamment en France est très inspirée par les apports des « cosmopolitiques » et de manière plus générale par les réflexions sur les relations entre société et nature de Bruno

⁷⁸ Une chose est juste, quand elle tend à préserver l'intégrité, la stabilité et la beauté de la communauté biotique. Elle est condamnable quand elle tend vers l'inverse.

Latour. Il est donc bien davantage question de liens, de « symétries » que d'oppositions entre une nature sacralisée et menacée et une société destructrice.

Dans ces débats, où, je l'ai dit, le paysage est globalement absent, la question transversale de la valeur intrinsèque des non humains est néanmoins intéressante à extraire : c'est au nom de cette valeur intrinsèque (d'un arbre, d'un loup...) que les tenants de la *deep ecology* ont développé des argumentaires notamment juridiques visant à protéger toute composante de la nature. En effet, elle a alimenté en réponse une réflexion sur une éthique anthropocentrée, généralement désignée par l'« hypothèse de convergence des valeurs ». Celle-ci postule en effet que l'on peut convertir toute valeur intrinsèque (non anthropocentrique) en valeur extrinsèque, c'est-à-dire attribuée à la nature par l'homme. L'homme devenant la mesure de toute chose, des méthodes peuvent être mises au point pour attribuer une valeur à toute entité vivante ou non vivante et également à tout élément de l'environnement au nom de la satisfaction qu'il peut procurer aux sociétés humaines. Nous retrouvons là les méthodes d'évaluation contingente, déjà évoquées plus haut, par exemple celle du consentement à payer, car nombre des démarches mises en œuvre dans cet esprit, ont fait le choix d'établir des valeurs de type économique, répondant à une rationalité guidée par l'intérêt ; la question est de savoir comment arbitrer face aux conflits d'intérêt qui surgissent alors (Larrère C., 2002). Je ne reviendrai pas sur cette question de la valeur marchande du paysage, mais cette réflexion est intéressante car elle permet de faire le lien entre ces divers champs qui traversent les sciences sociales. Elle apparaît aussi, comme dans le cas du « paysage durable », comme une tentative pour élaborer des normes de prise en compte du paysage qui échappent à la question de valeurs symboliques et subjectives, généralement rejetées parce que mouvantes, injustifiables, illégitimes, conflictuelles.

La piste de l'esthétique environnementale

Plus fructueuse est à mon avis la piste de l'esthétique environnementale, courant récent, plus proche des milieux géographiques et de l'aménagement et notamment représenté en France par Nathalie Blanc et Jacques Lolive. Ces travaux sont largement inspirés des approches pragmatistes, qui depuis peu redécouvrent John Dewey (notamment dans Karsenti et Quéré, 2004). Celui-ci, dans le contexte de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e, a proposé une grille de lecture et d'analyse des expériences du monde qui lie étroitement éthique et esthétique ; il voit dans l'expérience esthétique une forme particulièrement aboutie, complète,

d'agir vertueux, où individuel et collectif se rencontrent. Cette expérience esthétique embrasse tous les lieux et les moments de la vie quotidienne, des gens ordinaires, et pas seulement les objets codifiés par les « beaux arts » et sacralisés dans les musées, livrés à la contemplation désintéressée.

Cette réflexion est aujourd'hui reprise et prolongée par Arnold Berleant (1999) à propos de l'expérience esthétique et du statut de l'objet d'art. J'ai cité en première partie, l'expression 'the aesthetic of engagement', un engagement visant non les espaces traditionnellement codifiés au nom du beau et du laid, mais l'ensemble du monde sensible, un engagement qui entraîne à l'immersion sensorielle.

L'esthétique environnementale française s'inspire aussi des écrits de Jacques Rancière, en particulier *Le partage du sensible*, sur le droit et la capacité de chacun à porter un regard sur ce qui l'entoure. Ces travaux, et notamment ceux de Nathalie Blanc, s'intéressent à la dimension artistique de notre rapport à l'environnement quotidien: quel rôle peuvent tenir les artistes dans la cité et dans les relations vécues par les habitants. Des chercheurs canadiens, comme S. Paquet par exemple, investissent également ce champ en étudiant le rôle des artistes dans les quartiers délaissés, les espaces urbains dégradés. Ce qui intéressera davantage la réflexion proposée ici, ce sont les travaux portant sur les pratiques et les discours des habitants : quelle place pour l'esthétique les habitants revendiquent-ils dans leur vie quotidienne mais aussi mettent-ils en œuvre, en dehors de tout cadre institutionnel ? C'est ce qui a amené Nathalie Blanc à travailler par exemple sur les jardins et parcs publics entretenus par les habitants eux-mêmes (Pays Bas, Russie). Se rapprochant aussi de l'« éthique du care », elle prône la prise en compte de la proximité, du quotidien, des petits actes ordinaires révélateurs à leur manière, à leur échelle de cette attente d'esthétique : « *les gestes de la vie quotidienne participent de la justification de son existence au regard d'injonctions multiples à ses propres yeux et aux yeux d'autrui* » (2008, b, p. 7). Elle en appelle ainsi d'une part à un renouvellement de la réflexion sur le développement durable au nom de l'esthétique : « *Quel rôle l'esthétique peut-elle avoir dans la définition et la co-construction d'un nouvel espace du sensible qui incorpore des objets inédits, mais qui cesse aussi de faire fi des liens ordinaires sensibles, sensoriels et esthétiques à l'environnement ?* » (Blanc N., 2008 a) et au-delà à une « esthétique pragmatique » : « *Une esthétique pragmatique permet, sur le plan d'une justice environnementale, de reposer la question de la place des liens singuliers et riches [des] habitants à l'environnement ; une politique des formes, qui donne aux paysages, aux récits, aux ambiances un rôle primordial dans l'élaboration d'un espace public épais, c'est à dire doté de ses dimensions bio-physico-chimiques, renouvelle l'espace public, et l'enrichit de*

ses dimensions sensorielles, sensibles, incarnées » (Blanc N., 2008 b, p. 8). Cette inspiration de l'esthétique environnementale ramène, une fois de plus, le paysage au cœur de l'espace public.

Des architectes et des paysagistes se penchent également sur l'activité paysagère ordinaire : les jardins ouvriers, les espaces résiduels de cultures dans les périphéries urbaines, (Donadieu, 1998) où se conjuguent petite production maraîchère, recherche de « nature urbaine » et attente esthétique. On retrouve ici Gilles Clément et le « Tiers paysage ». On le voit, reconnaître au sens plein du terme cette demande et ces pratiques, en tenir compte dans les projets urbains en appelle à une dimension éthique. Quel autre argument peut justifier, par exemple, le maintien de jardins ouvriers locatifs face à la spéculation foncière ou à de grands projets architecturaux ?

Il me semble que cette préoccupation - des habitants et des chercheurs - rejoint une réflexion sur le désintéressement, qui se diffuse dans un registre plus proche de la sociologie et de la philosophie. Cela renvoie également aux grilles d'analyse de l'individu que j'ai développées plus haut et de cet « individu dialogique » qui caractériserait l'époque actuelle. L'intérêt individuel et la rationalité économique, dominant-ils totalement nos comportements, nos choix ? Sommes-nous réduits à l'homo œconomicus ? L'esthétique environnementale entend précisément montrer que d'autres motivations, d'autres valeurs, non seulement guident nos comportements mais peuvent aussi peser dans nos choix. L'individu éthique, qui participe de notre « travail » pour reprendre l'expression de François Dubet, peut joindre des préoccupations exclusivement guidées par la recherche du beau, du sensiblement agréable. John Elster a développé cette question du désintéressement (pris au sens large) dans un ouvrage récent, *Le désintéressement, Traité critique de l'homme économique* (2009) où il montre de quelle manière la complexité des mobiles porte dans certaines situations le désintéressement comme valeur centrale de l'action, un désintéressement où le bien commun est préféré à l'intérêt individuel.

Peut-on aller au-delà ? Au-delà du constat du besoin d'éthique et de ces quelques pistes pour tenter de clarifier le débat, mais qui ne sauvent pas de la rhétorique creuse.

« *Il y a des troubles de la territorialité comme il y a des troubles de la personnalité* » écrit Jean-Luc Piveteau, évoquant lui aussi les liens entre territorialité et éthique ; il identifie des « voies de sortie » proposées par les sociétés contemporaines : la réinvention du patrimoine, la

valorisation de l'identité locale et l'« ambitieux développement durable », voies qui recourent largement les thématiques que je développe ici (1995, p. 9). En effet, la question des temporalités du territoire me paraît fournir un fil directeur solide pour avancer plus loin, en faisant ce constant va-et-vient entre attachement et projection, entre patrimoine, mémoire et anticipation.

II. LE PAYSAGE MATERIAU ET EXPRESSION DE L'IDENTIFICATION AU TERRITOIRE

J'emploie habituellement une typologie en quatre domaines pour classer les valeurs attribuées au paysage par ses usagers : valeur marchande (déjà abordée), valeur d'attachement (le terme est difficile à déterminer, il concerne le cadre de vie quotidien et combine proximité, quotidienneté, familiarité et cette connivence qui se construit, pour reprendre de terme très pertinent de G. Sauter (1979)), valeur identitaire et valeur patrimoniale. Toute typologie est discutable, réductrice, il me semble toutefois que celle-ci permet *grosso modo* d'englober les éléments de discours que l'on collecte sur le paysage. Elle veut permettre de considérer n'importe quel paysage, du plus banal au plus « remarquable » et n'implique pas de hiérarchie, les types n'étant pas exclusif l'un de l'autre. Je consacrerai cette partie à la valeur très particulière qu'est l'identité, en lien avec l'attachement. Le patrimoine sera traité ensuite.

Comme j'ai eu l'occasion de le relever à plusieurs reprises, le thème de l'identité est omniprésent dès qu'il est question de paysage, qu'il s'agisse des entretiens auprès des habitants, des discours politiques ou de la production scientifique, et cela à toutes les échelles, y compris internationale. La Convention européenne en fait un des éléments cadres : « *Le paysage concourt à l'élaboration des cultures locales et représente une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, contribuant à l'épanouissement des êtres humains et à la consolidation de l'identité européenne* ». (Préambule). C'est devenu du reste un acquis, voire un lieu commun des études de toute nature sur le paysage que d'énoncer sa valeur identitaire. Parallèlement les études portant spécifiquement sur les relations entre paysage et identité restent relativement rares ; seul François Walter en a fait l'objet même d'une vaste étude sur les figures paysagères de l'identité nationale dans une perspective historique (2004). Néanmoins, notamment dans le monde anglo-saxon, ces questions sont depuis peu explorées dans le cadre des débats sur l'éthique environnementale et sur les démarches participatives, des publications commencent à s'en faire l'écho (la revue *Landscape Research* notamment). En France, comme je le disais en introduction de cette partie, la notion d'identité est souvent considérée avec méfiance.

Chacun de nous observe au quotidien des comportements que nous interprétons volontiers comme une incompréhensible indifférence au paysage : le voyageur dans le train qui dort devant des « paysages extraordinaires », les pique-niqueurs qui mangent entre deux voitures sur le bord de la route alors qu'il suffit de s'éloigner de quelques kilomètres pour trouver un paysage vert et calme... Ou l'absence du paysage dans les récits des trajectoires résidentielles que j'évoquais précédemment. Par contre dès que les discours se portent sur la question de l'attachement à un lieu, du sentiment d'appartenance, de la qualification d'un « coin » ou d'une région... le paysage apparaît, se développe, parfois organise tout le discours. Il manifeste ici une capacité inattendue à cristalliser tant les consensus que les conflits. Ce contraste s'explique - partiellement- si l'on retient l'idée que le paysage est justement relation à un territoire, mais il pose moult questions si l'on réfléchit sur l'action. Autant la dimension esthétique est difficile à exprimer et à mobiliser tant par les habitants que par les élus, gestionnaires, autant le discours sur la spécificité, l'attachement et l'identité « prend ».

Il me semble du coup indispensable de se saisir de cette thématique de l'enracinement, de l'identité, du local, de l'appartenance. Il y a souvent une grande réticence de la part des chercheurs, et notamment géographes, à manipuler ces notions « piégeuses » : l'enracinement serait pétainiste, l'identité lepéniste, le local est ringard et l'appartenance sent la xénophobie. « *De façon assez paradoxale, la notion d'identité territoriale n'est guère aimée en géographie* », constate M.-C. Fourny, « *Comme si on se méfiait des capacités performatives d'un discours, ou comme si l'analyse de l'objet le naturalisait forcément et contribuait à son exploitation politique* » (2005, p. 76). Mais que faire quand tous les élus, de quelque bord et de quelque latitude qu'ils soient, vous parlent d'identité locale, que les habitants expriment dans chaque entretien le besoin de se sentir « chez soi » ? Quand par ailleurs rien ne confirme au quotidien que l'hyper-mobilité et le village global ne soient gage de durabilité et d'ouverture sur l'autre. Il ne me semble pas que le paysage soit un outil de fixation et d'enfermement, pour reprendre l'expression d'Olivier Lazzarotti (2002). Le paysage est ce que l'on en dit; les thématiques du paysage et de l'identité ouvrent une fenêtre sur le territoire et les configurations du monde, fenêtre qui peut permettre de déconstruire et peut être de comprendre un peu mieux ce qu'il y a derrière ces identités, ce qui se trame dans le territoire.

Sans revenir sur l'immense littérature que les sciences sociales ont consacré à la question de l'identité, ni sur l'ensemble de mes écrits concernant les liens entre identité et paysage, je voudrais mettre en lumière quelques éléments fondamentaux pour à la fois clarifier ma

conception de cette « identité paysagère » et dessiner quelques pistes. Dès que l'on aborde cette vaste question de l'identité, l'ensemble des sciences sociales est convoqué. Comment, dans la richesse, la multitude et la complexité de ces apports, construire un parcours clair à partir d'un regard de géographe ? Je ne chercherai pas dans ce chapitre à faire un état des lieux des débats, l'entreprise serait vouée à un échec certain. Je reconstruirai le parcours qui a été le mien pour travailler cette question, c'est-à-dire en partant du terrain, des paroles collectées autour du paysage et qui, obstinément, reviennent à cette interrogation : qui sommes-nous dans notre territoire ? Que devenons-nous ? Interrogation qui renvoie à l'autre versant de la question, lui plus implicite : qui est l'autre ?

Pour contredire immédiatement cette entrée en matière, affirmant un point de vue de géographe, je voudrais toutefois mettre en exergue une influence, une fois de plus celle de Paul Ricœur ; s'il est pas aisé de le citer dans les propos qui suivent, la réflexion qu'il livre, notamment dans *Soi même comme un autre*, a été pour moi essentielle.

1. Identification au territoire plutôt qu'identité territoriale

L'identité, une relation

Il me semble dans un premier temps important de spécifier l'approche proprement géographique de cette vaste thématique. L'identité, individuelle ou collective, se construit de bien des matériaux et selon bien des modalités ; la philosophie, la psychologie, la sociologie, l'anthropologie en sont les disciplines de référence. L'analyse du géographe tend à privilégier les interactions entre construction identitaire, individuelle et/ou collective, et relation au territoire ; même s'il peut regarder du côté d'autres modalités de construction des identités, notamment en géographie culturelle et je pense tout particulièrement aux écrits de Joël Bonnemaison sur les peuples mélanésiens ou ceux de Béatrice Colignon sur les Inuits (langues et toponymes, productions artistiques, habitat et architecture, pratiques mémorielles, réseaux de convivialité...) cela reste toujours dans le cadre de la problématique géographique de la spatialité et des territorialités. C'est donc sur les liens entre identités et territoire que la géographie a des choses à dire. Mettre en avant l'« identité territoriale » comporte dès lors le risque de dériver vers une identité décrétée : le territoire imposerait par sa configuration une identité, dans une convergence supposée entre culture, territoire et identité. Gardons-nous de toute fétichisation du territoire (Debarbieux, 2006) : l'identité est celle des hommes et non

celle des paysages ou des lieux. Si de nombreuses analyses tendent souvent à montrer la construction conjointe des territoires et des configurations symboliques, elles ne parviennent pas -et de moins en moins- à rendre compte des évolutions récentes des territorialités, de cette labilité des territoires, et de leurs recompositions⁷⁹.

Cela me paraît être une première idée-clé pour éviter les approximations et les dérives : l'identité n'est pas un donné du territoire, par l'entremise du paysage, ni quelque chose qui se naturalise dans le lieu au nom d'un génie mystérieux, mais un processus, qui se construit dans le temps, qui est en permanence actualisé. Si l'on parle parfois de l'identité d'une ville, d'une vallée, d'un « pays », c'est qu'il y a là des hommes et des femmes pour l'exprimer, la raconter, la défendre éventuellement, en tous cas rendre intelligible cette valeur particulière. Quand on arrive dans un lieu totalement inconnu, sans repères ni interprète, la contemplation peut nous apporter émotion, plaisir, curiosité, mais à mon sens rien qui relève d'une quelconque identité que l'on serait à même de ressentir. C'est pourquoi, il me semble important de parler d'identification d'un individu ou d'un groupe à un territoire ou des territoires et non d'identité territoriale, sinon par commodité de langage. Le territoire est une prise parmi d'autres nécessaires à cette construction, l'identité est une relation toujours renégociée, actualisée, dont il faut étudier les formes et tout autant les modalités de transformations.

Le paysage, relation individuelle et collective au territoire, tient une place de choix dans ce processus: Guy Di Méo le considère comme « l'une des trois formes géographiques » de l'identité, avec le lieu et le territoire : « *Nombre de paysages sélectionnés, sinon produits par l'œil des artistes et autres fabricants d'images, contribuent donc à la promotion identitaire d'une véritable 'nature nationale' et de sites emblématiques* » (Di Méo, 2002, p. 183). Le paysagiste Michel Conan centre quant à lui toute sa démarche sur cette recherche du lien symbolique entre un paysage et le groupe qui se l'approprie : « *Le paysage est un symbole du groupe réuni dans son appropriation par des formes d'expérience ritualisées d'un lieu qui lui assigne une identité schématique, et la valeur qui lui est attribuée est un symbole des idéaux collectifs du groupe.* » (Conan, 1994, p.37). Je tempérerai d'emblée cette formule en insistant sur une idée essentielle pour la suite de mon propos: les identités, et les processus

⁷⁹ Je renvoie ici à l'article de Bernard Debarbieux dans un numéro d'*Espace Géographique* consacré à l'identité territoriale (2006, p. 340-354), pour une synthèse critique des analyses récentes des liens entre identité et territoire ; il cite notamment les travaux d'Arjun Appadurai qui réintègrent le « paysage » sous une forme originale : celui-ci construit des néologismes qui renvoient à des paysages sociaux : *ethnoscape, mediascape, ideoscape*.... qui lui permettent d'appréhender les disjonctions entre territoires, imaginaires et appartenances.

d'identification à un/des territoires sont pluriels, il est bien souvent illusoire d'imaginer trouver des paysages consensuels, qui réunirait (par quelle opération ?) l'ensemble des usagers dans une même appréciation et un même projet. Et il serait réducteur de n'envisager la valeur identitaire du paysage dans ce registre unique du consensus.

Des identités plurielles

Enfin, dans le même ordre d'idée, mais en revenant à l'échelle individuelle, j'insisterai sur cette idée tout à fait essentielle dans la réflexion actuelle sur les identités : des discours identitaires divers convergent sur les mêmes objets, les mêmes lieux, portant des lectures plurielles ; cette pluralité se retrouve également au sein même de la construction identitaire de chaque individu. A l' « individu dialogique » que je proposai en seconde partie, correspond la pluralité des identités individuelles, que chacun se construit au fil de sa vie dans l'interaction avec l'autre et l'ailleurs, à travers ses expériences, ses apprentissages, ses voyages, ses conflits aussi. Il ne s'agit pas forcément d'une identité fragmentée, fragilisée mais d'une construction sur le temps long, faite d'alliances, d'échanges, de conflits et de ruptures mais qui construisent chaque individu. « *Aujourd'hui, appartenons-nous à un seul groupe social, à un seul territoire, à une communauté d'identité unique ? Certainement pas ! Moins que jamais, tant notre mobilité accrue élargit le champ de nos expériences sociales et spatiales. En fonction des occurrences, de moments, des enjeux et de nos intérêts, nous affirmons et nous privilégions l'une ou l'autre de nos appartenances* » écrit Guy Di Méo (2005, p. 45) et il rappelle la formule d'Edgar Morin : notre identité s'assimile désormais à un *unitas multiplex*. Nous ne naissons donc pas avec une identité héritée, monolithique et figée, une unique appartenance territoriale. Cette identité « plurielle au singulier » est aujourd'hui le lot commun d'un nombre croissant d'individus dans un monde caractérisé par la mobilité à toutes les échelles spatiales, sociales et temporelles. La finalité de l'analyse réside donc dans la compréhension des situations dans lesquelles les individus et les groupes sont amenés à mobiliser la thématique de l'identité et du repérage des référents identitaires qu'ils utilisent à cet effet. L'enjeu identitaire est à la fois dans le processus de construction (qui ? avec quoi ?) et dans les situations d'interaction dans lesquelles cette construction est engagée. Fernando Pessoa dans *Le livre de l'intranquillité*, ou Amin Maalouf dans *Les identités meurtrières* l'ont particulièrement bien exprimé : « *L'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit pas par moitiés, ni par tiers, ni par plages cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un « dosage »* »

particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre » (Maalouf, p. 8). Les travaux de la géographie post-coloniale et des anthropologues sur la notion d'ethnie et ses dérivés apportent ici un éclairage déterminant.⁸⁰

La géographie dit privilégier la thématique de l'identité territoriale, mais c'est finalement bien davantage les couples croisées identité-altérité et ici-ailleurs qui la préoccupent ; nous retrouvons ici la figure de la frontière.

2. De l'attachement à l'identification au territoire

Le paysage permet de construire cette relation de connivence avec le cadre de vie que j'évoquais plus haut. Il me semble utile de distinguer ces deux valeurs entre attachement et identité, ne serait-ce que pour (tenter de) distinguer deux ordres dans les discours collectés sur le paysage. Les entretiens avec les habitants évoquent volontiers cette relation faite de proximité et de familiarité : on a ses repères sensibles, ses « repaires », on se sent bien, on se sent chez soi. Cet attachement s'exprime volontiers sur une échelle très grande, depuis les abords immédiats de la maison, ce qu'on voit de ses fenêtres, jusqu'au territoire des pratiques et mobilités quotidiennes, telles les coquilles de A. Moles et E. Rohmer. Il mêle qualités esthétiques et sentiments affectifs, souvent difficiles à démêler, il embrasse aussi le sentiment de bien être sur lequel Yves Lüginbuhl insiste volontiers. Cet attachement est exprimé lors des enquêtes sur les échelles du sentiment d'appartenance ; je pense notamment à une enquête menée en 2003 par l'INSEE⁸¹ qui montrait la part très largement prédominante des échelles locales mobilisées par les enquêtés quand il s'agissait de répondre à la question « d'où êtes-vous ? ».

Le paysage contribue à fonder le sentiment d'appartenance à un territoire du quotidien et se joue essentiellement à l'échelle individuelle, voire intime : c'est chez moi. Les liens se tricotent entre appropriation et appartenance. Les visiteurs, et notamment les visiteurs réguliers expriment aussi cet attachement, lié tantôt à des racines familiales ou des souvenirs

⁸⁰ Je ne développerai pas cet aspect qui nous éloignerait de notre propos mais je signale ici des travaux qui m'ont énormément apporté, ceux des anthropologues, comme J.L. Amselle notamment, sur la genèse de la notion d'ethnie dans l'Afrique coloniale et ses détournements actuels. Dans un autre registre, la didactique se penche également sur ces enjeux à propos du rôle de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans la construction de l'identité des adolescents, notamment « issus de l'immigration » (CF Colloque de Lausanne, octobre 2009).

⁸¹ Cette enquête est notamment citée et commentée par F. Guérin-Pace dans le numéro spécial d'*Espace géographique* cité plus haut (2006).

d'enfance, tantôt à un attachement qui s'est construit au fil de passages ou de séjours successifs ; lors de mes enquêtes de terrain, j'ai souvent rencontré des personnes qui ont ainsi construit ce lien d'attachement qui s'est poursuivi par une installation durable : résidence secondaire, maison pour la retraite, voire résidence principale pour certains qui décident de « changer de vie ».

La valeur identitaire articule appartenance individuelle et appropriation collective. Non pas que le paysage ne contribue pas à la construction de l'identité individuelle, chacun de nous peut ressentir cette identification à des lieux; les émotions procurées par le paysage contribuent à nous construire, les paysages peuplent nos mémoires individuelles et familiales, l'exil, l'oubli ou la dégradation des lieux peuvent être ressentis comme une atteinte à notre intégrité propre, comme une véritable souffrance. Mais l'identification au territoire est à cet échelon plus souvent suggérée, sous-entendue, qu'exprimée de manière suffisamment explicite pour permettre l'analyse⁸². La thématique de l'identité intervient dans le débat quand il y a enjeu, quand cette valeur demande à être exprimée, construite et validée collectivement. Accorder collectivement une valeur identitaire à un paysage, thématization fréquente quand une menace sur le paysage est ressentie, signifie alors que « ce paysage-là » désigne et participe à construire « ce territoire-là » et donc ce « collectif-là » et pas un autre : le paysage contribue à fonder et à exprimer l'unicité et la spécificité du groupe et celui-ci se reconnaît dans ce paysage, reconnaissance qui influence les sensations que chacun peut éprouver vis-à-vis d'un paysage. En retour, l'individu, membre du groupe, s'enrichit, se nourrit de cette expression collective, et cette affirmation vient renforcer, modifier peut être son identité propre.

Un même lieu valorisé à travers les paysages peut aussi alimenter une autre construction identitaire parallèle, voire concurrente, fondée sur une autre lecture.

Comment expliquer ce recours obstiné au paysage pour construire, consolider, exprimer ce processus ? Il y a sans doute un certain rapport au temps, par le fait qu'identité et paysage sont tous deux des constructions collectives inscrites dans la durée, qui allient valorisation des

⁸² C'est notamment dans le cadre des entretiens que cette identité en vient à être exprimée, me semble-t-il quand l'entretien porte explicitement et centralement sur ce lien paysager ; c'est ce qui contribue à faire des entretiens des moments particuliers aussi pour l'enquête. Je pense aux campagnes menées dans le cadre de deux thèses récentes portant sur le paysage et l'identité : celle d'Eva Bigando (2006), déjà citée, qui s'appuie entièrement sur un corpus important d'entretiens, souvent longs (deux heures en moyenne indique-t-elle) qui conduisent l'enquête à expliciter de manière fouillée sa relation au paysage ; et celle de Magali Bertrand sur le Vic-Bilh (2009) qui intègre également de nombreux entretiens avec les habitants. Ce sont aussi les œuvres artistiques qui cherchent à exprimer cette relation.

racines et projection dans l'avenir. La composition des paysages, leur codification, recherche un ancrage dans une mémoire collective : la lecture du paysage par les usagers se combine avec la lecture du passé et par l'appel au paysage les usagers se donnent l'illusion de stabiliser et légitimer une certaine lecture. Il y a d'autre part le fait que le paysage fournit un matériau facilement représenté, diffusé, exposé par le biais de l'iconographie, certains motifs devenant alors les « paysages emblématiques ». Le processus d'identification et en retour l'expression de cette identité recherchée extraient une ou plusieurs composantes emblématiques partagées, aisément repérables et sur lesquelles se « condense » l'identité pour ensuite se diffuser ou imprégner l'ensemble du paysage. Ce peut être une espèce végétale, comme le châtaignier ardéchois par exemple, ou une particularité architecturale, qui jouent ce rôle et l'on peut citer les génoises en bordure de toits ou les toits à pignons de lauzes du Vercors, ou encore les borries du Lubéron, ou les fermes à colonne de la Haute-Tarentaise; ce peut être aussi une composition de plusieurs éléments : paysage de terrasse, landes et falaise, mais aussi découpage particulier d'une ville sur l'horizon : le « skyline » des villes nord américaines, ou un rapport sensible entre formes urbaines et montagnes environnantes dans le cas des villes alpines, ou une spécificité architecturale d'un centre historique. Ce peut être aussi des combinaisons spécifiques de composantes, incluant ces composantes non visuelles à la fois si volatiles et si prégnantes : un parfum de lande, le chant des alouettes, une certaine lumière et le vent marin en Bretagne. Selon les époques, les régions, les contextes culturels, certains types de composantes sont privilégiées, d'autres oubliées. Quand elles acquièrent dans le temps cette capacité d'identification on peut parler de figure.

Ne renversons toutefois pas la logique : ce n'est pas parce que le territoire dispose de composantes originales, appréciées, que pour autant l'identification « fonctionne » ; les composantes paysagères sont à la fois un matériau parmi d'autres de fabrication de ce lien et un support privilégié d'expression de ce lien. Un champ de lavande, un vieux mas et le chant des cigales ne produisent pas « mécaniquement » de l'identité provençale.

L'argument de l'identité signifie qu'il y a une adéquation entre cette lecture partagée du territoire et la configuration que le collectif a construite. C'est là qu'il faut insister sur une seconde idée-clé : elle ne se décrète pas de l'extérieur (en particulier par le chercheur) elle est définie par ceux-là mêmes qui l'expriment et qu'elle désigne. Cela parce que le « paysage identitaire » acquiert deux fonctions : une fonction interne puisqu'il joue le rôle de ciment social, le collectif se reconnaît dans un paysage et peut éventuellement se mobiliser en sa faveur; il a d'autre part une fonction externe, plus lisible celle-là, c'est l'image que le

groupe veut donner de lui-même à l'extérieur. La géographie s'est récemment penchée sur la production de ces discours, dans la recherche d'un « management identitaire du territoire » (Fourny, 2005, p. 101). Il ne faudrait pas pour autant confondre paysage identitaire et logo publicitaire, qui relève lui de la ressource territoriale. Un paysage promu par un Office du Tourisme ou une agence de marketing ne peut accéder à cette double fonction que dans la mesure où il est accepté par le collectif qu'il entend désigner. Cela doit rendre vigilant tout observateur qui se fonde sur l'iconographie locale : un paysage abondamment représenté n'est pas forcément approprié par les habitants en tant qu'« emblème ». J'ai pu observer ce type d'appropriation à échelles emboîtées dans le cas du Mont Aiguille, sommet emblématique du Vercors. Il est abondamment utilisé comme logo par le Parc, par les promoteurs touristiques ou par divers producteurs locaux dans l'ensemble du massif ; il est largement approprié par les habitants du Trièves, pays qu'il domine et qui borde le Vercors, mais il disparaît des discours des habitants de l'intérieur du massif qui ne le voient pas et n'en font pas un élément de leur paysage quotidien, malgré l'omniprésence de sa représentation iconique.

J'utilise à dessein le terme très flou et indéterminé de collectif : les configurations sont multiples. L'un des intérêts de l'étude des discours sur l'identité paysagère est justement de repérer, quel(s) collectif(s) ce discours délimite. Ainsi on a tendance à regrouper dans l'appellation de « population locale », voire de communauté, les habitants à l'exclusion des « extérieurs », comme si le fait d'habiter le même territoire suffisait à en dessiner le périmètre social. D'une part l'unanimité n'est pas la règle dans ce domaine, et c'est justement sur les lignes de faille qu'il est intéressant de se pencher ; d'autre part les habitants peuvent trouver des alliés « extérieurs ». C'est par exemple le cas dans des communes très touristiques de Haute-Savoie où propriétaires de résidence secondaire et habitants permanents se retrouvent unis contre les « touristes » : les visiteurs occasionnels, trop nombreux, trop peu respectueux, trop consommateurs...

3. Quelle échelle ?

Autant la valeur d'attachement joue avant tout à l'échelle locale, voire intime, autant la valeur identitaire pose la question de l'échelle d'analyse. Dans le domaine institutionnel, la thématique de la valeur identitaire du paysage est abondamment mise en avant à l'échelle des

territoires de projet : pays, parcs naturels, intercommunalités... Ce sont d'ailleurs les terrains et échelons de prédilection des études sur le paysage en géographie, qui tendent à privilégier le rapport au lieu et à la grande échelle dans cette thématique. Les échelons plus petits sont moins volontiers traités, ils ne sont pas absents pour autant.

Dès lors que l'on se situe à l'échelle nationale, et de surcroît dans la vieille Europe, on a affaire à un territoire institutionnel, producteur de discours et d'images qui servent à la fois de matériaux à cette identification et de médiateurs de l'identité affirmée ; Jean Gottmann a été l'un des premiers à mettre en lumière l'importance de cette production d'« iconographie » par les Etats pour asseoir la stabilité des constructions étatiques : *« l'iconographie est le nœud gordien de la communauté nationale »* (J. Gottmann, 1952, cité par Debarbieux, 2006). *« La production d'identité collective, qu'elle soit de nature sociale ou géographique (régionale, nationale par exemple) s'avère aussi un puissant outil au service du pouvoir »*, écrit Guy Di Méo (2005, p. 47) et j'ajouterai que les représentations paysagères en sont un support redoutablement efficace.

François Walter, à propos des figures paysagères expressions de l'identité nationale, relève que: *« En effet, il existe des paysages qui condensent en un espace restreint tout ce qu'on attribue à l'identité nationale. Ce sont de véritables territoire-musées où se mêlent nature et histoire »* (2003, p. 340). Instrumentalisés par les autorités comme tels, ces paysages sont protégés, soignés, réhabilités selon cette logique mémorielle et identitaire: *« Il y aurait donc une sorte de "grammaire" du paysage qu'on s'efforcerait d'appliquer pour rendre immédiatement lisible l'adéquation avec les valeurs nationales »* (id. p. 339). Et il cite comme exemple la "Prairie de Rütli" au bord du Lac des Quatre Cantons en Suisse, érigée en berceau de la Confédération helvétique. J'ai travaillé sur ces figures paysagères dans le cas de la Suède pour étudier le rapport particulier que la nation suédoise entretient avec la nature, avec les paysages de forêt et de rivages. La France, elle, a longtemps privilégié les monuments historiques et n'a intégré qu'au début du XX^e siècle les paysages, naturels et ruraux, dans ses politiques de patrimonialisation et de protection. Les figures paysagères nationales sont du coup plus éclatées et le discours officiel joue davantage le registre de la diversité que celui d'une gamme resserrée d'emblèmes. On voit donc que chaque culture nationale a produit une iconographie propre en sélectionnant des composantes et des figures finalement très diverses.

La question que posent aujourd'hui plusieurs auteurs (Walter, Bédard, Lagier in Bédard dir., 2009) est d'une part celle des échelles régionales : comment se déclinent ces figures

nationales pour à la fois confirmer l'appartenance à la nation et se construire une singularité régionale, voire transfrontalière (Fourny, 2005). La signature de la Convention européenne a aussi amené dans le débat la question de l'existence de figures susceptibles de porter une identité européenne ; question à laquelle ces divers auteurs répondent par la négative. « *Une identité en marche, voilà ce dont l'Europe a besoin, ce de manière à donner du sens aux références incantatoires du Conseil de l'Europe sur la nécessité d'une culture participative et la valorisation de la quotidienneté vécue par les Européens. (...) Reste que le choix est difficile et oscille continuellement entre la tentation de l'autisme national et le rêve unificateur de l'europanité* ». (Walter, in Bédard, 2009). Le paysage peut-il servir cette échelle transnationale encore peu appropriée ? Je cite de nouveau F. Walter : « *Comment le paysage peut-il contribuer à construire un sentiment d'appartenance simultanée à plusieurs traditions culturelles ?* ». En outre le flou reste grand quant à ce que peut signifier un paysage européen : une sélection de paysages emblématiques, synthétisant une éventuelle identité européenne ? ou une diversité de paysages nationaux illustration de la mosaïque européenne ? Question qui renvoie en fait au rôle des institutions européennes (ici il s'agissait du Conseil de l'Europe) vis-à-vis d'une politique paysagère à cette échelle : promouvoir des paysages emblématiques ? ou une politique européenne du paysage ? aider à la mise en œuvre de politiques nationales concertées ? ou inciter chaque état à concevoir sa propre politique ? Une fois de plus, le constat se répète : questionner le paysage renvoie finalement à questionner les acteurs et leur rapport au territoire.

4. Un processus évolutif

On le voit par ce dernier exemple, la question de l'identité quel qu'en soit l'échelon est totalement perméable aux grandes inflexions de la vie sociale et politique. Encore une fois l'identité n'est pas figée, inscrite définitivement dans des lieux qui en conserveraient une substance. Elle est portée, exprimée, par les individus et les collectifs qu'elle rassemble ou sépare. Focaliser l'attention sur le paysage comme source, support, et emblème d'identité met en exergue la tension entre ces temporalités revendiquées : le paysage apparaît comme un gage d'ancrage dans les temps longs de la nature et de l'histoire, il est généralement pensé comme le décor dont on cherche à limiter au maximum les atteintes.

Or, comme tout autre construction identitaire, l'identité territoriale on l'a dit est un processus : les habitants changent, le territoire est transformé, le regard sur le cadre de vie, les références et codes culturels -donc les paysages- évoluent en permanence. Dans cette adaptation de la grille de lecture au regard et au spectacle, des composantes sont soigneusement conservées, se sédimentent, d'autres oubliées ou effacées, des motifs sont inventés et d'autres progressivement modifiés, il y a constant bricolage, ajustement, pour maintenir le lien. Comme l'individu qui se construit au cours de sa vie, se transforme au fil des expériences et des apprentissages, l'identification collective à un territoire se transforme en permanence et participe de la trajectoire des territoires. Une identité individuelle ou collective doit permettre d'une part, de rester soi et en même temps de pouvoir « grandir », dans le cas qui nous intéresse permettre de maintenir le lien social et la pérennité du territoire. Si le lien quotidien se dissout, les figures paysagères ne peuvent plus être mobilisées comme des ressources pour l'identification, et au mieux se cantonnent au rôle de décor nostalgique pour écomusée.

Cela rejoint les réflexions de Paul Ricoeur sur l'identité, à travers le couple mêmété/ipséité, qui renvoie à l'unicité, à la permanence dans le temps, mais aussi à la réflexivité qui permet de s'interroger justement sur cette permanence à travers le temps, dans une tension permanente entre identité et l'altérité au point que « l'une ne se laisse pas penser sans l'autre ».

L'affirmation de l'identité territoriale va de pair, intrinsèquement, avec la distinction, voire l'exclusion : l'image de soi comme mode de différenciation vis à vis de l'autre. C'est une autre idée-clée sur laquelle j'insisterai : l'enjeu de la construction identitaire est de permettre la pérennisation du lien sans en faire un outil de repli, de rejet, de fermeture, comment concevoir une identité ouverte, intégratrice ? Comment concevoir une identification au paysage en se gardant de sa face obscure ? Jean-Luc Piveteau relève bien cette dualité de la relation de l'homme au territoire : « *En commun avec le règne animal, l'homme participe, dans son rapport à l'environnement, du double mouvement d'ouverture et de fermeture fondateur d'identité. Il y a, dans l'alternance du repli (se « circonscrire » disait Jean-Jacques Rousseau), de l'enracinement, et, à l'opposé, du refus des cloisons, du besoin de départ, de l'attrance du grand large, bref, un mouvement de diastole et de systole essentiel. 'La pirogue' et l'arbre' se valorisent mutuellement* » conclut-il en citant J. Bonnemaïson (J.-L. Piveteau, 1995, p. 7). Autrement dit quelle est la capacité d'un collectif dans un territoire à se construire et se reproduire, c'est-à-dire concevoir une identité suffisamment solidement référée au passé pour jouer son rôle fédérateur, et tout aussi apte à se maintenir ouverte dans le temps, à être modifiée, actualisée, ajustée.

Les divers écrits qui insistent sur le lien entre paysage et identité territoriale, posent la question plus ou moins explicitement, du sens de la relation ; les uns pour s'interroger sur les décalages et leurs causes, les autres pour se demander comment et dans quelle mesure les paysages contribuent à créer, à fabriquer de l'identité. Est-ce que la valorisation de paysages emblématiques produit ou contribue à produire de l'identité territoriale ou ne peut-elle en être que l'expression ?

Ainsi Pierre Dérioz montre la difficulté que rencontre le PNR du Haut Languedoc à construire une identité à son échelle et à l'exprimer à travers quelques paysages emblématiques : « *la grande diversité paysagère qui caractérise le PNR (...) n'a pas permis aux images de cimenter l'unité d'un territoire socialement et politiquement très composite (...)* » et il relève que le PNR privilégie du coup pour sa communication des slogans et des logos abstraits plutôt que des paysages (Dérioz, 2004).

A une autre échelle M. Bédard constate l'absence d'identité européenne fédératrice, l'essoufflement accompagnant l'élargissement, et en appelle à un grand projet de paysage : « *Une Union européenne singulière, harmonieuse et pérenne repose, selon nous, du moins en partie, sur sa capacité à mobiliser les populations et les imaginations au sein d'un projet de paysage cherchant à donner la pleine mesure éthique au fait d'habiter quelque part. (...) Focalisant le regard de l'Union européenne sur elle-même, le projet de paysage nous apparaît en effet habilité à stimuler l'avènement d'une territorialité européenne franchement cosmopolitique, ce qui aurait de facto pour effet de nourrir la fibre identitaire communautaire* ». (Bédard, 2009). Ce à quoi F. Walter répond dans le même ouvrage en montrant comment à l'époque moderne les paysages ont été instrumentalisés au nom d'un projet national et patriotique et il cite J. Astier qui en appelle ainsi en 1912 à la protection des paysages : *[les citoyens ont à comprendre] « que les grands paysages de leur pays doivent être sacrés et pieusement conservés dans leur intégrité comme la soie glorieuse des drapeaux »*. Si l'époque actuelle a banni ce type de discours, la question des échelles du paysage reste encore à explorer, entre le local et le global. Le questionnement est donc sans cesse renouvelé et demande de renouveler également les outils d'observation et d'analyse : « *A lieu de se contenter d'une association fonctionnelle entre le paysage et la société qui valorise celui-ci, le chercheur est ainsi amené à déconstruire le paradigme précédemment proposé pour revoir à partir du vécu des acteurs la mobilisation des mots pour dire la relation au territoire, celle des images aussi et surtout des objets concrets (végétaux et minéraux) dont la mise en paysage fait sens.* »

Pas de relation mécanique , pas d' «association fonctionnelle » donc entre identité, territoire et paysage. Je reviendrai à la première idée-clée, de l'identification au territoire : si l'on conçoit l'identité comme une relation, individuelle et collective, en permanence remise en question et actualisée, dans son interaction avec l'altérité, tantôt en interrogeant les lieux, tantôt ceux qui les regardent, la posture sera davantage celle d'un questionnement dialectique sur le quand, le comment et le pourquoi de l'intervention de la thématique paysagère dans cette difficile construction.

III. LE PAYSAGE PRISONNIER DU PATRIMOINE

Chacun s'accorde à constater la consommation frénétique de passé, par le biais du patrimoine et des commémorations, ou par les diverses manifestations du fameux « devoir de mémoire », ou plus matériellement par la revalorisation des techniques traditionnelles et autres produits de terroirs. Comme le relève Marc Augé à propos de l'ouvrage de Pierre Nora, *Les lieux de mémoire* : « *Le goût présent pour les commémorations traduit, par un paradoxe qui n'est que d'apparence, cette dissolution de la mémoire collective, en accusant le contraste entre un passé dont ne subsistent que des signes morts et un présent incertain de son identité* » (M. Augé, rééd. 2001, p. 47). Cette tendance participe du mouvement très global dans les sociétés occidentales de questionnement des origines, des racines, de l'ancrage, mouvement concomitant et indissociable de ce qui caractérise ces mêmes sociétés : la mobilité, la mise à disposition pratique ou virtuelle du vaste monde, le sentiment de l'accélération de l'histoire, des techniques, des transformations socioculturelles... L'incertitude, la menace, le risque sont des figures qui envahissent le discours sur l'avenir, et qui selon Ulrich Beck caractérisent les sociétés actuelles. Dans le même temps, nombreux sont les analystes (F. Hartog, Z. Laïdi, notamment) qui insistent sur l'omniprésence du présent, du court terme, de l'urgence, voire de "l'hyperprésent" (J. Chesnaux). Il y aurait donc une conjonction des temporalités qui mêlent l'hypercentrophie du présent, la crainte d'un futur incertain et le recours nostalgique au passé.

Le temps passé apparaît en effet comme une ressource constamment mobilisée par les acteurs publics, à travers en tout premier lieu les politiques patrimoniales et mémorielles, mais aussi de manière plus diffuse dans la multitude des politiques de développement faisant appel à l'histoire locale redécouverte, aux traditions, aux racines, à l'"authenticité"... On voit bien dans ces montages, la manière dont les projets de territoire puisent dans ce fonds, recherchent dans l'histoire une légitimation à l'action présente, cherchent à produire les signes d'un ancrage, voire d'une identification à un territoire - quitte à réécrire une histoire adéquate quand la mémoire peine à s'exprimer. Il est aujourd'hui largement entendu que le passé n'est pas un fil continu et linéaire, objectivement reconstitué par la discipline historique, mais que les diverses procédures historiques, patrimoniales ou mémorielles reconstruisent en permanence, chacune selon sa logique propre, un discours sur le passé ; les travaux récents sur la mémoire, tout particulièrement, montrent que le recours à la mémoire collective nous

apprend davantage sur le présent des sociétés qui se souviennent que sur le passé qu'elles veulent voir resurgir.

Le patrimoine est l'une des manifestations les plus visibles, les plus diffusées, les plus consensuelles, de cette recherche d'ancrage dans le passé, dans le temps long. On a analysé ce développement de la préoccupation patrimoniale, la tendance au « tout patrimoine », la diversification et l'extension aussi du champ des objets de patrimoine à partir du patrimoine historique et architectural, vers le patrimoine d'abord naturel, plus rural, aujourd'hui de plus en plus culturel et immatériel (voir notamment : F. Choay, I. Chiva, A. Micoud...) Bien des politiques territoriales mettent en avant le patrimoine à la fois comme élément de reconnaissance d'une histoire locale, voire d'une identité, comme élément fédérateur dans un montage de projet, et bien sûr comme ressource territoriale.

Ce qui conduit F. Hartog à constater : *«le patrimoine en vient à définir moins que ce que l'on possède, ce que l'on a, qu'il ne circonscrit ce que l'on est, sans l'avoir su, ou même sans avoir pu le savoir»* (2003, p. 165).

Dans la logique que je poursuis, l'objectif principal réside dans la compréhension des processus de patrimonialisation : comment opère l'attribution de cette valeur patrimoniale ? Pourquoi tel « site », tel objet, dans tel contexte est-il érigé en patrimoine, par qui et qu'est-ce que cela implique en termes de valorisation, de gestion, de pratiques ? Cela renvoie à l'effet géographique que j'évoquais en première partie. Ce processus de patrimonialisation a été formalisé par André Micoud (1995), sans se pencher précisément sur le paysage. Selon lui trois étapes sont nécessaires à la patrimonialisation : la production d'une iconographie qui permet la diffusion et la transmission de l'objet, la production d'un discours scientifique et institutionnel apte à légitimer cet objet, et enfin la mise en place de pratiques, de normes et de règles d'usage.

On assiste là à un processus assez proche du processus de codification du paysage évoqué plus haut : la conjonction d'un contexte socioculturel, avec ses normes et ses systèmes de valeurs, ses pratiques, et d'une situation locale, qui conduit à la sélection dans l'environnement d'un objet, d'un espace, d'un savoir, (pas uniquement matériels : le monument, l'outil traditionnel, l'espèce floristique, mais objectivables : une technique, un savoir, une création artistique « vivante ») pour en faire un objet à protéger et transmettre. Par ce biais, le collectif met en scène ses origines, son historicité, soit par la muséification (écomusée, maison du patrimoine...), soit par une préservation *in-situ*, soit par une valorisation économique et sociale qui maintient l'objet dans ses fonctionnalités ou dans des

fonctionnalités redéfinies. L'étude de ces processus est une source précieuse de compréhension des relations d'une société à son territoire et au temps passé : comment une société puise dans son territoire pour trouver des éléments d'ancrage dans un espace-temps révolu, y lit des traces et cherche à y retrouver ou plutôt à bricoler une histoire locale. Incrire le territoire dans une historicité qui lui permet de se pérenniser. Le paysage se révèle alors bien pratique ; dans sa dimension matérielle, il offre des traces dans l'environnement quotidien de cette histoire locale : architecture, pratiques et techniques agricoles, plantations, composantes tant humaines que naturelles, sur lesquelles peut se porter le processus de patrimonialisation. Le discours sur le paysage permet en parallèle de mettre en scène et en images ce patrimoine préservé, ces mémoires respectées, l'iconographie peut publiciser et diffuser ce discours. Chacun se retrouve ainsi dans une relation consensuelle au territoire et à son histoire.

Les liens entre patrimoine et paysage, entre patrimonialisation et codification du paysage sont donc nombreux et étroits. Les deux processus sont largement coextensifs. Il me semble qu'on peut dire que dans cette problématique, le paysage est englobant par rapport au patrimoine : il rassemble en un lieu les objets patrimoniaux, pour les connecter dans une configuration qui leur donne sens. Le souci est plutôt de les démêler et les disjoindre pour mieux circonscrire la thématique du paysage, et mieux analyser chaque configuration singulière, que de chercher à les confondre.

Par ailleurs, on l'a vu, l'arsenal légal et réglementaire français tend systématiquement à intégrer le paysage dans les objets et donc les logiques de patrimonialisation.

1. Le paysage comme regard sur le temps long

Toute la tradition géographique de la lecture de paysage s'inscrit dans une démarche rétrospective, mais transposée au domaine scientifique : le géographe se définissait comme le décrypteur des siècles passés à travers les indices paysagers, menant bien davantage une relecture de l'histoire dans les formes visibles qu'une véritable démarche heuristique. Le paysage ainsi décrypté apparaissant comme le fidèle reflet de l'histoire, essentiellement rurale, et des processus naturels. La sémiologie du paysage a été une forme de rénovation de cette démarche, mais qui finalement conserve pour l'essentiel cette attitude rétrospective.

Plus récemment, une abondante littérature a étudié non seulement les processus de transformation du paysage sur le temps long, mais aussi la manière dont les spectateurs, inlassablement, recherchent dans le paysage les traces du passé.

Le paysage palimpseste ?

On trouve souvent la notion de « paysage palimpseste » pour montrer que chaque époque possède sa propre écriture du paysage, mais qu'en même temps il ne s'agit pas à chaque fois de réécrire sur une page tout à fait vierge : chacune cherche à retrouver des traces encore lisibles d'une inscription ancienne, chaque époque lisant avec ses propres lunettes et ses propres normes, en fonction de ses pratiques, les traces des prédécesseurs. La métaphore est intéressante parce qu'elle insiste sur les effacements successifs du même parchemin et sur l'idée que celui qui regarde aujourd'hui peut percevoir les trames plus anciennes et mal effacées par les inscriptions successives. On ne repart jamais tout à fait à zéro. Elle a aussi l'intérêt de s'attacher à la globalité de la lecture.

La métaphore ne me convient cependant pas totalement, parce qu'elle ne permet pas de rendre compte de la réécriture des traces effacées entre-temps, alors qu'il me semble que c'est en partie ce qui caractérise le regard actuel sur le passé : il tend à réécrire, à faire réapparaître, de manière factice souvent, des traces d'un passé antérieur que la modernité a voulu effacer.

Même si elles sont moins précises et moins suggestives, j'utilise volontiers les notions d'empreinte et de trace : empreinte au sens de marque non intentionnelle dans le territoire, laissée par exemple par des processus naturels, et trace au sens de marque « tracée » donc intentionnellement pour s'inscrire dans la matérialité du territoire. Prenons l'exemple d'un ancien réseau d'irrigation de versant de montagne et ses rigoles, aujourd'hui inutilisé, obstrué, masqué il disparaît en même temps que la mémoire de la gestion de l'eau. Son empreinte s'efface progressivement, remplacé par les réseaux souterrains. Une stèle ou une croix sur un sommet ou au tournant d'un chemin, seraient selon ma proposition des traces, installées là pour s'inscrire lisiblement dans le territoire. Laissées par les inscriptions précédentes, empreintes et traces peuvent rester sous une forme non lue, s'effacer progressivement jusqu'à disparaître aux yeux des usagers pour qui elle ne fait pas prise; elle peut aussi être remobilisée par une lecture nouvelle, intégrée dans un autre mode de codification, elle peut être chargée de signification négative et délibérément effacée, ou alors au contraire valorisée par une autre lecture, comprise comme un signe, et remobilisée, ré-écrite et re-marquée dans le paysage. La trace devient emblème.

Ainsi, dans la redécouverte de l'architecture rurale ou du « petit patrimoine rural », on reconstitue aujourd'hui le passé en récupérant, bricolant des traces plus ou moins effacées pendant les trente glorieuses notamment. Ces composantes remises en scène dans un paysage rural servent alors une vision passésante du territoire. Un simple exemple : dans de nombreux massifs des Alpes du nord, les toitures anciennes ont été enlevées dans les années 60 et 70 pour être remplacées par la tôle ondulée, pratique et pas chère, et ce pour des motifs divers mais toujours dûment étayés. Dans le nord du Vercors, la toiture ancienne était surtout constituée de chaume : fragile au vent et à l'humidité, inflammable, il était le pis-aller dans un massif où l'on manquait de bois. Plus au sud-est du même massif, l'habitude était plutôt aux tuiles en bois, les tavaillons, là encore inflammables, longs à fabriquer, la technique s'est rapidement perdue. L'argument de la résistance au feu est essentiel dans les villages de montagne, où le « risque majeur » fut longtemps l'incendie et notamment le « feu de cheminée » (non pas dans sa version bucolique actuelle mais dans sa version dramatique : le conduit de cheminée qui s'enflamme et met le feu à la toiture, qui passe aux maisons voisines du fait de la proximité des constructions). La tôle ondulée se répand donc de toits en toits dans toutes les Alpes du nord, emblème de modernité, esthétiquement acceptée. Aujourd'hui, la rouille et le goût de la tradition aidant, les toits de tôle sont devenus « le point noir » par excellence dans un paysage qui se doit de répondre aux canons du passé recomposé : une obligation esthétique et morale pousse tous les propriétaires à refaire leur toit « dans le style local », souvent aidés par des subventions. Pas de retour au chaume pour autant, toujours humide et mal pratique ; ce sont les lauzes qui règnent désormais sur les toits des Alpes du nord, que les pratiques locales antérieures les aient ou non consacrées. Une industrie de la lauze s'est créée depuis peu, connaissant elle aussi ses modes qui font varier les couleurs et les épaisseurs des dalles produites en grande quantité ; les carrières locales ne suffisant plus à la demande on les importe dorénavant d'Italie ou de Chine. Le mode d'ordre est ici la "tradition": la valorisation du traditionnel s'appuie sur une représentation d'un passé indéterminé, mais collectif et consensuel, et répondant aux attentes du présent ; selon la formule provocatrice de B. Latour, « *On ne naît pas traditionnel, on le devient en innovant beaucoup* » (1997, p.103).

Manifestement les visiteurs et bien des habitants y voient une trace du passé, de la tradition, d'un incertain style local. Quitte à aller chercher dans d'autres vallées les traces d'un passé qui, aujourd'hui, fait sens et les marquer dans leur territoire. Et pourquoi pas ? Cette attitude

n'est pas très différente de celle des visiteurs anglais du XVIII^e siècle qui recherchaient dans toutes les vertes campagnes des variantes de l'Arcadie de Virgile.

Les historiens du paysage, je pense notamment à Simon Schama, ont montré l'importance, l'ancienneté et la prégnance des grilles de lecture remontant parfois aux plus lointaines sources de la littérature antique. Si ces grilles de lecture sont aujourd'hui largement oubliées⁸³, on ne peut nier la survivance des codes hérités de ces périodes, intégrés dans nos modes de perception et d'interprétations actuels. Des parentés se tissent, non pas sous forme de filiations directes et intactes mais comme des figures sans cesse retravaillées. On observe ainsi quotidiennement à quel point les récits associant histoire locale, valorisation des traditions et inscription dans le paysage retiennent l'attention des habitants, à la recherche d'ancrage dans le local et dans le temps, mais aussi des visiteurs. Cette recherche, notamment de la part des habitants, s'associe volontiers à un discours sur le travail des générations de paysans qui ont défriché les terres, dessiné le parcellaire, tracé les chemins, bâti les fermes et les granges, construit les terrasses... Si les observateurs contemporains lisent de moins en moins dans le paysage les indices du passé qui s'éloigne, ils sont à l'écoute de tout traducteur qui pourra leur servir d'interprète et cela modifie en retour leur vision du territoire : affûte le regard, resserre les liens. L'engouement pour les écomusées, et « parcours du patrimoine » en est un signe marquant⁸⁴. Dans nos banques de données paysagères, remplies de paysages exotiques, de paysages virtuels, de paysages de l'hyper-modernité, nous cherchons à conserver aussi ces paysages de la tradition rurale, tout en sachant fort bien qu'ils sont d'un autre âge, dernières traces d'un monde qui ne survit que grâce aux politiques de patrimonialisation et aux subventions européennes... Personne n'est dupe.

Nature immuable et histoire fusionnées au sein de la tradition

On observe également que cette quête du passé tend de plus en plus à fusionner dans une même vision passésante et patrimoniale la nature et l'histoire, deux piliers de l'ancrage dans le temps. On peut repérer à travers notamment les procédures de classement, les textes réglementaires, de grandes tendances dans la codification du paysage dit naturel. D'une part on va rechercher dans cette mise en spectacle de la nature, les signes de son immobilisme, de

⁸³ C'est du reste le grand regret vis-à-vis de l'ouvrage de Schama : il s'arrête aux années 1950, quand justement, les modalités de la mise en spectacle, du regard et des grilles de lecture sont profondément bouleversées.

⁸⁴ J'ai assuré pendant plusieurs années un cours de géographie sur les questions patrimoniales auprès d'étudiants d'histoire ; je suis toujours frappée par leur nombre et par leur goût pour le patrimoine le plus classique, le plus traditionnel, par leur aversion vis-à-vis de toute modernité, par leurs propos souvent passésistes, nostalgiques déconcertants chez des jeunes de vingt ans.

sa stabilité, une impression rassurante d'une réalité qui ignore le temps, qui résiste aux processus ; même l'usure ou les mouvements telluriques, sensibles dans ces paysages, renvoie à des temporalités non humaines, à d'autres dimensions, d'autres cycles, d'autres rythmes. Plus récemment, mais sans effacer la précédente, on voit s'affirmer une logique différente : celle qui vise à travers des paysages plus humanisés, à fusionner les éléments emblématiques du milieu naturel avec la tradition culturelle : la forêt se fond avec le travail du bois, la flore sauvage se mêle aux herbages fauchés pour signifier la tradition productrice de l'agriculture. C'est particulièrement sensible dans les projets locaux de patrimonialisation. L'authentique et l'ancestral sont les adjectifs obligés de ce patrimoine globalisant, où la tradition se trouve naturalisée et légitimée au nom de l'harmonie perdue entre l'homme et la nature. Il semble en tous cas que cette tendance a effacé la distinction entre paysage naturel et paysage rural, les deux s'opposant dorénavant à la ville et son étalement.

C'est notamment ce que j'ai eu l'occasion d'étudier à travers les publicités pour les villages et stations de montagne. Après la période de développement touristique intensif des années 1970-80, accompagnée de publicités qui jouaient sur la combinaison entre haute montagne, décor hivernal, paysage de neige et de rochers (y compris à en moyenne montagne) et équipements prométhéens, on voit une tendance très générale à « vendre » ces « destinations » à travers un discours sur la tradition montagnarde et des paysages associant nature emblématique et montagne habitée : chamois et reblochon, gentiane et ski de fond. Ce discours promotionnel va de pair avec des pratiques locales de patrimonialisation des objets représentant cette tradition et le développement des écomusées.

La question n'est pas de juger du bien fondé de cette recherche, de cette quête, mais de tenter de comprendre ce qui se joue dans cette reconstruction du passé et en quoi ceci pèse sur la vision du futur.

Cette quête, qui renvoie à l'histoire de la codification des paysages et notamment aux éléments fondateurs de l'invention du paysage de montagne, est ébranlée aujourd'hui par cette situation inédite qui voit les activités humaines modifier les aspects les plus emblématiques de cette nature montagnarde. Le motif du glacier est particulièrement récurrent puisqu'il présente les signes les plus sensibles, les plus spectaculaires du changement climatique ; on peut comparer sur les anciennes gravures le recul rapide des grandes « glaciers » alpines qui ont été les sites qui ont les premiers attiré les touristes européens. Les observateurs sont brutalement interpellés, sortis sans ménagement de cette vision harmonieuse et fusionnelle de l'homme et de la nature pour constater la rupture ; rupture dans les temporalités : nous

sommes face à des processus d'une rapidité inédite et imprévisible, rupture avec le territoire qui n'obéit pas au désir d'harmonie, rupture du lien : l'homme est coupable.

2. Le paysage et la mémoire

Différente est la relation avec la mémoire ; il ne s'agit pas ici d'une histoire à réécrire ou d'une filiation à découvrir, mais de la relation constamment parcourue dans les deux sens entre les souvenirs et le présent. La mémoire a depuis peu pris une large place dans la réflexion des géographes, inspirés par les historiens mais aussi beaucoup par Paul Ricœur. La perspective en géographie, renverse et déplace celle de l'historien, puisqu'elle part du discours des usagers d'aujourd'hui sur les territoires, sur leur devenir, sur les recompositions en cours, pour y rechercher les logiques d'action. C'est donc moins le contenu de cette mémoire qui intéresse, que les situations et les processus actuels de mobilisation de la mémoire par les acteurs, notamment quand il s'agit de construire une relation particulière avec un paysage et un territoire.

Un première dimension, déjà évoquée dans la première partie porte sur l'influence de la mémoire paysagère sur la perception dans le présent du paysage, comparant notre cerveau à une banque de données paysagères, dans laquelle on puise, à laquelle on ajoute des images, mais qui oublie, déforme, modifie, ajuste, actualise en permanence.

Là encore la délicate dialectique entre individuel et collectif est centrale. Cette mémoire paysagère est très largement individuelle : on recherche-retrouve les paysages de son enfance ou de temps passé, d'une expérience lointaine ; chacun a expérimenté la sensation que procure la réminiscence d'un souvenir lointain par l'entremise d'une ambiance paysagère – variante de la madeleine : un parfum, un son, une qualité particulière de l'air ou de la lumière ravive une mémoire sensorielle enfouie. Tel un moteur de recherche sensoriel dans notre banque de données intime. Cette mémoire est aussi très largement familiale, elle se transmet dans le cercle de ceux qui ont partagé le même événement dans le même lieu.

J.-L. Piveteau recherche chez Gérard de Nerval une analyse romanesque de cette « image métamorphosée », « faite de dépôts successifs, irréguliers, compactés, recuits dans notre durée intime, partiellement cristallisés » et la trouve dans « Sylvie » : « Il éclaire le processus. Le vagabondage temporel de la mémoire, le palimpseste des souvenirs, les

connivences entre des temps forts de perception, les intermittences de l'identité » (1995, p. 179).

La mémoire paysagère est donc intérieure, guidant nos perceptions et notre appréciation, interférant parfois de manière inattendue dans notre rapport aux lieux. Mais, signe de notre attachement à ces souvenirs, elle fait appel à des supports plus durables, qui nous paraissent plus fidèles⁸⁵. Les premiers touristes, au fil de leur « tour », reportaient sur le papier par des mots, des croquis, des poèmes, dans des lettres, les impressions ressenties. L'invention de la photographie a offert le support adéquat et a été immédiatement investie par les découvreurs de paysages⁸⁶. Aujourd'hui tout le monde manie l'appareil photo, ces souvenirs sont de plus en plus partagés entre individus, cercles familiaux ou autres réseaux de sociabilité extensibles. Les supports et modes de diffusion et de partage se multiplient ; on est passé des traditionnels albums de photo, films et autres cartes postales aux blogs et sites Internet, brouillant les frontières de l'intime et de collectif, du privé et du public. Que signifie ici la distinction entre mémoire individuelle et mémoire collective quand chacun peut montrer son album de photo à la planète entière ? Quand l'on peut nourrir sa mémoire de paysages virtuels glanés sur « la toile ».

Une autre dimension des liens entre paysage et mémoire, relève elle de l'interaction entre appréciation des paysages et mémoire collective, c'est-à-dire quand le paysage en tant que relation à un territoire renvoie à la mémoire inscrite dans ce territoire, ou plus précisément dans un lieu : l'appréciation du paysage est guidée par cette construction mémorielle, la gestion de la matérialité du paysage répond à une attente de préservation de cette mémoire et en retour cherche à inscrire dans le paysage cet attachement à la mémoire⁸⁷.

On est là dans un des cas les plus lisibles de l'effet géographique, évoqué dans la première partie, qui s'attache au lieu où l'on se souvient. Si les principaux « théoriciens » de la mémoire, notamment Maurice Halbwachs ou Paul Ricoeur, ont relativement peu développé la question de l'inscription spatiale de la mémoire, celle-ci est néanmoins présente dans les deux œuvres. Halbwachs pour affirmer que la mémoire ne peut être que collective, donc située dans

⁸⁵ Je laisse ici de côté la peinture de paysage comme genre pictural, qui répond à d'autres motivations.

⁸⁶ Les premiers grands inventeurs des paysages de montagne dans les Alpes du nord ont été, outre les alpinistes, les premiers clubs de photographes ; ainsi la Société des photographes amateurs du Dauphiné a parcouru entre le fin du XIX^e et le début du XX^e siècle toute cette province en accumulant une impressionnante collection de clichés aujourd'hui conservée et source précieuse d'informations tant sur les lieux visités que sur leur regard de notables citadins. J'ai particulièrement exploité cette source dans ma thèse.

⁸⁷ Ce développement reprend en grande partie un article sur « Mémoires, lieux et territoire », mais pour mettre l'accent ici sur la dimension paysagère.

un milieu collectivement partagé ; Ricoeur pour insister sur la notion de " place " : « *De façon générale, tout groupe assigne des places. C'est de celles-ci que l'on garde ou forme mémoire (...). [Les souvenirs] nous font voyager de groupe en groupe, de cadre en cadre, tant spatiaux que temporels. Reconnaître un ami sur un portrait, c'est se replacer dans les milieux où nous l'avons vu* » (P. Ricoeur, 2000, 148-149). Ou tout simplement pour rappeler le sens de la formule « J'y étais » : qui appelle au témoignage mais affirme aussi que l'événement raconté est situé dans un lieu. (P. Ricoeur, 2000).

Néanmoins, il s'agit là d'insister sur la localisation du souvenir, le lieu *dont* on se souvient, plutôt que sur le lieu *où* l'on se souvient ; les deux n'étant pas forcément confondus. Les lieux *dont* on se souvient posent le décor de la mise en récit; non seulement ils ne nécessitent pas la présence sur place mais au contraire ils cherchent à figer l'image telle qu'elle subsiste dans les souvenirs. Les lieux *où* l'on se souvient ré-ancrent, eux, la mémoire dans le territoire actuel; on s'y déplace, on vient voir. Ce sont les seconds qui nous intéressent ici.

On observe des processus de cristallisation de la mémoire dans certains lieux : lieux de rassemblements, de cérémonies, de rites, nommés et pratiqués comme tels. C'est bien là une fonction essentielle du lieu en géographie, celle qui fait converger en un point de taille variable, des processus symboliques qui prennent une forme propre, une matérialité.

Ces pratiques incitent à valider l'idée que la mémoire a besoin de lieux pour subsister, pour être partagée ; pas simplement des lieux éphémères de rassemblement mais des lieux identifiés comme tels et qui permettent d'inscrire dans le territoire cette mémoire collective. L'inscription doit donc permettre de lutter contre l'oubli et aussi contre l'ignorance des autres : ignorance intolérable de l'événement qui s'est déroulé *là*. A partir de l'exemple des lieux de mémoire en Vercors, mémoire de la Résistance pour la plupart, j'ai eu l'occasion de travailler sur quelques exemples qui tendaient à montrer que l'ambiance paysagère participe au choix de ces lieux, et à leur pérennisation. Il s'agit en particulier du Hameau de Valchevrière, où se déroula l'un des pires combats lors de l'attaque et de la prise du maquis par les troupes allemandes en juin et juillet 1944 (la photographie du lieu figure en tête de ce chapitre). Le combat eut lieu sur la route de Valchevrière : il y a aujourd'hui une stèle où tous les ans se rassemblent des anciens combattants, de moins en moins nombreux au fil du temps, c'est le lieu des commémorations. Le hameau est lui en contrebas, un large chemin en pente douce y descend sous la hêtraie : c'est aujourd'hui un groupe de ruines au milieu d'une clairière silencieuse, noyée dans la forêt. Ce hameau, déjà inhabité avant la guerre, fut détruit en représailles peu après la chute du maquis par les allemands, mais sans faire de victimes. Le

lieu de mémoire, fléchée, accompagné de panneaux et soigneusement entretenu est aujourd'hui le hameau, non la stèle. Mise en récit, mise en scène, c'est bien par l'effet de ce lieu qu'il s'agit aujourd'hui de conjurer l'oubli : les générations passant, les souvenirs de la Résistance se perdent au profit d'une histoire qui est racontée *in situ* et dont la force est amplifiée par le décor ; le paysage sert ici le recueillement, voire la méditation, puisque c'est une mémoire martyre que l'on cultive ici, non une mémoire combattante. L'effet géographique se lit à travers les interactions entre paysage et mémoire : le paysage est perçu à travers le filtre de cette fonction de haut-lieu, et en retour, il contribue à cette codification du lieu. Tant que Valchevrière est consacré à cette fonction, tant que le visiteur expérimente cette relation singulière au paysage, le paysage est géré, entretenu, pour maintenir cette relation : la clairière est fauchée, les ruines sont maintenues en l'état pour éviter la disparition définitive de ces traces ⁸⁸.

Mémoire intime à travers l'appréciation du paysage, mémoire collective diffuse qui cherche dans le paysage un ancrage du territoire dans le temps, mémoire collective cristallisée en un lieu, on le voit les interactions sont multiples et contribuent en chacun de nous et au quotidien à cultiver le regard rétrospectif, inhérent à l'expérience paysagère.

Si l'on envisage la question maintenant du point de vue de l'action collective et des politiques publiques, elles aussi attentives aux revendications mémorielles et produisant elles-mêmes de la mémoire collective, se pose la question de la finalité de ces productions. Il s'agit bien ici d'identifier une trajectoire des territoires entre mobilisation du passé et projet : la mémoire est chargée de faire le lien, de définir une cohérence, et, pourquoi pas, d'ouvrir des perspectives, le patrimoine est chargé de les rendre lisible dans le paysage.

3 . Le paysage objet de patrimonialisation

Le paysage est donc très largement perçu comme un legs, surtout quand il renoue avec les motifs emblématiques de la tradition rurale. C'est aussi à partir de cette valorisation des

⁸⁸ Ce qui pose encore maintes questions qui débordent de notre cadre : qui vient, qui raconte et qui entretient ? C'est-à-dire non pas à qui appartient le village (anciens propriétaires, commune ?) mais à qui renvoie cette mémoire de la résistance et de quoi est-elle faite ? Est-ce une mémoire locale, une mémoire du massif du Vercors héritier du maquis, une mémoire nationale de la seconde guerre mondiale ? Est-ce une mémoire martyre ou une mémoire glorieuse ? Est-elle partagée ou conflictuelle ? La question a priori toute simple de l'entretien du paysage (fauche, avancée de la forêt, accessibilité, entretien des ruines) ouvre des débats qui ne sont pas du tout tranchés sur la mémoire du maquis.

héritages que se construit l'idée de reconnaissance des prédécesseurs, des ancêtres, de leur travail, de leur peine. L'idée d'un héritage que la morale interdit de dilapider même s'il n'a plus de valeur économique. La patrimonialisation apparaît donc comme une réponse adéquate à la demande d'éthique.

Comme je l'ai signalé à propos de la « loi paysage », la culture française accorde une importance première au patrimoine, à l'héritage de la nation, à l'histoire nationale. Les logiques d'intervention sur le paysage ont longtemps été dictées par le réflexe protecteur : de l'idée que le paysage est un legs découle tout naturellement l'idée qu'il faut le protéger.

C'est aussi ce qui guide la logique d'intervention sur les espaces naturels depuis les années 1960 et les premières lois de protection de la nature : il faut protéger les trois piliers du patrimoine naturel, la flore, la faune et le paysage.

La logique patrimoniale reste donc de mise dans la majorité des politiques paysagères locales. Le patrimoine fournit un argument de ralliement, consensuel, fondé sur la référence au passé, sur la mémoire locale pour rassembler un groupe autour d'un projet : le projet se légitime plus facilement dans un passé retravaillé que dans un futur incertain. Pour l'élu, l'acteur public, le passé offre l'assurance du "déjà-là", d'un fonds multiforme dans lequel puiser. Les discours sur le passé, transmis à travers la mémoire, qu'elle soit individuelle, familiale ou collective permettent de légitimer les acteurs en les positionnant dans une filiation, de construire un collectif à travers le partage d'une histoire commune, d'ancrer une construction territoriale dans une histoire locale aisément naturalisée. Le danger réside dès lors dans une fétichisation nostalgique de ce paysage patrimoine qui laisserait croire que l'on peut non seulement transmettre les composantes matérielles intactes mais aussi les pratiques, les codes et les regards qui les ont érigés en paysage.

Mais à quoi peut bien ressembler une politique de patrimonialisation du paysage ? Tous les objets de patrimonialisation, anciens ou actuels, y compris le patrimoine culturel et immatériel, peuvent être identifiés, cernés (une technique, des contes, des chants, une langue...) et si ce n'est conservés sous une forme de traduction (un enregistrement, une transcription...), tous peuvent être transmis (par un apprentissage) et reproduits. Ils peuvent donc, je le développerai plus haut, être mobilisés en tant que ressource territoriale. Du paysage on ne peut garder qu'une représentation : un point de vue à un moment donné. Contrairement aux autres objets de patrimonialisation, le paysage n'est pas objectivable, il est insaisissable.

L'idée de patrimonialiser un paysage est donc illusoire, comme je l'ébauchais à travers l'exemple du Monal en introduction de ce chapitre.

Que visent donc ces politiques patrimoniales qui sont pourtant légion ? Dans la mesure où le patrimoine est l'héritier des monuments historiques, leur gestion mobilise les outils habituels dans ce domaine : conservation, restauration, protection par l'interdit. Et au-delà toute la gamme des démarches de publicisation et de valorisation économique, notamment grâce au tourisme. Mais arrêtons-nous aux premières.

La conservation, terme notamment utilisé à propos du patrimoine naturel, vise à conserver en l'état un patrimoine bien identifié, dont on maîtrise suffisamment les processus de production et de survie. Eviter que le bâtiment ne s'écroule, que l'espèce ne disparaisse, que l'écosystème ne soit perturbé... Comment conserve-t-on un paysage ? Impossible de figer toutes les composantes, même naturelles d'un paysage, maintenant que même les glaciers de haute montagne reculent, que les limites des forêts se déplacent « d'elles-mêmes », que les îles sont englouties.... On touche là aussi à la fréquente confusion entre paysage et écosystème, fréquente notamment dans la littérature naturaliste ; bien souvent derrière l'expression de « conservation de paysages naturels », il y a en fait des techniques de protection des processus naturels au sein d'un écosystème où l'objectif vise essentiellement à éviter toute activité et tout impact humain. Les réserves intégrales constituent le cas limite de cette logique d'intervention. En quoi y a-t-il conservation d'un paysage quand l'arme essentielle est de l'interdire à la contemplation ? Interdire le spectateur pour défendre le spectacle. Ce type de démarche se justifie mais au nom de la biodiversité, des écosystèmes fragiles, pas au nom du paysage. Quant à *conserver* un paysage habité, tel le hameau du Monal que j'ai proposé en tête de ce chapitre, je soulignais à son propos les ambiguïtés et limites de cette démarche ; il ne peut s'agir que de tenter de freiner les évolutions, dans un périmètre restreint, pour conserver le plus longtemps possible un système complexe dans un état jugé optimal. On voit ainsi des ruines consolidées pour éviter qu'elles ne s'écroulent définitivement, des terrasses entretenues alors que les cultures ont disparu... ? Les mêmes questions se posent à propos des sites industriels désaffectés, où s'ajoute en outre la dimension mémorielle de régions et sociétés ouvrières.

La logique de restauration emprunte elle à la tradition de gestion du patrimoine bâti et notamment monumental, plus récemment étendue aux écosystèmes ; sans revenir sur les grands débats autour des démarches de restauration qui traversent toute l'histoire du

patrimoine depuis E. Viollet le Duc, on ne peut que relever les difficultés de l'entreprise. Restaurer signifie reconstituer artificiellement un état du patrimoine considéré comme optimal selon les critères que l'on s'est choisis. Ce type de démarche fait parfois appel aux paysagistes à qui l'on demande de reconstituer un paysage antérieur. En France ces démarches se regroupent autour des techniques d'ingénierie écologique (voir Blanc, Lolive, 2009). C'est notamment ce que fait le Conservatoire du littoral dans les secteurs qui ont subi de fortes pressions avant acquisition : le modèle de référence est là constitué par l'état « naturel » de l'écosystème, sachant que lui-même peut être tout à fait indéterminé sur ces espaces anthropisés de longue date. Ces procédures passent par la démolition des équipements (parkings, paillotes, voire hôtels ou boutiques), la revégétalisation (quelles espèces ? quel écosystème ?) et la reconstitution finalement en partie artificielle d'un écosystème fragile. L'objectif est-il donc un paysage et est-il atteint quand on aboutit au résultat sensible attendu ? Ou un écosystème dont on ne contrôle pas l'ensemble des dynamiques ? Et l'enjeu est aussi, ensuite la pérennisation du résultat obtenu : suffit-il de laisser le paysage « vivre sa vie de paysage » et constater ensuite son évolution dans ses composantes, dans la fréquentation et dans son appréciation ? Ou faut-il ensuite mettre sous protection cet espace pour le maintenir le plus proche possible du résultat obtenu ?

L'autre grand domaine d'application de ces démarches de restauration porte sur les parcs et grands jardins, classés le plus souvent, mais l'on se rapproche ici de la restauration architecturale : cela passe par l'étude des archives, le choix des espèces « historiques », et ensuite un entretien méticuleux... Toute la question, plus historique que paysagère, est dans le degré de fidélité aux techniques et matériaux de l'époque de référence.

Plus fréquente et plus banale est la démarche de *protection*, plus floue aussi. On la trouve dans nombre de projets de territoire, réseau de ville, création de pays, etc... mettant en avant un paysage en tant que patrimoine local.

Là encore la démarche ne peut porter que sur les composantes matérielles du paysage. La Loi paysage a ainsi proposé le terme de structure paysagère ou d'élément de paysage, on l'a vu, pour identifier ces éléments sensibles sur lesquels faire porter une mesure de protection. Mais que signifie protéger dans la loi : essentiellement interdire ou soumettre à autorisation toute action susceptible de « détruire » un élément du paysage préalablement « identifié et délimité ». Dans les lois concernant les espaces naturels protégés en tant que patrimoine naturel, la logique là encore passe essentiellement par l'interdiction : de certaines activités, de prélèvements, d'équipements.

On voit rapidement l'impasse dans laquelle se trouve la logique de protection du paysage : impossible de tout protéger, de tout interdire ; au-delà de la démarche contestable de muséification d'un territoire, c'est l'applicabilité elle-même de cette démarche qui est illusoire. Les seuls « paysages » soumis à protection sévère et quasi intégrale sont les sites classés en vertu de la loi de 1930. Tout est surveillé, toute modification délibérée du bâti, de la végétation, des infrastructures... est soumise à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. On se rapproche dans ce cas des écomusées et il y a effectivement muséification de la matérialité du paysage. Mais cette mesure opère sur un site plutôt que sur un paysage, conserve une logique de périmètre et la protection s'applique sur une zone délimitée ; elle se restreint donc à un espace en deux dimensions. C'est oublier que le paysage est un point de vue, le regard poursuit des perspectives jusqu'à horizons, le promeneur déambule au sein du périmètre : comment figer un paysage à partir de tous les points de vue possibles.

Au-delà des composantes, que l'on peut éventuellement « mettre sous cloche », on ne peut agir sur le regard, sur les codes et les systèmes de valeur : ce qui est paysage pour les uns ne l'est pas pour d'autres, encore moins en d'autres époques et d'autres lieux. Outre la question de la légitimité à patrimonialiser un paysage, déjà évoquée, c'est la question de la pérennisation de la protection qui est posée. Dans chaque contexte sont sélectionnés des éléments différents du quotidien : est-ce ceux là que l'on va protéger ? de quoi ? de qui ? combien de temps ?

Une source intéressante pour cela réside dans les collections de cartes postales : que montre-t-on du même lieu d'une période à l'autre. Par exemple, les cartes postales de Villard de Lans, gros bourg du Vercors, au début du XX^e siècle, au début de la fréquentation touristique montrent : des « vues générales » souvent avec quelques personnages ou vaches au premier plan, des vues du centre du village avec une préférence marquée pour les hôtels, et des scènes de la vie rurale : foire au bestiaux, débuts du ski, travaux des champs... Certains motifs se sont maintenus au fil du siècle (la vue générale), certains ont disparu (les hôtels), d'autres ont été effacés provisoirement et réapparaissent aujourd'hui sous forme de patrimoine (les scènes de la vie rurale). Un cas est intéressant, il s'agit d'une pointe rocheuse à l'entrée du village, la Roche Pointue, curiosité naturelle très fréquemment représentée sur les cartes postales anciennes, elle en a aujourd'hui totalement disparu et la roche elle-même envahie par la végétation n'est presque plus visible : cette bizarrerie objet de curiosité du début du siècle ne retient plus le regard. Enfin il y a tous les motifs récents, qui auraient bien surpris les observateurs du début du XX^e siècle, notamment les bouquetins sur les sommets (introduits par le parc) et les chiens de traîneau sur les chemins de forêt, sans parler du loup...

Un dernier type de politique est intéressant dans la mesure où il apporte un logique originale de prise en compte du paysage, ce sont les *ZPPAUP* (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager). Depuis la Loi paysage, le dernier « P » a été rajouté à la procédure déjà assez ancienne, pour intégrer la dimension paysagère. Ces politiques permettent d'intégrer à part entière le paysage urbain dans l'arsenal réglementaire, alors que les pratiques privilégient largement le paysage rural et naturel. Dans ce cadre, les mesures de protection proprement dites portent sur le patrimoine architectural, utilisant les démarches « classiques » de prescription, de protection de constructions précises, de certains éléments ponctuels, ou de certains matériaux ; autrement dit la logique protectrice couvre déjà l'essentiel de la matérialité en tant que patrimoine urbain. Du coup le volet paysager peut s'attacher au regard, aux perspectives, aux déambulations, à la manière dont le regard parcourt la ville, où il s'arrête... Ainsi les *ZPPAUP* permettent d'identifier des points de vue privilégiés à partir desquels des prescriptions spécifiques sont prévues, ou alors des perspective à dégager ou maintenir, des itinéraires urbains à valoriser. Il me semble que dans ce panorama des politiques patrimoniales appliquées au paysage c'est dans ce cadre là que l'on trouve une véritable préoccupation pour la spécificité du paysage. Bien sûr ces démarches sont elles aussi soumises à un questionnement sur la légitimité des choix, des sélections, posent elles aussi la question de la norme, mais le paysage ne sert pas ici d'argument consensuel pour protéger autre chose, la démarche sensible et esthétique est affichée.

Ces diverses politiques gravitent autour du paysage, l'évoquent volontiers, mais n'en saisissent qu'une infime dimension. Elles confortent en outre une vision passésante du territoire, cherchant sinon à figer les processus du moins à dévaloriser, freiner, masquer au nom du passé toute forme de transformation, voire d'innovation. Elles confortent en outre les types d'espace consacrés par la tradition, et poussent à des logiques de zonage laissant « hors du champ » les espaces délaissés. Est-ce encore possible ?

Protéger, célébrer, valoriser, les « grands paysages », les « paysages emblématiques », « remarquables », les sociétés occidentales le font depuis un siècle : les outils légaux et réglementaires existent, les conflits sont fréquents mais immédiatement médiatisés, les acteurs sont identifiés et prêts à se mobiliser, les armes sont fourbies. Mais à partir du moment où, (comme cela semble se profiler en tous cas auprès des sociétés occidentales), il est dit

institutionnellement que tout lieu, toute portion perçue de territoire peut être érigée en paysage, que chacun a dès lors le droit de revendiquer un paysage quotidien procurant bien-être et satisfaction, le paysage devient l'enjeu politique de tous. La perspective est renversée : il ne s'agit plus de partir d'une codification en place, reconnue, consensuelle, pour se donner les moyens de la faire respecter ; il s'agit de construire et de négocier en même temps la codification et ses règles d'usage. Il ne s'agit plus de gérer quelques « sites » bien localisés, mais de défendre la dimension sensible de l'espace public. L'éthique rejoint ici la réflexion sur le quotidien, le banal, ce que la géographie anglo-saxonne a exploré à travers l'éthique du « care ».

Le paysagiste Gilles Clément, plaide pour que l'on porte intérêt au contraire au « Tiers Paysage », le paysage délaissé, les coins oubliés de l'aménagement et de la protection, les espaces résiduel, interstitiel, abandonnés, mais qui sont pour lui des espaces précieux car en réserve, réserve de diversité et de biodiversité, réserve d'invention. Pour lui, la patrimonialisation implique l'inverse : la fixation des critères, des limites, des usages, du statut, et le refus de l'évolution et de l'imagination. « *La fixation du modèle érigé en patrimoine, condamne le Tiers paysage à sa propre disparition.* » » (2004, p. 56). Il faut au contraire : « *Présenter le Tiers paysage, fragment indécié du Jardin planétaire, non comme un bien patrimonial, mais comme un espace commun du futur* » (p. 63).

Aborder le paysage comme un patrimoine serait donc une fausse piste, une impasse.

Il y a néanmoins un aspect des politiques patrimoniales, qui nous intéressera pour la suite de la discussion, c'est le rapport du patrimoine au droit de propriété. En effet, dans la législation française, le patrimoine constitue l'un des rares accroc, accepté et régulé par la loi, au droit de propriété : le châtelain ne peut plus faire ce qu'il veut dans son château classé monument historique⁸⁹. Le principe même de la patrimonialisation, même s'il n'est pas toujours aussi encadré que dans la procédure de classement, repose par définition sur une publicisation du bien. L'expression de « bien commun » souvent utilisée comme équivalent au patrimoine, j'y reviendrai, (A. Micoud) découle de cette idée qu'une fois patrimonialisé un objet sort - partiellement- du domaine privé, de ses fonctions initiales, pour devenir un bien accessible à tous (non qu'il perde toutes ses fonctions pour devenir une pièce de musée : une machine par

⁸⁹ Il est bien sur à l'origine de la demande de classement, ou il l'a acceptée, et en tire des avantages, mais il n'empêche qu'il n'est plus tout à fait chez lui, même si le château n'est pas ouvert au public. Dans un cadre un peu différent, les stratégies des propriétaires de domaines situés sur le littoral et qui en cèdent une partie au Conservatoire du littoral ont été étudiées (Pinçon et Pinçon-Charlot). Où l'on voit les subtils arbitrages entre droit de propriété et protection.

exemple peut continuer à être utilisée comme machine), il acquiert une valeur symbolique qui modifie son statut et en fait un objet à transmettre, non au sein de la famille mais au nom de la société. Sa destruction sera ainsi considérée comme une atteinte à la collectivité (mais non pas son oubli, ce qui est la fin de vie « normale » du patrimoine).

Ériger un paysage en patrimoine, indépendamment des interventions que cela peut entraîner, comporte aussi cette dimension : non pas limiter ou effacer le droit de propriété de ceux qui possèdent la terre, mais essayer de faire passer l'idée que le regard porté sur ces terres leur donne une valeur autre, une valeur collective.

Revenant à notre questionnement éthique, on voit ici un glissement s'opérer, la valeur patrimoniale est mise en avant non du fait d'une référence indiscutable et indiscutée au passé, quel qu'il soit, mais du fait de la publicisation de l'objet.

IV- LE PAYSAGE PEUT-IL ÊTRE UN OUTIL D'ANTICIPATION ?

La capacité du paysage à offrir de bonnes lunettes pour regarder le passé a donc été amplement mise en œuvre, exploitée dans toutes ses ressources, mais qu'en est-il pour le regard vers le futur, sa capacité d'anticipation, de projection dans le territoire de demain, dans le monde à venir ?

Cette projection est à mon sens inhérente à l'intention paysagère ; elle est dans le regard, mais aujourd'hui de manière inquiète : ce paysage que je contemple aujourd'hui restera-t-il aussi beau dans l'avenir ? Ce territoire qui est le mien, est-ce que mes enfants pourront l'admirer tel que je l'aime aujourd'hui ? La contemplation du « Promeneur » de Friedrich, méditant sur ses sentiments intérieurs sans se soucier de quelconques atteintes aux montagnes qu'il admire, la contemplation de la nature immuable, des temporalités naturelles qui nous dépassent, toutes ces attitudes ont été balayées par les transformations de la fin du XX^e siècle : les campagnes sont dégradées par la désertification ou le mitage, la ville se dilue dans ses périphéries, ses zones d'activités et ses ronds points, l'environnement est menacé dans sa totalité par la pollution ou le dérèglement climatique. Le regard traque les indices de modification, les signes de dégradation. Quand le lien est noué, on l'a dit, la mobilisation en cas de menace est fréquente, et vis-à-vis des causes possibles d'inquiétude le paysage vient comme un signal d'alerte, prêt à être brandi comme un étendard.

C'est une cause de bien des controverses, de bien des réactions de repli, d'inertie, de refus du changement, c'est aussi une source de richesse pour le débat.

Présente dans le regard même porté sur le paysage, cette projection dans le futur trouve-t-elle des prolongements en termes d'action sur le territoire ? Le paysage a-t-il quelque chose à apporter aux diverses démarches d'anticipation ? C'est alors sur un autre registre qu'il peut répondre à une demande éthique, il s'agit alors de tester la contribution d'une entrée par le paysage aux attentes en termes de responsabilité au sens de Jonas, mais aussi de manière plus pragmatique, à sa contribution à la mise en place de la mise en débat du devenir.

1. Anticipation, prospective, durabilité ...

Il est aujourd'hui largement entendu que le passé n'est pas un fil continu et linéaire, objectivement reconstitué par la discipline historique, mais que les diverses procédures historiques, patrimoniales ou mémorielles reconstruisent en permanence, chacune selon sa logique propre, un discours sur le passé. Le futur est, lui aussi, une construction sociale, une création collective. Cette construction, tout comme le patrimoine, cherche à fédérer, à rassembler un collectif dans une vision partagée de l'avenir, et pourquoi pas contribuer à son identification à un territoire projeté dans le futur.

A ce regard inquiet vers le futur répondent des logiques politiques qui mettent en avant, à toutes les échelles et dans tous les domaines, la nécessité de l'anticipation. Anticiper et innover sont les deux maîtres mots de l'action politique dans cet « univers d'incertitude ». Les politiques publiques, toujours préoccupées aussi de tradition et de patrimoine, doivent donc en permanence jouer sur les deux registres et concevoir des correspondances. Les cadres légaux de l'action publique, les mots d'ordres nationaux, européens ou internationaux qui les accompagnent, qu'il s'agisse de "bonnes pratiques" (et l'on notera la connotation très morale de cette expression), de modes d'emploi pour la gestion des territoires, de « bonne gouvernance », jouent également des deux registres temporels : ils combinent la mobilisation du passé au nom de la cohésion, de l'ancrage et de l'identité, et la projection dans le futur au nom tantôt du développement durable, tantôt du principe de précaution, de l'anticipation du risque, ou de démarches de prospective. Il est par exemple frappant de constater combien les thématiques les plus explicitement tournées vers le futur, comme l'élaboration de « best practices » pour le développement durable, font appel à la question de la mémoire locale. La prise en compte nécessaire des populations locales que ce dernier préconise, notamment, se traduit de plus en plus souvent par la (re)découverte de ce que l'on appelle tantôt savoirs locaux, tantôt savoirs vernaculaires, en tout cas connaissance endogène du territoire ; la question qui se pose alors est d'identifier l'ancrage de ces connaissances, de ces techniques, dans un cadre cognitif et symbolique, autrement dit une mémoire vivante permettant le maintien, l'actualisation et l'opérationnalisation de ces savoirs locaux.

Cette tendance se retrouve dans le domaine plus technocratique de la prospective. J'ai eu l'occasion de travailler sur un corpus de discours sur la prospective tenus par divers acteurs régionaux, élus, experts ou techniciens des services des collectivités territoriales. Il

apparaissait que tous, d'une manière ou d'un autre, réarticulent cette nécessaire projection dans le futur avec un discours sur le passé, passé du territoire ou passé de l'action politique et que le récit devient une ressource rhétorique privilégiée dans ces situations ⁹⁰.

A l'échelle nationale, la quasi-totalité des grandes lois françaises d'aménagement du territoire mises en oeuvre depuis les années quatre-vingt dix, mettent en avant cette nécessaire anticipation. Les politiques de développement territorial usent depuis peu des outils et des méthodes se projetant dans un futur proche, à court ou moyen plus souvent qu'à long terme, à travers les Chartes (Chartes de pays, chartes paysagères, chartes des parcs naturels régionaux...) et les divers types de projets de territoire. Ces expérimentations, initiées antérieurement à l'échelle nationale par la DATAR, menées depuis les lois de décentralisation par les collectivités locales, sont dorénavant institutionnalisées et systématisées: PADD inclus dans les PLU ou les SCOT (loi SRU), Projets d'agglomération, PDU, obligation de Charte à dix ans pour les PNR (loi « Paysage ») et dorénavant pour les PNN (loi d'avril 2006)...

Ce qui rassemble ces formes diverses d'anticipation, c'est leur élaboration dans un contexte d'incertitude et d'inquiétude vis-à-vis du futur, bien loin des utopies positives ou des figures modernes du progrès; il s'agit davantage de conjurer des menaces plus ou moins identifiées que de se projeter dans un avenir meilleur.

2. Le paysage dans tout ça ?

Le paysage ne peut rester étranger à cette réflexion, ne serait-ce que du fait de la concomitance de ces deux pôles organisateurs des politiques publiques, quelles que soient les échelles, de l'intercommunalité à l'Europe : les politiques patrimoniales et les politiques d'anticipation qui toutes deux font largement appel au paysage. Je l'ai dit et cela me paraît être le point focal du paysage dans cette réflexion, il offre un « espace présent » d'articulation entre le passé revisité à travers les configurations paysagères des territoires et le futur imminent. Il est de plus en plus souvent abordé, du reste, exclusivement en termes de projet.

De manière plus institutionnelle, une pratique s'est largement diffusée depuis la fin des années 80 et illustre cette articulation : ce sont les Observatoires du paysage. Ils sont chargés de maintenir une veille sur les territoires et leurs transformations sensibles, dans un but à la

⁹⁰ J'ai développé cette analyse dans un article publié dans la revue *Espacestems.net* : « Entre rétrospective et prospective, comment reconstruire le récit du territoire ? ».

fois de patrimonialisation puisqu'ils intègrent généralement une fonction d'archivage des représentations anciennes des paysages, et dans un but projectif puisque la fonction de veille, avec des séries de photographies du même site à pas de temps réguliers, doivent servir les démarches de projet (Derioz, Laques 2009).

De tous les cadres actuels de l'action publique, c'est sans doute le développement durable qui valide le plus clairement le rôle du paysage dans cette projection. Étant intrinsèquement une démarche d'anticipation, au nom de la recherche de durabilité, il reconnaît le paysage en tant qu'outil de diagnostic et en tant qu'outil de négociation. J'ai insisté plus haut sur la multiplication des méthodes participatives fondées sur l'iconographie de paysage : matériaux de négociation du projet, tant du point de vue de ses valeurs que des composantes à préserver, et outils de projection et de scénario d'un territoire à venir. « Paysage alerte », « paysage révélateur », « paysage catalyseur », les expressions reviennent sous la plume des chercheurs qui animent ces expériences.

Là encore le paysage apparaît comme une ressource iconique ou langagière pour exprimer, discuter, négocier, le devenir du territoire. L'image permet de visualiser les impacts sensibles des choix faits par les acteurs à un moment donné et peser le possible, le souhaitable et l'inacceptable. Le paysage devient un outil d'anticipation, qui complète avantageusement les chiffres dessinant des tendances sur les terrains économiques et sociaux. Si le devenir du territoire s'organise comme un récit, le paysage en est la scène. Là encore la vigilance s'impose, l'image est construction, manipulation à tous les sens du terme. Les photomontages sont utilisés par tous les acteurs, tant les promoteurs d'un projet que les militants qui s'y opposent, et la guerre des images par projection interposée utilise toutes les ressources iconiques disponibles ; la multiplication des images de paysages à éoliennes en est là encore une manifestation. O. Labussière a analysé dans cette perspective les utilisations respectives des photomontages dans le cadre d'un projet d'installation d'une ligne à très haute tension en comparant les productions des promoteurs à celle d'un paysagiste (Labussière, De Baere).

Il peut être intéressant de revenir ici sur ce qui fait la spécificité des démarches de prospective par rapport aux autres démarches d'anticipations : planification, projection, simple prévision – en tout cas du point de vue de la « prospective savante » qui a cherché à formaliser cette posture. Avec la prospective l'objectif n'est pas d'organiser un futur meilleur mais d'agir au présent en « connaissance de cause » : il s'agit de « *faire un crochet par le long terme* » pour mieux agir sur le présent. Ce crochet est conçu avant tout comme un état d'esprit : « *Un*

mécanisme de la pensée qui consiste à se tourner vers l'avenir pour réfléchir sur l'actuel et le contemporain : c'est un détour par le futur pour poser des problèmes du présent» (Spohr et Loinger, 2003, p. 17). Le chemin qui se dessine n'a rien d'un tracé lisible et direct, il s'agit plutôt d'une progression spiralaire, les détours successifs par le futur venant de manière itérative corriger, valider, réorienter le présent. Il est donc tout à fait différent des méthodes de prévision tendancielle qui modélisent un état passé et présent, y construisent des indicateurs, pour prolonger les courbes. Ce crochet par le long terme invite au contraire à prendre de la distance vis-à-vis du présent pour mettre l'accent sur les possibles ruptures, bifurcations, à partir de l'idée que face à la rapidité des évolutions et à l'incapacité où nous sommes à les prévoir, il vaut mieux se départir des références vraisemblablement obsolètes pour mieux identifier les transformations en cours ou à venir.

Or, les scénarii de paysage sont plus à l'aise dans la transformation du visible sous l'impact de facteurs progressifs, attendus : avancée de la forêt, transformation des pratiques agricoles, étalement urbain... Le paysage est généralement chargé d'assurer visuellement le continuum entre aujourd'hui et ces demains possibles.

Cette posture prospectiviste peut renouveler favorablement les méthodes de scénario en faisant intervenir ces ruptures, quand tout nous porte à croire que l'évolution des territoires et des sociétés se fera aussi selon des modalités et des temporalités en grande partie imprévisibles. Par exemple, face aux changements climatiques en cours et attendus, les stations de sports d'hiver des Alpes se lancent dans la neige dite « de culture » et les vallons d'altitude se remplissent de « retenues collinaires » chargées de stocker cette eau, lacs artificiels qui viennent prendre place dans les paysages d'altitude. Et au-delà ? Que deviendront ces lacs s'ils ne peuvent plus être alimentés ? Comment pourraient se présenter ces « friches technico-touristiques » ? Autre exemple, la filière bois semble devoir être relancée à la fois pour la construction et le chauffage : où et sur quelles surfaces va-t-on produire ce bois ? Quels en seront les impacts sensibles et pour qui ? Sachant que les écosystèmes et les espèces sont eux aussi amenés à se transformer du fait des changements climatiques.

C'est peut être dans ce domaine que les artistes ont leur « mot » à dire : imaginer des paysages que, aujourd'hui, rien de fait attendre.

Je reprendrai ici une formulation de François Dagognet, qui, dans un autre contexte, en 1989, se demandait si le paysage était mort : « *Le paysage appartient au passé. La puissance de l'homme le détruit ou le décline, de même que la picturalité l'a relégué au musée ou à l'académie* ». Mais pour contredire quelques lignes plus loin ce propos : peut être le paysage de la modernité est-il mort, dorénavant, il faut inventer de nouveaux paysages, né-urbains ou péri-urbains notamment. Il faudrait restituer, écrit-il, « *des espaces de liberté, où, en quelque sorte, le sens ne soit pas donné d'avance* ». (c'est moi qui souligne ; 1982, p. 33). Ces derniers mots me paraissent particulièrement féconds, parce qu'ils mettent le paysage au centre de toute une démarche de questionnement sur les modes classiques d'aménagement, ses visées et ses effets non intentionnels. Quels seront les modes d'habiter de demain, et comment se dessinera l'habitabilité des environnements à venir ? Dans le contexte d'incertitude qui caractérise nos réflexions actuelles, il permet d'en appeler à l'inventivité, à des démarches créatrices et en même temps de revendiquer une lecture plurielle, des territoires plurivoques, polyphoniques.

Cela rejoint d'une certaine manière les propositions de Gilles Clément, dont la démarche est avant tout inspirée par les enjeux de durabilité : comment faire du paysage un outil d'anticipation et d'anticipation inventive. « *Instituer un peu de mystère et des cercles d'ombre* », demande Dagognet,

« *Élever l'indécision à hauteur politique* »

« *Imaginer le projet comme un espace comprenant des réserves et des questions posées* »

« *Conférer au Tiers paysage le rôle matriciel d'un paysage global en devenir* »

inscrit G. Clément dans son Manifeste (2007).

V. LE PAYSAGE EST-IL UN BIEN COMMUN ?

La notion de bien commun est apparue depuis peu dans les discours sur le paysage, et peut aussi nous apporter des éléments de réflexion sur les temporalités des territoires et de ceux qui les habitent. Elle émane des associations, des élus, des scientifiques voire des habitants. Citons parmi d'autres Hélène Harzfeld en 2006 et Odile Marcel en 2008 qui y voient la finalité même de l'action locale ; la première fait référence aux travaux des CAUE⁹¹ qui perçoivent la demande sociale en termes de bien(s) commun(s) et elle propose la formulation suivante : « *Le paysage est un bien commun comme convergence de valeurs, de modes d'actions, de mythes qui définissent la possibilité d'un projet partagé* » (2006, p. 284). Mario Bédard en fait la condition d'un projet de paysage à l'échelle de l'Europe (2009) : l'enjeu est pour lui de réussir à construire un commun à l'échelle de l'Union.

Cette notion est mobilisée selon des modalités proches de la thématique du patrimoine mais, manifestement, pour dire (un peu ? complètement ?) autre chose. Plusieurs auteurs ont proposé, je le signalai à ce propos, de définir le patrimoine comme un bien commun précisément pour mettre la question de la définition du patrimoine sur la scène publique (A. Micoud). Mon questionnement sera ici : que veut-on dire quand on érige le paysage en bien commun ? Cette introduction dans le champ du paysage suit une percolation du terme dans l'ensemble des discours sur l'environnement, sur les enjeux de développement durable. Percolation synonyme volontiers de dilution et de confusion puisque le bien commun trouve ses origines tantôt du côté de la notion d'intérêt général, donc des sciences politiques et de la philosophie politique, tantôt du côté du bien public ou des ressources communes, donc de l'économie. On le trouve aujourd'hui mobilisé par la quasi-totalité des sciences sociales : politistes, économistes, historiens, juristes, géographes et surtout dans le champ des études environnementales.

C'est cette diffusion qui attire l'attention et le fait que le paysage se trouve englobé dans ce vaste débat, où tous les enjeux identifiés sont remis en perspective : les valeurs du paysage, l'identité et l'altérité, la responsabilité, le droit de chacun... Je reprends ici pour l'essentiel un article que j'ai consacré à cette discussion sur bien commun, qui m'a amenée à tenter un

⁹¹ Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement : institution départementale chargée de conseiller les collectivités locales dans leur politique d'urbanisme ; ils intègrent depuis 1993 et la Loi paysage une fonction de conseil en paysage.

« panorama » des usages de l'expression de bien commun dans les productions récentes et notamment dans les sciences environnementales, pour y positionner la thématique paysagère.

1. L'émergence du paysage à la croisée entre biens communs et Bien commun.

Ce qui interroge dans la situation actuelle c'est la place particulière du paysage à la croisée de ces deux champs principaux du bien commun. Il puise d'une part du côté de la réflexion sur les ressources communes issue de Garrett Hardin et « La tragédie des communs » (*les biens communs*) et d'autre part dans l'héritage politique du bien public (le *res communis* héritée du droit romain) et de l'intérêt général (*le Bien commun*). Les années récentes ont ainsi vu la thématique du/des biens communs englober les grands enjeux de développement durable : l'air, l'eau sont-ils des biens communs ? Et le débat se porter à l'échelle internationale : sont-ils des biens communs globaux ? Des biens immatériels sont aussi concernés dorénavant comme l'information, la connaissance mais aussi la santé et du coup les médicaments, les soins, et la paix... Tous se situent néanmoins clairement dans la problématique de la transmission : tous ces biens matériels ou immatériels doivent être transmis aux générations futures et l'engouement pour cette thématique est directement lié aux enjeux du développement durable.

Quoi de commun entre la gestion de communaux par les éleveurs, illustration de cette « tragédie », le droit romain et la volonté souveraine du peuple et pourquoi le paysage se retrouve-t-il dans cette relecture ? Si l'on retourne au texte fondateur de Hardin, on voit que les deux dimensions ne sont pas si éloignées dans son esprit : la question de la surexploitation « tragique » des communaux par les éleveurs est un prétexte à poser des questions fondamentales sur la capacité de la Terre à nourrir ses habitants, question toujours de vive actualité en ce début de XXI^e siècle. Dès les premières phrases Hardin annonce l'enjeu de la discussion : « *the dilemma has no technical solution* » (il s'agit dans cette phrase des armes nucléaires) : son questionnement porte sur la capacité des sociétés à sortir des solutions techniques à courte échéance pour repenser les enjeux en termes sociaux, moraux, éthiques.

C'est ce que relève également J. Ballet, économiste, dans une récente analyse de l'extension des termes bien public et bien commun à l'échelle mondiale : « *Quels types de biens sont désirables ou « valables » pour cette communauté et quels autres types de biens ne le sont*

pas. Une telle question renvoie à la problématique du Bien et non pas seulement à celle des biens. » (Ballet, 2008), en soulignant l'importance de la majuscule. Ce qui sous-tend l'ensemble de ces approches et fait leur unité c'est en effet que toutes débouchent sur le même questionnement : quelles sont les valeurs qui fondent la gestion commune ?

L'autre point commun, est d'ordre plus conceptuel : toutes les approches soulignent que le bien commun n'est pas un donné, c'est un construit social, construit dans le débat et l'interaction, c'est donc un objet politique. C'est en outre un construit intentionnel : le débat met explicitement les enjeux sur la table.

C'est sans doute cette polysémie du terme « bien » qui explique son succès, sa capacité à confronter ces perspectives très diverses et en particulier son adéquation aux questionnements sur le paysage.

La thématique du paysage se trouve à l'aise dans cette notion élastique de bien commun. Parce qu'il est toujours matériel (les composantes et leur agencement dans l'espace) il se rapproche de la question de la gestion des ressources communes : comment envisager son partage par le plus grand nombre et la potentielle dégradation par surexploitation de lieux érigés en paysage. Parce qu'il est symbolique il questionne les valeurs et leur partage, pose la question de l'intérêt général et du « vivre ensemble » quand le paysage sort du domaine privé pour poser la question de l'espace public. Au-delà du simple effet de mode, on sent l'intérêt pour la dimension consensuelle, morale, fédératrice de la notion de bien commun.

Évoquer le paysage en termes de bien commun semble donc renvoyer d'une part à cette dimension collective : le paysage est à tout le monde, et aussi à cette dimension éthique : quelles sont les valeurs qui fondent ce partage ? C'est ce que prône l'un des principaux représentants d'une approche des paysages en termes de communs (mais au sens anglo-saxon de Landscape), Kenneth Olwig : « *an approach that takes cognizance of the commons' enormous symbolic importance to society as an epitome of shared abstract values and democracy*⁹² » (2003, p. 15). Il se positionne ici vis-à-vis d'un ensemble d'analyses anglo-saxonnes et scandinaves du paysage comme commun, qui d'une part, envisagent le paysage de manière objectivante, comme région, et d'autre part mobilisent la thématique des communs avant tout comme ressource commune, pour en appeler donc à une prise en compte de ses dimensions symboliques.

⁹² Une approche qui rend compte de l'immense importance symbolique des communs pour la société, comme emblème de valeurs partagées et de démocratie (traduction de l'auteure).

2. Qu'est-ce que le paysage peut puiser à la réflexion sur les ressources communes ?

Il m'a paru intéressant, pour aller au-delà de la formule, riche et séduisante, de revenir à la notion elle-même et à son archéologie en reprenant les modes de classification des biens proposés par les économistes et réinterprétés par Elinor Ostrom (1990, Ostrom et al. 1995, 2003)⁹³. E. Ostrom et les nombreux auteurs qui ont depuis investi cette question des ressources communes proposent en effet deux critères de différenciation au sein des biens communs, selon une logique proprement économique, le critère d'exclusion (est-il possible de réduire l'accès au bien commun) et le critère de rivalité (ou soustraitabilité : la consommation d'un bien par les uns réduit-elle la possibilité des autres de le consommer). Ce qui l'amène à établir une typologie en croisant ces deux critères et distinguant quatre types de biens : bien public, ressources communes, bien « à péage » et bien privé.

Le croisement des deux critères donne le tableau suivant :

		RIVALITE (soustraitabilité)	
		Nulle ou faible ←	→ Élevée
EXCLUSION	difficile ↑	Biens publics disponibles/fabriqués	Ressources communes (ou CPR : <i>common pool resources</i>)
	facile ↓	Biens à péage (<i>toll goods</i>)	Biens privés

Classification des biens communs d'après E. Ostrom.

Le paysage, quand il est mobilisé en tant que bien commun, se place implicitement dans la catégorie des biens publics (non exclusifs et non rivaux) et cela vient confirmer l'approche ébauchée à propos de la valeur marchande du paysage évoquée plus haut. La nuance entre biens communs au sens générique et bien public est intéressante : le paysage *doit* être

⁹³ A la suite des travaux d'E. Ostrom un vaste réseau de recherche s'est constitué à l'échelle internationale ; il se fonde en particulier sur une « bibliothèque électronique » des communs: Digital library of the common (iascp.org), et sur un journal en ligne (The Commonsjournal.org.), tous en libre accès, la connaissance étant elle aussi un bien commun.

accessible à tous et la consommation du paysage par les uns ne doit pas porter atteinte à la consommation des autres et des générations futures. L'usage du terme est donc en lui-même une revendication. Ce qui caractérise la thématique paysagère dans le débat public c'est en effet sa capacité à ignorer la trame de l'appropriation foncière, à se positionner d'emblée dans la perspective de l'accès collectif, à poser le paysage comme un espace public. Si l'on prend le simple exemple d'un paysage de montagne, il combine dans le même panorama tous les types de biens : des biens publics « purs », la haute montagne par exemple qui appartient à tout le monde, des alpages communaux héritages des anciennes propriétés collectives, des forêts domaniales et des forêts privées, des parcelles et des chalets privés... Mais dans les sociétés actuelles, la montagne est dotée d'un statut symbolique fort : c'est un espace fragile, à protéger, et aussi un espace de liberté, d'aventure, sans exclusive et les discours sur la montagne tendent souvent à en faire un espace public, voire, elle-même, un bien commun (B. Debarbieux, M. Price, 2009).

Dans la gestion au quotidien on constate rapidement que le respect de ces critères se révèle difficile. Les problèmes de surfréquentation des sites touristiques, des « grands paysages emblématiques » posent bien la question du paysage en termes de rivalité : est-ce que la simple valorisation de ces sites aujourd'hui n'entraîne pas des dégradations irréversibles ? Plus intéressant encore est le critère de l'accessibilité. En effet, la gestion du paysage par les politiques publiques se focalise généralement sur l'entretien, la protection, la mise en place de normes, ce qui le tire du côté de la rivalité et de sa dimension matérielle. La question de l'accessibilité est peu mise en avant. C'est pourtant bien souvent là que se focalisent les transgressions et les conflits, que les enjeux en termes de normes et de codes sont mis à jour. L'accessibilité au paysage implique non seulement le libre accès au point de vue mais la libre déambulation dans le lieu et la non obstruction au regard: le paysage des uns englobe l'espace privé des autres. Voilà le problème de fond des biens communs : comment faire en sorte de concilier la fréquentation de tous tout en limitant l'impact de chacun (H. Brédif, D. Christin, 2009). Cela renvoie d'une part à des conflits d'usage quand, pour reprendre les deux types que je proposai en première partie, le paysage de rupture des uns (paysage à contempler sans limitation) est le paysage quotidien des autres. C'est par exemple le randonneur qui s'installe sur le pas de porte du berger dans le Hameau du Monal, que j'évoquai plus haut, pour contempler un paysage où coexistent dans un même regard le chalet d'alpage, la clairière, la forêt et les sommets environnants. Pour le berger c'est une intrusion inacceptable dans son espace privé. Les conflits d'usage relèvent aussi de conflits à propos des codes implicites et

sur les règles d'usage de lieux : qu'est-ce qu'il est possible, acceptable de faire là ? Cela renvoie aussi aux conflits liés à l'appropriation physique du paysage entraînant la limitation de l'accessibilité ; l'exemple le plus caricatural étant l'appropriation illégale de l'accès à la mer ⁹⁴. La question n'est plus celle de la publicisation de l'espace par sa codification en termes de paysage, mais au contraire de la privatisation de l'espace public.

		RIVALITE (soustraitabilité)	
		nulle ou faible ←	→ élevée
EXCLUSION	difficile ↑	Biens publics Mer, haute montagne, rues, places	Ressources communes alpages, forêts
	facile ↓	Biens à péage Plage payante, parc naturel payant	Biens privés - dans un espace collectif: exploitation agricole, forêt privée - dans un espace intime: jardin, cour de ferme, cour intérieure en ville

Fig. 2 : L'accessibilité au paysage selon la grille des biens communs

(Les flèches en pointillés montrent les glissements que les pratiques liées au paysage tendent à opérer, en contradiction avec les formes légales d'appropriation : ainsi la forêt privée, bien privé au vu du droit, est le plus souvent fréquentée comme un bien public ; a contrario la pratique des plages payantes cherche à privatiser un bien public selon la loi).

Ce tableau cherche à montrer comment le paysage à travers la problématique de l'accessibilité bouscule les catégories des biens communs. On voit que le critère d'exclusion prend le pas sur le critère de rivalité comme élément déterminant.

On constate dans ces divers cas que l'accessibilité au paysage ne dépend ni de la matérialité du paysage ni du régime de propriété : bien des sites sont facilement accessibles alors qu'ils relèvent d'une propriété privée, comme les forêts privées par exemple, parce que la contemplation par le promeneur n'est pas considérée comme porteuse de dégradation ou parce que toute forme de surveillance s'avère pratiquement inapplicable. D'autres qui sembleraient relever du bien public par excellence comme les parcs naturels nationaux sont payants dans

⁹⁴ Les comparaisons internationales sont ici intéressantes : la « Loi Littoral » française donne le droit à tous d'accéder à la bande de 100 m. le long des plages : les cas d'obstruction du passage, d'implantation illégale (les fameuses paillotes) ou de plages payantes font le quotidien de l'été. E. Berling (2003) se penche sur le même cas en Norvège où aucune législation ne limite le droit de propriété, les conflits sont nombreux mais inversés : ce sont les propriétaires qui protestent contre l'appropriation par le public de leur bout de rivage ou de leur ponton.

certaines pays au nom précisément de leur protection. L'accessibilité dépend donc soit de la négociation et du droit (les parcs naturels), soit du rapport de force (plage payante) soit des codes sociaux et des systèmes normatifs. Ceci concerne notamment les biens privés dont certains sont par convention accessibles à tous (la plupart des exploitations agricoles et des forêts privées), soit protégés du regard indiscret par les règles de la politesse et du respect de l'espace intime, ce sont notamment les jardins : on s'assoie sur le pas de porte du berger mais on ne va pas pique-niquer dans le jardin de son voisin.

C'est en cela que l'approche par le bien commun est à mon avis fructueuse, parce qu'elle montre bien que ce qui fait le bien commun, ce que nous avons en commun, est le fruit des rapports sociaux, du débat, qu'il relève de la chose publique. Ceci tend à valider l'intérêt de la notion de bien commun appliquée au paysage, au-delà du constat de son usage discursif (déjà largement suffisant à mon sens : si « les gens » en parlent, alors il faut y regarder de près). L'idée de bien commun comme fruit d'une construction sociale, permet de recentrer sur le processus et sur l'agir collectif et ramène de la question des biens communs, à celle du Bien commun.

3. Le bien commun, une catégorie à remplir

La gestion du paysage en tant que bien commun, relevant de la chose publique, nous amène en effet de la gestion vers les valeurs au nom desquelles justifier cette gestion: au nom de quel intérêt général va-t-on ériger des normes, imposer des règles d'accès et d'usage des lieux, envisager des sanctions : quel peut être ce droit du paysage ? Qui, à quelle échelle, au nom de quelle légitimité définit ce que doit être ce bien commun à léguer aux générations futures ? Autrement dit, quel est le paysage du commun, quelles sont les responsabilités des habitants, des usagers occasionnels, des « consommateurs » vis-à-vis de ce bien commun ? Au nom de quelles valeurs collectives peut-on établir cet accord ?

Nous voilà revenus aux questions posées par Elinor Ostrom à propos des ressources communes, et qui sont au centre de nombre d'études environnementales sur la gestion de l'air, de l'eau, de la biodiversité : quelles sont les valeurs partagées qui sous-tendent les accords et permettent de les stabiliser ? Il s'agit par exemple des études sur les ressources en eau et les réseaux collectifs d'irrigations ; au-delà de la question des ressources disponibles, des

questions techniques de la construction et de l'entretien des canaux, ce qui pose problème c'est l'organisation sociale qui sous-tend la répartition de l'eau et des tâches : le rôle des structures familiales, des clans, des rapports de force et les conflits. Cela amène de nombreux chercheurs à mettre en lumière la question de la confiance comme ciment de ces réseaux (G. Bravo, 2008).

Construit social, le bien commun est « *d'avantage une catégorie à remplir qu'une substance préexistante* » écrit P. Lascoumes (1998, citant J.-P. Worms). C'est donc autour du paysage quotidien, ordinaire, que se fabrique à l'échelle locale, la définition de ce paysage commun et la projection intentionnelle dans son devenir : paysage de la ville, de la banlieue, de l'industrie... Que faire d'une friche industrielle, comment la requalifier ? Faut-il ouvrir de nouvelles parcelles à la construction ? Acceptons-nous un parc à éoliennes ? Les terres agricoles peuvent-elles encore être entretenues et doit-on payer pour cela ?... L'expression veut signifier que le paysage contemplé, habité, quotidiennement par les membres d'un collectif leur est commun, au-delà des formes d'appropriation individuelles, et au-delà aussi de la seule idée de legs portée par la notion de patrimoine. C'est à dire qu'ils y partagent une même lecture, y lisent une même histoire, que l'attachement commun à ce paysage les relie: ce paysage est leur image autant qu'à leur image, il autorise des lectures plurielles mais conciliables. En outre, je l'ai dit plus haut, mobiliser le paysage dans un projet de territoire en le qualifiant de bien commun, est en soi une revendication : revendication d'un paysage négocié, résultat de l'accord sur un devenir acceptable et accepté. Comme le relèvent Hervé Brédif et Didier Christin, le bien commun c'est aussi « *ce qui se fait ensemble* », il est donc « *inséparable du processus sociopolitique par lequel des parties distinctes et différentes acceptent, pour une durée déterminée, de faire front conjointement* » (2009, p. 4).

Dans ces conditions la notion de bien commun permet de formuler le débat en des termes différents des situations plus classiques de patrimonialisation, pour essayer de comprendre en quoi les acteurs ayant recours à cette notion disent autre chose que lorsqu'ils parlent de patrimoine paysager, en appellent à d'autres valeurs.

Le principe du bien commun est la mobilisation dans les controverses d'un intérêt supérieur, voire universel, le « principe supérieur commun » qui doit « transfigurer des intérêts particuliers » pour reprendre l'expression de P. Lascoumes ; cette approche par les modes de justification renvoie plus largement aux analyses de Boltanski et Thevenot. Il s'agirait ici de

mettre le paysage au centre d'un nouveau type de contrat social. Le lexique utilisé par Lascoumes, distinguant « qualification » et « pondération », s'avère pertinent à propos du paysage : le paysage-bien commun sert à « qualifier » la situation et le collectif, délimiter les acteurs et le périmètre de la situation : ce « *travail de formatage et de traçage de frontières afin de déterminer " qu'est-ce qui fait ici problème" ?* » (1998, p. 44). Par exemple dans des situations -fréquentes- de conflit entre un intérêt local et un intérêt général, par exemple face à des grandes infrastructures autoroutières ou ferroviaires ou des équipements industriels ou énergétiques (Lolive et Tricot 2001, Fortin, 2008), le paysage qualifie la situation à l'échelle locale : qui se mobilise pour ce paysage, qui se retrouve dans sa lecture, et donc revendique un droit de parole sur ces projets qu'on leur impose ? Cela renvoie à la réflexion sur les populations « riveraines », leur émergence dans les controverses, leur définition, leurs modes d'action, ainsi que les structures associatives (Lolive, 1997, 2006). Eventuellement, le collectif trouve dans le paysage un matériau de construction pour une identité territoriale, qui sera exprimée à cette occasion. En outre, le paysage-bien commun peut servir aussi la « pondération » de la situation : « *la mise en relation avec des causes plus larges, avec d'autres enjeux de taille ou de valeur supérieure* » (Lascoumes, p. 44). Dire que le paysage, menacé par une autoroute, est un bien commun c'est déplacer le débat sur le terrain de la morale. J'ai évoqué plus haut l'effet métonymique du paysage : l'agression en un lieu précis, peut être ressentie comme une agression au territoire, à ses habitants, à une identité fragilisée. Porter atteinte à ce paysage-là s'apparente à une agression sur le beau en général, et porte atteinte à une morale qui dépasse largement la situation initialement qualifiée.

A l'échelle fine du local, là où prennent place aussi les controverses paysagères, la question de la délimitation du périmètre des acteurs, de la légitimité des défenseurs du paysage et de la validité des règles d'usage est omniprésente et ne peut être tranchée que localement : victoire d'une association, changement de majorité municipale, fléchissement d'un préfet... Il ne s'agit pas là de verser dans une survalorisation du local, toujours plus légitime, plus équitable que les échelles surplombantes, et notamment nationale. Je me situe ici à l'échelon d'émergence de la thématique du paysage et de mise en débat de ses valeurs : comme je l'ai dit plus haut, le paysage trouve son échelle privilégiée dans le lieu, le territoire de proximité, de co-présence ou de co-visibilité. Cela n'empêche pas des mobilisations qui débordent largement l'échelle locale, mais l'enjeu trouvera son ancrage dans le lieu.

C'est là que la double fonction proposée par Lascoumes prend tout son sens : si le paysage sert seulement à qualifier la situation, il peut tout à fait être instrumentalisé en vue de l'exclusion de l'autre ; c'est ce qui se passe bien souvent pour justifier une situation de

blocage foncier : faire en sorte de ne plus accepter de nouveaux venus au nom de l'entre-soi. Les paysages les plus valorisés, au sens esthétique et marchand, suscitent convoitise, appropriation individuelle et spéculation ; dans bien des situations l'argument paysager sert avant tout la ségrégation socio-spatiale : aux plus aisés le coteau ensoleillé et « la belle vue », aux plus démunis, les banlieues anonymes et la vue sur l'autoroute.

Néanmoins, et c'est le propre du paysage, cette exclusion ne peut être que partielle : mis à part quelques « gated communities », hermétiquement murées, la possibilité de contempler reste potentiellement ouverte à tous – à défaut de s'approprier la terre. C'est ce qui sous-tend la seconde fonction de pondération : l'interdiction de contempler reste soumise à la désapprobation morale du plus grand nombre, la défense de l'entre-soi relève de l'état de fait et du rapport de force, il est plus difficile à justifier. Parce que chose publique et catégorie remplie par le débat, voire le conflit, le paysage érigé en bien commun peut obliger à clarifier les parties prenantes et les enjeux de pouvoir et à afficher les priorités.

4. Une alternative au patrimoine

Il me semble que positionner le débat dans la problématique de l'espace public et y aborder le paysage comme bien commun, si cela ne résout en rien le dilemme, permet tout au moins de modifier les termes du questionnement.

Le principal intérêt du bien commun, comparé à la notion plus usitée de patrimoine, réside dans le fait que le bien commun pose la question de la durabilité au sens plein du terme : comment transmettre aux générations futures le bien tel que nous l'avons non pas reçu mais construit ? Construit à partir d'éléments légués, puis ajustés, retravaillés, relus en fonction des injonctions du présent, construit aussi à partir d'éléments inédits, émergents, inattendus. Ériger un paysage en bien commun ne signifie pas que ce paysage est « beau » selon des critères hérités de l'histoire de l'art, qu'il doit être muséifié et conservé tel quel, cela indique que le lien est fort : le transmettre signifie transmettre le lien. Pour reprendre une expression célèbre de Hannah Arendt, ce bien commun est un « héritage sans testament » : liberté est laissée aux légataires de se saisir de l'héritage et de le réinterpréter⁹⁵. Le bien commun questionne le futur plus qu'il ne regarde un passé volontiers nostalgique.

⁹⁵ Expression qui introduit la préface de « La crise de la culture ». Rappelons que le titre original de l'essai de Hannah Arendt s'intitule *Between past and future*, titre tout à fait adapté à notre propos. Ces mots sont utilisés dans la préface où Arendt commente l'aphorisme de René Char, « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament » (publiée en 1946 dans *Feuilles d'Hypnos*), qui s'inscrit dans un contexte bien spécifique : René Char résume ainsi l'expérience qu'il tire des années de Résistance et surtout de l'observation de ses contemporains

Cela représente une modification du regard sur le paysage plus profonde qu'il n'y paraît. La notion de bien commun, à la différence du patrimoine, repose sur l'idée que ce commun est le fruit des pratiques et des débats du présent, et non des objets, ou une nature sacralisée ou des traces d'activités humaines naturalisées. Il combine héritage et création, bricolage et réinterprétations. « *On ne suspend pas le sens* » écrit A. Berque en dénonçant les réglementations patrimoniales qui « gèlent » le paysage (A. Berque, 1995, p. 173). La visée éthique, de responsabilité et d'équité vis-à-vis des générations futures, signifie dans ce cas qu'on leur laisse cette liberté de concevoir d'autres modes d'habiter le paysage, cette liberté d'interprétation et d'évaluation des paysages et pas uniquement des espaces muséifiés à vénérer.

En outre, le bien commun met en avant plus explicitement la problématique de la responsabilité des usagers vis-à-vis du collectif : collectif des prédécesseurs, qui ont façonné le paysage tel qu'il est perçu aujourd'hui, collectif des contemporains qui aspirent à partager ce bien « public » et collectif des autres absents : les générations futures. Cette responsabilité tant individuelle que collective des usagers actuels alerte sur l'irréversibilité des interventions actuelles sur le paysage. Elle oriente me semble-t-il davantage vers une responsabilité pesée en termes de gestion, à la différence d'une muséification qui tend à extraire un lieu des dynamiques en cours. Enfin le bien commun oblige les sociétés actuelles, mettant volontiers en avant réflexivité et participation, à s'interroger sur la justice et l'équité : « *Dans une conception du Bien commun comme vie bonne [en référence à P. Ricoeur], le critère d'équité prend alors tout son sens. (...) Il semble ainsi préférable de clairement afficher la supériorité d'un critère sur un autre, celui d'équité sur celui d'efficacité plutôt que de recourir à un élargissement des notions laissant penser qu'une telle optique d'équité serait d'emblée prise en compte* » écrit J. Ballet (2008).

Si l'on poursuit cette idée, en pensant au « *avec et pour autrui* » de la définition de l'éthique que propose Ricoeur, cela nous conduit à l'idée que le paysage est le fruit de la lecture de chacun et que le projet politique doit permettre la diversité des lectures : à la pluralité demandée par H. Arendt répond cette exigence de pluralité des lectures et interprétations possibles, ouvertes. Rappelons F. Dagognet qui montre comment la modernité a produit des paysages univoques, où « le sens est donné d'avance » (Dagognet et al., 1989, p. 33). Dans le

brutalement extraits de l'action à la Libération. Pour Arendt, le testament qui « dit à l'héritier ce qui sera légitimement sien, assigne un passé à l'avenir », sans testament, « une brèche s'ouvre entre le passé et le futur ».

même ordre d'idée, A. Berque insiste sur le fait que le paysage ne peut être le regard d'un seul mais doit émaner du « sensus communis », que l'on « ne peut plus atteindre que par le biais du dialogue et dans le respect de la démocratie » (Berque, 1995, p. 172). Cette exigence de pluralité prend une importance majeure face au recours récurrent à la valeur identitaire dès que le paysage est en jeu ; si le paysage apparaît en effet comme un matériau d'identification à un territoire, le risque est de voir ce paysage instrumentalisé au profit d'une identité fermée, réservée aux élus et à l'entre-soi, outil de ségrégation. Dès lors, l'exigence de concertation, d'accord autour du bien commun, et d'équité ne peut se donner le consensus comme finalité. Cela signifierait retomber dans l'univocité et le paysage figé, dans la norme ; la finalité est dans la reconnaissance de la pluralité des modes d'habiter, dans la pluralité des lectures et des regards et dans la transparence de leur confrontation.

5. Le paysage serait-il un « facilitateur » de démocratie ?

Le paysage est décidément un objet bien particulier. En effet, il fait intervenir ce que l'on repousse habituellement au nom de la « subjectivité » : le sensible, l'imaginaire, l'affectif, l'émotion. Ce qui généralement dans les discussions (scientifiques ou profanes) marque la limite d'une argumentation rationnelle et constructive. Pourtant cet objet bizarre a tôt fait de revenir sur le débat, justement parce qu'il en appelle à l'affectif, à l'émotion ; la multiplication des controverses qui naissent ou se diffusent à propos ou à cause du paysage, je l'ai déjà souligné, en témoigne. Serait-il alors, « *l'un des projets politiques du XXI^e siècle par les deux enjeux majeurs qu'il rassemble : l'environnement et le renouvellement de la démocratie* », pour reprendre l'expression d' Helène Hatzfeld que je citai plus haut ?

Le propre du paysage, dans la discussion quotidienne, est qu'il ne fait pas ou peu appel à la connaissance scientifique, tout est affaire de goût, alors... C'est même, je l'ai dit, ce qui caractérise une controverse paysagère par rapport aux controverses environnementales en général : quand les arguments techniques, économiques, scientifiques laissent la place aux arguments esthétiques, au jugement de goût et non de connaissance – ou du moins les acceptent. Quand des experts sont appelés, les paysagistes en l'occurrence, on attend d'eux non une parole d'ordre scientifique mais un jugement étayé, un regard affûté, une sensibilité accrue à la complexité de la perception ; la parole d'expert n'apporte pas une validation s'appuyant sur des chiffres et des mesures, mais une subjectivité acceptée et une compétence

à l'exprimer, qui guidera ensuite l'action technique. Même quand il intervient dans le domaine de l'aménagement et du projet de paysage, et non de la création de jardins, le paysagiste reste avant tout un créateur, un artiste.

L'enjeu réside donc dans la question de la hiérarchie des valeurs et la reconnaissance de la validité et de l'acceptabilité des valeurs attribuées au paysage. Toutes choses qui demandent à être discutées.

Revenons sur l'expression de Jean-Marc Besse que je citais pour clore la première partie de ce travail : « *le paysage est indissolublement, comme tout espace public, une question politique et sensible* ». Et rapprochons cette phrase de celle de Jacques Rancière : « *La politique porte sur ce qu'on voit et ce qu'on peut en dire, sur qui a la compétence pour voir et la qualité pour dire, sur les propriétés des espaces et les possibles du temps* » (2000, p.14). L'enjeu est alors de faire accepter par l'acteur individuel que le paysage, relation individuelle, intime, privée, avec son territoire relève aussi de l'espace public, c'est-à-dire un espace de l'action, un espace de visibilité, de rencontres et controverses, un espace « de déploiement des opinions et des goûts », et « de pluralité des perspectives » (J.M. Besse, 2006, p. 4). Il ne s'agit pas ici d'assimiler l'espace public à un espace a priori vertueux (M. Lussault, 2003, p. 333), jouant tant sur la matérialité que sur la métaphore, mais d'insister sur le double sens à la fois de publicité, de régime de visibilité, et de sphère publique⁹⁶. Cela en appelle aux réflexions actuelles sur la démocratie et son renouvellement, sur les formes et les conditions de la participation.

Je ne m'attarderai pas sur ces débats qui ont été très riches ces dernières décennies, notamment à partir des écrits de Michel Callon sur les forums hybrides, la démocratie dialogique ; insistons sur les enjeux liés à la définition de ces modes participatifs unanimement prônés, difficilement mis en place. Les risques de simulacres de participation ou les non-dits et les contradictions ont été largement dénoncés et discutés : « *étrange alchimie qui fait parler les citoyens tout en les faisant taire, et qui ne peut aboutir à la formulation d'une volonté générale que parce qu'elle refuse l'existence a priori de volontés individuelles* ». (Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, p. 165). Plusieurs géographes se penchent aujourd'hui sur la participation des populations concernées ou affectées par des projets de

⁹⁶ L'idée d'espace public entend aussi ici se démarquer de la ville comme modèle d'espace public à travers les figures de la cité, de la place, de l'agora....

territoire ou lors de controverses territoriales ou paysagères. Les uns pour montrer en quoi le paysage peut servir de levier à des démarches de participation, notamment grâce à l'usage de l'image (Y. Michelin, 2005, 2007), d'autres pour analyser les situations de controverses locales suscitées par une transformation du paysage (O. Labussière, 2007, H. Davodeau, 2004), ou pour montrer les limites de ces procédures (Dérioz et al., 2010, M.J. Fortin et al., 2008). Olivier Labussière (2007) emprunte à Jacques Rancière la notion de « mésentente », pour montrer que bien souvent, il n'y a pas tant de controverse qu'impossibilité à s'entendre, entre discours aménagiste et revendications des populations locales, le premier tendant du coup à ignorer et s'imposer aux secondes.

Au-delà du slogan largement répandu de la nécessaire participation des « populations locales », la question des finalités, des cadres et des modalités de cette participation reste entière. La participation peut très bien se réduire à un semblant de concertation, elle n'a de sens que si ses bases et ses objectifs ont été préalablement affichés : que signifie une participation effective, quels sont les critères d'évaluation de ses effets : la participation elle-même (nombre, qualité des participants, nombre et qualité des moments de participation ...) ? ou le projet qui en ressort ? Elle n'est légitime que si elle débouche sur l'action, sur un projet effectif et négocié. Elle peut aussi nécessiter explications, accompagnement, éclaircissements, tendre vers une pédagogie du paysage ; ce que nombre de paysagistes revendiquent. Pour l'élu, les administrations, le paysage demande à intégrer dans les pratiques, les référentiels, les procédures une dimension mal connue, insaisissable, piègeuse : l'esthétique et le sensible, cela signifie que l'autorisation administrative, l'avis favorable de l'expert ne suffisent pas, le paysage est l'affaire de tous, savants et profanes.

Le débat sur le paysage peut en outre engendrer des effets non attendus et du coup la participation devient dérangeante quand elle remet en question la légitimité du projet en obligeant à discuter les règles et les normes. Marie-Josée Fortin montre le décalage entre l'injonction aux démarches participatives et la difficulté à les mettre en œuvre, les résistances qu'elles rencontrent : « *La question est de savoir sur quelles expériences, sur quelles rationalités, sur quelles croyances, sur quelles représentations sont fondées les appréciations du paysage ? La mise en évidence des systèmes de représentations en présence appelle forcément à mettre à jour des divergences qui peuvent devenir sources de tensions, voire de conflits entre les groupes sociaux qui les supportent (...). Bref, les démarches participatives obligent à parler des relations et des rapports sociaux.* » (M.J. Fortin et al., 2008). Derrière l'apparent consensus que le paysage peut offrir, la confrontation des points de vue peut aussi faire apparaître les relations de pouvoir et se révéler conflictuelle.

Et que dire quand la participation des habitants débouche sur un projet éthiquement condamnable, inacceptable au nom de l'équité?

Facilitateur de parole, oui, de participation, sans doute, de démocratie rien n'est moins sûr, le paysage n'apporte pas en lui même les éléments de l'accord. Restons-en donc à cette formule minimale : le paysage, comme facilitateur de parole, permet d'offrir à la participation un objet partagé, accessible.

La fabrique du paysage mobilise donc l'ensemble du politique : les acteurs, le projet, le territoire ; il questionne la délimitation du périmètre de ceux qui ont droit de parole et met en perspective les héritages, le regard du présent et le besoin d'anticipation du futur, il annonce la mise en discussion des valeurs et des idéologies territoriales. Au géographe de rentrer dans cette fabrique, et en analyser les acteurs, les procédés, les productions attendues et les imprévus.

Quelques perspectives conclusives...

L'exercice de mémoire d'habilitation oblige à (re)tracer un itinéraire, découper un périmètre et s'y tenir, laisser de côté les matériaux empiriques : les entretiens, les écrits de toutes époques, les observations et expériences collectées.... L'objet paysage condamne à laisser le travail ouvert, inachevé, impossible d'en faire le tour.

Il est ainsi bien difficile d'aller au-delà de ces quelques propositions versées à la discussion, autour de la notion de bien commun et des démarches participatives. Il me semble que l'accent mis sur les temporalités, permet de sortir d'un paysage conçu comme figé et inerte, prisonnier des politiques de patrimonialisation et de protection, pour l'inscrire dans les dynamiques : naturelles (si tant est qu'on puisse les distinguer), économiques, culturelles, politiques et le poser au centre des démarches d'anticipation. Est-ce qu'il peut alors aider à « ouvrir cette brèche entre le passé et le futur » pour reprendre l'expression de Arendt⁹⁷? Nous manquons encore d'observations, d'expériences et de matériaux empiriques pour mieux analyser, dans des situations diverses, les formes de mobilisation du et autour du paysage ; les ethnométhodes des pratiques et des discours sont encore à approfondir, notamment à propos des paysages « les plus » ordinaires, ceux que l'on a justement tendance à considérer comme des non-paysages. Ces terrains commencent à être investis, y compris en géographie, en lien avec la multiplication des travaux sur les controverses, sur les démarches participatives et les modes de régulation ; nul doute que la réflexion va connaître des prolongements fructueux.

Je reviendrai toutefois, avant de clore, sur le titre choisi pour présenter ces travaux. Parler du partage du paysage c'est le reconnaître comme espace public, c'est aussi y voir un thème fédérateur, consensuel, transversal, mais ne pas se cacher sa face obscure ; partager c'est à la fois être ensemble et diviser.

Parler du partage du paysage, c'est aussi un clin d'œil vers Jacques Rancière et le « Partage du sensible », on le devine. Celui-ci analyse le partage entre art et travail au fil de l'histoire. Il cite Schiller qui, dans les « Lettres sur l'éducation esthétique de l'homme », « *marque le partage politique qui est en jeu dans l'affaire : le partage entre ceux qui agissent et ceux qui subissent ; entre les classes cultivées qui ont accès à une totalisation de l'expérience vécue et les classes sauvages, enfoncées dans le morcellement du travail et de l'expérience sensible* »

⁹⁷ Voir note 55.

(p. 70). Les XIX^e et XX^e siècles s'attachent à revenir sur ce partage, pour concevoir une autre « fabrique du sensible ». L'ambivalence du terme, être ensemble et diviser, est au centre du partage du sensible de Rancière: il « *fixe donc en même temps un commun partagé et des parts exclusives. Cette répartition des parts et des places se fonde sur un partage des espaces, des temps et des formes d'activités qui détermine la manière même dont un commun se prête à participation et dont les uns et les autres ont part à ce partage* » (p. 12).

Le paysage est indissociable d'autres partages, ces « grands partages » qui traversent l'histoire. Je citai en première partie Bruno Latour ou Philippe Descola, et le « grand partage » entre nature et culture et entre eux et nous, que le premier s'est attaché à déconstruire et dénoncer, le second à dépasser. Le paysage de la modernité est né du regard artistique, « cultivé », des sociétés occidentales sur la nature, quand celles-ci imposaient leurs normes et leurs valeurs. Il participait pleinement de tous ces partages. L'enjeu aujourd'hui est de comprendre comment, dans cet espace partagé qu'est l'espace public, espace de co-présence et de co-visibilité, les sociétés actuelles négocient les valeurs par l'entremise du paysage, et se décident à même ou non de partager un projet.

Il me semble enfin qu'il y a un fil discret qui court tout au long de ces pages et qui me paraît devoir être mis en lumière à cette étape conclusive, c'est la question de l'éducation. Elle est présente tout au long de l'histoire des paysages : ainsi au début du XX^e siècle la Société pour la protection des paysages de France s'est donné comme mission de diffuser les modèles de « beaux paysages », notamment par le biais des cartes postales, pour former le regard des premiers touristes et visiteurs, des habitants éclairés, et en faire des défenseurs des grands sites français, des veilleurs. Dans un autre registre, l'école de la III^e République et la géographie scolaire de cette même époque utilisèrent les paysages pour transmettre l'amour de la patrie et valoriser sa diversité naturelle, pilier de son identité : « *Enfant, (...). Tu dois aimer la France parce que la nature l'a faite belle et parce que son histoire l'a faite grande* » était-il inscrit sur la couverture de « petit Lavis », livre d'Histoire des écoles primaires de Jules Ferry. On le sait, la lecture de paysage est au fondement de la méthode vidalienne, avec une remarquable unité depuis la géographie scolaire dont Vidal de la Blache contrôla lui-même les contenus et méthodes, jusqu'aux méthodes de recherche en passant par la formation de générations d'étudiants de géographie.

Aujourd'hui le questionnement est reformulé en profondeur. L'objectif n'est pas d'éduquer le regard à la beauté des paysages définie par les canons en vigueur, ni de bâtir un raisonnement

sur un paysage réifié. La finalité est de passer par ce média particulier entre l'individu et le territoire, passer par le subjectif et le sensible, sans méconnaître l'émotion et l'attachement, pour nourrir la connaissance et permettre l'action réfléchie et justifiée. Si le citoyen de demain doit être averti, engagé, apte à participer aux décisions collectives, l'éducation au développement durable que tous les systèmes scolaires européens sont en train de mettre en place se doit de former ce futur citoyen critique et participatif. Vaste ambition. Le paysage parce que construit par les sens et par les mots, à la portée de chacun et partagé, quotidien et imaginaire, peut offrir un outil pertinent. Jusqu'à présent le paysage dans la géographie scolaire est surtout pensé comme un outil d'observation, de lecture méthodique, rarement comme un outil de pensée dirigé vers l'action, questionnant les acteurs et leur lien au territoire, rarement aussi comme un objet de débat ou de controverse dont l'analyse permettrait une entrée pertinente dans la compréhension des territoires.

C'est à la croisée de ces deux préoccupations que se situent mes perspectives actuelles de recherche : rentrer dans la fabrique de l'espace public pour tenter d'y analyser la place et le rôle du paysage, un paysage mobilisé dans le débat, la controverse ou la négociation, et expérimenter, sur un autre « terrain », celui de l'éducation, un paysage objet d'enseignement pensé dans une perspective d'éducation citoyenne.

BIBLIOGRAPHIE

Constituer une bibliographie sur la thématique du paysage est une entreprise sans fins... Celle-ci n'est évidemment pas exhaustive, il a fallu faire des choix, trier, renoncer. Outre les ouvrages cités au cours des pages qui précèdent, j'ai ajouté ici un nombre forcément limité d'ouvrages et articles qui, si je n'ai pas eu l'opportunité de les intégrer dans mon texte, ont contribué directement à mes réflexions. Par souci de concision, les articles et chapitres extraits d'ouvrages collectifs ne sont pas signalés quand l'ouvrage est référencé.

- AMILHAT-SZARY A.-L., FOURNY M.-C., 2006, *Après les frontières, avec la frontière. Nouveau dynamiques transfrontalières en Europe*, Ed. L'Aube, 172 p.
- AMPHOUX, P., 2003, « Ambiances urbaines et espaces publics », *L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne*, G. CAPRON et N. HASCHAR-NOÉ. Université Toulouse Le Mirail, 2003, pp. 50-56.
- AMSELLE J.L., 1996, *Vers un multiculturalisme français. L'empire de la coutume*, Flammarion, coll. Champs, 184 p.
- ANDRÉ Y., 1989a, « Lire et dire l'espace – L'utilisation des représentations pour un apprentissage à la lecture et à la maîtrise de l'espace – », Y. André et al., *Représenter l'espace : L'imaginaire spatial à l'école*, Paris, Anthropos-Economica, p. 125-140.
- ANDRÉ Y., 1989b, « Les cartes mentales », Y. André et al., *Représenter l'espace : L'imaginaire spatial à l'école*, Paris, Anthropos-Economica, p. 153-167.
- ANDRÉ, Y., 1998. *Enseigner les représentations spatiales*, Anthropos-Economica.
- ARENDT H., 1954 rééd. 2006, *La crise de la culture*, Gallimard, Folio-Essai, 384 p.
- ARENDT H., 1961 rééd. 2008, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, coll. Pocket.
- ASCHER F., BRAMS L. et al., 1993, *Les Territoires du futur*, Ed. L'Aube.
- AUGÉ M., 1992, *Non lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Seuil, Librairie du XXI^e siècle, 160 p.
- AUGÉ M., 2001 1^o éd. 1994, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Flammarion, coll. Champs, 196 p.
- AUGOYARD J.-F., 1979, *Pas à pas. Essai sur le cheminement quotidien en milieu urbain*, Paris, Editions du Seuil.
- AUGOYARD J.-F., 1991, « La vue est-elle souveraine dans l'esthétique paysagère ? », *Le Débat*, n°65, p. 51-59.
- AUGOYARD, J.-F., 1995. "L'environnement sensible et les ambiances architecturales" dans *L'Espace géographique*, XXIV 4, p. 302 & s.
- BAILLY A., 1974. "La perception des paysages urbains. Essai méthodologique", *L'Espace géographique*, III 3, p. 211-217.
- BAILLY A., 1985. "Distances et espaces : vingt ans de géographie des représentations", *L'Espace géographique*, XIV 3, p. 197-205.
- BAILLY A., RAFFESTIN C., REYMOND H., 1980, "Les concepts du paysage : problématique et représentations", *L'Espace géographique*, IX 4, p. 277-286.
- BALLEST J., 2007, « La gestion en commun des ressources naturelles : une perspective critique », *Développement durable et territoire*, Varia, mis en ligne le 29 août 2007. <http://developpementdurable.revues.org/index3961.html>

- BALLEST J., 2008, « Propriété, biens publics mondiaux, biens communs : Une lecture des concepts économiques », *Développement durable et territoire*, Dossier 10 : Biens communs et propriété, mis en ligne le 7 mars 2008, <http://developpementdurable.revues.org/index5553.html>
- BARNES T.J., DUNCAN J.S., 1992, *Writing worlds: discourse, text and metaphor in the representation of landscape*, Routledge, 282 p.
- BARSCH H., KRÖNERT, R., 1984, "Remote sensing in landscape diagnosis", *Geojournal*, 81.
- BECK U., 2001 1° éd. 1986, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, coll. Champ, 522 p.
- BEDARD M., 2006, « La pertinence géographique et sociale d'un projet de paysage : errements et insuffisances de notre *habiter* », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 50, N°141, p. 409-414.
- BEDARD M. dir., 2009, *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, 332 p.
- BEDARD M., 2009, « Habiter la Terre. Le paysage, un projet politique », in *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, p. 1-12.
- BERDOULAY V., 2000, « Le retour du refoulé. Les avatars modernes du récit géographique », in Levy Jacques, Lussault Michel dir., *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, L'Harmattan.
- BERDOULAY V., SOUBEYRAN O., 2002, *L'écologie urbaine et l'urbanisme. Aux fondements des enjeux actuels*, Ed. La Découverte.
- BERGE E., 2003, "Commons : old and new. On environmental goods and services in the theory of commons", *Landscape, Law and Justice: Proceedings from a workshop on old and new commons*, Oslo, March 2003, Digital Library of the commons: iascp.org.
- BERGE E., 2006, "Protected areas and traditional commons: values and institutions", *Norsk Geografisk Tidsskrift*, vol. 60, n°1, p. 65-76
- BEGUIN F., 1995, *Le paysage*, Flammarion, 128 p.
- BERINGUIER P., DERIOZ P., LAQUES A.E, 1999, *Les paysages français*, A. Colin, 128 p.
- BERLAN-DARQUE M., LUGINBUHL Y., TERRASSON D., 2007, *Paysages : de la connaissance à l'action*, Ed. Quae, coll. Update,
- BERLEANT A., 1999, "The aesthetics of art and nature", in Kemal S., Gaskell I. dir, *Landscape, natural beauty and the arts*, Cambridge University Press, p. 228-243.
- BERQUE, A. 1984, "Paysage empreinte, paysage matrice", *L'Espace géographique*, XIII 1, p. 33-34.
- BERQUE, A. 1986, *Le sauvage et l'artifice - Les Japonais devant la nature*, Gallimard.
- BERQUE A., 1987, "Milieu et motivation paysagère", *L'Espace géographique*, XVI 4, p. 241-250.
- BERQUE A., 2000 (rééd.1990), *Médiance, de milieux en paysages*, GIP Reclus.
- BERQUE A., 1995, *Les raisons du paysage - de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Hazan.
- BERQUE A., 1996, *Être humains sur la terre*, Gallimard, coll. Le débat, 220 p.
- BERQUE A., 2008, *La pensée paysagère*, Archifou, coll. Crossborders, 112 p.
- BERQUE A., et al., 1994, *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, Seyssel.
- BERTRAND G., 1968, "Paysage et géographie physique globale - Esquisse méthodologique", *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 39 3, p. 249-272.
- BERTRAND G., 1984, "Les géographes français et leurs paysages", *Annales de géographie* 516, p. 218-227.
- BERTRAND M., 2009, *Paysage et identité : un relation complexe. Le cas du Vic-Bilh dans le Sud-Ouest de la France*, thèse soutenue le 8 décembre 2009, Université de Toulouse-Le Mirail, 416 p.

- BESSE J.-M., 1988, « Écrire le paysage », *Revue des Sciences humaines*, t. LXXX, n° 209.
- BESSE J.-M., 1992, « Entre modernité et post-modernité. La représentation paysagère de la nature », ROBIC M.-C. dir., *Du milieu à l'environnement*, Economica.
- BESSE J.M., 2000, *Voir la Terre. Six essais sur le paysage et la géographie*, Actes Sud - ENSP-Centre du paysage, 163 p.
- BESSE J.M., 2006, « L'espace public : espace politique et paysage familial », conférence présentée lors des Rencontres de l'espace public, Lille, 14 décembre 2006.
- BESSE J.-M., 2009, *Le goût du monde. Exercices de paysage*, Actes sud / ENSP, 232 p.
- BESSY C., CHATEAURAYNAUD F., 1995, *Experts et faussaires. Pour une sociologie de la perception*, Métailié, 368 p.
- BETEILLE R., 1994, "Le paysage, le mythe et le tourisme", *Acta geographica* 99, Société de géographie, p. 35-41.
- BIGANDO E., 2006, *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise*, thèse soutenue le 4 décembre 2006 à l'Université de Bordeaux III.
- BIGANDO E., 2008, « Le paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage », *Projets de paysage*, http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante
- BLACHE, J., 1934, *L'homme et la montagne*, Gallimard, Nrf, 192 p.
- BLANC N., GLATRON S., 2005, « Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement », *L'Espace géographique*, n°1, t. 34, p. 65-80.
- BLANC N., 2008 a, "Éthique et esthétique de l'environnement.", *EspacesTemps.net*, Textuel, mis en ligne le 31 janvier 2008, URL : <http://espacestemp.net/document4102.html>
- BLANC N., 2008 b, « Henk A.M.J. Ten Have, dir., 2007, Éthiques de l'environnement et politique internationale », recension in *Cybergeo*, Revue de livres, mis en ligne le 04 juillet 2008. URL: <http://www.cybergeo.eu/index19423.html>.
- BLANC N., LOLIVE J., 2010, « La restauration écologique : une nouvelle formation du monde ? », *Cybergéo*, Dossier Esthétique et environnement, document 479, mis en ligne le 14 décembre 2010
- BLANC-PAMARD C., 1986, "Dialoguer avec le paysage ou comment l'espace écologique est vu et pratiqué par les communautés rurales des hautes terres malgaches" dans Y. Chatelin et G. Riou dir., *Milieux et paysages - Essai sur diverses modalités de connaissance*, Masson, p. 14
- BLANCHARD R., 1944, *Les Alpes occidentales*, Tome « les Préales du Nord », Arthaud éd.
- BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J.-P., 2003, *Pratiques de la description*, Ed. EHESS, 224 p.
- BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, rééd. 2001, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, col. Essais, 490 p.
- BONNEMAISON J., 1981, "Voyage autour du territoire", *L'Espace géographique*, vol. 10, n° 4.
- BONNEMAISON J., 1992, "Le territoire enchanté: croyances et territorialités en Mélanésie", *Géographie et Cultures*, vol. 1, n°3.
- BONNEMAISON J., 2001, *La Géographie culturelle*, CTHS, coll. Format 38, 152 p.
- BONNEMAISON J., CAMBREZY L., QUINTY-BOURGEOIS L., 1999, *Les territoires de l'identité*, 2 tomes, L'Harmattan, coll. Géographie et cultures.
- BONIN S., 2002, *Paroles d'habitants, discours sur les paysages : des modèles aux territoires. L'évaluation des paysages du fleuve Loire du gerbier-de-Jonc à Nantes*, Thèse soutenue à l'Université de Paris 1.
- BONIN S., 2001, "Paysages et représentations dans les guides touristiques - La Loire dans la collection des Guides-Joanne, Guides Bleus 1856 à nos jours", *L'Espace géographique* 2, Belin.
- BONIN S., 2004, "Au-delà de la représentation, le paysage", dans *STRATES - Matériaux pour la recherche*, éd. CNRS.

- BOUILLON D., 1991, « Le paysage : un patrimoine à gérer », *Études rurales*, 121-122-123-124, De l'agricole au paysage, URL : <http://etudesrurales.revues.org/document1139.html>
- BOULIN J.-Y., dir, 2002, *Temps et territoires*, Ed. de l'Aube.
- BOURDEAU P., 2009, « De l'après-ski à l'après tourisme : un figure de transition pour les Alpes ? Réflexions à partir du cas français », *Revue de Géographie alpine*, vol. 97, p. 161-170.
- BOURDIEU P. dir., 1965, *Un art moyen. Essai sur les usages sociaux de la photographie* Ed. de Minuit, 368 p.
- BOURDIEU P., 1992, *La distinction, critique sociale du jugement*, Ed. de Minuit, 670 p.
- BOUTINET J.-P., 2003, *Anthropologie du projet*, PUF, 352 p.
- BOZONNET J.-P., 1992, *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne*, Presses universitaires de Grenoble.
- BREDIF H., CHRISTIN D., 2009, « La construction du commun dans la prise en charge des problèmes environnementaux : menace ou opportunité pour la démocratie ? », *Vertigo*, vol 9 n°1, p. 1-8.
- BRIFFAUD S. , 1994, *Naissance d'un paysage - La montagne pyrénéenne à la croisée des regards, XVIe-XIXe siècle*, Association Guillaume Mauran, Archives des Hautes-Pyrénées, CIMA-CNRS, Université Toulouse
- BROSSARD, T. 1987. "Paysage visible et simulation numérique", *Bulletin de l'association des géographes français*, 64 2, p. 163-174.
- BROSSARD, T., et WIEBER, J.-C. 1984. "Le paysage - Trois définitions, un mode d'analyse et de cartographie", *L'Espace géographique*, XIII 1, Doin, p. 5.
- BRUBACKER R., 2001, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°139, pp. 66-85.
- BRUNET P., 1992, *Atlas des paysages ruraux de France*, Ed. Jean-Pierre de Monza.
- BRUNET, R. 1973. "Structure et dynamisme de l'espace français : schéma d'un système", *L'Espace géographique*, II 4, p. 249-253.
- BRUNET, R. 1974. "Analyse des paysages et sémiologie - Éléments pour un débat", *L'Espace géographique*, III 2, p. 120-126.
- BURGARD C., CHENET F., 1999, *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages*, Ed. La passe de vent, 320 p.
- BUTTIMER, A. 1979. "Le temps, l'espace et le monde vécu", *L'Espace géographique*, VIII 4, p. 243-254.
- CABANEL, J. 1995. *Paysage, paysages*, J.-P. de Monza.
- CABANEL J., 2006, *Pays et paysages de France*, Ed. du Rouergue, 190 p.
- *Cahiers de Géographie du Québec*, déc. 2002, n° spécial, vol. 46, n°129.
- *Cahiers du paysages*, 2006, n°2 « Paysage, mode d'emploi », Ed. Champ Vallon.
- *Cahiers du paysage*, 2008, n°3, « Paysage visible, paysage invisible. La construction poétique du lieu », Ed. Champ Vallon.
- *Carnets du paysage*, 2010, « Cartographies », n°20, Actes sud-ENSP.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHES Y., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 368 p.
- CAMPORESI P., 1995, *Les belles contrées - Naissance du paysage italien*, Mayenne, Centre national du livre - Le Promeneur.
- CAPEL, H. 1975. "L'image de la ville et le comportement spatial des citadins", *L'Espace géographique*, IV 1, p. 73-80.
- CAUQUELIN A. 1989. *L'invention du paysage*, Plon.
- CAUQUELIN A., 1990, « Paysage, rhétorique et patrimoine », *Patrimoines en folie*, Cahier n°5, MSH Paris, p. 227-234.
- CAUQUELIN A. 2007. *Le site et le paysage*, PUF, coll. Quadrige

- CAVAILHES J., 2006, *Le prix du paysage*, Études foncières, n° 124, novembre-décembre 2006, p. 21-25.
- CEFAÏ D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définition de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol. 14, n°75, p. 43-66.
- CHABAUD, G., COHEN, E., COQUERY, N., et al. dir. 2000. *Les guides imprimés du XVIe au XXe siècle*, Mappemonde, Belin.
- CHARDONNEL S., 2001, « La time-geography : les individus dans le temps et dans l'espace », in SANDERS L., *Modèles en analyse spatiale*, Hermes, p. 129-156.
- CHARRETTON, P., DUPUIS, M.-F., et FISCHESSE, B. 1995. "L'analyse paysagère dans la gestion des territoires" dans *Ingiénéries - Eau Agriculture Territoires 1*, Cemagref, p. 31-40.
- CHARLES L., KALAORA B., 2009, « Prénance et limites d'une approche esthétique de l'environnement », in Bédard M. dir., *Le paysage un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, pp. 27-43.
- CHATELIN, Y., RIOU, G. 1986. *Milieus et paysages - Essai sur diverses modalités de connaissance*, Masson
- CHELKOFF, G., THIBAUD, J.-P., « L'espace public, modes sensibles : le regard sur la ville », *Les Annales de la recherche urbaine*. n° 57-58, Espaces publics, Décembre 1992- mars 1993, p.7-16
- CHIVALLON C., 2003, « Une vision de la géographie sociale et culturelle en France », *Annales de Géographie*, n° 634.
- CHIVALLON C., RAGOUET P., SAMERS M., 1999, *Discours scientifiques et contextes culturels. Géographies françaises et britanniques à l'épreuve postmoderne*, M.S.H. Aquitaine, Bordeaux, 332 p.
- CHOUQUER G., 2001, « Nature, environnement et paysage au carrefour des théories », *Études rurales*, 157-158 - Jeux, conflits, représentations. <http://etudesrurales.revues.org/document38.htm>
- CHOUQUER G., 2002, « A propos d'un contresens partiel sur « pays » et Paysage » dans le Court traité du paysage d'Alain Roger », *Etudes rurales*, EHESS, n 161-162, p. 273-287
- CHRISTIANS, C. 1979. "L'évaluation des paysages et des sites ruraux - Essais de méthode et résultats dans quelques régions wallonnes", *Bulletin de la Société de Géographie de Liège* 15, p. 167-208.
- CLARK, K. 1949. *Landscape into art*. L'art du paysage, G. Monfort.
- CLAVAL P., 1994, « L'analyse des paysages », *Géographie et cultures*, n°13, p. 55-74.
- CLAVAL P., 1998, *Histoire de la géographie française de 1870 à nos jours*, Nathan, col. U.
- CLAVAL P., 2003, *Géographie culturelle*, A. Colin, coll. U., 288 p.
- CLAVAL P., SINGARAVELOU (dir.), 1995, *Ethnogéographies*, L'Harmattan.
- CLEMENT G., 2007, *Manifeste du Tiers paysage*, Ed. Sujet/objet, coll. « L'Autre Fable », Paris, 72 p.
- Collectif, 1995, *Paysage au pluriel - Pour une approche ethnologique des paysages*, coll. Ethnologie de la France, cahier 9, MSH.
- COLSON, F., ALMANDOS, I., et STENGER, A. 1996. "La participation des agriculteurs à l'amélioration du paysage, résultat d'une enquête auprès des agriculteurs en Loire-Atlantique", *Le courrier de l'Environnement de l'INRA* 28, p. 19-26.
- COLSON, F., STENGER-LETHEUX, A. 1996. "Évaluation contingente et paysages agricoles - Application au bocage de Loire-Atlantique", *Cahiers d'économie et sociologie rurales* 39-40.
- COLLIN J.-F. coord., 2002, *La nature n'est plus ce qu'elle était*, Ed. de l'Aube/ Cosmopolitiques, 192 p.
- COLLOT M., 2005, *Paysage et poésie, du romantisme à nos jours*, Ed. José Corti, Les essais, 446 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2000, *Convention européenne du paysage*, Florence, 20 octobre 2000.

- CONAN M., 1994, « L'invention des identités perdues », in Berque A. dir., *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, coll. Pays/Paysages, p. 31-49.
- CONSIDERE S., GRISELIN M., SAVOYE F., 1996, *La classe paysage. Découverte de l'environnement proche en milieu urbain et rural*, A. Colin.
- CORAJOUD M., *Le paysage, c'est là où le ciel et la terre se touchent*, Actes Sud/ ENSP.
- CORBIN, A. 1988. *Le territoire du vide : l'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, Aubier.
- CORBIN, A. 2001. *L'homme dans le paysage*, Textuel.
- CORBIN A., 2008, *Le miasme et la jonquille*, Flammarion, coll. Champs.
- COSGROVE D., 1984, *Social Formation and Symbolic Landscape*, Cromm Helm ed., London, 294 p.
- COSGROVE D., DANIELS S., 1988, *The iconography of landscape*, Cambridge university press, 318 p.
- COSGROVE D., 1993, *The Palladian landscape: geographical change and its cultural representations in sixteenth-century Italy*, Leicester University press, 270 p.
- DACHARY-BERNARD J., 2004, *Approche multi-attributs pour une évaluation économique du paysage*, Thèse de Sciences économiques soutenue le 29 novembre 2004 à l'Université Bordeaux IV.
- DA CUNHA A., RUEGG J., 2003, *Développement durable et aménagement du territoire*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 350 p.
- DAGOGNET F. dir. 1989. *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon.
- DAGOGNET, F. 1991. "Pourquoi protéger ce qu'on maîtrise ? Réflexions sur l'arbre" dans A. Roger et F. Guéry dir., *Maîtres et protecteurs de la nature*, Seyssel, Champ Vallon, p. 257-266.
- DARDEL, E. 1990 1ère éd. 1952. *L'homme et la terre*, CTHS.
- DAVODEAU H., 2008, « Des conflits révélateurs de la territorialisation du projet de paysage. Exemples Ligériens. », in Kirat T., Torre A., dir, 2008, *Territoires de conflits. Analyse des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, 324 p.
- DE CERTEAU M., 1990, *L'invention du quotidien. 1. Arts de faire*, Gallimard, 350 p.
- DE CERTEAU M., 1994, *La prise de parole et autres écrits politiques*, Éd. du Seuil, 220 p.
- DE LA SOUDIERE M., 1991, « Paysage et altérité. En quête de « cultures paysage » ; réflexion méthodologique », *Etudes rurales*, n°121-124, p. 141-150.
<http://etudesrurales.revues.org/document1134.html>
- DE LA SOUDIERE M., 1999, « Le paradigme du passage », *Communication* n°70, p. 5-31.
- DEARDEN, P. 1985. "Focus : landscape aesthetics", *The Canadian Geographer* 29-3, p. 263-273.
- DEBARBIEUX B., 1985, "Configurations cognitives et pratiques spatiales : les résultats d'une enquête réalisée en Oisans", J.-P. Guérin et H. Gumuchian dir., *Les représentations en actes*, Actes du colloque de Lescheraines. Grenoble, Institut de Géographie Alpine - Université de Grenoble, p. 301-312.
- DEBARBIEUX B., 1993, "Du haut-lieu en général et du mont Blanc en particulier", *L'Espace géographique*, XXII 1, p. 5-14.
- DEBARBIEUX B., 2006, « Prendre position : réflexion sur les ressources et les limites de la notion d'identité en Géographie », *Espace géographique*, n°4, pp. 304-354.
- DEBARBIEUX B., 2007, Actualité politique du paysage, *Revue de Géographie alpine*, t. 95, n°4.
- DEBARBIEUX B., VANIER M. dir., 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, Ed. L'Aube-DATAR
- DEBARBIEUX B., LARDON S. dir., 2003, *Les figures du projet territorial*, Ed. L'Aube-DATAR.

- DEBARBIEUX B., FOURNAND A., GILLET A., NOVEMBER V., RUDAZ G., 2004, « Objectiver, visualiser, jouer : comment penser et figurer l'espace géographique », *Cahiers géographiques*, n°5, Département de Géographie, Université de Genève, 148 p.
- DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C. dir. 2004, *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Grenoble, Editions de la MSH-Alpes.
- DEBARBIEUX B., PRICE M., 2008, "Representing Mountains: From Local and National to Global Common Good", *Geopolitics*.
- DEBARBIEUX B., RUDAZ G., 2010, *Les faiseurs de montagne*, CNRS Editions, 376 p.
- DEBRAY R., 1992, *Vie et mort de l'image. Une histoire du regard en Occident*, Gallimard-NRF, 412 p.
- DE COURSON J., 1999, *La prospective des territoires. Concepts, méthodes, résultats*. Coll. CERTU.
- DEFFONTAINES, J.-P., et DENIS, J. B. 1975. "Des unités de paysage aux unités de développement en milieu rural" dans *L'Espace géographique*, IV 4.
- DEFFONTAINES, RITTER, MICHAUD 2006. *Petit guide de l'observation du paysage*. Quae, coll. Guide pratique.
- DELALANDE J. 2001, *La cour de récréation : Contribution à une anthropologie de l'enfance*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- DELALANDE J. 2003, *La récré expliquée aux parents : De la maternelle à l'école élémentaire. La vie quotidienne dans une cour d'école*, Paris, Louis Audibert Editions.
- DELAMARRE A., MALHOMME M.-C., 2002, *La prospective territoriale*, Documentation française.
- DENIZOT D., 2007, « Quinze démarches de prospective territoriale et quelque enseignements », *Territoire 2030*, n° 4, pp. 15-28.
- DERIOZ P., 2008, « L'approche paysagère : un outil polyvalent au service de l'approche opérationnelle et interdisciplinaire des problématiques environnementales », *Actes des 1^{ère} Journée de l'ARPENV*, Université de Nîmes, <http://www.edu-crea.fr/arpenv/arepvnv.swf>
- DERIOZ P., LAQUES A.E., 2004, « Évaluation paysage et diagnostic de territoire : de l'évaluation du paysage à l'évaluation par le paysage », *L'évaluation du paysage, une utopie nécessaire*, Actes du colloque de Montpellier 15-16 janvier 2004, Editions CNRS-Laboratoire Mutation des territoires en Europe, Université P. Valéry, Montpellier III., p. 447-464
- DESCOLA P., 2005, *Par-delà nature et culture*, Gallimard, coll. NRF, 628 p.
- DEUFFIC, P. 1996. "Perception des impacts paysagers des actions forestières" dans *Ingiénéries -Eau Agriculture Territoires 7*, p. 31-38.
- DEVANNE A.S., 2005, *Marcheurs en montagne et expérience de l'espace*, thèse soutenue le 2 décembre 2005 à l'Institut national d'agronomie Paris-Grignon.
- *Développement durable et territoire*, dossier « Paysage et développement durable », vol. 1, n°2, septembre 2010.
- DEWAILLY, J. M. 1984. "L'image du nord à travers l'iconographie publicitaire touristique 1971-1981" dans *Hommes et terres du Nord 1*, CNRS, Société de géographie de Lille, p. 1-7.
- DEWITTE, J. 1998. "L'artialisement et son autre - Réflexions critiques sur la théorie du paysage d'Alain Roger" dans *Critique - Revue générale des publications françaises et étrangères*, LIV 613-614, Éditions de Minuit, p. 348-366.
- DI MEO G. dir., 1996, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, 208 p.
- DI MEO G. 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Editions Nathan.
- DI MEO G., 1999, « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 43, n° 118, p. 75-93

- DI MEO G., 2002, "L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société", *Géocarrefour*, vol. 77 n°2, pp. 175-184.
- DI MEO G., BULEON P., 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, A. Colin, 304 p.
- DION, R. 1991. *Essai sur la formation du paysage rural français*, Flammarion.
- DONADIEU P., 1998, *Campagnes urbaines*, Actes Sud/ ENSP Versailles, 220 p.
- DONADIEU P., 2002, *La société paysagiste*, Actes Sud – ENSP.
- DONADIEU, P., PÉRIGORD M. 2005. *Clés pour le paysage*, Géophrys.
- DOSSE F., 2001, « Le moment Ricœur », *Vingtième siècle, Revue d'Histoire*, vol. 69, n°1, p. 137-152.
- DUBY, G., et WALLON, A. dir. 1975. *Histoire de la France rurale* Vol. 1, Seuil.
- DROZ Y., MIEVILLE-OTT V., 2005, *La polyphonie du paysage*, Presses polytechniques et universitaires romandes, 228 p.
- DUBET F. 1991, *Les lycéens*, Paris, Seuil.
- DUBET F., 2005, « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*, Textuel, mis en ligne le 21 juin 2005. URL : <http://espacestemps.net/document1438.html>
- DUNCAN J., 1990, *The city as a text. The politics of Landscape interpretation in the Kan Dyan Kingdom*, Cambridge University press.
- DUNCAN J., DUNCAN N., 1989, "(Re)reading the Landscape", *Environment and planning*, n°6, p. 117-124
- DWYER, J., et GEAR, D. 1998. "Changing landscapes" , *Landscape Design - journal of the Landscape Instituts* 268, Reigate Surrey UK, p. 49-52.
- EBERSOLT, MALLARD, REGNAULD 2002. *Les échelles du paysage - Paysages et espaces urbains*. Presses Universitaires de Rennes, Cahiers du paysage urbain.
- ELLENA, L. 2000. "Paysages mentaux et mondes physiques - Grenoble et la montagne : de la barrière à l'avancée" dans *Revue de Géographie Alpine* 4, p. 21-34.
- ELSTER J., 2009, *Le désintéressement. Traité critique de l'homme économique*, Seuil, 382 p.
- *Ethnologie française*, 1989, n° spécial « Crise du paysage », n°3.
- *Espace géographique*, 2003, n° spécial « Débat sur l'identité territoriale », vol. 4.
- *L'évaluation du paysage : une utopie nécessaire ? A la recherche d'indicateurs/marqueurs pluridisciplinaires*, Actes du colloque de Montpellier, 15-16 janvier 2004, Editions CNRS-Laboratoire Mutation des territoires en Europe, Université P. Valéry, Montpellier III.
- FACCHINI, F. 1994. "L'évaluation du paysage : revue critique de la littérature" dans *Revue d'Économie Régionale et Urbaine* 3, ADICUEER, p. 375-401.
- FACCHINI, F. 1995. "Economie et paysage : la place de la gestion politique" dans *L'Espace géographique*, XXIV 4, p. 319-327.
- FISCHESSE B., DUPUY M.-F., 1994, « Les valeurs du paysage », *Forêt méditerranéenne*, n°15, p. 315-320.
- FLATRES-MURY, H. 1982. "Analyse et évaluation des paysages" dans *Revue de Géographie de Lyon*, 57 4, p. 343-363.
- FORNEL M. de, PASSERON J.-C., 2002, *L'argumentation, preuve et persuasion*, Ed. EHESS, 192 p .
- FORNEL M. de, OGIEN A., QUERE L., 2001, *L'ethnométhodologie. Une sociologie radicale*, La Découverte, coll. Recherches, 448 p.
- FORTIN M.-J., 2005, *Paysage industriel, lieu de médiation sociale et enjeu de développement durable et de justice environnementale : les cas des complexes d'Alcan (Alma, Québec) et Péchiney (Dunkerque, France)*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Chicoutimi /Université de Paris I Sorbonne, 541 p.

- FORTIN M.-J., 2007, « Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive », BERLAN-DARQUE et al., *Paysages : de la connaissance à l'action*, Ed. Quae, coll. Update, p. 17-28.
- FORTIN M.-J., 2008, « Paysage et développement : du territoire de production au territoire habité », MASSICOTTE G. dir., *Sciences du territoire. Perspectives québécoise*, Presses de l'Université du Québec, coll. Science régionale, p. 55-76.
- FORTIN M.J., DEVANNE A.S., LE FLOCH S., 2008, « Paysage et développement territorial : potentialités et exigences des démarches participatives », Colloque ASRDLF, Rimouski, Québec, août 2008, « Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional », texte en ligne. URL : <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiersenligne/>
- FOURNY M.-C., *Identités et dynamiques territoriales. Coopérations, différenciations, temporalités*, Rapport d'HDR, soutenu le 9 décembre 2005, à l'Institut de Géographie alpine de Grenoble.
- FOURNY M-C, DENIZOT D, 2007, « La prospective territoriale, révélateur et outil d'une action publique territorialisée », in Dodier Rodolphe, Rouyer Alice, Séchet Raymonde dir., *Territoires en action et dans l'action*, P.U.R, p. 29-43.
- FERRIOLO, M., V., 2002, *Etiche del paesaggio, il progetto del mondo umano*, Ed. Riuniti, Roma, 222 p.
- FROMAGEAU J., 1993, « Protection et reconquête », *Etudes foncières*, n°60, p. 22-27.
- GALLAIS J., 1967, *Le delta intérieur du Niger. Étude de géographie régionale*, Dakar, IFAN.
- GALLARDO, D., BERNALDEZ, F. G., RUIZ, J. P., et al. 1989. "Paysages préférés : divergences des jeunes en Espagne" dans *L'Espace géographique*, XVIII 1, p. 27-37.
- GAY, J.-C. 1994. "La mise en décor d'un paysage : la signalisation autoroutière d'animation de la société ESCOTA en Provence-Alpes-Côte d'Azur" dans *L'Espace géographique*, XXIII 2, Doin, p. 175-185.
- GEERTZ C., 1986, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, P.U.F., 296 p.
- GILBERT, A. 1986. "L'idéologie spatiale : conceptualisation, mise en forme et portée pour la géographie" dans *L'Espace géographique*, XV 1, p. 57-66.
- GIRARDIN, R.-L. 1992. *De la composition des paysages 1777*, préface Michel Conan, Champ Vallon.
- GORGEU Y., JENKINS C. 1995, *La charte paysagère. Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, La documentation française, 188 p.
- GOSSERIE A., 2010, « Les théories de la justice intergénérationnelle. Synopsis à l'usage des durabilistes pressés », *Raison publique*, n°8, p. 7-29
- GOUX-BAUDIMENT F., 2001, *Quand les territoires pensent leur futur*, Ed. de l'Aube, 166 p.
- GRIZE J.-B., 1996, *Logique naturelle et communication*, PUF, 162 p.
- GRISELIN M., NAGELEISEN S., 2007, « « Quantifier » le paysage au long d'un itinéraire à partir d'un échantillonnage photographique au sol », *Cybergeog*, 6èmes Rencontres de Théo Quant, Besançon, France 20-21 février 2003, article 253, mis en ligne le 13 janvier 2004, modifié le 27 avril 2007. URL : <http://www.cybergeog.eu/index3684.html>.
- GUEORGUIEVA-FAYE D., 2006, « Le problème de l'acceptation des éoliennes dans les campagnes françaises : deux exemples de la proximité géographique », *Développement durable et territoire*, dossier 7, mis en ligne le 18 mai 2006. URL : <http://developpementdurable.revues.org/2705>
- GUERIN, J.-P. 1984. *L'aménagement de la montagne en France - Politiques, discours et productions d'espaces dans les Alpes du Nord*, Editions Ophrys.
- GUERIN, J.-P., et GUMUCHIAN, H. dir. 1985, *Les représentations en actes - Actes du colloque de Lescheraines*, Grenoble, Institut de Géographie Alpine - Université de Grenoble.
- GUERLIN H., 1941, *L'art enseigné par les Maîtres. Le paysage*. Henri Laurens Ed. 180 p.

- GUERY, F. 1989. "Fétichisme et paysage", *Ethnologie française*, « Crise du paysage », Armand Colin, p. 201-205.
- GUEYMARD S., 2006, « Facteur environnementaux de proximité et choix résidentiels. Le rôle de l'ancrage communal, des représentations et des pratiques des espaces verts », Développement durable et Territoire, mis en ligne le 4 mai 2006, URL : <http://developpementdurable.revues.org/2716>
- GUMUCHIAN H. 1983, *La neige dans les Alpes françaises du Nord*, Ed. des Cahiers de l'Alpe, 620 p.
- GUMUCHIAN H. 1988. *De l'espace au territoire - Représentations spatiales et aménagement*, Collection Grenoble Sciences, UFR de Géographie de Grenoble.
- GUMUCHIAN H., 2006, *Entre aujourd'hui et demain, le Chartreuse, un territoire-école*, Ed. D'ici et d'ailleurs, 128 p.
- GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Anthropos - Economica, 186 p.
- HALBWACHS M., 1997 1^o éd. 1950, *La mémoire collective*, A. Michel, 300 p.
- HABERMAS J., 2003, *L'éthique de la discussion et la question de la vérité*, Grasset, 82 p.
- HARDIN G., 1968, "The tragedy of commons", *Science*, vol. 162, pp. 1243-1248.
- HARTOG F., 2003, *Régimes d'historicité, Présentisme et expérience du temps*, Seuil, Librairie du XXI^e siècle.
- HOYAUX A.F., 2000, *Habiter la ville et la montagne : Essai de géographie phénoménologique sur les relations des habitants au Lieu, à l'Espace et au Territoire*, Thèse soutenue à Grenoble, IGA, décembre 2002.
- HOYAUX A.F., 2002, « Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant : Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter », *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 216, mis en ligne le 29 mai 2002, modifié le 02 mai 2007. URL : <http://cybergeo.revues.org/index1824.html>.
- HOYAUX A.-F. 2003, « Les constructions des mondes de l'habitant : Éclairage pragmatique et herméneutique », *Cybergéo : Revue Européenne de Géographie*, n^o 232, URL : <http://www.cybergeo.presse.fr/ehgo/hoyaux/hoyaux203.htm>.
- HATZFELD, 2009, « Les enjeux du paysage », in Bédard M. dir., *Le paysage, un projet politique*, Presses de l'Université du Québec, p. 313-322.
- HÖCHLT F., RUSDEA E., SCHAICH H., WATTENDORF P., BIELING C., REEG T., KONOLD W., 2007, "Building bridges, crossing border: Integrative approaches to rural landscape management in Europe", *Norsk Geografisk Tidsskrift*, vol. 67, n^o4, p. 157-169
- HUNEMAN P., KULICH E., 1997, Introduction à la phénoménologie, A. Colin, coll. Coursus, 192 p.
- JACKSON J.B. 2003, éd. orig. 1984, *A la découverte du paysage vernaculaire*, Actes-Sud – ENSP, 285 p.
- JACKSON J. B., 1994, *A Sense of Place, a Sense of Time*, Yale University Press, 212 p.
- JACKSON J.B., 1997, *Landscape in Sight. Looking at America*, edited by H. L. Horowitz, Yale University Press, 400 p.
- JACOB M., 2007, *Paysage et temps*, Infolio Edition, Ecole d'ingénieurs de Lullier, 84p.
- JANIN C. dir. 2005 « Agricultures et dynamique des villes alpines », *Revue de Géographie alpine*, n^o thématique t. 93, n^o4.
- JEANJEAN, V. 1994. "Essai de quantification des caractères d'un paysage région de St Arnould, Yvelandes" dans *Bulletin de l'association des géographes français*, 71 1.
- JOLY J., 1995, *Formes urbaines et pouvoir local. Le cas de Grenoble des années 60 et 70*, Presses universitaires du Mirail, 230 p.
- JONES M., 2007, "The European Landscape Convention and the Question of Public Participation", *Landscape Research*, vol. 32, n^o5, p. 613-633

- JONES, M., et DAUGSTAD, K. 1997. "Usages of the "cultural landscape" concept in Norwegian and Nordic landscape administration", *Landscape Research*, 22 3, University of Plymouth Exeter UK, p. 267-281.
- JONAS H., 1979 rééd. 1990, *Le principe responsabilité*, Flammarion, coll. Champs.
- JOHNSON L.E., 1991, *A Morally Deep World, An Essay on Moral Significance and Environmental Ethics*, Cambridge University Press, 300 p.
- JOUTARD, P. dir. 1986. *L'invention du Mont-Blanc*, Gallimard / Julliard.
- JOUVENEL H. DE, 2007, « Pour une prospective urbaine », *Territoire 2030*, n° 4, p. 8-13.
- KALAORA B., 1998, *Au-delà de la nature, l'environnement*, L'Harmattan, coll. Environnement, 200 p.
- KALAORA, B. 1993. *Le musée vert - Radiographie du loisir en forêt*, L'Harmattan, (1^{ère} éd. Anthropos, 1981).
- KARSANTI B., QUERE L dir., 2004, *La croyance et l'enquête. Aux sources du pragmatisme*, Ed. EHESS, 352 p.
- KIRAT T., TORRE A., dir, 2008, *Territoires de conflits. Analyse des mutations de l'occupation de l'espace*, L'Harmattan, 324 p.
- KESSLER M., 1999, *Le paysage et son ombre*, Presses Universitaires de France, coll. Perspectives critiques, 88 p.
- KLEINSCHMAGER, R. 1978. "La ville et le cinéma : recherches sur la représentation de l'espace urbain dans le cinéma européen et nord-américain" dans *L'Espace géographique*, VII 2, Doin, p. 126, 130.
- LABUSSIÈRE O., 2007, *Le défi esthétique en aménagement : vers une prospective du milieu*, Thèse soutenue à l'Université de Pau et des pays de l'Adour.
- LABUSSIÈRE O, DE BAERE A., 2007, « Entre insertion et mise en situation paysagère, la mésentente au cœur d'un projet de ligne à très haute-tension », disponible sur Hal. Archives-ouvertes.
- LABUSSIÈRE O., 2009, « Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement. Le milieu géographique entre singularité et exception », *L'Information géographique*.
- LACOSTE Y., 1990, *Paysages politiques*, Livre de poche, 63 p.
- *Landscape Research*, 2007, vol 32, issue 5.
- LAFAYE C., THEVENOT L., 1993, "Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature », *Revue française de sociologie*, XXXIV, p. 495-524.
- LAHIRE B., 2006, *L'homme pluriel, les ressorts de l'action*, Hachette-Littératures, 396 p.
- LAÏDI Z, 1997, *Le temps mondial*, Bruxelles, Complexe, coll. Faire sens
- LARRERE C., 1997, *Les philosophies de l'environnement*, Presses Universitaires de France, 128 p.
- LARRERE R., 2005, « Le loup, l'agneau et l'éleveur », *Ruralia*, 1999-05, mis en ligne le 25 janvier 2005. URL : <http://ruralia.revues.org/document114.html>.
- LARRERE, C. et R. 1997. *Du bon usage de la nature - Pour une philosophie de l'environnement*, coll. Alto, Aubier.
- LASCOUMES P., 1994, *L'éco-pouvoir. Environnements et politique*, La Découverte.
- LASCOUMES P., LE BOURHIS J-P., 1998, « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix*, n° 42, pp. 37-66.
- LASSUS, B. 2004. *Couleurs, lumière... paysage - Instants d'une pédagogie*, Centre des monuments nationaux Monum, Editions du patrimoine.
- LATOUR B., 1997 1^o éd. 1991, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Ed. La Découverte, 210 p.
- LATOUR B., 1999, *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?*, La Découverte, 386 p.

- LATOUR B., 2006, 1^oéd. 1993, *Petites leçons de sociologie des sciences*, La Découverte, 254 p.
- LATOUR B., 2010, *Cogitamus. Six lettres sur les humanités scientifiques*, La Découverte, 252 p.
- LATOUR B., WOOLGAR S., 1988, *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, La Découverte, 306 p.
- LAZZAROTTI O., 2002. « Le paysage, une fixation ? », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 46, n° 129, pp. 299-322.
- LAZZAROTTI O., 2006, *Habiter. La condition géographique*, Belin, 288 p.
- *Le paysage pour quoi faire ?* Contribution aux Journées d'étude de l'Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, 20-21 novembre 1995.
- LE GOFFE, P. 1996. "La méthode des prix hédonistes : principes et application à l'évaluation des biens environnementaux" dans *Cahiers d'économie et sociologie rurales* 39-40.
- LELLI L., PARADIS S., 2000, « Quand le 'paysage ordinaire' devient un 'paysage remarqué' », *Sud-Ouest européen*, n°7, p. 27-34
- LELLI L., PARADIS S., 2005, « Analyse critique du dispositif méthodologique de diagnostic paysage : le cas du bassin versant du Cérou (Tarn, Midi-Pyrénées) », *Géocarrefour* n°80, p. 123-130.
- LEMPEREUR A., dir., 1987, *L'argumentation*, Mardaga, coll. Philosophie et langage, 222 p.
- LE ROUX A., 2001, *Enseigner le paysage*, CRDP Basse Normandie, 108 p.
- LEVY B., GILLET A., 2007, *Marche et paysage. Les chemins de la géographie*, Ed. Métropolis, Genève, 272 p.
- LEVY J., 1994, *L'espace légitime. Sur la dimension géographique de la fonction politique*, Presses de la fondation nationale des Sciences politiques, 444 p.
- LEVY J., 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Belin, 400 p.
- LEVY J., 2009, « Ethique », *Espacetemps.net*, Mensuelles, 20.05.2009, URL : <http://espacetemps.net/document7748.html>
- LEVY J, LUSSAULT M, 2000, *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, 352 p.
- LEVY J, LUSSAULT M, 2003, *Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés*, Belin.
- LIGHT A., 2009, « Contrefaire l'art ou contrefaire la nature : l'analyse artistique pour la restauration écologique », *Cybergéo*, Dossier « Esthétique et environnement », mis en ligne le 14 décembre 2009, URL : <http://cybergegeo.revues.org/index22275.html>
- LIZET, B., RAVIGNAN, F. 1987. *Comprendre un paysage*, INRA.
- LOINGER G. dir., *Développement des territoires et prospective stratégique : enjeux, méthodes et pratiques*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- LOLIVE J., 1997, « La montée en généralité pour sortir du Nimby. La mobilisation associative contre le TGV Méditerranée », *Politix*, n°39, p. 109-130.
- LOLIVE J., 2006, « Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 50, n° 140, p. 151-171.
- LOLIVE J., BLANC N., 2007, dir., « Esthétiques et espace public », *Cosmopolitiques* n° 15.
- LOLIVE J., TRICOT A., 2001, « L'expertise associative issue de la contestation des grandes infrastructures publiques de transport en France », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 45, n°125, p. 245-267
- LOWENTHAL D., 2008, *Passage du temps sur le paysage*, Infolio, Gollion.
- LOWENTHAL D., 2007, "Living with and looking at landscape", *Landscape Research*, vol. 32, n°5, p. 635-656.
- LUGINBÜHL Y., 1984, « La montagne, un espace de liberté pour le vignoble de Bourgogne », *L'Espace géographique*, n°13, p. 13-22.

- LUGINBÜHL, Y. 1989. "Paysage élitare et paysages ordinaires", *Ethnologie française*, Crise du paysage ? 19 3, Armand Colin, p. 227-238.
- LUGINBÜHL, Y. 1996a. "Le paysage aujourd'hui et son enseignement", *L'Information Géographique*, 60 1, Armand Colin, p. 20-29.
- LUGINBÜHL, Y. 1996b. "Représentation du paysage rural - Représentation de la société - Une lecture historique", M. Jollivet et N. Eizner dir., *L'Europe et ses campagnes*, Presses de Sciences Po, p. 217-244.
- LUGINBÜHL Y., 2001, *La demande sociale en paysage*, rapport pour la séance inaugurale du Conseil national du paysage.
- LUSSAULT M., 1997, « Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine », *Annales de Géographie*, n°597, p. 522-530
- LUSSAULT M., 1998, « Images de la ville et politique territoriale », *Géo-carrefour*, vol. 73, n°1, pp. 45-53.
- LUSSAULT M., 2007, *L'homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, coll. La couleur des idées, Seuil, Paris, 366 p.
- MAALOUF A., 1998, *Les identités meurtrières*, Livre de poche, 190 p.
- MAC HARG I., 1969, *Design with Nature*, The Natural History Press, Falcon Press, Philadelphia.
- MARCEL O. dir. 1989, *Composer le paysage. Construction et crises de l'espace 1789-1992*, Camp Vallon, Seyssel.
- MARCEL, O. dir., 2004. *Le défi du paysage : un projet pour l'agriculture*, Champ Vallon.
- MARIE, M., et VIARD, J. 1988. *La campagne inventée*, Actes Sud
- MARIN L., 1997, *De l'entretien*, Les éditions de minuit, 94 p.
- MASSON, M. 1995. *L'enfant et la montagne - Savoirs géographiques et représentations spatiales sur la montagne*, Anthropos-Economica
- MATHIEU J., BOSCANI LEONI S. dir., 2005, *Die Alpen ! Le Alpes ! Pour une histoire de la perception européenne depuis la Renaissance*, Peter Lang, 456 p.
- MAURE M., 1993, « Nation, paysan et musée. La naissance des musées d'ethnographie dans les pays scandinaves 1870-1904 », *Terrain*, n°20, pp. 147-157.
- MAUZ I., 2003, *Histoire et mémoire du parc national de la Vanoise, 1921-1971: la construction*, Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, 200 p.
- MAUZ I., 2005, *Histoire et mémoire du parc national de la Vanoise. Trois générations racontent*, Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, 180 p.
- MELS T., 1999, *Wild Landscape: the Cultural Nature of Swedish Natural Parks*, Lund, Lund University Press.
- MELE P. 2008, « Conflits et controverses : de nouvelles scènes de production territoriale ? », Garat I., Séchet R., Zeneidi D., dir., *Espaces en (trans)action*, Presses Universitaires de Rennes, p. 239-250.
- MELE P., LARRUE C., ROSENBERG M. coord., 2004, *Conflits et territoires*, Presses Universitaires de Tours.
- MENDIBIL D., 2001, « Quelle place pour les Alpes dans l'iconographie géographique de la France ? », *Revue de géographie alpine*, Vol. 89-4, p. 185-198.
- MERLEAU-PONTY M., (1945), *Phénoménologie de la perception*, rééd. 2009, Gallimard, coll. Tel.
- MICHELIN Y., 2000, « Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs », *Cybergéo*, n°118.
- MICHELIN Y., 2007, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeo*, Politique, Culture, Représentations, article 65, mis en ligne le 7 décembre 1998. URL : <http://www.cybergeo.eu/index5351.html>.

- MICHELIN Y. ET JOLIVEAU T., 2005, « Le paysage au service de démarches participatives et prospectives de développement local : enseignements d'expériences de recherche-action conduites dans le Massif central », *Revue d'Auvergne*, n° 571, mai 2005, pp. 233-262.
- MICOUD A., 1995, « Le bien commun des patrimoines », in *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, École nationale du patrimoine, Documentation française, p. 25-38.
- MICOUD A., PERONI M. coord. , 2000, *Ce qui nous relie*, Éditions de l'Aube.
- MICOUD A., 2004, « La patrimonialisation. Redire ce qui nous relie ? », *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une pensée du patrimoine*, L'Harmattan.
- MILANI R., 2005, *Esthétiques du paysage : art et contemplation*, Actes Sud, 238 p.
- MILIAN J., « La politique des "sites naturels" classés dans les Pyrénées : rétrospective des applications et enjeux contemporains », *Cybergeo*, Espace, Société, Territoire, article 400, mis en ligne le 28 septembre 2007. URL : <http://www.cybergeo.eu/index10451.html>.
- MITCHELL W.J.T., 1994, (2^e éd. 2002), *Landscape and power*, University of Chicago Press, 380 p.
- MITCHELL W.J.T., 2003, "Cultural landscapes: just landscapes or landscapes of justice?" *Progress in Human Geography*, 27, 6, p. 787-196.
- MITCHELL D., 2002, "Cultural landscape: the dialectical landscape – recent landscape research in human geography", *Progress in Human Geography*, vol. 26-3, p. 381-389
- MITCHELL D., 2006, "Go slow: An afterword on landscape and justice", *Norsk Geografisk Tidsskrift*, vol. 60, n°1, p. 123-127.
- MOLES A., ROHMER E. 1978, *Psychologie de l'espace*, Paris - Tournai, Casterman.
- MONDADA L., PANESE F., SODERSTROM O., 1992, *Paysage et crise de lisibilité: de la beauté à l'ordre du monde*, Université de Lausanne, Institut de Géographie.
- MONTPETIT C., POULLAOUEC-GONIDEC P., SAUMIER G., 2002, « Paysage et cadre de vie au Québec : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 46, n°128, p. 265-289.
- MORIN E., 2004, *La méthode 6 – Ethique*, Seuil, 254 p.
- MOZINGO, L. A. 1997. "The aesthetics of ecological design : seeing science as culture" *Landscape journal - Design, planning and management of the land*, 16 1, University of Wisconsin Press, p. 46-59.
- NADAÏ A., 2007, « Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artialisation dans la perspective d'une politique du paysage », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 51, n° 144, p. 333-343.
- NAKAMURA Y., FRIELING D., HUNT J.D., 1993, *Trois regards sur le paysage français*, Ed. Champ Vallon, coll. Pays/Paysages, 368 p.
- NYS P., 1994, « Paysage et re-présentation: la terre comme paysage », *Géographie et cultures*, n°13, p. 23-34.
- *Norsk Geografisk Tidsskrift*, 2006, vol. 60, n° 1.
- OLWIG K., 1984, *Nature's Ideological Landscape*, George Allen & Unwin Publ., London, 118 p.
- OLWIG K., 1996, "Recovering the substantive Nature of Landscape", *Annals of the Association of American Geographers*, n°86 (4), p. 630-653.
- OLWIG K., 2003, « Commons and Landscape », *Landscape, Law and Justice: Proceedings from a workshop on old and new commons*, Oslo, March 2003, Digital Library of the Commons: iascp.org.
- OLWIG K., 2006, "Place contra space in a morally just landscape", *Norsk Geografisk Tidsskrift*, vol. 60, n°1, p. 24-31
- OLWIG K. R., 2007, "Norden and the "substantive landscape": a personal account", *Geografiska Annaler series B*, vol. 89, n°3, p. 283-286.

- OLWIG K. 2007, « The practice of landscape « Convention » and the just landscape: The case of the European landscape convention », *Landscape Research*, vol. 32, p. 579-594.
- ORMAUX, S. 1987. "Paysages et géotypes" dans *Bulletin de l'association des géographes français*, 64 2, p. 157-161.
- OSTROM E., 1990, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, New York, Cambridge University Press.
- OSTROM E. et al., 2002, *The Drama of the Commons*, National Academic Press, Washington DC, 522 p.
- PAPERMAN, P., LAUGIER, S. dir, 2005, *Le souci des autres, Éthique et politique du Care*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales EHESS.
- PAQUET S., 2009, Violence d'un médium ou tyrannie paysagère, *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 53, n° 150, p. 441-454
- PARTOUNE C., 2004, *Un modèle pédagogique global pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Thèse soutenue à l'université de Liège.
- PEARCE, S. R., et WATERS, N. M., 1983, "Quantitative methods for investigating the variables that underlie preference for landscape scenes", *The Canadian Geographer* 28, p. 328
- PELLETIER J., 1990. "Sur les relations de la ville et des cours d'eau", *Revue de Géographie de Lyon*, 65 4, p. 233-239.
- PENNING-ROUSELL E. C., 1981. "Fluctuating fortunes in gauging landscape value", *Progress in human geography*, n° 51.
- PFEFFERKORN W., 2008, Dossier "Connaissances en mouvement: expériences et proposition", *Revue de géographie alpine*, n° 2.
- PIAGET J., 1981, *Le développement de la notion de temps chez l'enfant*, Paris, PUF, 3^{ème} éd.
- PIAGET J., INHELDER B. 1948, *La représentation de l'espace chez l'enfant*, Paris, PUF.
- PINCHEMEL, P., SANSON, P., et TISSIER, J.-L. 1987. "De l'anatomie à la pathologie du paysage -Quatre films de géographes sur les paysages", *Bulletin de l'association des géographes français* 1, vol. 64.
- PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M., 2009, *Les Ghettos du Ghota : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Payot.
- PITTE, J.-R. 1983. *Histoire du paysage français*, 2 tomes, Tallandier.
- PIVETEAU, J.-L. 1995. "Le territoire est-il un lieu de mémoire ?" dans *L'Espace géographique*, XXIV 2, p. 113 -123.
- PIVETEAU J.L., 1995, *Les temps du territoire*, Zoé éd., Genève, 264 p.
- POCHE B., 1996, *L'espace fragmenté : Éléments pour une analyse sociologique de la territorialité*, L'Harmattan, 278 p.
- PONS G. dir. 1999, *Le paysage : sauvegarde et création*, Champ Vallon, Seyssel, 176 p.
- POUULLAOUÉC-GONIDEC P., DOMON G, PAQUETTE S. dir., 2005, *Paysages en perspective*, Édition Les Presses de l'Université de Montréal, Série «Paysages», pp.275-318.
- QUEAU P., 1999, *Du Bien Commun Mondial à l'âge de l'Information*, Conférence prononcée à Poitiers à l'ouverture du séminaire organisé par le Club de Rome, le 1 Mars 1999.
- RAFFESTIN C., 1977, « Paysage et territorialité », *Cahiers de Géographie du Québec*, n°21, p. 123-134.
- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, LITEC.
- RAFFESTIN, C. 1986. "Nature et culture du lieu touristique" dans *Revue géographique des pays méditerranéens*, 58 3, p. 11-17.
- RAFFESTIN C., 2005, *Dalla nostalgia del territorio al desiderio di paesaggio*, Alinea ed., Florence, 140 p.
- RAGOUET P., 2000, *Les approches du paysage en sciences sociales. Différenciations conceptuelles et disciplines*, Cemagref Bordeaux, Département gestion des territoires, 84 p.

- RANCIERE J., 2000, *Le partage du sensible. Esthétique et politique*, La Fabrique éd., 80 p.
- RANCIERE J., 2008, *Le spectateur émancipé*, La Fabrique éd., 152 p.
- RAWLS J., 2009 1^o éd. 1987, *Théorie de la justice*, Ed. Points, 666 p.
- REICHLER C., 2002, *La découverte des Alpes et la question du paysage*, Ed. Georg, Genève.
- *Revue de Géographie alpine*, 2001, « La montagne, un objet de recherches ? », tome 89, n^o 2.
- *Revue de Géographie alpine*, 2001, « Les géographes inventent les Alpes », tome 89, n^o 4
- *Revue de Géographie alpine*, 2007, « Paysages alpins en perspective », tome 95, n^o 4
- *Revue de Géographie alpine*, 2008, « Connaissances en mouvement : expériences et propositions », tome 96, n^o 2
- RICOEUR P., 1983, *Temps et récit. I- L'intrigue et le récit historique*, Seuil, coll. Point-Essais.
- RICOEUR P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Ed. du Seuil, coll. Points, 428 p.
- RICOEUR P., 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Ed. du Seuil, coll. Points, 420 p.
- RICHARD, J.-F. 1975. "Paysages, écosystèmes, environnement : une approche géographique" dans *L'Espace géographique*, IV 2, Doin, p. 81-92.
- RIMBERT, S. 1973. *Les paysages urbains*, Armand Colin.
- ROBIC M.-C. dir., 1992. *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Economica.
- ROBIC M.-C. et al., 2006, *Couvrir le monde. Un grand XX^e siècle de Géographie française*, ADPF- Documentation française, 230 p.
- ROCHÉ S., 1996, *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?*, Paris, Seuil.
- ROCHÉ S., 2000, « L'accord sur les incivilités », dans G. Lapierre et A. Sgard dir., *De l'incivilité à la conscience citoyenne : construire l'éducation à la citoyenneté dans l'établissement scolaire*, Grenoble, Université Pierre Mendès-France, Plan national de formation 1999-2000, p. 31-43.
- ROCHÉ S. et SCHLEGEL J.-L., 2000, *La société d'hospitalité*, Paris, Seuil.
- ROGER A., 1978. *Nus et paysages - Essai sur la fonction de l'art*, Aubier.
- ROGER A., 1997. *Court traité du paysage*, NRF, Gallimard.
- ROGER A., dir. 1995. *La théorie du paysage en France, 1974-1994*, Seyssel, Champ Vallon.
- ROGER A., GUERY F. dir., 1992, *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS Ed.
- ROGER A., GUERY F., 1991, *Maîtres et protecteurs de la nature*, Seyssel, Champ Vallon, 329 p.
- ROLSTON H., 1988, *Environmental Ethics. Duties to and Values in the Natural World*, Temple University Press, Philadelphia, 392 p.
- ROQUES G., 2006, *Décrypter le monde d'aujourd'hui. La crise de la Géographie*, Ed. Autrement Frontières, 206 p.
- ROUGERIE G. 1987. "Histoire et bilan de l'étude des paysages au cours des vingt dernières années" dans *Bulletin de l'association des géographes français*, 64 2, p. 141-144.
- ROUGERIE G., et BEROUTCHACHVILI, N. 1991, *Géosystèmes et paysages : bilan et méthodes*, Armand Colin.
- ROULIER F., 2007, « Pour une géographie des milieux sonores », Cybergeog, Environnement, Nature, Paysage, article 71, mis en ligne le 21 janvier 1999, modifié le 25 avril 2007.
URL : <http://www.cybergeog.eu/index5034.html>. Consulté le 16 juillet 2007.
- ROUX M., 2000, *Géographie et complexité, Les espaces de la nostalgie*, L'Harmattan
- SAINT-GIRON B., 1997, *Le paysage et la question du sublime*, Catalogue de l'exposition du Musée de Valence, RMN.
- SANSOT P., 1983, *Variations paysagères - invitation au paysage*, Klincksieck.
- SANSOT P., 1989, « Pour une esthétique des paysages ordinaires », *Ethnologie française*, n^o 3, p. 239-243.

- SAUTTER G., 1979. "Le paysage comme connivence" dans *Hérodote*, n° 16, La Découverte, p. 40.
- SAVARY S., 2005, *Imaginaires d'une ville : Barcelone par ses paysages. Une étude géolittéraire*, thèse soutenue à l'Université de Panthéon-Sorbonne, Paris 1.
- SCHAMA S., 1995, *Le paysage et la mémoire*, Seuil, Paris.
- SCHUTZ A., 2008 (1^{ère} éd. 1971), *Le chercheur et le quotidien. Phénoménologie des sciences sociales*, Klincksieck, 288 p.
- SESSION G. ed., 1995, *Deep ecology for the XXI^e Century*, Shambhala Ed., London-Boston, 490 p.
- SIMMEL G., 2007, *Esthétique sociologique*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Presses de l'Université de Laval, coll. Philia, 176 p.
- SOUBEYRAN O., 1997, *Imaginaire, science et discipline*, L'Harmattan, 484 p.
- SPOHR C., LOINGER G., 2003, *Prospective et planification territoriale*, Document DRAST-DGUHC.
- STASZAK J.F. dir., 1997, *Les discours du géographe*, L'Harmattan, 282 p.
- STASZAK J.F. et al., 2001, *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Belin.
- STILGOE J.R., 2005, *Landscape and images*, University of Virginia Press, 354 p.
- TAP P., 1991, « Socialisation et construction de l'identité personnelle », dans H. Malewska-Peyre et P. Tap dir., *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*, Paris, PUF, p. 219-232.
- THEMINES J.-F., 2008, « Technicité de la description en Géographie. Écritures d'espace vécu », *Espacestems.net*, Textuel, URL/ <http://espacestems.net/document7053.html>
- THEVENOT L., 2004, « Une sciences de la vie ensemble dans le monde », *Revue du Mauss*, n°24-2.
- THIBAUD J.P., 2002, « L'horizon des ambiances urbaines », *Communications*, N° 73-1, p. 185-201.
- THIBAUD J.-P., 2012, « La ville à l'épreuve des sens », COUTARD O., LEVY J.-P., dir. *Ecologie urbaine, état des savoirs et perspectives*, Economica-Anthropos.
- THIESSE A. -M., 1999, *La création des identités nationales, Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Le Seuil.
- THOMAS R., 2007, « La ville charnelle », *Cosmopolitiques*, n° 15, p. 111-120
- THOMPSON I., 1995, "Can a landscape be a work of art ? Examination of Sir Geoffrey Jellicoe's theory of aesthetics", *Landscape Research*, 20 2, University of Plymouth Exeter UK, p. 59-67.
- TILLEY C., 1994, *A Phenomenology of Landscape. Places, Paths and Monuments*, Berg Publishers, Oxford.
- TORRE A., 2010, "Comment mesurer et évaluer la conflictualité liée aux usages de l'espace? Éléments de méthode et de repérages », *Vertig0*, vol. 10, n°1.
- TOURNEUX, F.-P. 1987. "Paysages reconnus - Essai de localisation des paysages recommandés et utilisés dans l'espace français" dans *Bulletin de l'association des géographes français*, 64 2, p.185-193.
- TRICART, J., et KILIAN, J. 1979. *L'éco-géographie et l'aménagement du milieu naturel*, François Maspero.
- TROM D., 1997, *La production politique du paysage : éléments pour une interprétation des pratiques ordinaires de patrimonialisation de la nature en Allemagne et en France*, Thèse, IEP Paris.
- TROM D., 1997, « Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », *Politix*, n° 39, p. 86-108.
- TROM D., 2001, « A l'épreuve du paysage. Constructivisme savant et sens commun constructiviste », *Revue du Mauss*, 2001/1, n°17, p. 247-260.

- TROM D., BLONDIAUX L., COURTY G., 1990, « Le parler Vert : réflexion sur les structures discursives de l'idéologie écologiste », *Politix*, vol. 3, n° 9, p. 44-52.
- TUAN Y. F., 1999, *Cosmos and Hearth, A Cosmopolite's Viewpoint*, University of Minnesota Press
- URBAIN J.-D., 1983. "Sur l'espace du touriste : un voyage en Tunisie - Éléments pour une sémiotique de l'espace touristique des français", *L'Espace géographique*, XII 2, p. 115-124.
- URBAIN J.-D., 1993. *L'idiot du voyage - Histoires de touristes*, 1ère éd. Plon, 1991, Petite Bibliothèque Payot, Payot & Rivages.
- VALETTE E., 2005, « Intégration environnementale des éoliennes et régulation locale des conflits : l'action collective territoriale dans l'Aude », *VertigO*, vol. 6 n°3.
- VANIER M. dir., 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Presses Universitaires de Rennes, 230 p.
- VELASCO-GRACIET H. dir., 2008, *Les tropiques de géographes*, MSH Aquitaine, 236 p.
- VELASCO-GRACIET H., 2009, *Territoires, mobilités et sociétés. Contradictions géographiques et enjeux pour la géographie*, MSH Aquitaine, 350 p.
- VELASCO-GRACIET H., BOUQUET C. dir., 2005, *Tropisme des frontières, approches pluridisciplinaires*, L'Harmattan, 290 p.
- VIARD J., 1990. *Le tiers espace - essai sur la nature*, Méridiens Klincksieck.
- VIVIEN F. D., 1997b. "A propos de la méthode de l'évaluation contingente. Questions pour l'économiste, le sociologue et le philosophe" dans *Natures, Sciences, Sociétés*, 5 4, Elsevier, p. 909-1.
- WALKER P., FORTMANN L., 2003, « Whose landscape? A political ecology of the 'exurban' Sierra », *Cultural Geographies*, vol. 10, n°4, p. 469-491.
- WALTER F., 2004, *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe XVI-XX° siècle*, Ed. EHESS, 528 p.
- WALTER F., 2006, « Le paysage incertain. Réflexions sur les temporalités paysagères dans le contexte helvétique », *Revue de Géographie alpine*, t. 94, n° 3.
- WARNOCK, S., BROWN, N., DIACONO M., 1998, "Putting landscape first", *Landscape Design - Journal of the Landscape Institute*, 268, Reigate Surrey UK, p. 44-48.
- WIEBER J.-C., 1987. "Le paysage, questions pour un bilan" dans *Bulletin de l'association des géographes français* 64 2, p. 145.
- WOZNIACK M., 2002, "Les stations de ski: quelles représentations des clientèles pour quel cadre bâti?", *Revue de géographie alpine*, vol. 90-4, p. 17-31.
- WYLIE J., 2007, *Landscape*, Routledge.
- ZONABEND, F., 1989, *La presqu'île nucléaire*, Odile Jacob, 188 p.

LISTE DE PUBLICATIONS

Articles publiés dans des revues scientifiques:

- BRAS C., LE BERRE M., SGARD A., 1984, « La montagne, les géographes et la géographie », *Revue de géographie alpine*, t. LXXII, pp. 141-153.
- SGARD A., 1995, « Paysage et identité territoriale », *Montagnes méditerranéennes*, n°1, p. 65-68.
- SGARD A., 1996, « Le paysage au service du développement territorial », *Montagnes méditerranéennes*, n°4, p. 15-21.
- SGARD A., 2001 « Voyage dans les montagnes du monde. Sur les traces de Jules Blache (1934) », *Revue de géographie alpine*, n°4, p. 107-120.
- GUMUCHIAN H., SGARD A., 2002, « L'évaluation des impacts des politiques publiques paysagères au sein des PNR en montagne méditerranéenne », *Montagnes méditerranéennes*, n°16, p. 7-10.
- SGARD A., HOYAUX A.-F., 2006, « L'élève et son lycée. De l'espace scolaire aux constructions de territoires lycéens », *L'Information Géographique*, n°3, A. Colin, p. 87-108.
- DUVILLARD S., SGARD A., 2008, « L'acteur et le mythe. La moyenne montagne bricolée par un géographe impliqué », *Montagnes méditerranéennes*, n°23, p. 71-76.
- SGARD A., 2008 « Entre rétrospective et prospective, comment reconstruire le récit du territoire ? » *Espacestems.net*, Textuel, 26.09. 2008
<http://espacestems.net/document6123.html>
- SGARD A., 2008, « Entre l'eau, l'arbre et le ciel. Figures paysagères suédoises et construction de l'identité nationale », *Géographie et cultures*, n° 66, p. 121-138.
- SCHEURER T., SGARD A., 2008, « La recherche sur les montagnes entre Alpes et monde : regards rétrospectifs. Entretien avec Thomas Scheurer », *Revue de Géographie alpine*, t. 96, n° 4, p. 15-36.
- SGARD A., 2009, « Une éthique du paysage est-elle souhaitable? », *Vertigo*, dossier « Éthique et environnement ». URL : <http://vertigo.revues.org/9472>.
- SGARD A., FORTIN M.-J., PEYRACHE-GADEAU V., 2010 « Le paysage en politique », *Développement durable et Territoire*, Introduction, Vol 1., n°2, 8 p.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/8522>
- SGARD A., 2010 « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et Territoire.*, Vol 1., n°2.
URL : <http://developpementdurable.revues.org/8565>

- ERNWEIN M., SGARD A., 2012, « 'Les quatre mondes du lac Léman ' ou explorer avec des non-voyants un paysage polysensoriel », *Cahiers de Géographie du Québec*, à paraître 2012.

Responsabilité de numéro thématique de revue à comité de lecture:

- FORTIN M.-J., PEYRACHE-GADEAU V., SGARD A., 2010, Dossier « Paysage et développement durable », *Développement durable et Territoire*, Vol 1., n°2.

Direction de la Revue de Géographie alpine (2002-2010) : voir le CV.

Ouvrage

Paysages du Vercors, entre mémoire et identité, Ed. Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, 1997, 168 p.

Coordination d'ouvrage scientifique

FOURNY M.-C., SGARD A., 2007, *Ces géographes qui écrivent les Alpes. Une relecture de la Revue de Géographie alpine à travers le siècle*, Ed. Revue de Géographie alpine, coll. Ascendances, 248 p.

Contributions à ouvrages collectifs :

- FOURNY M.-C., SGARD A., 2003, "La métamorphose territoriale : l'argumentation cartographique de la prospective à l'Isle d'Abeau », in *Les figures du projet territorial*, B. Debarbieux dir., Ed. L'Aube-DATAR, p. 259-268.
- SGARD A., 2004, « Un moment de la construction du savoir sur la montagne : J. Blache dans l'Homme et la montagne (1934) », in *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, B. Debarbieux, M.-C. Fourny dir., Publ. MSH-Alpes, p. 37-53.
- SGARD A., 2007, « La montagne : objet scientifique ? Objet politique ? », in FOURNY M.-C., SGARD A., *Ces géographes qui écrivent les Alpes. Une relecture de la Revue de Géographie alpine à travers le siècle*, Revue de Géographie alpine, col. Ascendances, p. 11-48
- SGARD A., 2007, « Flux et reflux des gens de la montagne », in FOURNY M.-C., SGARD A., *Ces géographes qui écrivent les Alpes. Une relecture de la Revue de Géographie alpine à travers le siècle*, Revue de Géographie alpine, col. Ascendances, p. 147-165.

Publications dans des Actes de colloques internationaux:

- SGARD A., 1996, « La construction des paysages de moyenne montagne et ses enjeux, l'exemple du Vercors », Journées « Le paysage pour quoi faire ? », Université d'Avignon, p. 123-125.
- SGARD A., 1999, « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? », *Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages*, Actes du Colloque de Valence, Ed. La passe du vent, p. 23-34.
- SGARD A., 2002, « Un siècle de discours géographique sur la moyenne montagne alpine », *Les Alpes, le monde, 1900-2000*, Actes du colloque de Grenoble, 2000, P.U.G., p. 160-166.
- SGARD A., 2006, « D'autres frontières naturelles : le découpage des massifs alpins », *Tropisme des frontières, Approche pluridisciplinaire*, Actes du colloque *Frontières, frontière* Bordeaux, Ed. L'Harmattan, p. 83-95.
- SGARD A., 2007, « Mémoires, lieux et territoires », *Territoire en action et dans l'action*, Actes du Colloque de Rennes, Dodier R., Rouyer A., Séchet R. dir., Presses universitaire de Rennes, p. 105-117.
- SGARD A., 2005, « Les paysages de montagne chez E. Reclus. Derrière les conventions, une montagne inattendue », *Elisée Reclus et nos géographies*, Colloque de Lyon, 7-9 septembre 2005, texte en ligne. Actes à paraître en 2012.
- DUVILLARD S., FAUVEL C., LAJARGE R., SGARD A., « La moyenne montagne n'est plus ce qu'elle était. Le massif de Chartreuse face à la pression urbaine », Colloque Montpellier, *Héritages et trajectoires en Europe*, septembre 2007.
- DUVILLARD S., HERRERA C., SGARD A., « Les territoires touristiques de montagne bousculés par la pression foncière : le poids des politiques publiques dans les trajectoires territoriales », Colloque de Macon, septembre 2007, actes à paraître.
- SGARD A., « Quels enjeux pour une action publique au nom du paysage : du patrimoine au bien commun ? », Colloque de l'ASRDLF, Rimouski, août 2008, texte en ligne ; sera publié sous forme révisée dans la revue Développement durable et Territoire.
- CHARDONNEL S., DUVILLARD S., SGARD A., « Devenir propriétaire loin des métropoles : entre contraintes de mobilité et choix de vie », Colloque MSF de l'Association Internationale des Sociologues de Langue française, *Les interactions entre mobilité quotidienne et résidentielle à l'épreuve des nouvelles pratiques sociale*, Luxembourg, mars 2009, actes à paraître 2012.

Recensions d'ouvrages (titre de l'ouvrage)

Pour la revue Espacestemp. Net :

D'Alessandro Scarpari C., *Géographes en brousse. Un métissage spatial entre discipline et pratiques*, 2007.

Pour les Cahiers de Géographie du Québec :

BEDARD M. dir., *Le paysage, un projet politique*, automne 2009.

Pour la Revue de Géographie alpine :

- *Géopolitique en montagne*, n° spécial Hérodote, 2003.

- SACAREAU I., *La montagne, une approche géographique*, 2003.

- DUPUIS-TAITE M.F., FISCHESSE B., *Rivières et paysages*, 2003.

- WALTER F., *Les figures paysagères de la nation. Territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e)*, 2006.

- MUSÉE DE GRENOBLE, *Jean Achard, Laurent Guétal, Charles Bertier. Trois maîtres du paysage dauphinois au XIX^e s.*, 2006.

Rapports de recherches :

- « Le Parc de la Chartreuse et son environnement institutionnel et politique : la question foncière au cœur des relations parc-territoires institutionnels », sous la direction de S. Duvillard octobre 2005, Institut de Géographie alpine, PNR Chartreuse
- « La Chartreuse à l'horizon 2015 : espace de tensions, territoire de conciliation », 2005-2006, sous la direction de S. Duvillard et A. Sgard (pour le PNR Chartreuse).
- « La Chartreuse. Observations et actions », 2006-2007, sous la direction de S. Duvillard et A. Sgard (pour le PNR Chartreuse).
- « Nouvelles pratiques touristiques en zone de montagne : vers un renouvellement des pratiques de gestion foncière ? », sous la direction de E. Georges-Marcelpoil (CEMAGREF, Grenoble), S. Duvillard et A. Sgard, pour le Ministère du Tourisme (2005-2006).
- « Choix résidentiels et gestion de l'espace en sud-Ardèche », rapport intermédiaire mai 2008, rapport définitif septembre 2009, sous la responsabilité de S. Duvillard et A. Sgard, pour la DDE Ardèche.

Publications de vulgarisation et/ou à vocation pédagogique :

- LAPIERRE G., SGARD A., *De l'incivilité à la conscience citoyenne : construire l'éducation à la citoyenneté dans l'établissement scolaire*, Publication de l'Université P. Mendès-France, Plan National de Formation, Ministère de l'Education nationale, Grenoble, 2000.

- *La montagne française. Développer ou protéger ?*, Textes et Documents pour la Classe, N° 793, 2000, CNDP, Paris.

- SGARD A., 2001, « L'invention du Vercors », *L'Alpe*, Revue d'ethnographie du Musée dauphinois, Ed. Glénat, n° spécial Vercors.

- *Encyclopédie des Alpes*, Ed. Glénat, Grenoble, 2006. Plusieurs articles.

- *Montagnes en Rhône-Alpes*, coll. Nez en l'air, Le Moutard, pour la Région Rhône-Alpes, Lyon, 2008.
- *Montagnes. Enjeux et développements dans des territoires francophones d'Europe et du monde*, coll. Nez en l'air, Le Moutard, pour la Région autonome de la Vallée d'Aoste, Lyon, 2007.